This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

B 442296 DUPL

DC
611
.D241
R38

REVUE
DU
DAUPHINÉ.

REVUE

DU

DAUPHINÉ

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION

DE M. OLLIVIER JULES.

TOME PREMIER.

VALENCE,

L. BOREL, IMPRIMEUR-ÉDITEUR,

RUE SAINTE-MARIE, N.° 1.

M DCCC XXXVII.

Dunning
Nijhoff
5-11-27
13603

REVUE
DU
DAUPHINÉ.

Introduction.

Destinée à réveiller les souvenirs nationaux du Dauphiné, à fomenter le mouvement intellectuel de ses enfans, à favoriser leur essor littéraire, en livrant leurs productions à la publicité, la *Revue du Dauphiné* devait, ce semble, avant d'entrer dans la carrière, tracer rapidement le tableau des événemens historiques du pays dont elle évoquera la mémoire, et dire la pensée sous l'influence de laquelle s'accomplira son œuvre.

Le vieil et naïf historien du Dauphiné, Aimar du Rivail, racontant les fastes de sa patrie, ne craint pas de remonter à l'origine du monde. « Après la création du ciel et de la terre, les hommes » se dispersèrent, et parmi eux s'éleva une race farouche de » géants. Cursolius, un de ces géants, régnait sur des peuples » qui, après le déluge, eurent nom Allobroges. Quinze cent » vingt-six ans avant l'incarnation du Christ, Allobrox fut roi » des Allobroges, qui aujourd'hui sont appelés Dauphinois. » Ainsi récite le bon Aimar du Rivail, dont l'érudite simplicité ne crut point trop illustrer la terre natale, en faisant remonter son origine au berceau du monde et en déroulant ses titres généalogiques parmi les fables des âges héroïques. Ce qui était bon de son temps, alors que l'amour-propre national s'enorgueillisait de retrouver dans les annales du pays les récits merveilleux du roi

Viennoise, les Bourguignons furent celle qui fonda les établissemens les plus durables. Cependant leur empire, attaqué par la nation des Franks, s'écroula vers l'année 531 et se divisa entre les mains des fils de Chlodowig ou Clovis, sinon le premier du moins un des plus illustres chefs des Franks. L'orageuse domination des enfans de Chlodowig fut une source de calamités et de désolations pour les peuples de la province Viennoise, qui, en 730, devinrent la proie des Maures, du joug desquels ils furent délivrés par le frank Karle, surnommé le Martel.

Une dynastie nouvelle, issue de Karle-le-Martel, s'était emparée du pouvoir chez les Franks. Le petit-fils du vainqueur des Maures, Karle-le-Grand, réunissant sous sa main toutes les Gaules, la Germanie, les Espagnes et une partie de l'Italie, devint le fondateur de l'un des empires les plus vastes dont les annales humaines aient conservé la mémoire. Mais son robuste génie avait épuisé la sève de plusieurs siècles, et le colosse sorti du sein de ses puissantes créations se brisa dans les débiles mains de ses successeurs. Son empire se morcela sous les derniers rejetons de sa race, et l'ambition s'en disputa les dépouilles. Parmi les royautés précaires nées de cette dislocation apparaît, en 879, celle de Boson, qui se fait déférer la couronne à Mantaille, près de Vienne. Ses états embrassaient la Provence, le Dauphiné, le Lyonnais, la Franche-Comté et une partie de la Bourgogne; mais, vers le commencement du XIme siècle, ils tombèrent en dissolution sous le sceptre impuissant de Rodolphe III, à qui son incapacité et sa faiblesse méritèrent le surnom de *Fainéant*. En ce temps de désordre et d'anarchie, où les peuples étaient échangés d'un maître à l'autre comme un bétail, où les royautés écloses de la violence disparaissaient soudainement emportées par la violence, il ne se rencontra pas de main assez ferme pour imposer un frein aux élémens de la dissolution générale. Rodolphe, succombant sous le faix de sa couronne chancelante, se laissa dépouiller avec mollesse de l'exercice de ses prérogatives royales et de la possession de ses domaines territoriaux. Mais ici l'usurpation ne réside plus sur une seule tête, elle se divise dans un grand nombre de mains ambitieuses. Les usurpateurs furent, entre autres, les évêques de

Grenoble, de Vienne, de Valence, d'Embrun, de Gap, de Die, des hommes de guerre et de riches tenanciers, dont les plus puissans étaient les sires de Poitiers, qui érigèrent le comté de Valentinois, et les seigneurs d'Albon, qui fondèrent la principauté du Dauphiné de Viennois. Les possesseurs de ces principautés usurpées appréhendant que l'empereur d'Occident, Conrad II, à qui Rodolphe avait légué ses droits, ne vînt à les révendiquer les armes à la main, s'empressèrent de lui envoyer leurs soumissions et de le reconnaître comme maître souverain. L'empereur, à qui la révolte de quelques peuples de la Germanie interdisait les voies de la contrainte, se contenta de ce simulacre d'obéissance, et ne recueillit de l'héritage de Rodolphe que cette stérile suzeraineté, qui, deux siècles plus tard, réduite à une pure fiction de mots, devint presque ridicule.

Ainsi se constitua la féodalité. Les prélats et les seigneurs dont nous avons parlé furent bien, il est vrai, les feudataires, ou, pour parler le langage du temps, les hommes de l'empire, mais, à part la prestation de foi et hommage qu'ils étaient obligés de rendre à leur suzerain, d'après la loi féodale, leur indépendance était presque illimitée dans leurs domaines.

Cependant la providence ne permit pas que cet élément de tyrannie fût absolu et sans contre-poids : dans l'abaissement où étaient réduits les peuples, elle mêla à leur misère un levain de liberté, dont le ferment, grandissant plus tard, devait engendrer la civilisation moderne. Les Romains, en conquérant les provinces méridionales des Gaules, y apportèrent leur législation et surtout y firent adopter leur système municipal. Cette institution, malgré les perturbations que lui apportèrent les invasions des Barbares, les successions de races, les bouleversemens politiques, se conserva dans les principales cités, sinon intacte, du moins avec assez d'élémens de vitalité pour graver inaltérablement dans les esprits le dogme des droits civils et politiques. Cette tendance des esprits fut sensible surtout dans le midi des Gaules, où la législation romaine avait survécu au naufrage de la civilisation latine; aussi trouve-t-on dans les plus anciennes chartes municipales des cités méridionales, celles du XIme siècle, cette formule : que la

commune est dans l'usage de jouir de ses franchises et libertés depuis un temps immémorial.

Or, les habitans des cités, alors que les feudataires de l'empire recevaient de leur suzerain l'investiture féodale, se coalisant à leur tour en communautés, obtenaient de leurs seigneurs la sanction de leurs vieilles immunités municipales. De la part du maître ces concessions furent rarement volontaires : les communes de Valence, de Vienne, de Romans, de Grenoble, de Die, d'Embrun et des principales villes de la province, eurent leurs jours d'orages et de combats; leur existence ne fut pleine que vers le commencement du XIVme siècle.

Les feudataires de l'empire dont la puissance s'établit sur les bases les plus solides en Dauphiné, furent les comtes d'Albon, qui les premiers adoptèrent la dénomination de Dauphins comme titre significatif de leur souveraineté. Les sires d'Albon s'étant éteints vers la fin du XIIme siècle, Béatrix, seul rejeton de cette race, s'allia à la maison de Bourgogne et lui transmit l'héritage de ses pères. La mort fit disparaître cette seconde lignée en 1282, et les seigneurs de la Tour-du-Pin lui succédèrent; mais à ceux-ci la filiation masculine vint aussi à faillir. Le dernier d'entre eux, Humbert II, prince faible et sans élévation de cœur, incessamment préoccupé de projets incohérens enfantés par le bigotisme et l'oisiveté, après avoir fatigué ses peuples de ses exactions et de ses caprices, les aliéna à prix d'argent, en faveur du roi de France, Philippe-le-Valois.

Cette nouvelle ère historique ne dépouilla pas le Dauphiné de son antique nationalité : une législation particulière, des formes spéciales d'administration politique, un corps de franchises et de libertés civiles, lui furent attribués par l'acte de son transport à la France. Ce fut aussi une maxime de son droit public, plus spécieuse que réelle, qu'il n'était pas incorporé au royaume, et qu'il ne reconnaissait dans les rois de France que les successeurs immédiats des Dauphins. Cette distinction frivole, lorsque l'on considère le peu d'importance intrinsèque de ses résultats, a été, pendant plus de quatre siècles, sanctionnée par l'autorité parlementaire et soutenue sophistiquement par les légistes; pendant

plus de quatre siècles, elle a servi d'aliment à la nationalité du pays, et lorsqu'en 1788 les orages révolutionnaires vinrent à éclater dans la province, ce fut à son souvenir que s'agitèrent les passions populaires. Ainsi l'orgueil des nations, comme celui de l'homme, a ses fictions; un mot sans valeur souvent décide de la destinée des peuples.

De tous les princes français, Louis XI est celui dont le souvenir est resté le plus fortement empreint dans les institutions et les traditions du Dauphiné. Retiré dans cette province, alors que des querelles domestiques l'avaient éloigné de Charles VII, son père, il y appliqua la maturité précoce de son esprit à la connaissance des hommes et à la pratique des choses politiques. Il y fit, pour ainsi dire, cette éducation de roi dont il devait plus tard développer si habilement les profondeurs. Il ne faut pas oublier que les grands vassaux du Dauphiné ne considéraient, d'après les termes de la cession faite par Humbert II à Philippe-le-Valois, dans les princes français que les représentans des anciens Dauphins, comme eux liés à l'empire par les lois qui régissaient les fiefs, et qu'il était de leur intérêt de proclamer haut la suzeraineté fictive de l'empereur, afin de restreindre celle des rois de France et de se soustraire à leur action immédiate. La pénétration de Louis XI sonda bien vite les motifs de cette tactique, et son habileté parvint à triompher de ses résultats. A l'indépendance aristocratique il opposa l'indépendance de la bourgeoisie, et le levier de la démocratie, qui devait un jour ébranler la royauté, servit au contraire à consolider la sienne; car alors, pour se soustraire au joug de la noblesse, le peuple sentait le besoin de s'appuyer sur le trône, et celui-ci, pour renverser la puissance rivale des vassaux, eut recours à la force et à la sympathie populaires. Or, lorsque les gens des communes de son *gentil pays de Daulphiné* étaient en guerre contre leurs seigneurs, le Dauphin Louis ne manquait pas d'intervenir, prenait les bourgeois sous sa sauvegarde, faisait revivre leurs vieilles franchises, augmentait les attributions de leurs municipalités et prêtait à leur triomphe l'appui de son pouvoir royal. Mais lui, avisé qu'il était, sut bien recueillir le bénéfice de ce triomphe; car en affranchissant

l'élément démocratique de la servitude féodale, il lui imposa celle de la royauté, bien moins lourde toutefois et que le peuple accepta avec reconnaissance comme un gage de protection et de liberté.

Après le règne de Louis XI, l'époque la plus dramatique de l'histoire du Dauphiné est sans contredit la période des guerres civiles, qui apparaît avec ce grand et si fécond XVIme siècle, durant lequel les peuples célébrèrent en s'égorgeant, comme aux âges héroïques, les funérailles de la barbarie. Mais lorsque se fut éteint ce long et douloureux enfantement dans lequel s'élabora la civilisation des temps modernes, lorsque les esprits, remués profondément par tant de besoins et de passions, se furent assoupis sous le règne réparateur de Henri IV, alors le Dauphiné tomba, sous l'administration uniforme des intendans royaux, dans un allanguissement dont les tressaillemens de 89 vinrent le tirer avec violence.

Tel est, en quelques lignes, le tableau rapide des événemens par lesquels se formule l'existence sociale du Dauphiné depuis l'origine de son ère historique. La mission de la *Revue du Dauphiné* n'est pas de les reproduire dans leur universalité, en corps d'annales et avec la rigueur de la chronologie : c'est là l'œuvre de l'historien; la sienne l'appellera à raviver ceux qui sont chers aux sympathies de la terre natale et qui frappent le plus vivement la nationalité du pays.

Ces appréciations historiques ne sont pas les seules qu'embrassera la *Revue du Dauphiné*. Dans son domaine rentre aussi tout ce qui se réfère à l'activité littéraire du pays; non-seulement elle jettera un regard rétrospectif sur les productions des écrivains nationaux, mais elle s'efforcera aussi d'admettre dans ses pages toutes les inspirations qui émaneront des plumes contemporaines appartenant à la province. Histoire, philosophie, économie sociale, littérature, biographie, beaux-arts, telles sont les spécialités qu'elle parcourra tour à tour; et ces explorations successives, en ouvrant la carrière au libre essor de tous les esprits et de toutes les aptitudes, seront l'organe le plus fidèle du mouvement intellectuel de la province.

Nous avons omis, et à dessein, d'énumérer, parmi les spécialités qui doivent entrer dans le domaine de la *Revue du Dauphiné*, la politique, cette science instable comme les passions des hommes et comme elles sans limites immuables. La *Revue*, dont la mission est purement littéraire, lui restera toujours étrangère, et il nous est permis de croire que cette exclusion ne sera nuisible ni à l'utilité ni à l'intérêt dont elle s'efforcera d'offrir les caractères. Et à bien dire, si l'on songe que la masse formidable des œuvres politiques enfantées depuis la fin du siècle dernier, et vomies chaque jour par la presse périodique avec une si prodigieuse activité, que leur classement échapperait à la vigilance d'une armée de robustes bibliographes, semble avoir épuisé la sphère des idées nouvelles, quel profit la *Revue du Dauphiné* pourrait-elle retirer de discussions qui s'agitent avec une incessante mobilité d'interprétations contradictoires et dans un cercle uniforme de répétitions continuelles. D'ailleurs, assez d'organes spéciaux reproduisent avec une persévérance et une fécondité miraculeuses des disputes politiques, dont le résultat a été plus funeste qu'utile au bonheur social, sans que la *Revue*, intervenant dans l'arène, apporte son tribut de discussion obscure à des débats qui vivront autant que l'existence de l'humanité.

Reste une dernière considération que soulèvera sans doute l'apparition de la *Revue du Dauphiné* : quelles seront ses doctrines littéraires? A une époque où le domaine des lettres a été envahi par une multitude de systèmes de rénovation générale, où les productions les plus éphémères s'arrogent une mission réformatrice, où chaque écrivain formule sa théorie et sa profession de foi, la *Revue du Dauphiné* pourrait bien aussi faire son petit programme, et, comme tant d'autres, annoncer qu'elle va *se poser contre la centralisation, remplir un besoin qui se fait vivement sentir, et faire briller la lumière à toutes les intelligences.* Mais, quelles que soient les séductions de l'apostolat, elle restera en dehors de ces prétentions exclusives, et s'abstiendra de formuler des engagemens qui presque toujours, après être émanés d'une vaniteuse présomption, finissent par s'éteindre dans l'impuissance. Elle ne croit pas non plus que, sous peine d'encourir l'accusation de

caducité et d'attachement à des idées vieillies et en arrière du progrès actuel, elle soit obligée d'arborer les couleurs de telle ou telle école, ou plutôt des coteries qui exploitent la littérature et la faveur publique. Elle n'inscrira point sur sa bannière, avec une vaniteuse modestie : « Nul n'aura de l'esprit hors nous et nos » amis »; mais, se souvenant qu'un homme d'un grand sens, lorsqu'il écrivait sans passion, estimait que « tous les genres sont » bons hors le genre ennuyeux », elle s'efforcera d'instruire et de plaire, en s'adressant au bon sens et au bon goût, à la raison et à l'esprit. Si, faisant un appel à toutes les plumes du pays, elle parvient à exciter l'émulation des intelligences amies des études qui ornent et élèvent l'esprit, à favoriser l'essor des aptitudes qui méconnaissent leurs propres forces et dorment dans l'inactivité, son but aura été rempli.

OLLIVIER Jules.

ESSAI

SUR L'HISTOIRE LITTÉRAIRE DU DAUPHINÉ

PENDANT LE XVIIme ET LE XVIIIme SIÈCLE.

I.

INTRODUCTION.

Il est peu de provinces de la France dont l'histoire littéraire se présente avec les caractères de continuité et de progrès qui sont l'apanage des sociétés dont la civilisation émane de l'unité nationale. Unies à la France, alors que le XVIme siècle faisait renaître les lettres et les arts et se livrait à l'enfantement de la civilisation universelle des temps modernes, les provinces ne recueillirent les bienfaits de la rénovation générale que pour les verser dans le sein de la patrie commune. Quelques-unes, toutefois, conservant encore, à la faveur de leur constitution politique et de la puissante organisation parlementaire, une sorte d'individualité nationale, trouvèrent dans leurs ressources isolées assez d'élémens créateurs pour produire un mouvement intellectuel, qui est devenu la plus belle part de leur patrimoine historique. Mais la plupart, subissant le despotisme de la centralisation, sacrifièrent leurs illustrations à la métropole, sans recueillir d'autre gloire que la stérile renommée de les avoir produites.

De ce nombre est la province de Dauphiné, qui, puisant dans les souvenirs de ses annales et dans l'énergie de caractère de ses habitans l'indépendance de sa nationalité, ne sut pas la faire réagir sur le développement des intelligences, et se créer une littérature patriotique. Les hommes éminens dans les lettres et dans les sciences auxquels elle a donné le jour, ont accompli leur destinée littéraire et acquis leur célébrité loin d'elle, comme

Condillac et Mably, et par-là cessent, en quelque sorte, de lui appartenir exclusivement; et ceux que l'amour de la terre natale, ou la distribution des choses, a retenus dans son sein, ont brillé d'un éclat trop ordinaire pour que leurs noms soient inscrits avec orgueil dans les fastes du pays. La fin du XVme siècle et le XVIme, si féconds en capacités scientifiques, n'en produisirent point pour le Dauphiné, à l'exception du juriste Guy-Pape, qui, jusqu'à l'introduction de la législation contemporaine, est resté le père et le régulateur de la jurisprudence de sa patrie. Il n'en fut pas ainsi au XVIIme et au XVIIIme siècle : un assez grand nombre d'écrivains apparurent, et si un goût sévère leur refuse un rang élevé dans les annales littéraires, du moins les uns furent utiles à leur pays en lui consacrant leurs veilles, et les autres l'honorèrent en ne portant pas ailleurs le tribut de leur plume.

II.

SCIENCE DU DROIT ET JURISPRUDENCE.

GUY-PAPE, CHORIER, SALVAING DE BOISSIEU, EXPILLY, JEAN GUY-BASSET.

La célébrité du parlement de Grenoble et de ses interprètes n'a jamais acquis le même développement que celle des parlemens de Toulouse et de Dijon : la cause en est peut-être en ce que le Dauphiné étant régi par un statut spécial, l'influence parlementaire était dès-lors comprimée en des bornes étroites et ne put réagir au dehors.

A la tête des jurisconsultes du parlement de Grenoble, se place Guy-Pape, dont l'autorité a régné pendant trois siècles sur les décisions du droit dans sa patrie, et à la gloire duquel rien n'a manqué, puisque Dumoulin le cite comme un des hommes qui surent réunir à l'habileté de la pratique la science profonde de la théorie (1). Chorier s'empara des principes qu'il avait émis dans

(1) Guy-Pape ou de la Pape, né au commencement du XVme siècle, à Saint-Symphorien. Le plus célèbre de ses ouvrages est intitulé : *Decisiones Gracianopolitanæ*. Gracianopoli, per Stephanum Foreti, in-fol., 1490; édition rarissime,

son volumineux corps de droit, les réduisit en formules générales, plus spécialement applicables à l'état de la jurisprudence de son temps : il fut, en quelque sorte, le vulgarisateur de Guy-Pape (1).

Le *Traité de l'usage des Fiefs*, du président Salvaing de Boissieu, est resté, malgré l'extinction de la féodalité et de son régime judiciaire, comme un monument d'érudition historique, dans lequel nos origines nationales sont étudiées avec une rare appréciation des usages et des mœurs antiques. Le docte Ducange y a puisé de nombreux documens, et le suffrage de l'auteur du *Glossaire* est une illustre garantie imprimée à la science et à la célébrité du feudiste dauphinois (2).

Parmi les arrêtistes, Expilly et Jean Guy-Basset ont rédigé des compilations devenues inutiles aujourd'hui. Leurs plaidoyers n'ont d'autre originalité que celle d'un étalage pédantesque d'érudition scholastique et d'un style ridicule que l'on croirait éclos de la verve de Diafoirus. Les ressources et les inventions de ces deux galans hommes sont incroyables, et quelques-unes de leurs harangues peuvent être offertes comme des merveilles de bouffonnerie sententieuse, de trop longue haleine cependant pour ne pas jeter l'esprit en un mortel ennui. Toutefois, comme en toute chose, même des plus médiocres et vulgaires, gît moralité, la lecture de ces insipides déclamations de palais n'est pas inutile à l'observateur, qui veut apprécier les affections littéraires et le sentiment intellectuel de la société dont elles provoquèrent et l'admiration et les applaudissemens. Le plaidoyer de Basset sur une question de *rapt*, dans lequel des citations d'Orphée, d'Ézéchiel, de saint Jean-Chrisostôme, de Martial,

plus tard augmentée et fréquemment réimprimée. — Voyez la liste des ouvrages de Guy-Pape dans les *Mémoires de Niceron*, tome XXXVI, page 187. — *Vies des Jurisconsultes*, par Taisand, page 296. — *Bibliothèque des auteurs du Droit*, par Simon Denis, tome I, page 233. — *La Vie de Guy-Pape*, par Chorier, dans l'ouvrage suivant.

(1) *La Jurisprudence de Guy-Pape*, par Chorier. Grenoble, Giroud, 1769, in-4°.

(2) Denis de Salvaing, seigneur de Boissieu, né au château de Vourey, département de l'Isère, le 21 avril 1600. — *Sa Vie*, par Chorier; *Salvagnii Boëssii vita*. Gratianopoli, Provensal, 1680, in-12. — *Mémoires de Niceron*, tome XXIII, page 334.

sont accouplées monstrueusement, et celui d'Expilly, sur le *dommage des bêtes, spécialement des chèvres*, dans lequel tout ce que les anciens ont raconté de la chèvre, sans omettre la chèvre Amalthée, est rapporté avec un luxe inoui d'érudition, sont des morceaux achevés d'euphémisme, auprès desquels les galanteries du beau diseur limousin de Rabelais sont des chefs-d'œuvre de raison et de sagesse de langage (1).

III.

SCIENCES HISTORIQUES.

Chorier, Valbonnays, Charvet, Boissat, Vulson de la Colombière, Leblanc.

Dans les sciences historiques, le Dauphiné compte Chorier et Valbonnays : le premier, bavard et diffus, sans critique, adoptant des fables équivoques et substituant ses imaginations au silence de l'histoire, mais singulièrement investigateur, et, à tout prendre, le créateur des annales de son pays; le second, méthodique et consciencieux, apportant dans ses recherches l'érudition, la bonne foi et l'intelligence savante de l'école bénédictine, mais exclusif et pénétrant peu l'intimité des choses. L'un, bien que le caractère peu honorable de ses inclinations lui eût aliéné l'estime et la considération publiques, fut cependant l'objet de la reconnaissance de ses contemporains, parce que ayant, pour la première fois, débrouillé le cahos des annales du Dauphiné, ses travaux lui concilièrent, en quelque sorte, le suffrage national. Les poètes et les beaux esprits du temps lui décernèrent des louanges, dont l'exagération égale, il est vrai, la médiocrité poétique, mais qui restent comme les témoignages de la popularité que Chorier s'était acquise. L'autre, guidé dans ses recherches plutôt par l'amour de la science que par un sentiment de patriotisme, recueillit le suffrage des savans bien plus que celui de ses

(1) *Plaidoyez de maistre Jean Guy-Basset, ensemble divers arrêts.* Grenoble; tome I, in-fol., 1668; tome II, in-fol., 1681, plaidoyer quatrième. — *Plaidoyez de M.e Claude Expilly.* Paris, Abel Langelier, 1619, in-4°, plaidoyer treizième. — Expilly est né le 21 décembre 1561, à Voiron, département de l'Isère. Voyez sa *Vie*, par Boniel de Catilhon. Grenoble, Charvys, 1660, in-4°.

compatriotes : sa renommée ne s'étendit guère au-delà du cercle restreint des érudits qui partageaient les mêmes études ; le peuple n'y prit point de part (1).

Après Chorier et Valbonnays se présente l'historien de la ville de Vienne, le prêtre Charvet, écrivain médiocre, mais érudit scrupuleux, et dont le sens droit et empreint de simplicité lui a fait éviter les sottises et les exagérations de moines, dans lesquelles étaient tombés ses devanciers, le vieux Lelièvre et Maupertuis (2). J'ai cité de prime abord, sans respecter l'ordre chronologique, Chorier, Valbonnays et Charvet, parce que leurs travaux se réfèrent spécialement aux annales de leur pays. Avant eux, Boissat avait écrit l'*Histoire des Chevaliers de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem;* on lui doit aussi des recherches sur les *Duels* et une *Histoire généalogique de la maison de Médicis* (3).

Le Dauphiné a aussi donné le jour à deux écrivains, dont le premier, Vulson de la Colombière, est le créateur de la science du blason. Les ouvrages qu'il a écrits sur l'art héraldique sont nombreux et traités avec une science et une méthode remarquables ; mais le plus curieux, parce que les matières qu'il renferme se lient intimément à l'étude de notre histoire nationale, est son *Vrai Théâtre d'honneur*, livre riche d'une rare érudition et de la plus grande utilité pour l'intelligence des vieux romans (4).

(1) *Histoire générale du Dauphiné*, par Chorier, tome I. Grenoble, Charvys, in-fol., 1661. Tome II. Lyon, Tioly, in-fol., 1672. — Chorier est né à Vienne, en 1609. — *Histoire de Dauphiné*, par Valbonnays. Genève, Fabri et Barillot, in-fol., 1722, 2 tomes. — Jean-Pierre Moret de Bourchenu de Valbonnays est né à Grenoble, en 1651.

(2) *Histoire de la sainte Église de Vienne*, par Charvet. Lyon, Cizeron, 1761, in-4°.

(3) *Histoire des Chevaliers de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem* (traduite en partie de l'italien, de Bosio), 1643, 2 vol. in-fol.

(4) *Le vrai Théâtre d'honneur et de chevalerie.* Paris, 1648, 2 vol. in-fol. — Le savant bibliothécaire de Besançon, M. Weis, auteur de l'article de *Vulson de la Colombière*, dans la *Biographie universelle*, ne dit pas qu'il serait à propos de restituer à Salvaing de Boissieu la majeure partie des matériaux employés dans *la Science héroïque*, traitant de *la noblesse de l'origine des armes*. Paris, Cramoisy, 1664, in-fol., et 1669, in-fol., imprimée sous le nom de Vulson de la Colombière et presque toujours attribuée à cet auteur. Cependant Barbier (*Dictionnaire des*

Le second écrivain est Leblanc, savant numismate, dont le *Traité historique sur les monnaies de France* est encore ce que nous avons de mieux sur cette matière (1).

ouvrages anonymes et pseudonymes, édit. de 1824, N.° 16,861) ne craint pas de rendre cet ouvrage à Salvaing de Boissieu, et il fonde son opinion sur l'aveu que fait Boissieu, dans l'*élégie* qu'il composa sur sa vie, d'en être l'auteur. Voici le passage de cette élégie, qui est imprimée à la tête du *Traité de l'usage des Fiefs*. Avignon, Giroud, 1731, in-fol.

« Ars quoque detinuit mirâ dulcedine captum
» Stemmata nobilium quæ generosa docet.
» Hanc ego restitui densâ caligine tectam,
» Et quæ defuerant nomina vera dedi. »

Mais une autorité qui ne laisse point de doute, et que Barbier semble n'avoir pas connue, est le passage suivant, tiré de la *Vie de Boissieu*, écrite par Chorier, ami de Vulson de la Colombière et contemporain de Boissieu : « Artem heraldicam » (heroïcam Vulso Columberius, magnificè magis quàm verè, scientiam nominat) » neglectam et quasi squallore sordidam purgavit; vero usui, qui de eâ capi » posset, restituit. Potissimùm illa in gentilium insignium cognitione consistit. » Quibus describendis insignibus, vel peritissimi hærebant, aut miserè hallucinabantur. Si quidem quàm plurimæ suis veris ac propriis figuræ vocabulis destituebantur, Boëssius supplevit. Ducenta plus minùs excogitavit rebus convenientissima vocabula, quas explicarent. In communem studiosorum usum à se ficta » et inventa contulit. Demùm unus de scutariâ symbolorum arte præclarissimè » meritus est. Omnes longissimo intervallo, qui excolende operam navaverunt, » unus anteiit. Omnium facilè diligentiam superavit : à nullo unquàm, ullâ » ætate, superabitur. Nec ex eo gloriam, aucupabatur, quam omnem ultrò in » Columberium transfudit : et acceptam hujus artis cognitionem, vir ingenuus, » qui ingrati crimen horrebat, Boëssatio palàm, cum reverentiâ et gaudio, » Columberius referebat. » (*Vita Boëssii*. Gratianopoli, 1680, in-12, pag. 41-42.) — Il résulte de ce texte que Boissieu, après avoir réuni de nombreux matériaux sur l'art héraldique, les livra à Vulson de la Colombière, qui, en les mettant en œuvre sous son nom, en attribuait cependant la propriété à Boissieu.

(1) *Traité historique des monnaies de France, depuis le commencement de la monarchie jusqu'à présent*, par Leblanc, 1690, in-4°.

IV.

BELLES-LETTRES, POÉSIE LATINE ET FRANÇAISE.

SABTEL, SALVAING DE BOISSIEU, CHORIER, BOISSAT, PONTAYMERI, AVOND, BRESSAC, LA GARENNE, RIGAUD, CORNU, BARO, EXPILLY, GENTIL-BERNARD, BERNARD, BARRAL, ARTIGNY, GUY-ALLARD, GRAS DU VILLARD, ALEMAND, BOUSTIER.

Le domaine des belles-lettres revendique un plus grand nombre de disciples, dont la célébrité, éteinte aujourd'hui, ne fut cependant pas sans influence sur le mouvement des intelligences. On sait qu'en France la renaissance des lettres s'opéra par la réhabilitation de la littérature grecque et latine. Les plus savans critiques, les philologues les plus sagaces, les génies supérieurs du XVIme siècle, les deux Scaliger, Érasme, de Thou, le chancelier de l'Hôpital, se vouèrent avec un infatigable amour au culte des chefs-d'œuvre de l'antiquité, leur restituèrent la gloire qu'avait obscurcie si long-temps la barbare ignorance du moyen-âge, et les consacrèrent à l'admiration, comme les types de la perfectibilité intellectuelle à laquelle était parvenu l'esprit humain. Du culte à l'imitation il n'était qu'un pas : bientôt, aussi, les écrivains supérieurs puisèrent-ils leurs plus belles inspirations dans les souvenirs de Rome et d'Athènes. Le président de Thou rédigea ses *Annales* sous l'influence de Tite-Live, reproduisit la noblesse de son style, l'élévation de sa pensée; tandis que Buchanan, historien et poète, dérobant à Virgile et à Horace les secrets de leur génie, faisait entendre, dix siècles après la décadence de la civilisation romaine, les plus purs accens de la muse latine. Les efforts de Buchanan ne restèrent pas sans résultat; il devint le chef d'une école, imitatrice il est vrai, dont le génie n'est que le reflet d'un génie antérieur, mais à laquelle il faut pourtant rendre cette justice, qu'elle a introduit dans notre langue, qui se débarrassait à peine des langes de son enfance barbare, les richesses de l'élocution romaine. A la voix de Buchanan, toutes les intelligences s'émurent; la France

répondit de toutes parts à son appel, et, par une bizarre préférence de cette ferveur poétique, on vit une langue éteinte évoquée du sein de l'oubli, pour devenir l'interprète de la pensée préférablement à la langue vivante et nationale.

Parmi les disciples que le Dauphiné fournit à l'école poétique latine, quatre surtout se sont fait remarquer dans le cours du XVIIme siècle : le P. Sautel, jésuite; le président Salvaing de Boissieu, Chorier et Boissat, surnommé *l'Esprit*.

Le P. Sautel, un des plus élégans et des plus purs écrivains latins modernes, n'est plus guère en honneur qu'auprès de la jeunesse des écoles. Ovide était le modèle qu'il avait choisi, et les maîtres de la littérature scholastique reconnaissent qu'il a saisi avec bonheur le nombre et l'élégance, un peu molle et diffuse, du chantre des *Métamorphoses*. Les productions du P. Sautel, qui brillent plus par la délicatesse des détails que par la puissance de l'ensemble et la justesse de la pensée, sont tombées dans l'oubli, parce qu'elles sont de ces choses dont on peut dire : *Cela est beau mais ennuyeux*. D'ailleurs, écrites en français, elles eussent acquis une célébrité plus durable; écrites en latin, elles n'ont ému aucune sympathie (1).

C'est dans Ovide encore que Salvaing de Boissieu a puisé ses fictions mythologiques des *Sept Merveilles du Dauphiné* (2). Les *sept merveilles*, qui n'étaient que des jeux bizarres de la nature, dont la science moderne a détruit le prestige, avaient été dès longtemps consacrées par la vénération populaire et l'autorité des historiens. C'était là un sujet fertile en descriptions et en ressources poétiques, dont Salvaing de Boissieu s'est emparé assez heureusement. Les dieux de la fable et les fées du moyen-âge sont tour à tour évoqués par sa muse, et de cette intervention naissent souvent des détails dont le charme est rendu plus piquant par la propriété des termes et l'élégance de la versification. Le chant dans lequel le poète décrit les *grottes de Sassenage*, dont il

(1) Sautel, né à Valence, en 1613. — Voyez sur cet auteur *les trois Siècles littéraires*, par Sabatier, et le *Journal des Savans*, 1666, 11 janvier et 22 février.

(2) *Septem Miracula Delphinatûs*. Gratianopoli, Chervys, in-8°, 1656.

fait un palais magique habité par la fée Mélusine, peut être comparé aux plus belles pages latines de la *Pléiade parisienne* (1).

Chorier a composé des épitaphes, des épigrammes, des poésies fugitives, toutes assez médiocres (2). La composition latine qui a rendu son nom honteusement fameux est un poème obscène sur les *Secrets de l'Amour et de Vénus*. Les inventions de la débauche la plus raffinée sont accumulées avec une libertine fécondité dans cette œuvre de prostitution, à laquelle l'auteur n'osa pas attacher son nom. Son libraire fut poursuivi et condamné par le parlement de Grenoble, et Chorier, pour échapper à la juste sévérité des magistrats, fut contraint d'avoir recours à la diffamation et au mensonge, en attribuant ses vers d'abord à Louise Sigea de Tolède, et plus tard au grave Meursius, érudit hollandais. Mais ses indiscrétions le trahirent, et lorsque le voile du pseudonyme, dont il se couvrait, fut déchiré, le mépris des honnêtes gens devint l'apanage de ses dernières années, qui s'éteignirent dans une vieillesse misérable et déshonorée. C'est une remarque curieuse à faire, que les *Secrets de l'Amour et de Vénus*, proscrits par le parlement de Grenoble, furent publiés aux frais d'un avocat général de la même compagnie. Il n'est besoin d'ajouter que cet ouvrage défendu a eu un très-grand nombre d'éditions.

Pierre de Boissat, un des premiers membres de l'académie française, un des premiers nommés s'entend, et que le développement prématuré et la fécondité de son génie firent surnommer *l'Esprit*, a produit une formidable quantité de vers et de poèmes latins de tous les genres, qui n'ont d'autre mérite que d'être un des plus rares monumens de la bibliographie, puisqu'il n'existe guère que trois ou quatre exemplaires connus des œuvres de l'auteur (3).

(1) *La Pléiade parisienne* se composait de Duperrier, Rapin, Commire, Larue, Santeuil, Ménage et Petit.

(2) Nicolai Chorerii, *Carminum liber unus*. Gratianopoli, Provensal, 1680, in-12, 100 pages.

(3) Boissat, né à Vienne, en 1603. Le recueil de ses *Œuvres diverses* est intitulé : *Petri de Boissat opera et operum fragmenta*, in-fol. (circa annum 1649). La bibliothèque de Lyon en possède un exemplaire. Voyez sur ce rarissime volume le *Catalogue des livres de la bibliothèque de Lyon*, par Delandine. Paris, Renouard, in-8°, classe des belles-lettres, page 372, N.° 1,911. — *Nouveaux Mémoires de critique*, par l'abbé d'Artigny, tome II, page 4. — *Mémoires de Niceron*, tome XIII, page 282 à 400.

Le plus gros des poèmes de Boissat est un *Charles-Martel* en 6 chants, que Chapelain dit être conçu avec *une gravité magnifique* (1); et le plus froidement ridicule est une paraphrase en vers des *Institutes de Justinien*. Outre son poème épique, Boissat a laissé couler de sa plume, avec une intarissable facilité, deux livres de *sylves*, trois livres d'*élégies*, des *héroïdes*, des *métamorphoses*, des *plaintes*, des *épigrammes*, des *épitaphes*, des *interprétations du Nouveau et de l'Ancien Testament*, en tout quinze ou seize mille vers. Inédites, ces diverses productions eurent la fortune de *la Pucelle* de Chapelain, qui fut inhumée en venant au jour. Boissat en faisait des lectures aux assemblées qui se réunissaient chez Gaston d'Orléans. Théophile, Baudoin, Faret, Bourbon, Balzac et les beaux esprits qui formaient ces conférences académiques, ne tarissaient pas d'éloges sur les vers de Boissat, et bien entendu que la muse de celui-ci se montrait reconnaissante, à son tour, de la complaisance des confrères. L'adulation fut poussée à un si haut degré d'exagération niaise, que des adorateurs de Virgile, effrayés des merveilles épiques que promettait l'impression du *Charles-Martel*, exprimèrent naïvement la crainte que le chantre de *l'Énéide* ne fût effacé par le sieur de Boissat. Enfin, le *Charles-Martel* si prôné, pour lequel tous les pédans et les rimeurs avaient sué d'ahan à souffler dans les trompettes de la Renommée, qui devait tuer à jamais ce pauvre Virgile, fut imprimé, et, malgré sa *gravité magnifique*, des mains du prote ne fit qu'un pas dans le gouffre de l'oubli, où vint le joindre plus tard sa virginale et non moins célèbre sœur *la Pucelle* du sieur de Chapelain (2).

Les autres poésies de Boissat eurent le même sort : louées avec immodération, elles furent oubliées avec outrage. Devenu vieux et dévot, la cervelle de Boissat, qui n'avait jamais été très-saine, puisqu'elle avait enfanté un nombre si prodigieux de mauvais vers, se troubla et fut en proie à des imaginations noires, qui le rendirent insupportable et farouche dans le monde, où, jeune, il avait brillé jadis par l'élégance et la politesse de ses manières.

(1) *La Pucelle, ou la France délivrée*, par M. Chapelain. Paris, Courbé, 1656, in-fol., préface.

(2) *Joannis Sangenesii Poëmata*. Parisiis, Courbé, 1654, in-4°.

En 1656, la reine Christine, allant à Rome, s'arrêta à Vienne, et Boissat, qui lui avait dédié des poésies, fut chargé de la complimenter. Il se présente devant elle, le menton barbu, la chevelure en désordre, revêtu d'habits sales et surannés, et la sermonne impertinemment sur les jugemens de Dieu et le mépris du monde. Cette harangue hors de saison, qui n'était de nature à plaire à personne, et surtout à une reine adulée, fut très-mal accueillie de Christine, qui, par dédain, feignit de ne pas reconnaître dans ce ridicule sermonneur l'élégant Boissat d'autrefois. Ce fut le même esprit étroit de dévotion mesquine qui détermina Boissat à soustraire ses œuvres au public. A peine étaient-elles imprimées, qu'il retint les exemplaires et en détruisit une grande partie, de crainte que les louanges qu'elles lui attireraient ne missent à de trop rudes épreuves sa pieuse modestie. Ses héritiers et surtout le dédain des lecteurs servirent si bien ses vues, qu'en peu d'années son œuvre est devenue plus remarquable encore par sa rareté que par sa médiocrité, ce qui est beaucoup dire.

La part que revendique la province de Dauphiné dans les fastes de la poésie française est moins stérile que celle qui lui est faite dans le domaine de la poésie latine; cependant elle est aussi peu éclatante. Il serait difficile à la critique de déterminer le rang de supériorité relative qui appartient aux productions poétiques qu'ont enfantées les littérateurs dauphinois, tant elles luttent entre elles de médiocrité et d'obscurité : les bibliographes seuls sont juges compétens pour décerner à quelques-unes d'entre elles le mérite de la rareté. Ainsi, le poème en sept livres des *trois prinses de la cité de Montelimart*, par le sieur Alexandre de Pontaymeri, seigneur de Foucheran, n'existe pas dans les collections de la bibliothèque royale, et la *Biographie universelle* n'a pas daigné parler de son auteur. Le poème du *Triomphe d'Henri IV*, du même Pontaymeri, est aussi rare et aussi peu connu, quoique, par une de ces illusions naïvement présomptueuses, dont se repaissent les esprits vulgaires, le poète en ait fait le gage de son immortalité d'un jour (1). Gisent aussi dans les profondeurs de l'oubli Jacques

(1) *La cité de Montelimart, ou les trois prinses d'icelle, composées et rédigées en*

Avond, qui a fait un poème sur le *Vœu de virginité et de continence*, dans le but de convertir les protestans (1); Laurent de Bressac, qui a mis l'amour de Dieu en sonnets (2); La Garenne, dont les folles stances sur *les merveilleux effets du vin* et l'éloge du *tabac* ne sont pas dépourvues de joyeuseté rabelaisienne (3), et Pierre de Cornu, paillard dévot, dont les vers les moins faibles sont ceux qu'il adresse à sa maîtresse Laurini, et dans lesquels, lui peignant les ennuis de la vieillesse, il l'invite à jouir de ses jeunes années (4). David Rigaud, honnête marchand de la ville de Crest, a laissé des pièces diverses et un poème didactique sur la *cigale*, que recherchent les curieux : excellent homme, qui fit des vers et des ratines (5). Enfin, le nom de Balthazar Baro a survécu, protégé qu'il est par la célébrité du père des romanciers modernes, d'Urfé. La cinquième partie du roman d'*Astrée*, que d'Urfé, son patron, lui légua le soin de terminer, quelques odes adulatrices adressées au cardinal de Richelieu, des pastorales, des poèmes dramatiques, ouvrirent à Baro les portes de l'académie naissante (6).

sept livres, par A. de Pontaymeri. 1591, in-8°, sans nom de ville. — *Le Roi triomphant, où sont contenues les merveilles du très-illustre et invincible Henri IV*, par le même. Lyon, Ancelin, 1594, in-4°. — Voyez sur cet écrivain, qui est né à Montélimar, la *Bibliothèque française*, de Goujet, tome XIV, page 99.

(1) *Poème à l'honneur du sacré vœu de virginité et de continence*, par Jacques Avond. Grenoble, Fremon, 1651, in-4°. — Voyez sur cet auteur, qui est né à Die (Drome), la *Bibliothèque française*, de Goujet, tome XVI, page 149.

(2) *Caractères chrétiens, ou Dieu et le monde, avec leurs expressions en vers*, par Laurent de Bressac. Grenoble, Philippe, 1668, in-12. — Bressac est né à Valence.

(3) *Les Bachanales, ou loix de Bachus, prince de Nise en Arabie, roi d'Egypte et des Indes et Dieu des beuveurs. Ouvrage lirosophique, dans lequel on voit les divers et merveilleux effets du vin, les extravagantes et ridicules saillies où il porte l'homme par les excès et le mauvais usage de cette précieuse et charmante boisson; bref, tout ce que peut produire la fumée d'un long et libre repas. Ensemble l'éloge du tabac, tiré des Burlesques du sieur de La Garenne, sur l'original composé à Turin par le même auteur, en l'année* 1630. Imprimé d'abord à Chambéry, puis par les soins de l'auteur à Grenoble; Gales, 1657, in-8°.

(4) *Les Œuvres poétiques de Pierre de Cornu*. Lyon, Jean Huguetan, 1583, in-8°. — Cornu est né à Grenoble.

(5) *Recueil des Œuvres poétiques du sieur David Rigaud, marchand de la ville de Crest en Dauphiné, avec le poème de la Cigalle*. Lyon, Larivière, 1653, in-8°.

(6) Baro est né à Valence, en 1600. Voyez sur cet auteur la *Bibliothèque française*, de Goujet, tome XVI, page 123, et l'*Histoire de l'Académie française*, tome I.

Expilly, qui ne fut pas de l'académie, mais qui méritait d'en être, outre les plaidoyers ridicules qui l'ont rendu fameux, se fit une assez belle réputation littéraire dans sa province par sa fertilité poétique. L'amour dicta ses premiers vers, et se servit d'une jeune veuve pour verser « *dans son ame*, dit son biographe, » *ces violentes inquiétudes et ces amoureuses ardeurs qui furent le sujet* » *et la matière de ce grand nombre de vers qui sont au commencement* » *de ses poésies* (1). » Aussitôt sa passion s'exhale en sonnets, en stances, en chansons, sous le titre galant des *Amours de Chloride*, « *amours pleins d'honnêteté* », selon l'expression de son apologiste (2); ce qui n'empêche pas l'honnête Expilly d'apostropher un peu gaillardement sa discrète maîtresse :

« Que ne permettez-vous, o mains iniurieuzes,
» Que ie puisse toucher ces tetins amoureux,
» Ces pommes de Venus, le seiour bien-heureux
» De l'archer Gnidien et des Graces ioyeuzes » (3).

Les langueurs et les désirs d'Expilly touchèrent fort peu son ingrate Chloride, car, après avoir accueilli pendant quelques années les témoignages de sa flamme, elle l'abandonna, lui et ses amoureux sonnets, pour se marier avec le conseiller Cornu, ce poète pieusement paillard dont nous avons parlé. Il n'est besoin de dire que les beaux esprits du temps s'égayèrent avec crudité sur ce conseiller, que des épigrammes latines appellent ingénieusement *Cornutus*, et que son nom servit de texte à maints vaudevilles, plus gaillards que malins. Expilly se vengea des rigueurs de l'inhumaine, en mettant en vers ses *dédains*, et se consolant bientôt de ce rude coup, qui devait le mettre au tombeau, poète, il oublia ses lyriques douleurs, pour renouer de nouvelles et volages amours. Il avait dit cependant :

(1) *La Vie de messire Claude Expilly, président au parlement de Grenoble*, par Boniel de Catilhon. Grenoble, Charvys, 1660, in-4°, page 29.

(2) *Idem*, loco citato.

(3) *Les Poèmes de messire Claude Expilly*. Grenoble, Verdier, 1624, in-4°, page 11, sonnet XIX.

« Le premier iour que ie vous vei si bele,
» Ie devins votre et le seray toujours;
» Secourez moy, ne me donnez secours,
» Soyez moy douce, ou me soyez cruele.

» Non, ie mourray pour estre trop fidele;
» Mais si le trait, qui derobe noz iours,
» D'un même coup n'acheve les amours,
» Là bas sera mon amour immortele.

» Quand les ennuis m'auront mis au tombeau,
» Mettez dessuz ces vers dans un tableau :
» Daphnis, qui gît enclos sous cette lame,

» Apres avoir d'un dezir glorieux
» Levé trop haut et l'esprit et les yeux,
» Mourut aimant la beauté de sa dame » (1).

Heureusement, on sait que ces protestations funèbres engagent peu, et nous avons vu un illustre poète de notre temps se porter à merveille, alors que les mélancoliques accens de sa muse méditative ne laissaient plus d'espoir pour le salut de ses jours. Aussi Expilly ne mourut pas, et en cela il fit bien.

Expilly a fait encore, sous le titre de *Mascarades*, des dialogues dramatiques, des divertissemens et des scènes de ballet, puis des épitaphes, des élégies, de petits poèmes héroïques et des poésies diverses, qui forment un notable volume in-4°. Il y a beaucoup de fatras, de mauvais goût et de faux enthousiasme, dans ce gros bouquin; cependant on y rencontre, par fortune, quelques petites pièces très-délicatement versifiées, et qui, par la naïveté de la facture, rappellent les meilleures inspirations de l'école poétique du XVIme siècle; mais elles sont malheureusement étouffées, comme le lys des champs dans les épines, par un amas de pensées pédantesques, exprimées en mots alambiqués. Ce qui contribue à rendre la facture des vers d'Expilly quelquefois un peu ridicule, c'est qu'ils sont imprimés selon l'arbitraire de la

(1) *Poémes d'Expilly*, loco citato, page 13, sonnet XXII.

prononciation de sa province, d'après une méthode orthographique qu'il avait tenté d'introduire (1). Expilly avait assez de présomption pour s'ériger en néographe, et l'esprit assez superficiel pour ne pas saisir l'impossibilité et surtout l'inutilité d'une réforme, dans l'entreprise de laquelle avaient échoué avant lui Pierre de la Ramée, Jacques Pelletier, Louis Meigret, et qui, de nos jours, n'a été exhumée par quelques grammairiens que pour la manifestation de leur impuissance (2). Il fut assez mal avisé, surtout, de s'attaquer à Robert Estienne, un des hommes qui ont le mieux connu le génie étymologique de la langue française, et dont la science immense est une des plus belles gloires du XVIme siècle. Il l'accusait que, pour faire dériver « le langage françois » du grec et du latin, il avoit adjouté à l'ecriture beaucoup de » consonnantes inutiles et superflues, et mis une lettre pour une » autre.....; que cette vieille et pedantesque façon d'ecrire estoit » une tyrannie ridicule et tout à fait insupportable; que pour » estre bien ecrit, selon l'ortographe qui doit estre pratiquée, » une simple femmelette estoit plus propre à l'enseigner qu'un » grand clerc, docteur, ou regent d'université » (3). J'ignore si la réforme orthographique d'Expilly donna naissance à une polémique grammaticale : ce qui est certain, c'est qu'elle produisit peu de sensation, et qu'elle est tombée bien plus avant dans le très-juste oubli, qu'elle méritait, que ses plaidoyers et ses poésies.

De l'insipide et magistral Expilly, il faut passer, sans transition aucune, à l'auteur de *l'Art d'aimer*, Bernard, que l'urbanité de ses mœurs et la politesse de son esprit ont fait surnommer *le Gentil Bernard*. Versificateur plutôt que poète, l'excessive correction de son style, le choix puéril des mots harmonieux,

(1) *L'ortographe françoise selon la prononciation de notre langue*, par Claude Expilly. Lyon, 1618, in-fol.

(2) *Grammaire de Pierre de la Ramée*. Paris, Wechel, 1572, in-8°. — *Dialogue de l'ortografe e prononciation françoëse*, par Jacques Pelletier. Lyon, Tournes, 1555, in-8°. — *Traité touchant le commun usage de l'escriture françoise*, par Louis Meigret. Paris, 1545, in-8°.

(3) *Vie de Claude Expilly*, par Catilhon, page 78.

l'affectation phraséologique du discours, ont banni la chaleur, l'inspiration et le sentiment de ses vers, dont la froideur provoque l'ennui. Devenu riche, de pauvre qu'il était, admis dans la société des grands, dont il était le courtisan d'autant plus habile qu'il conservait les faux dehors d'une indépendance polie, aimé des femmes, dont il ne trahissait point les faiblesses, poussé par les hommes de lettres, dont il se gardait bien de heurter la vanité, Bernard se fit, dans un monde frivole, où des femmes libertines et de beaux esprits de ruelles étaient les arbitres de la gloire littéraire, la réputation de poète élégant et pur. Homme à la mode, ce qui est la plus sotte et la plus misérable gloire dont l'amour-propre se puisse enorgueillir, il obtint des bonnes fortunes sans les solliciter, tant sa discrétion avait inspiré de confiance aux femmes, et refusa une place à l'académie, sans l'avoir demandée, tant les écrivains étaient jaloux d'admettre dans leur sein un confrère qui n'aurait eu d'autre passion que celle de faire leur éloge. Avec l'opportunité de cette position sociale, il eut encore le bon esprit de conserver en porte-feuille pendant trente ans son poème de *l'Art d'aimer*, se bornant à en faire de rares lectures aux soupers des grands et dans les bonnes compagnies, où son caractère égoïstement inoffensif et sa modestie bienveillante le faisaient toujours accueillir avec empressement. Ce fut par ces lectures fugaces, et dont le prestige impose d'autant plus à l'esprit qu'il laisse peu d'accès à l'analyse, qu'il obtint la réputation de poète pur et délicat, qu'il perdit bien vite, lorsque des amis indiscrets eurent ravi à sa vieillesse anticipée son secret, en faisant imprimer *l'Art d'aimer* à son insçu. Ce poème fut accueilli comme il méritait de l'être, c'est-à-dire avec froideur; jugement d'autant plus irrécusable, qu'il émane d'une époque où la corruption générale et le libertinage d'esprit étaient une garantie offerte aux productions licencieuses. « Ce » pauvre Bernard, disait Voltaire, était bien sage de ne pas » publier son poème : c'est un mélange de sable et de brins de » paille avec quelques diamans très-joliment taillés..... C'est » un des plus ennuyeux poèmes qu'on ait jamais fait. Cependant » il y a dans ce long poème une trentaine de vers admirables et

» dignes d'être éternels comme le sujet du poème le sera » (1).

Le reproche de froideur absolue, qui décolore *l'Art d'aimer*, ne s'adresse pas à l'opéra de *Castor et Pollux*, une des plus nobles productions de la poésie lyrique, et à quelques poésies fugitives, telles que l'*Épître à Claudine* et la chanson de *la Rose*. Malheureusement pour la renommée de Bernard, par le temps qui court on ne lit guère les opéra, et, franchement, des chansons ne peuvent immortaliser leur auteur que lorsqu'elles sont faites par Béranger (2).

Voilà ce dont se compose le mince bagage poétique du Dauphiné. Les belles-lettres n'offrent guère plus de richesses; cependant quelques écrivains les ont illustrées.

Parmi les polygraphes, le ministre Bernard, forcé de s'expatrier, se réfugia à la Haye, où son érudition philologique lui fit obtenir une chaire publique. Il y continua deux journaux qui, dans le monde savant, avaient obtenu une juste célébrité : la *Bibliothèque universelle* de Leclerc et la *République des lettres* de Bayle; malheureusement son style incorrect et lourd, sa dialectique souvent diffuse, firent bien vite apercevoir que le continuateur de Bayle n'avait ni la critique piquante et si ingénieuse de son prédécesseur, ni son immense érudition (3).

Barral, auteur de beaucoup d'opuscules justement ignorés, n'est connu que par son *Dictionnaire historique des grands hommes*, écrit sous l'influence d'un jansénisme si outré, qu'on l'a nommé *le martyrologe du jansénisme, fait par un convulsionnaire* (4).

L'abbé d'Artigny, aussi laborieux que modeste, a traité une foule de questions intéressantes relatives à l'histoire et surtout à

(1) *Œuvres complètes de Voltaire*, édition de Delangle. Paris, in-8°. — *Correspondance*, tome XCII, pages 372-425.

(2) Bernard est né à Grenoble, en 1710. — Ses *Œuvres complètes*, publiées avec une notice sur sa vie par Fayolle. Paris, Buisson, 1803, 2 vol. in-8°.

(3) Bernard est né à Nyons, le 1er septembre 1658. Voyez sur cet écrivain *la République des lettres*, mai et juin 1718; *l'Europe savante*, tome IV; *Journal littéraire*, tome X.

(4) Barral est né à Grenoble. — Son *Dictionnaire historique et critique des grands hommes*. 1758, 6 vol. in-8°.

l'histoire littéraire, avec une critique toujours saine et une science de recherches dont les traditions sont rares aujourd'hui (1).

Guy-Allard et Gras du Villard ne sont que des compilateurs médiocres. Le premier, sans méthode, sans critique et sans élévation, a cependant écrit sur l'histoire de son pays; à ce titre, il mérite quelque reconnaissance. Le second est si bas placé parmi les barbouilleurs de papier, qu'il peut être considéré comme le type de la vulgarité et de l'inutilité littéraires (2).

Parmi les grammairiens, Alemand et Boustier ont publié quelques remarques sur la langue et la grammaire françaises (3).

V.

SCIENCES MORALES.

Condillac, Mably.

Les sciences morales ont produit deux hommes supérieurs, dont le Dauphiné doit s'enorgueillir à juste titre : Condillac et Mably, déchus sans doute de leur réputation passée, aujourd'hui qu'une direction nouvelle a été imprimée aux connaissances humaines, mais qui cependant furent doués, le premier surtout, d'un mérite intrinsèque incontestable.

Condillac le premier a purgé le domaine de la métaphysique des obscurités et des fictions que les plus grands génies y avaient répandues à profusion. Disciple de Locke, il répandit en France les doctrines du philosophe anglais, s'inspira de ses idées et fit des découvertes bien plus importantes que son maître, en traçant

(1) D'Artigny est né à Vienne, le 8 novembre 1706. — Ses *Nouveaux Mémoires d'histoire, de critique et de littérature.* Paris, 1749-56, 7 vol. in-12.

(2) Guy-Allard, né à Grenoble, auteur d'une foule de petits ouvrages, et généalogiste fameux par les mensonges qu'il vendait à la vanité des familles nobles. — Gras du Villard, né près de Grenoble, en 1700. Voyez la *France littéraire,* de 1769, et la *Bibliothèque historique de la France,* dernière édition, tome II, N.° 27,072.

(3) Alemand est né à Grenoble, en 1643. Voyez les *Mémoires de d'Artigny,* t. I, page 277, la *Bibliothèque française,* de Goujet, tome I, p. 142-163. — Boustier, né dans le Briançonnais, a fait les *Rapports de la langue française et de la langue hébraïque.*

la marche et le développement des phénomènes de l'esprit humain. L'examen de l'influence immense exercée par Condillac sur la métaphysique, par l'analyse si profonde et si lucide qu'il a su faire des opérations de l'intelligence, du mécanisme du langage et des perceptions de l'entendement, et le tableau de ses travaux, qui embrassent l'histoire complète de la formation et des progrès successifs de l'esprit, excèderaient de beaucoup les bornes de cette revue sommaire de l'histoire littéraire du Dauphiné. D'ailleurs, après les excellentes critiques que Laharpe, M. Laromiguière et les biographes de Condillac ont faites de ses systèmes philosophiques, il ne reste plus rien à dire (1).

Mably est bien loin d'avoir obtenu la célébrité de Condillac, son frère, et, franchement, il ne la méritait pas. L'esprit de haine et de dénigrement pour les institutions de son temps, qui naissait du froissement de son amour-propre, a faussé presque toutes ses appréciations et répandu dans ses ouvrages des erreurs systématiques si flagrantes, que la critique ne prend plus la peine de les réfuter. Réfugié au sein de l'antiquité, qu'il peignait avec les couleurs factices de son imagination, il vitupérait avec amertume l'organisation des gouvernemens modernes, et leur substituait des formes politiques empruntées à l'histoire mal comprise de Rome et d'Athènes. Cependant on ne peut refuser à Mably un rang distingué parmi les publicistes, et il est juste de reconnaître que ses vues étaient larges et philosophiques. Ses *Observations sur l'histoire de France*, celui de tous ses ouvrages qui, pendant quelques années, a eu le plus de vogue, portent l'empreinte des théories les plus fausses. Au lieu d'étudier l'histoire avec naïveté et dans un esprit d'investigation pure des faits, pour en déduire ensuite des résultats sincères, Mably se créait d'abord un système historique, sous l'empire duquel il assouplissait les faits au gré de ses sympathies. Il a été de mode, pendant quelques années, de citer les *Observations sur l'histoire de France* comme un modèle

(1) Etienne Bonnot de Condillac est né à Grenoble, en 1715. Ses *Œuvres complètes* (édition publiée par M. Théry). Paris, Lecointe et Durey, 1821-23, 16 vol. in-8°.

d'études fortes, à cause de la nouveauté de leurs paradoxes; mais les travaux si consciencieux de MM. Guizot et Thierry ont dévoilé tout ce qu'elles ont de vide et de funeste pour l'interprétation saine de nos institutions antiques. Un seul ouvrage de Mably restera peut-être : ses *Entretiens de Phocion*, dans lesquels l'auteur est parfois éloquent, lorsqu'il s'est dégagé de l'influence de ses passions (1).

VI.

SCIENCES MATHÉMATIQUES.

ORONCE FINÉ, CLAUDE BOISSIÈRE, LÉOTAUD, FONTAINE, VAUCANSON.

Dans les sciences mathématiques, le vieil Oronce Finé n'a pas été sans mérite, pour le temps où il vivait, si l'on considère que le propre d'une intelligence supérieure est de s'élever au-dessus de la sphère des connaissances actuelles. Ses ouvrages ont vieilli et sont d'une inutilité complète, parce que la science a fait des progrès immenses; cependant leur valeur intrinsèque, appréciée isolément, reste (2).

Autant est-il advenu de ceux de Claude de Boissière, qui appliqua les mathématiques à l'art militaire et à l'astronomie. Une seule de ses productions, qui se recommande par sa singularité, est encore recherchée des curieux (3).

Le P. Léotaud a écrit spécialement sur la géométrie (4).

Mais le plus illustre mathématicien dauphinois est Fontaine, à qui la géométrie doit le germe d'un grand nombre de découvertes importantes et dont le nom est resté attaché à plusieurs théorèmes (5).

(1) Gabriel Bonnot de Mably est né à Grenoble, le 14 mars 1709. Ses *Œuvres complètes*. Paris, Desbrières, 1794-95, 15 vol. in-8°.

(2) Oronce Finé est né à Briançon, en 1494. Voyez la liste de ses ouvrages dans les *Mémoires de Niceron*, tome XXXVII, page 184.

(3) Claude de Boissière est né près de Grenoble, dans le XVIme siècle. Voyez sur son ouvrage intitulé *Nobilissimus et antiquissimus ludus pythagoricus*, le *Chronicon Cameracense*, de Colvener, page 461.

(4) Léotaud est né à la Val-Louise, près d'Embrun, en 1595.

(5) Fontaine est né à Claveyson (Drome), au commencement du XVIIIme siècle.

Enfin, dans la mécanique, jamais homme n'opéra plus de merveilles, par les forces seules de son génie, que Vaucanson. Quelques-uns des prodiges sortis de ses mains ont, pendant longtemps, vivement excité la curiosité; mais ils sont ingénieux sans être utiles, tandis que le mécanisme simplifié qu'il a introduit dans la fabrication de certains produits industriels, tels que la préparation de la soie, est un service immense rendu au commerce. On sait que cette innovation ameuta contre lui les ouvriers, qui, en vertu de la raison populaire, tentèrent de le lapider. La vengeance épigrammatique de Vaucanson consista à fabriquer une machine au moyen de laquelle un âne exécutait une étoffe diaprée de fleurs. Vaucanson était doué d'une modestie et d'une candeur peu ordinaires, et cependant il fut de l'académie (1).

VII.

SCIENCES MÉDICALES ET NATURELLES.

LAURENT JOUBERT, NICOLAS, DAUMONT, MENURET, CHAIX, VILLARS, FAUJAS DE SAINT-FONDS.

La médecine compte quelques Dauphinois parmi ses plus habiles interprètes. Laurent Joubert fut le disciple de Rondelet, que Rabelais fait intervenir dans ses fictions pantagruéliques sous le nom de *Rondibilis;* il lui succéda dans la chaire qu'il occupait à l'université de Montpellier, et bientôt après il fut revêtu de la charge de chancelier de la même université. Joubert est non-seulement un des plus illustres médecins du XVIme siècle, mais il doit être encore, par l'indépendance de ses idées et la supériorité de ses lumières, rangé parmi les philosophes. Doué d'un esprit observateur et pénétrant, il sut dégager la science pratique d'une foule d'erreurs qui la déshonoraient; mais en s'élevant au-dessus des préjugés populaires, en signalant les impostures accréditées par l'ignorance et la fraude, il froissa bien des passions et s'attira la haine des hommes qui vivent de mensonges, ou pour lesquels

(1) Vaucanson est né à Grenoble, le 27 février 1709.

l'autorité de la routine est un dogme de créance. Son traité des *Erreurs populaires au faict de la medecine et regime de santé* eut la fortune des ouvrages qui dévoilent la vérité, au préjudice de ceux qui ont intérêt à la céler. Cet ouvrage souleva contre son auteur les clameurs des empiriques et des charlatans, dont la fraude était démasquée; mais les honnêtes gens, qui ne voient pas une calamité publique dans un progrès et dans la manifestation de la vérité, l'accueillirent avec enthousiasme et reconnaissance, et dix éditions successives, publiées dans l'espace de six mois, sont un beau triomphe littéraire, dont la presse moderne offre peu d'exemples. La manière employée par Joubert pour combattre l'erreur et rechercher la vérité se rapproche beaucoup de celle de Montaigne. Il règne dans sa polémique une vivacité, une allure naïve et saisissante, qui font regretter que le *Traité des erreurs populaires* ne soit pas reproduit parmi les réimpressions des productions originales du XVIme siècle, faites aujourd'hui par les amis de notre ancienne littérature. Joubert a écrit aussi sur *la nature, la cause et les effets du ris*, et, par une propriété d'élocution pittoresque et de pensées ingénieusement joyeuses, il appelle souvent sur les lèvres du lecteur l'hilarité dont il décrit les phénomènes (1).

Nicolas, écrivain sans méthode et praticien médiocre, a cependant publié sur les maladies épidémiques du Dauphiné des recherches, dont la statistique peut s'emparer pour établir des comparaisons sur la santé publique (2).

Daumont et Menuret, collaborateurs modestes de l'*Encyclopédie*, ont fourni à cette entreprise littéraire de nombreux et savans articles, qui, réunis, formeraient plusieurs volumes. Daumont, professeur de médecine à l'université de Valence, entretenait une correspondance active avec Diderot et d'Alembert, adressait des mémoires aux corps savans, et malgré les exigences de l'enseignement et de la pratique, trouvait encore le temps de rédiger

(1) Laurent Joubert est né à Valence, le 6 décembre 1529. Voyez sur cet écrivain la *Notice historique et bibliographique* publiée par M. Amoreux. Montpellier, 1814, in-8°.

(2) Jean-François Nicolas est né à Châtillon-lès-Die (Drome), en 1738.

pour l'*Encyclopédie* la majeure partie des questions de médecine (1). Le docteur Menuret, doué d'une égale aptitude, rattachait ordinairement les discussions scientifiques à un point d'utilité publique et d'économie sociale, et rendait accessible aux gens du monde l'intelligence des notions spéciales, en leur prêtant l'intérêt de l'histoire et de la statistique (2).

Les annales de l'histoire naturelle conservent le souvenir de ce simple et modeste curé de village, l'abbé Chaix, à qui la contemplation de la nature révéla la mystérieuse organisation des plantes. Retiré au sein des Hautes-Alpes, le curé Chaix se livrait aux charmes d'une étude, dont le calme était en harmonie avec la placidité de ses fonctions et de son caractère. Incessamment il parcourait les montagnes, épiant les fleurs et les plantes, et, venues en leur point, les cueillait pour en former des herbiers annotés de descriptions d'une grande exactitude (3).

Un compagnon manquait à ses fatigues et à ses joies : il le trouva dans un jeune enfant, qu'une secrète pente entraînait instinctivement vers l'étude des plantes. Cet enfant était Villars, qui, après quelques années d'herborisations sous la direction de son maître, fut en état d'acquérir les connaissances théoriques qui lui manquaient, et devint un habile et savant botaniste. Outre les connaissances spéciales qu'il avait acquises en botanique, l'étude de la médecine fut aussi l'objet de l'application constante de toute sa vie. Sans passions, doué d'une simplicité rare, qui le rendait étranger aux choses de la vie et lui fit toujours négliger ses intérêts privés, il attira sur lui, sans intrigue, les regards de l'institut, dont il fut un des associés, et le gouvernement lui conféra le décanat de la faculté de médecine de Strasbourg (4).

Liotard, comme Chaix et Villars, était issu d'une famille de

(1) Daumont est né à Valence, en 1720. La notice bibliographique de ses ouvrages est insérée, pour la première fois, dans la 2me édition de la *Statistique du département de la Drôme*, par M. Delacroix. Valence, Borel, 1835, in-4°.

(2) Menuret est né à Montélimar, le 23 janvier 1739.

(3) Chaix est né à Mont-Auroux, en 1731.

(4) Villars est né au Villars, dans le Gapençais, le 14 novembre 1745. — Son *Histoire naturelle des plantes du Dauphiné*. Grenoble, 1786, 4 vol. in-8°.

laboureurs, et comme eux il puisa dans les occupations de la vie rurale un goût très-vif pour la botanique. Cependant il ne s'éleva jamais au-dessus des connaissances qu'une inspiration purement instinctive lui avait révélées, et s'il classait avec une méthode irréprochable les plantes du jardin botanique de Grenoble, dont la culture lui avait été confiée, c'était par une intuition qui lui était pour ainsi dire naturelle. Étranger à la théorie, la pratique fut toute sa science. Un des résultats de cette longue pratique fut de lui faire acquérir la connaissance exacte de la position topographique des plantes alpines. Sa mémoire et sa sagacité étaient presque infaillibles, et l'une et l'autre de ces facultés furent souvent mises à contribution par Faujas de Saint-Fonds, Desfontaines, Toscan et Villars, qui, dans leurs herborisations, choisissaient Liotard pour guide et pour explorateur. Le plus illustre collecteur avec qui Liotard ait été en relation est Jean-Jacques Rousseau, à qui sa rudesse et sa simplicité rustique ne déplaisaient pas (1).

Reste enfin Faujas de Saint-Fonds, qui, prenant l'exploration pour base de ses recherches, purgea la géologie des conjectures purement spéculatives auxquelles elle avait été livrée jusque vers le milieu du XVIIIme siècle. Les vues nouvelles qu'il a émises sur la formation géologique du globe et sur les accidens de ses divers cataclysmes ont été sans doute dépassées par les travaux des Cuvier, des Élie de Beaumont, des Brongniart, mais, quoique dépassées, elles marqueront dans les annales de l'histoire naturelle comme une ère nouvelle imposée à la science (2).

C'est à grands pas que nous avons parcouru le domaine des illustrations littéraires du Dauphiné, en omettant bien des noms appelés à vivre dans la mémoire des hommes. Notre but a été, en traçant rapidement cette esquisse fugitive, de frayer la voie

(1) *Biographie universelle.*

(1) Voyez sur cet écrivain *Essai sur la vie, les opinions et les ouvrages de Faujas de Saint-Fonds*, par Freycinet. Valence, Montal, 1820, in-4°.

à de plus heureux résultats. L'histoire littéraire de notre pays est à faire, et certes elle ne serait pas inféconde sous une plume tout à la fois ingénieuse et savante.

OLLIVIER Jules.

CONSIDÉRATIONS

PHILOSOPHIQUES

SUR LA PUISSANCE PATERNELLE (1).

La loi n'a d'utilité qu'autant qu'elle répond à un besoin social, profondément senti, ou près de l'être.

La loi n'a de puissance qu'autant qu'elle est conforme à la tendance générale des esprits, et qu'elle est sanctionnée, non-seulement par les suprêmes pouvoirs de l'ordre politique, mais aussi par la souveraine autorité de l'ordre moral, par *la reine du monde*, l'opinion publique.

Il y a bien long-temps qu'on l'a dit : les lois, sans l'appui des mœurs, demeurent infructueuses. *Quid leges sine moribus vanæ proficiunt?* Quand Horace s'exprimait ainsi, il assistait aux élucubrations législatives d'un pouvoir nouveau, qui épuisait toute la sève de sa jeunesse à de vains efforts pour arrêter, à grands frais de dispositions pénales ou rémunératoires, et à force de réglemens et de statuts, la décadence d'une société qui mourait de vieillesse.

Cette situation n'est pas sans quelque analogie avec la nôtre : aussi me permettrai-je d'appeler un instant sur elle l'attention du Congrès. Cela m'engagera nécessairement dans une digression que l'on trouvera longue peut-être, mais qui m'a paru indispensable pour bien établir et pour expliquer l'opinion que j'ai adoptée sur la question que j'essaie de résoudre.

(1) Ces *Considérations* ont été lues au sein du Congrès méridional, dont la troisième session a eu lieu à Montpellier. Le Congrès avait posé la question suivante : *Y a-t-il lieu, ou non, d'augmenter la puissance du chef de famille?* M. Laurent, auteur de cet article, a eu l'extrême bienveillance de nous communiquer son travail, qui est resté inédit jusqu'à ce jour. *(N. du D.)*

Rome, veuve de ses grands hommes, avait vu partir ses Dieux. Si leurs statues ornaient encore les murailles du Capitole, où la pompe des sacrifices cachait mal la détresse des croyances, l'esprit divin n'habitait plus avec ces idoles. Il avait fui pour toujours des temples où ses interprètes *ne pouvaient plus se regarder sans rire*, et il avait emporté avec lui le principe des vertus antiques et de l'austère moralité qui avaient fait la force et la splendeur de la république.

En cet état, les premiers empereurs, parmi lesquels on compte des hommes de génie, des philosophes et même des sages, ont beau lutter contre les progrès effrayans de la dissolution sociale : leurs édits, soit qu'ils ordonnent, soit qu'ils prohibent, ne peuvent ralentir, ni par l'appât des récompenses, ni par la crainte des peines, le mouvement général qui entraîne le peuple et les grands, à travers les débordemens de l'égoïsme, à la ruine de la patrie.

En vain César et Auguste, pour mettre un frein à la corruption universelle, rétablissent la censure et veulent même être censeurs; en vain les lois *Juliennes* flétrissent le célibat, qui déprave et dépeuple l'empire; en vain les primes d'encouragement sont prodiguées aux deux sexes, pour les inviter aux douceurs du mariage et aux jouissances de la paternité : « La loi d'Auguste, dit Montesquieu, trouva mille obstacles, et trente-quatre ans après » qu'elle eut été faite, les chevaliers romains lui en demandèrent » la révocation. »

Que cette impuissance de la législation impériale ait confondu et désespéré les historiens et les poètes qui s'inspiraient des souvenirs de l'ancienne Rome, et que le spectacle des mœurs contemporaines pénétrait d'une indignation d'autant plus vive, qu'ils ne pouvaient concevoir d'autres vertus que celles dont ils déploraient la perte, nous ne devons avoir ni étonnement, ni blâme, pour cette douleur et pour ce désespoir. Lucain et Juvénal, Tacite et Suétone, stygmatisent les tyrans ou gourmandent les vices, rappellent les beaux-jours ou peignent l'agonie de la ville éternelle, comme Jérémie pleure sur les malheurs et les égaremens de la ville sainte. Mais qu'était-ce, après tout, que ces vertus antiques tant regrettées ? et ces institutions politiques,

et ces doctrines religieuses qui emportaient avec elles d'impérissables hommages ?

Loin de nous, sans doute, la pensée d'atténuer l'immensité de la tâche civilisatrice accomplie par *le peuple-roi*, sous la double influence des superstitions mythologiques et de l'aristocratie. L'histoire l'atteste : sans l'orgueil héréditaire du patriciat, et sans la crédulité populaire qui plaçait le Capitole sous la protection particulière du plus puissant des Dieux, pour ranger ensuite le monde entier sous la domination du Capitole, les armes romaines n'auraient pas retenu pendant sept cents ans la victoire sous leurs drapeaux, elles n'auraient pas élevé ce gigantesque empire, qui embrassa l'univers alors connu, et dont la majestueuse unité, quoique appuyée seulement sur le pouvoir du glaive, servit si bien l'établissement de l'unité spirituelle que vint fonder le christianisme.

Mais tout en partageant la répugnance et le dégoût que témoignent les admirateurs trop absolus des Fabius, des Scipion et des Émile, en voyant tomber les souillures de l'empire sur les glorieux monumens de la grandeur républicaine, il est permis de se demander si cette dégénération hideuse, durant laquelle l'héritage de tant d'illustres citoyens se dissipe dans une longue et vaste orgie, ne fut pas néanmoins la condition inévitable d'une complète régénération ?

Dieu n'a pas voulu que l'esprit humain arrivât à son apogée sans s'arrêter, sans combattre et sans souffrir. Il l'a soumis au contraire à de dures épreuves ; il l'a condamné à faire halte, et quelquefois même dans la boue et dans le sang.

Ne nous plaignons pas de cette dure nécessité imposée par la providence. C'est l'aspect, le contact, le sentiment du mal, qui nous fait désirer plus vivement, poursuivre et réaliser le bien. A défaut de lutte et de contrariétés, l'homme, dès le premier jour de son apparition sur la terre, se serait endormi dans une quiétude inaltérable, et toutes les puissances de son ame, éternellement assoupies, faute d'être réveillées par le malaise ou le besoin, n'auraient jamais dépassé les bornes de leur nullité primitive.

Ainsi, en le soumettant au travail, à la douleur et à la mort, la providence ne fit que le contraindre à développer ses facultés et son génie, que rendre plus puissans sur lui les leçons de l'expérience et l'attrait du plaisir, et que doter l'espèce humaine d'une perpétuelle enfance, par le mouvement successif des générations.

Voilà ce que nous a enseigné la philosophie, en substituant le principe de la *perfectibilité* au dogme de la *dégénération;* principe fécond et sublime, rationnel et religieux à la fois, qui restitue à l'essence divine la plénitude de ses attributs, en même temps qu'il rassure la nature humaine sur son origine et sa destination.

Voilà les premières conséquences de cette doctrine *du progrès*, que la raison contemporaine a acceptée, comme *la plus noble croyance des temps modernes*, parce qu'elle réjouit et élève l'homme, au lieu de le contrister et de l'abaisser, parce qu'elle lui révèle le secret de sa grandeur et de sa force, et qu'elle lui donne la confiance et l'espoir en échange de ses terreurs et de son humilité.

C'est à la hauteur de cette croyance qu'il faut se placer, pour saisir et pour apprécier le spectacle de la décadence de la société romaine; c'est de là seulement qu'on peut répondre à la question que j'ai indiquée, touchant la nature des vertus et des institutions républicaines et l'influence de leur ruine sur la marche de la civilisation.

A ce point de vue, le ver rongeur de la corruption, attaché au corps politique de l'ancienne Rome, ne dévore que le simulacre des Dieux impitoyables, le cadavre du patriciat farouche, et les débris de la législation draconienne, qui, pour la gloire et la prospérité de la république, autorisaient à violer, ou violaient eux-mêmes, les droits et les sentimens les plus sacrés de la nature humaine, dans la famille et dans la cité, envers les femmes et les enfans, envers les étrangers, les pauvres et les esclaves.

Pour faire accueillir, sur toute la surface de l'empire, un Dieu nouveau, un Dieu unique, père commun des hommes, et dont le Messie venait pour détruire le principe de la servitude, base politique de toutes les constitutions de l'antiquité payenne;

Pour rendre possible et efficace la propagation des idées évangéliques, fondées sur l'égalité des hommes devant Dieu;

Pour convertir enfin le monde à la douceur, à la piété, à la fraternité universelle;

Il fallait bien que l'incrédulité sapât préalablement les mystères et les dogmes d'une religion qui consacrait le système des deux natures, qui accumulait les faveurs du ciel et de la terre sur quelques têtes ou quelques castes privilégiées, et qui laissait sans protection divine et sans existence civile la plus grande partie de l'espèce humaine; il fallait bien voir périr, par les ravages d'un luxe effréné et dans la fange du vice, ces vertus jusque-là incomparables, et qui consistaient à maintenir rigoureusement, avec l'inflexibilité stoïque des Brutus, des Claudius et des Caton, les prérogatives plus ou moins terribles que les mœurs et les lois primitives avaient accordées à l'homme libre sur l'esclave, au citoyen sur l'étranger, au patricien sur le plébéien, au créancier sur le débiteur, au mari sur la femme, au père sur les enfans!

Ce n'est donc pas à nous de répéter, d'une voix plaintive, les regrets solennels qui accompagnèrent, sur son déclin, l'astre éclipsé de la république romaine, et que les préjugés classiques ont perpétués jusqu'à nous, sur la foi des illustres écrivains qui, jetés au milieu d'une époque palingénésique, n'eurent qu'à souffrir du contact de la décrépitude et de la mort, sans pouvoir ressentir ni deviner les joies de la renaissance.

Ainsi, nous n'avons qu'à nous féliciter de l'impuissance de la législation impériale, puisqu'elle ne tendait qu'à remettre en vigueur une politique, une morale et une religion mourantes, dont l'humanité n'avait plus rien à attendre pour son perfectionnement, et qui étaient dès-lors condamnées à céder le sceptre du monde à une religion naissante, grosse d'une morale et d'une politique nouvelles, et sous les auspices de laquelle le progrès, qui semblait interrompu, allait reprendre son cours.

Maintenant, et puisque la situation actuelle de la société française offre incontestablement plus d'un trait de ressemblance avec celle de l'empire, sous Auguste et ses premiers successeurs, voyons si, en cette nouvelle époque de transition, nous devons espérer

d'être plus heureux que les Romains, dans le rétablissement législatif des institutions dont le temps a usé le ressort, et, spécialement, dans l'accroissement de la puissance paternelle, que la révolution a si considérablement affaiblie.

Si nous prenions pour guide, en cette discussion, l'opinion de Montesquieu, la solution que nous cherchons serait bientôt trouvée. « La puissance paternelle, dit-il, se perdit à Rome avec » la république. Dans les monarchies, où l'on n'a que faire de » mœurs si pures, on veut que chacun vive sous la puissance des » magistrats. » A ce compte, nous n'aurions pas encore besoin de songer à étendre le pouvoir du chef de famille.

Mais, quel que soit notre respect pour l'autorité de l'immortel auteur de l'*Esprit des Lois*, nous ne pouvons oublier que ce fut sous les rois que l'omnipotence du père de famille s'établit à Rome, et qu'elle s'y maintint avec le plus de vigueur et de sévérité. Nous ajouterons que si elle se perdit ensuite avec la république, c'est que la chute du système républicain ne fut que le résultat et l'expression de la ruine des principes moraux et religieux qui servaient de base et d'appui à tous les pouvoirs et à toutes les institutions; c'est que la puissance du père, comme celle des magistrats et des lois, dut partager le destin de l'ordre social dont elle formait l'une des parties constitutives et des conditions essentielles. La forme politique seule n'aurait point ébranlé, en tombant, la souveraineté domestique, si les croyances sociales fussent restées debout. Dans ce cas, le pouvoir paternel n'aurait pas été plus compromis par le passage de la république à la monarchie, qu'il ne l'avait été primitivement par le passage de la monarchie à la république. Rappelons-nous d'ailleurs ce qui est arrivé parmi nous : la puissance du chef de famille s'y est maintenue intacte pendant quatorze cents ans, sous trois races de rois, et c'est avec la monarchie qu'elle s'est perdue, et par la république qu'elle a péri.

La distinction établie par Montesquieu ne peut donc pas nous guider dans cette discussion. Ce n'est ni le nom, ni la forme du gouvernement, mais plutôt l'état de la société qu'il faut consulter, pour savoir s'il y a nécessité, et partant possibilité,

de restituer législativement aux chefs de famille une partie de l'ancienne puissance dont ils ont été dépouillés par le code civil.

Eh bien ! quel est cet état social, au fond duquel se trouve la solution que nous cherchons ?

Cet état, je l'ai déjà dit, présente un caractère frappant d'analogie avec la situation de la société romaine, à la fin de la république et sous les premiers empereurs. Il y a dissemblance sans doute dans les détails et les accidens de la dissolution sociale, dans la manière dont elle s'opère, dans les idées, les intérêts et les physionomies qui sont en jeu ; mais il y a ressemblance parfaite sous le rapport abstrait : l'aspect général des deux époques est le même. C'est toujours une société qui a perdu ses Dieux et ses institutions, qui les a laissés bien loin derrière elle, qui a remplacé par le sarcasme philosophique le respect religieux qu'elle accordait à ses magistrats et à ses prêtres, et qui s'est débarrassée de ses vieilles affections et de ses antiques croyances, parce qu'elles ne pouvaient plus que la gêner dans sa marche. C'est toujours une aggrégation d'individus que cette absence de communauté religieuse et morale isole complètement les uns des autres, et qu'elle livre à toutes les exigences de la personnalité, pour les laisser tomber, faute d'appui, sous l'influence corruptrice d'un septicisme universel.

Dans une pareille situation, quand l'athéisme, instrument lui-même de la providence, pulvérise et décompose tout ce qu'il y eut de grand, de noble et de saint dans le passé ; quand le doute a fait mettre en état de suspicion la puissance divine et l'autorité humaine, et que le prestige si long-temps salutaire qui entoura les antiques pouvoirs, ne peut plus les défendre contre les hardiesses de la raison ; que ferait une loi, pour si habilement ouvrée qu'on la suppose, qui relèverait coërcitivement les pères de leur déchéance, alors que le trône paternel ne pourrait plus retrouver dans nos mœurs et dans nos idées la base religieuse des anciens jours ? alors que l'esprit d'indépendance agite le foyer domestique comme le temple et la cité, et que les enfans, philosophes-nés et tribuns précoces, continueraient de raisonner contre l'absolutisme restauré du chef de famille, avec non moins

d'audace que contre les restaurations sacerdotales et politiques?

Que l'on y songe bien : si, comme l'a dit M. Guizot, c'est le pouvoir qui est en danger et qui a besoin de secours, ce n'est pas en lui rendant quelques tronçons de la vieille armure qui souleva les peuples contre lui, qu'on parviendra à le sauver. Cette observation s'applique à l'autorité privée, comme à l'autorité publique. Sans contredit, pour quiconque voit au fond des choses et ne s'arrête pas aux clameurs de la foule, il y a justice et nécessité de reconnaître que, chez les nations les plus avancées, et surtout depuis un demi-siècle, le pouvoir, obligé de défendre péniblement son crédit et son existence, et réduit à lutter sans cesse, ici contre l'insulte et la haine, là contre l'outrage et la révolte, partout contre le soupçon et la méfiance, a quelque droit à la sollicitude des publicistes et des hommes d'état. Oui, c'est l'esprit d'autorité qui est en décadence, et c'est l'esprit de liberté qui se propage et se fortifie; et tout le monde sait que l'un n'est pas moins nécessaire que l'autre à l'établissement et au maintien de l'économie sociale; tout le monde sait que la liberté a besoin d'être protégée contre la tendance anarchique des petites passions et des intelligences inférieures, autant que l'autorité contre la tendance envahissante et despotique de ses dépositaires à larges vues et à vastes prétentions; et qu'il est évident dès-lors que la liberté et l'autorité devant se prémunir réciproquement contre les excès de leur propre principe, si l'une d'elles tombe dans l'avilissement et l'impuissance, l'autre risque de périr, faute de surveillance et d'appui, dans une incontinence d'arbitraire ou dans un débordement démagogique. Mais nous avons indiqué la cause de la défaveur et des préventions hostiles que l'esprit d'autorité rencontre là où il obtenait anciennement la soumission et le respect les plus absolus; nous avons dit pourquoi son frein est repoussé avec aigreur, ou supporté avec impatience, de quelque part qu'il vienne, de la terre ou du ciel, de la magistrature ou du sacerdoce, des parens ou des maîtres. La société, depuis trois siècles, a été forcée, pour ne pas interrompre son éducation progressive, de désobéir à ses antiques précepteurs dont la science était arrivée à ses dernières limites : elle a dû marcher en avant, en dépit de

ses guides, qui s'obstinaient à la retenir dans l'ornière des sentiers battus, à défaut de pouvoir la conduire dans les routes nouvelles que la philosophie moderne venait d'ouvrir à l'esprit humain. L'indiscipline et la révolte des inférieurs n'ont donc été que le produit de l'insuffisance rationnelle ou de l'inaptitude gouvernementale des supérieurs. Sans doute cet état d'insubordination n'est pas normal pour les peuples, et la cause du progrès qu'il a si bien servie en ruinant la force et le crédit des institutions stationnaires ou rétrogrades, serait bientôt compromise par l'ajournement trop prolongé de la réhabilitation morale du pouvoir. Mais ce ne serait pas travailler à cette grande œuvre, ce ne serait pas agir dans le sens et le but de cette restauration si importante et si difficile, que de s'évertuer à rendre au pouvoir les allures, les formes ou les prérogatives contre lesquelles il y a eu, pendant trois cents ans, protestation incessante; protestation qui, après avoir commencé par l'insurrection des intelligences, a fini par établir, en Europe et en Amérique, la permanence des agitations populaires et la fréquence des révolutions. En effet, plus on permettrait à l'esprit d'autorité de ressusciter les doctrines et d'évoquer les auxiliaires qui l'ont fait honnir et repousser avec tant de persévérance; plus on le laisserait exhumer les lambeaux du vieil apanage qui le rendit odieux, et dont il fut dépouillé par le concours providentiel de la pensée et de la force; plus on l'aiderait à redevenir ce qu'il fut, et plus on aggraverait les dangers et les misères de sa position, et plus on l'exposerait à l'irritation et aux exigences de l'esprit de liberté; c'est-à-dire qu'en voulant revenir à l'ordre et raffermir le pouvoir par des moyens usés et discrédités, on ne ferait que raviver la cause première du désordre et que stimuler le principe révolutionnaire à reprendre l'ardeur juvénile, l'audace et la violence des jours orageux où on le vit poursuivre à outrance, renverser et flétrir le pouvoir, comme illégitime et insupportable.

Ces réflexions, je le répète, s'appliquent au pouvoir pris dans son acception la plus générale et dans quelque sphère qu'il s'exerce, sans distinction entre le père et le précepteur, entre

le magistrat et le prêtre, entre le temporel et le spirituel, entre la monarchie et la république.

Les restaurations sont donc condamnées partout à l'insuccès, dans l'enceinte du foyer domestique, comme dans les chancelleries, les universités, les palais et les temples. Si vous réformez le code pour étendre la puissance paternelle, selon que le réclamait en 1815 un noble et zélé partisan de la rétrogradation, votre législation, privée de ciment religieux et moral, n'obtiendra pas plus d'efficacité, ni un meilleur accueil, que les fameuses lois du *sacrilége* et du *droit d'aînesse*. Ce sera un fragment de voûte péniblement exhaussé sur la poussière du reste de l'édifice, et qui s'affaissera bientôt sans avoir pu servir d'abri à un seul chef de famille contre l'insubordination de ses enfans. Songez que vous vivez au milieu de générations qui trouvent déjà trop lourd le joug insignifiant qui pèse sur elles, et qui sont disposées, par toutes les circonstances de leur éducation publique et privée, à exagérer, dans la pratique, plutôt qu'à tempérer, les idées et les sentimens d'indépendance. La hiérarchie domestique, quoique un peu plus ménagée et respectée que les autres branches de l'ancienne organisation sociale, à cause de l'appui inébranlable que lui prête la nature; la hiérarchie domestique, comme je le disais tout à l'heure, a rencontré aussi en face d'elle des frondeurs qui l'ont reniée et brisée. Toute tentative de restauration en sa faveur serait impuissante et dangereuse; elle ne produirait pas des insurrections et des révolutions nationales, mais elle multiplierait les chances de discorde et de trouble dans les familles, en excitant les pères à se montrer plus inflexibles et plus sévères, et en les poussant ainsi à provoquer imprudemment un redoublement d'indocilité de la part des fils. Là où l'impatience du frein paternel s'arrête aujourd'hui à l'irrévérence, vous la verriez aller souvent jusqu'à l'outrage, peut-être jusqu'au crime, si les résistances invincibles que vous rencontreriez de tout côté ne vous forçaient d'abroger, dès le lendemain même de sa promulgation, une mesure législative, trop incompatible avec les mœurs actuelles pour ne pas devenir quelquefois funeste, et pour ne pas rester à jamais infructueuse.

Faut-il se plaindre maintenant de cette loi suprême qui domine le législateur lui-même, et qui lui interdit de réparer les brèches que la révolution a faites à la puissance paternelle ? Devons-nous gémir, à notre tour, sur l'affaiblissement de la morale domestique, comme sur le relâchement de tous les autres liens sociaux ?

Nous avons refusé naguère de nous associer aux regrets énergiques et amers que les auteurs latins ont exprimés sur la perte irrévocable des institutions et des mœurs de la république romaine, parce que, l'œil fixé sur l'histoire, nous avions vu sortir de la poussière des vertus payennes et des ruines du Capitole la pensée régénératrice qui a soumis le monde au Vatican, et qui a donné au moyen-âge, sous le rapport philantropique, une supériorité si incontestable sur l'antiquité.

Nos lamentations, sur l'ébranlement des croyances et des pouvoirs sociaux, et sur l'impossibilité de fortifier législativement la souveraineté paternelle, ne seraient donc légitimes, qu'autant que la foi et l'autorité nous sembleraient définitivement perdues, et que, n'apercevant pas, derrière les décombres amoncelés autour de nous, le germe fécond que nous avons su découvrir sous les débris de la société romaine, nous prendrions la fin de la vieille Europe pour la dernière heure de l'humanité.

C'est assez dire que le marasme qui consume ce corps antique, s'il nous inspire parfois du dégoût, ne nous cause du moins ni affliction, ni alarme; car nous sommes de ceux qui trouvent encore trop d'imperfections sur la terre pour admettre que le terme marqué à la perfectibilité humaine soit désormais atteint, et que le monde n'ait plus qu'à périr.

La science moderne s'est flattée pendant long-temps d'avoir renversé la base de toute croyance et de toute morale religieuse; il lui paraissait qu'en livrant au mépris ou au doute les dogmes sacrés du moyen-âge, elle n'avait plus rien laissé à croire, à aimer et à espérer, au-delà de ses froides démonstrations, et que le rationnalisme le plus rigoureux et le plus sec régirait mécaniquement la société de l'avenir.

La science avait été dupe déjà d'une illusion semblable dans les temps anciens; elle s'était imaginé aussi, aux beaux jours du

lycée, de l'académie et du musée alexandrin, que l'Olympe une fois dépeuplé par la philosophie, le ciel resterait éternellement vide, et que le septicisme serait définitivement intrônisé, comme le dernier mot et la plus haute expression de l'intelligence et de la sagesse humaine.

La providence fit justice de cette prétention. Elle condamna la vanité sceptique de la Grèce et de Rome à engendrer des croyans, et la foi dressa aussitôt l'humble table de la communion chrétienne, là où l'incrédulité s'était promis de perpétuer le faste de ses banquets philosophiques.

Des croyans succéderont aussi aux esprits forts du XVIIIme siècle. Le génie de l'homme ne s'arrêtera pas plus au criticisme sérieux de Bayle, ou au doute moqueur de Voltaire, qu'il ne s'est borné aux sophismes et aux subtilités de Zénon et de Carnéades.

Une tendance religieuse s'est déjà manifestée. Les puissances intellectuelles, impies dans le dernier siècle, ont besoin de croire en celui-ci. Benjamin-Constant, Châteaubriand, Lamennais, Béranger et Lamartine ont laissé Byron, dans la solitude, se faire le poète de la fatalité, et ils ont tous rendu témoignage de la marche providentielle de l'humanité vers un ordre social, dont l'anarchie elle-même n'est que la préparation.

La renaissance de la foi sera lente sans doute, parce que, comme le disait très-bien un orateur politique, il y a peu de jours, *on n'improvise pas des croyans comme des bacheliers*. Mais c'est une chose remarquable, et qui constate un progrès important, que cet orateur, au milieu d'une assemblée issue du principe révolutionnaire et presque entièrement composée de libéraux, ait pu dire, à la tribune, sans provoquer ni rires, ni murmures, qu'il n'y avait point de bonne éducation possible sans l'intervention des idées religieuses, et que la foi était prête à renaître. Un pareil discours, dans les premiers temps de la restauration, n'aurait paru que le produit de l'impulsion rétrograde qu'on essayait alors de donner aux esprits, et le libéralisme n'eût pas accueilli le langage de M. Muret de Bort avec plus de faveur que celui de M. le comte de Marcellus.

Ce n'est pas le moment d'examiner sous quels auspices et sous

quelle forme s'accomplira la grande réconciliation qui s'annonce entre la raison humaine et la providence divine. Tenons-nous-en à la double hypothèse posée, depuis quarante ans, par de Maistre. « Lorsque je considère, dit-il, l'affaiblissement général des prin-
» cipes moraux, la divergence des opinions, l'ébranlement des
» souverainetés qui manquent de base, l'immensité de nos
» besoins et l'inanité de nos moyens, il me semble que tout
» vrai philosophe doit opter entre ces deux hypothèses, ou qu'il
» va se former une nouvelle religion, ou que le christianisme
» sera rajeuni de quelque manière extraordinaire. » Nous ajouterons seulement que ces deux hypothèses peuvent rentrer facilement l'une dans l'autre et n'en plus faire qu'une. En effet, si le christianisme se modifie et se transforme autant que l'exigeront les mœurs, les idées et les intérêts nouveaux, pour qu'il puisse reconquérir la confiance et le respect des peuples, on pourra le considérer comme une religion nouvelle; de même qu'une nouvelle religion qui, sous un autre nom, remplirait les mêmes conditions de concordance avec les besoins moraux et matériels des sociétés modernes, ne serait au fond que la continuation progressive de l'ancienne religion, que le développement de la pensée évangélique et le complément du christianisme.

Quoi qu'il en soit, tant que cette rénovation n'existera que dans la vue prophétique de quelques précurseurs, ou dans les vagues pressentimens des esprits avancés, qui commencent à se trouver mal à l'aise dans l'individualisme et dans le doute, le législateur, réduit aux moyens coërcitifs et ne pouvant toucher qu'avec une main de fer aux intérêts moraux, fera sagement de procéder avec circonspection et réserve, et d'appliquer plus spécialement sa sollicitude et sa puissance expérimentale aux intérêts matériels. Ce serait sans succès, et non sans danger, qu'il tenterait de relever, sur une base d'airain, un pouvoir qui ne doit avoir de sanction que dans l'affection spontanée et dans la soumission religieuse de ceux qu'il est destiné à dominer et à régir. N'oublions pas d'ailleurs que l'esprit d'insubordination qui a envahi le foyer domestique, quelque scandale qu'il cause parfois, est lui-même un agent nécessaire de la régénération qui fait l'objet de nos

efforts et de nos vœux. Certes, si cette régénération ne devait être que la reproduction du passé, il faudrait se presser de mettre fin à l'indiscipline filiale et de rétablir l'autorité paternelle, parce que les pères savent mieux le passé que les fils, et qu'ils seraient ainsi plus aptes qu'eux à une restauration de ce genre. Mais si, au contraire, la réorganisation que poursuit l'esprit humain ne peut pas être la réhabilitation des croyances que l'esprit humain a désertées et des institutions qu'il a maudites, il faut bien que la parole du père, écho de la parole et des préjugés des aïeux, cesse d'être considérée comme une autorité infaillible. Aux époques de transition et de renouvellement, comme la nôtre, quand l'idée de chaque jour emporte ou efface l'idée de la veille, et que la sagesse consiste à prévoir et à s'approprier celle du lendemain, que peut faire l'expérience, habituée à marcher à tâtons et à regarder toujours en arrière? Dans une telle situation, l'expérience perd ses droits au commandement, parce qu'il s'agit moins alors, pour être habile à gouverner, d'avoir pratiqué long-temps les vieilles théories, que de saisir, par un mouvement rapide de l'intelligence, les symptômes d'avenir renfermés dans les théories contemporaines, et d'accepter hardiment les nouveautés journalières qui font l'essence de la société actuelle et qui contiennent le germe de la société future. L'autorité des anciens, routinière et conservatrice de sa nature, deviendrait funeste au progrès, si elle était toujours scrupuleusement obéie. Ce n'est qu'en s'essayant à penser et à agir autrement que les chefs de famille, que les enfans se sont dépouillés de l'ignorance et de la barbarie des premiers âges : sans cette généreuse désobéissance, nous ne connaîtrions pas d'autre droit des gens que l'antropophagie, et nous la respecterions encore comme la plus ancienne tradition du genre humain.

Lorsque Colomb, averti par ses inspirations de l'existence d'un nouveau monde, se mit à le chercher, à travers mille obstacles, sur des mers lointaines et inconnues, il ne prit point conseil des vieux caboteurs de Cadix, de Gênes ou de Venise, qui n'auraient pas manqué de le taxer de folie. Ce grand homme, docile à son génie, sut se passer de l'expérience et se moquer de l'opposition

des pilotes et des marins de l'ancien monde, qui ne pouvaient rien lui apprendre des parages inexplorés qu'il allait parcourir, et dont quelques-uns se prévalaient sans doute, à la cour d'Isabelle, de leurs travaux et de leurs connaissances nautiques, pour parler avec mépris de l'audacieux navigateur, et pour traiter de chimère la haute et vaste conjecture dont il fit bientôt une magnifique et gigantesque réalité.

Comme Colomb, nous sommes lancés sur des mers inconnues et nous voguons vers une terre nouvelle. Seulement, nous avons encore moins à attendre que lui de l'empirisme vain et opiniâtre du vieux monde. Quelque aventureuse, en effet, que fût son entreprise, il n'avait point dit, lui, un éternel adieu aux plages et aux côtes de l'ancien hémisphère, et la possibilité d'un retour, plus ou moins éloigné, l'attachait par un fil au joug des préjugés, et le maintenait dans la dépendance éventuelle de la science et des mœurs de l'Europe. Nous, au contraire, nous sommes séparés irrévocablement du monde ou vivaient nos ancêtres; entre eux et nous, la providence a creusé l'abîme des révolutions; cet abîme qu'on ne repasse pas comme l'océan! Leurs préceptes et leurs exemples ne pourraient donc que nous contrarier et non nous servir dans cette autre Atlantique, où nous devons pratiquer nous-mêmes et apprendre à nos enfans autre chose que ce qu'ont pratiqué et enseigné nos pères.

Et tant que nous n'aurons pas touché le sol de cette patrie nouvelle, et que nous ne pourrons parler d'elle à nos enfans que d'après nos prévisions, nos enfans n'accorderont qu'une confiance limitée à nos conseils; mais loin de nous plaindre de cette velléité d'indépendance, souvenons-nous qu'elle fut reprochée à notre propre jeunesse par des vieillards qui n'en pouvaient comprendre la justification philosophique, ni la nécessité providentielle, et gardons-nous de trop nous prévaloir, à notre tour, des avantages de l'âge et de la maturité, pour comprimer la hardiesse intellectuelle et l'enthousiasme des générations qui nous suivent, car elles tiennent moins que nous au passé qu'il faut oublier et beaucoup plus à l'avenir qu'il faut savoir.

L'un des obstacles les plus difficiles à surmonter qu'ait rencontrés le génie de l'avancement, pour me servir de l'expression de M. Ballanche, c'est le préjugé long-temps enraciné qui décidait de la destinée d'un homme, non pas d'après son aptitude native, ses penchans et ses goûts, mais selon les vues, les habitudes et les arrangemens de sa famille. Pour maintenir ce classement arbitraire et irrationnel, la loi politique et l'autorité paternelle se prêtèrent un mutuel appui. Non-seulement il y eut des familles toujours puissantes et des familles toujours misérables, mais dans ces familles, de position si différente, les pères usèrent également de leur pouvoir pour perpétuer le *statu quo*. Les nobles et les riches, qui s'indignaient sans doute en lisant dans l'histoire comment les Spartiates se débarrassaient de leurs enfans débiles, s'empressaient de livrer eux-mêmes leurs filles aux rigueurs du cloître et leurs cadets aux chances meurtrières du métier des armes, pour conserver sur la tête de leur aîné la fortune et la considération de la famille. D'un autre côté, les pauvres artisans et les laboureurs, résignés à leur sort, recommandaient à leurs enfans de ne pas chercher à sortir de leur rang, et ils se montraient jaloux aussi et même fiers de compter dans leur race une suite de générations asservies au même genre de travail. Cette transmission héréditaire de la profession, que l'illustre auteur du *Discours sur l'histoire universelle* a tant louée chez les anciens peuples, fut tellement respectée dans les sociétés modernes, que les individus qui voulurent s'y soustraire, ou qui osèrent choisir un état d'après leurs propres inspirations et contrairement aux désirs paternels, furent regardés comme des révoltés domestiques et qualifiés de *mauvaises têtes*. Admirez pourtant les voies mystérieuses de la providence! C'est par les mauvaises têtes qu'elle a renversé l'immutabilité professionnelle que l'esprit aristocratique s'était efforcé d'établir; c'est par les mauvaises têtes que l'intelligence a refusé de rester enchaînée à l'habitude et de se laisser étouffer dans les langes de la routine patrimoniale; c'est par les mauvaises têtes que les grandes pensées ont été conçues et les grandes actions accomplies : l'histoire ancienne et l'histoire moderne l'attestent également.

Socrate et Pythagore, méprisant le ciseau et désertant l'atelier de leurs pères, pour aller méditer ou discourir sur la science et la philosophie, étaient de *mauvaises têtes !*

Montaigne, rebelle aux enseignemens du gymnase de Bordeaux, et devenant l'objet des plus tristes pronostics de la part de son père, à cause de ses désordres, était une *mauvaise tête !*

Montesquieu, se dérobant à l'ennui de son apprentissage de magistrat que lui imposent des convenances de famille, et secouant les préjugés, les scrupules et la timidité du légiste, pour prendre la hardiesse du philosophe dans les *Lettres persannes*, Montesquieu était une *mauvaise tête !*

Descartes, au sortir du collége de la Flèche, trouvant insupportable le séjour du toit paternel, et courant à Paris pour s'y livrer à des écarts de jeunesse, au milieu desquels il rencontre et saisit l'occasion de se lier avec les savans de l'époque et de prendre parmi eux le premier rang, Descartes était une *mauvaise tête !*

Pascal, devinant les mathématiques, en violant la défense de son père;

Bayle, se brouillant avec le sien, qui veut même déchirer ses brillantes thèses;

Leibnitz, abandonnant sa famille et sa ville natale, pour le refus d'un bonnet de docteur en droit;

Spinosa, gardien suspect des traditions domestiques, embarrassant ses parens et ses maîtres et provoquant les anathèmes de la synagogue;

Shakespeare, s'échappant de la maison paternelle pour ne pas s'assujettir à vendre de la laine, et appelant sur sa tête des poursuites criminelles pour avoir, avec des libertins de son âge, enlevé quelques daims dans le parc d'un lord;

Locke, foulant aux pieds les doctrines et les erremens d'Oxford;

Voltaire, se faisant embastiller à vingt ans;

Rousseau, flagellé par son tuteur, et chassé du greffe de Genève comme inepte, pour n'avoir pas eu et montré le goût du métier;

Tous ces grands hommes, arrivant à connaître et à développer leur génie, en s'écartant des instructions et en déclinant l'autorité

et les avis de leurs parens, tous ces grands hommes furent de *mauvaises têtes!*

Nous pouvons en dire autant de Boileau, qui dédaigna la carrière lucrative du barreau, à laquelle sa famille l'avait destiné, pour se jeter dans le champ alors improductif de la poésie;

De Molière, qui aima mieux faire le *Tartuffe* et le *Misanthrope* que d'hériter de la clientelle et de la boutique de son père;

De Mirabeau, qui commença par se faire emprisonner par le sien, ce qui lui donna l'idée de son *Essai sur le despotisme*, et le prépara à devenir le plus éloquent des tribuns et le plus redoutable des serviteurs du peuple;

De Lafayette enfin, qui répudia l'orgueil héréditaire de sa maison et dissipa son patrimoine, pour aller chercher la gloire personnelle et défendre la démocratie dans les déserts de l'Amérique.

Honneur donc aux MAUVAISES TÊTES! Nous leur devons en partie ce que nous sommes, et nous pouvons dire qu'il en est d'elles comme des FOUS, que n'a pas craint de réhabiliter Béranger, cette autre *mauvaise tête*, qui abandonna son métier de typographe et sa place de commis, pour se faire chansonnier, et qui, par cette incartade, ne fit qu'obéir pourtant à la voix intérieure qui le pressait de manifester la sublime alliance qui s'était opérée en lui entre le génie du poète et l'audace du philosophe.

Cependant, il faut l'avouer, le progrès qui s'accomplit par le désordre et dans le désordre présente un aspect à certains égards trop repoussant, pour que l'on ne doive pas s'efforcer de régulariser sa marche. Ce n'est point par l'indiscipline et la révolte que le mérite et les talens doivent trouver définitivement dans la société la place que leur a marquée la nature. Un jour viendra sans doute où l'autorité publique, plus éclairée et plus puissante que l'autorité paternelle, se chargera de faire jouir des bienfaits d'une éducation commune tous les enfans d'une même patrie. Alors, poursuivant son œuvre, l'État, dans sa suprême intelligence, pourra intervenir efficacement dans le jugement des vocations, afin que nul de ses membres ne soit victime des calculs mesquins ou de l'affection aveugle d'un chef de famille,

et que chacun d'eux soit aidé contre les exigences et les erreurs paternelles dans le développement des facultés que Dieu lui aura départies. Alors l'élévation du fils ne s'accomplira plus au préjudice de la paix domestique, parce que le père aura lui-même appris de bonne heure à subordonner sa sollicitude et ses lumières particulières à la sollicitude et aux lumières des pouvoirs sociaux.

Si c'est bien là que nous marchons (et tout nous dit que telle est en effet notre tendance), pourquoi songerions-nous à renforcer un pouvoir dont l'affaiblissement ne fait qu'aplanir les voies au vaste système d'éducation nationale que rêva la philosophie, que pressentirent nos assemblées nationales, et que nos neveux réaliseront sans aucun doute? Pourquoi chercherions-nous à étendre et à fortifier une autorité dont l'influence, tour à tour protectrice des croyances du passé ou du septicisme contemporain, s'exercerait presque toujours à l'encontre de la religiosité de l'avenir?

N'imitons pas ces nobles champions de l'ancien régime qui, prenant la grande révolution de 1789 pour une émeute passagère, s'imaginèrent, en 1814, que tout ce qu'elle avait consacré ou produit, principes et intérêts, n'ayant qu'un caractère accidentel et manquant de raison lointaine et légitime, pouvait être impunément écarté des combinaisons politiques et anéanti par l'esprit réactionnaire.

L'insubordination filiale n'est pas plus le résultat d'une effervescence momentanée et des travers d'un jour, que l'insurrection populaire ne fut, en Angleterre, en France et ailleurs, un simple acte de mutinerie. Ce double phénomène a sa cause profonde et permanente dans l'impulsion progressive que le moteur de toutes choses a communiquée à l'espèce humaine. Dieu, qui ne voulait pas qu'une seule et même idée enlaçât étroitement toutes les générations, dut marquer des jours où le disciple repousserait, à bon droit, les enseignemens du maître, où le fils serait poussé instinctivement à s'affranchir de la dépendance paternelle, où le citoyen résisterait légitimement aux prétentions traditionnelles de l'autorité publique. L'un de ces jours, je le répète, se leva il y a trois cents ans sur l'Europe, et, malgré sa longue durée, il n'est

pas encore partout à son déclin. Au lieu de nier ou de fuir sa lumière qui, comme l'éclair, remplit une atmosphère souvent orageuse, servons-nous-en pour bien voir et pour bien déterminer où nous sommes. Elle nous découvrira que les pères, à qui la nature garantit d'ailleurs la perpétuité de leurs droits au respect et à l'affection de leurs fils, ont été providentiellement dépouillés de celles de leurs prérogatives qui étaient incompatibles avec les idées et les mœurs du temps nouveau, et que dès-lors cette déchéance n'est pas moins irrévocable que celle des grands et des docteurs du temps passé.

P. M. LAURENT.

ITINÉRAIRE
de Grenoble au Pont-en-Royans

PAR SASSENAGE ET LES MONTAGNES DE LANS

(DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE).

Après la Grande-Chartreuse, le site le plus connu des environs de Grenoble est Sassenage. Pour y arriver, on passe par le cours, longue allée tracée et plantée jadis par Lesdiguières. On traverse le Drac sur un pont en chaîne de fer, élégante création de l'industrie moderne. Souvent les pinceaux de l'artiste ont essayé de reproduire le paysage qui entoure ce pont, ces montagnes de Chartreuse, semblables à des vagues soulevées et déchirées par la tempête, ce lointain fuyant du côté des Hautes-Alpes, à travers une série de cônes, de pyramides, de rochers de toute forme et de toute grandeur, et se terminant par la crête gigantesque et abrupte de l'Obiou, couronnée de neiges éternelles. Mais l'art a été impuissant devant la nature, et tous les essais tentés pour rendre les effets de la lumière qui se joue avec tant de variété au milieu de ces masses diverses, ont été, j'ose le dire, à peu près infructueux. Je n'excepterai pas même M. Dagnan de cet arrêt.

A une demi-lieue du pont de fer, on trouve Sassenage. Le château est en avant et au-dessous du village. Autrefois il était au-dessus. Ce déplacement contient toute l'histoire de nos révolutions sociales.

Le château de Sassenage est une construction du XVIIme siècle, faite suivant le système de Mansard. Il n'a rien de très-remarquable, ni pour la grandeur, ni pour l'élégance. On peut dire

pourtant qu'il est, dans son genre, d'un style pur et régulier d'architecture. Un artiste de nos jours, j'aurais dû dire plutôt un mauvais tailleur de pierres, a grossièrement ciselé sur le frontispice de la porte la fée Mellusine, moitié femme, moitié couleuvre à deux queues, se baignant la partie inférieure du corps, et tenant d'une main l'écu de Sassenage, de l'autre celui de Salvaing : je n'y ai pas lu l'antique devise qui était ordinairement inscrite au bas de ces armoiries : *Si fabula, nobilis illa est.*

Oui c'était une noble fable que cette vieille tradition adoptée jadis par tout le Graisivaudan, en l'honneur de ces Berenger-Sassenage qui furent si long-temps la gloire de leur pays. C'était une noble fable que celle qui leur donnait pour ancêtre un de ces êtres magiques, qui pouvait évoquer sur les hommes le bien ou le mal, mais qui sans doute ne dotait jamais les rejetons de sa race que de bonheur ou de vertus. J'ai toujours pensé que cette Mélucinde ou Mellusine, épouse ou fille du jeune comte de Forez, venu au secours de l'évêque Isarn, avait combattu les Sarrasins et contribué à leur défaite, et que, au lieu d'en faire une sainte, comme Geneviève, ou une héroïne, comme Jeanne d'Arc, la reconnaissance publique lui avait attribué le pouvoir surnaturel des génies. Peut-être qu'ensuite, devenue châtelaine de Sassenage, elle avait soigné dans leurs maladies les pauvres habitans des hameaux de sa seigneurie; elle leur avait donné les remèdes qui soulagent ou qui guérissent, et sa science médicale aura été traitée de magie par l'ignorance de ces temps reculés.

Quoi qu'il en soit, la tradition porte que Mellusine, surprise par son mari dans la honteuse métamorphose qu'elle subissait une fois par semaine, s'élança d'un bond de la grande tour du vieux château jusque dans la caverne qui est de l'autre côté de la gorge du Furon. Là, on la chercha en vain dans le labyrinthe que forment les grottes sinueuses et coupées de distance en distance par des ruisseaux, par des cascades, par des précipices dont l'œil n'ose sonder la profondeur. Depuis ce temps, elle ne se mêla plus aux mortels, et put baigner à l'aise ses queues de couleuvre dans les retraites humides qu'elle avait choisies, sans crainte d'être jamais surprise par un œil indiscret. Elle ne révéla plus au grand jour

son existence mystérieuse; seulement elle a encore coutume de jeter des cris funèbres, au milieu du fracas des vagues du Furon (1), trois jours avant la mort de l'aîné des Berenger, et ensuite elle va même, dit-on, lui annoncer sa destinée par des apparitions nocturnes.....

Les lions qui sont sur le perron du château ne sont pas l'ouvrage d'une main beaucoup plus habile que le bas-relief de Mellusine. Quoiqu'ils n'aient rien d'idéal, ils ont été pourtant l'objet d'une singulière passion de la part d'une femme de Sassenage. Cette malheureuse, séduite par un militaire de la garnison de Grenoble, fut bientôt abandonnée par lui, et elle revint seule dans son pays natal, accablée de honte, de douleur et de misère. Elle devint folle, et, dans sa démence, elle conçut une espèce d'amour furieux pour les lions en pierre de Sassenage, en qui elle voyait peut-être un emblême du courage et de l'insensibilité de son séducteur. Elle venait, la nuit, les étreindre de ses caresses bizarres, puis elle les mordait avec rage, et l'on voit encore la trace de ses dents sur la face mutilée de ces lions. Le concierge du château eut beaucoup de peine à faire cesser les dommageables visites de cette pauvre insensée.

Le village de Sassenage, qu'il faut traverser ensuite pour aller aux grottes, est assez joli et assez propre pour un village du Dauphiné. Il y a une place publique arrosée par une belle fontaine. Du pont qui est sur le Furon, on voit un de ces paysages où la nature semble avoir affecté la minutieuse et idéale perfection des détails : tout y est grâcieux, riant, pittoresque. Un aqueduc qui se recourbe, tout revêtu de lierre, par-dessus le cours du torrent, encadre délicieusement le premier plan du tableau; sur la droite, on aperçoit des usines, des prises d'eau, des moulins et des chaumières étagées et admirablement groupées sur une pente rapide; puis, dans le lointain, la gorge qui remonte et fuit derrière l'aqueduc. En grimpant le long du sentier qui mène aux

(1) Nom du ruisseau de Sassenage. « *Quin etiam ferunt triduo antequàm natu » maximus è gente Sassenagiâ fatis concedat Mellusinam in ædibus morituri lugu- » bres ejulatus edere, atque interdùm apparere solitam.* » Septem Miracula Delphinatûs (par Salvaing de Boissieu). Gratianopoli, Charvys, 1656, page 36.

grottes, ce sont à tout moment des paysages inattendus, des tableaux qui se renouvellent avec une inépuisable variété. Ici, c'est le Furon qui se précipite en cascades bruyantes au milieu d'énormes blocs de rochers; là, c'est la grande chaîne des Alpes de Challanche, de Saint-Hugon, de l'Oysans, qui se déploie avec magnificence au-delà des pittoresques fortifications de la Bastille et de Rabot. Tout-à-coup on est arrêté par un ruisseau latéral qui se précipite dans le Furon. Ce ruisseau, d'un volume considérable, sort comme par enchantement des entrailles de la montagne, et se fait jour sous un sombre pérystile de rochers que l'on voit sur la gauche. On monte encore quelques pas, et après un petit circuit, on peut parcourir ce pérystile, s'enfoncer dans les grandes grottes et dans le *Four des Fées;* il semble qu'on entre dans ces espèces de temples souterrains, où les anciens poètes plaçaient les demeures des fleuves déifiés. A mesure qu'on pénètre dans ces cavernes mystérieuses, on entend de nombreux ruisseaux se croiser, se choquer et se perdre en murmurant dans des abîmes sans fond. On n'est pas étonné que cet antre magique soit, d'après les traditions du moyen-âge, la demeure d'une fée, être amphibie et surnaturel que l'on craint et que l'on vénère.

Si, en partant de Sassenage, au lieu de prendre le chemin des grottes, on monte de l'autre côté de la gorge du Furon, par l'ancien chemin du Villard-de-Lans, on rencontre encore sur son passage mille particularités intéressantes : le rocher de *Parachute*, appelé ainsi quoique suspendu en l'air, et qui cependant a inspiré assez de confiance dans sa solidité à de pauvres paysans pour qu'ils aient niché leur chaumière sous son bloc menaçant; puis d'autres énormes rocs rangés sur la même file comme une armée de géants; ensuite, sur la gauche, un mamelon revêtu de verdure et parsemé de ruines; de vieux pans de murs jetés sur des rochers à pic, et une maçonnerie à moitié écroulée, réunissant ces remparts naturels, sur laquelle s'était assise la puissance féodale des hauts barons de Sassenage; car là était leur antique manoir, perché comme une aire sur cette colline isolée et presque inacessible. C'est de là, du haut de ces murs, qui sont maintenant en grande partie rasés au niveau du sol, qu'ils répandaient au

loin l'effroi dans le défilé de Voreppe (*Vorago Alpium*), sur les rives désolées du Drac et jusque dans la plaine du Graisivaudan; c'est là qu'ils réunissaient leurs vassaux et leurs nobles voisins dans des fêtes d'une grossière magnificence. Et maintenant voilà tout ce qui reste de cette formidable et riche demeure de tant de fiers suzerains : quelques débris informes et méconnaissables qui achèveront bientôt de disparaître sous une végétation luxuriante.

Et ce n'est ni la guerre, ni les discordes civiles, ni le fer, ni le feu, qui ont fait ces ruines : c'est le changement de nos mœurs, ce sont les progrès de notre civilisation. Comme l'a dit un publiciste moderne (Fiévée), si les châteaux anciens se hissaient sur les montagnes, les châteaux nouveaux descendent d'eux-mêmes à mi-côte ou dans la plaine, pour que rien ne les sépare de ce que la vue peut atteindre, et pour se trouver plus à portée de toutes les commodités du luxe moderne. En cela les Berenger ont donné des premiers l'exemple des concessions que notre civilisation nouvelle semblait demander; car il y a près de deux cents ans qu'ils ont fixé leur demeure au pied du village qu'ils dominaient jadis. Mais ils se sont aussi par trop enterrés, en choisissant une si humble position : de leur manoir moderne ils ne voient que le ciel et les cimes des montagnes, tandis que du haut de leur ancien castel ils embrassaient un superbe panorama; ce sont les mêmes aspects que ceux de l'entrée des grottes, avec encore plus d'étendue et de nouvelles perspectives du côté des Hautes-Alpes; c'est toujours ce ravissant contraste de la culture la plus riche, la plus animée, la plus riante, avec l'aridité et les frimats des cimes alpestres.

Tout près des ruines du vieux château, on peut prendre le nouveau chemin du Villard-de-Lans, dont la pente est fort douce et très-habilement ménagée. La création de ce chemin est due aux soins de M. d'Haussez, dont l'administration éclairée a laissé au département de l'Isère des souvenirs reconnaissans.

Sur la droite, les hameaux et les maisonnettes du village des Cottes sont semés çà et là dans des prairies et des vergers bordés par une espèce d'enceinte de roches nues et dépouillées. C'est le désert qui commence tout-à-coup à deux pas des terres habitées

et cultivables. Un peu plus haut, en suivant le chemin du Villard-de-Lans, on se trouve à l'entrée du défilé connu sous le nom significatif des *Étroits*. Là, le Furon se précipite avec fracas en formant de belles chutes d'eau; des rochers, qui semblent composés de vastes pierres de taille équarries et superposées, s'ouvrent devant vous, et s'élevant de droite à gauche comme des murs, circonscrivent dans le plus étroit espace le chemin et le Furon, dont les eaux sont tranquilles et ombragées. L'œil étonné n'a plus pour perspective que le prolongement sans fin de ce corridor gigantesque et le ciel qui lui sert de voûte. Quelquefois les rochers s'ouvrent un moment, et laissent entrevoir des vallons frais et gracieux; mais ils se referment de nouveau, et ces apparitions enchanteresses s'évanouissent. Les *Étroits* sont dans le genre de la vallée de Vaucluse, mais ils brillent de plus de verdure et de fraîcheur que le théâtre trop vanté des amours de Laure et de Pétrarque.

Après une demi-heure ou trois quarts d'heure de marche dans ce défilé, on entre dans la vallée monotone de Lans, où il y a, au milieu de champs de blé et de prairies marécageuses, un grand village et les ruines de l'un des châteaux des Berenger. Le Villard, qui est à une lieue plus loin, présente des aspects un peu plus variés, sans être encore fort pittoresques. Le pic de la Moucherolle (1), célèbre par la richesse de sa flore souvent exploitée par les botanistes, élance sur la gauche son aiguille nue et dépouillée. Je reçus au Villard une hospitalité attentive et empressée de la part de M. Jullien (2), dont l'influence est toute-puissante dans ces localités et qu'on appelle *le Roi des montagnes*. Nous y fîmes un fort bon dîner, préparé par les mains d'un ancien cuisinier du roi d'Espagne, Charles IV. Ce cuisinier s'assit lui-même à notre table, et prit sa bonne part des mets qu'il avait

(1) La Moucherolle a 2,188 mètres de hauteur.

(2) M. Jullien est mort dernièrement, vivement regretté par tous les habitans de la contrée. Ses héritiers lui ont fait élever un mausolée en marbre, dont les ornemens ont été traités avec beaucoup de goût et d'élégance par M. Sapey, sculpteur à Grenoble. Ce mausolée doit être placé dans le cimetière du Villard-de-Lans.

apprêtés. C'est peut-être un calcul politique fort habile que d'employer ainsi l'amour-propre et la gourmandise comme des stimulans au talent gastronomique des cuisiniers; je doute pourtant que cet expédient devienne jamais un usage général dans notre pays, où le fond des mœurs est bien plus aristocratique qu'on ne pense.

Je pris, vers une heure de l'après-midi, la route ou plutôt l'étroit sentier qui descend à la Balme, à Choranche et au Pont-en-Royans. A peu de distance du Villard, nous trouvâmes que le paysage changeait entièrement de physionomie. Les montagnes semblaient se déchirer devant nous et s'ouvrir sous nos pas. Au-delà d'un abîme large et profond qui nous séparait du grand plateau du Vercors, nous apercevions des villages et des hameaux, les uns perchés sur les bords mêmes du précipice, les autres plus éloignés et plus enfoncés dans l'intérieur des terres. Nous descendions nous-mêmes par des sentiers sinueux pratiqués dans les flancs d'une montagne à pic, sur la roche nue, dont les fers des mulets ont usé les aspérités et rendu la surface polie et glissante. Les contours de notre singulier chemin nous ramenèrent plus d'une fois sous la poussière humide d'une cascade qui tombait de quelques centaines de pieds de hauteur. Enfin nous vîmes le village des Balmes comme au fond d'un grand puits; il est à demi caché sous des noyers gigantesques. Nous ne tardâmes pas d'y arriver.

Ce village, comme tous ceux du Royannais, est plus propre et mieux bâti que ceux du Graisivaudan. Il est au confluent de deux gorges, l'une qui descend d'Autrans et de Rencurel, l'autre qui vient du Vercors et qui fraie un passage aux eaux de la Bourne. Pour côtoyer cette rivière, qui coule vers le Royannais, il n'y a pas d'autre route qu'un tout petit sentier, qui, dans ses sinuosités capricieuses, monte et descend sans cesse le long des parois d'une montagne escarpée. Souvent il s'enfonce sous des grottes humides, d'où tombe une pluie fine et continue, puis il s'avance sur des promontoires à pic, sur des aiguilles de rocher, d'où l'on aperçoit à une effrayante profondeur les eaux de la Bourne se brisant avec fracas contre les pierres éparses qui s'opposent à leur cours

impétueux. Cette rivière, limpide et brillante, tantôt se précipite en gerbes blanchissantes d'écume, tantôt va s'enfoncer dans des bassins que la nature lui a creusés dans des espèces d'entonnoirs de rochers, dont la profondeur est quelquefois de quarante à cinquante pieds. Elle semble, dans ces tranquilles retraites, reposer de distance en distance ses flots fatigués de leur course hérissée d'obstacles. C'est dans ces bassins que les plongeurs de la contrée vont chercher la truite agile qu'il aperçoivent gisant au fond des eaux.

Quelquefois des torrens souterrains, ou cachés sous des arbustes épais, jettent tout-à-coup leurs eaux dans un de ces bassins azurés. D'autres fois, la Bourne elle-même s'enfonce sous des voûtes obscures, où elle semble sommeiller sans bruit, puis tout-à-coup elle reparaît et s'élance dans le lit de rocs qui attend son réveil.

Environ à une demi-lieue de Choranche, les montagnes de la rive gauche s'arrondissent en demi-cercle, et présentent l'image d'un vaste cirque en amphithéâtre. La configuration et les immenses dimensions de ces rochers rappellent le cirque de Gavarnie.

La route qui sépare Choranche du Pont offre beaucoup moins d'intérêt : une culture ordinaire succède à des sites sauvages, et les collines sont tapissées de vignobles; il ne faut donc rien y chercher de bien pittoresque.

En faisant cette dernière lieue d'une journée fatigante, je rencontrai un bon villageois qui me demanda si je venais de Rencurel. Sur ma réponse négative, et après quelques questions que je lui adressai, il me parla du singulier moyen de communication qui existe entre les deux rives de la gorge qui descend de Rencurel à la Balme. Deux cordes parallèles, qui se trouvent fixées à d'énormes troncs d'arbres, soutiennent une espèce de nacelle d'osier au-dessus d'un précipice de deux à trois cents pieds de profondeur. Les voyageurs qui veulent franchir ce précipice s'embarquent sur la fragile nacelle, la font glisser sur les cordes mobiles, et se remorquent ainsi eux-mêmes jusqu'au bord opposé.

Le paysan qui me montrait de loin l'ouverture de la gorge au haut de laquelle le bac aérien se trouve placé, me faisait frémir

par l'insouciante naïveté avec laquelle il me racontait les détails de cette étrange navigation.....

Il était nuit close quand, après avoir côtoyé un rocher pendant quelque temps, je me trouvai tout-à-coup dans un endroit plus obscur, et en regardant à ma droite, puis à ma gauche, je m'aperçus que j'étais entre deux haies de maisons. Le pavé de cailloux pointus qui caractérise peu agréablement nos villes du midi, se faisait sentir à mes pieds fatigués; j'étais donc dans une véritable rue; ce n'était pas un simple village; c'était *Pont-en-Royans!*

Le lendemain matin je visitai avec soin cette ville curieuse. Elle est divisée par la Bourne et plaquée, des deux côtés de cette rivière, contre des rochers; elle se détache en bas-reliefs sur leurs flancs gigantesques. Un pont fort étroit, jeté sur un précipice de cent cinquante pieds, réunit les deux parties de la ville. On attribue la création de ce pont à Lesdiguières, qui, dans les traditions du Dauphiné, est l'auteur de tout ce qui est extraordinaire et imposant; mais il paraît certain qu'il n'a été que réparé sous le gouvernement du célèbre connétable, et que sa construction primitive est due aux Berenger-Sassenage.

On éprouve un singulier sentiment de surprise et d'effroi quand on descend dans le lit de la Bourne, et que l'on aperçoit la hardiesse ignorante de cette voûte de pont, dont la nature elle-même fit les piles colossales, puis cette rangée de maisons suspendues comme des nids d'aigles sur l'abîme. C'est un spectacle étrange de voir des sceaux descendre des fenêtres de ces demeures perchées à une immense hauteur, plonger dans les eaux de la Bourne, et remonter d'où ils sont venus, pour apporter à chaque pauvre maison l'eau nécessaire pour les usages journaliers. A voir ce mouvement, dont aucun être vivant n'est là pour rendre raison, on dirait un lieu enchanté où l'homme est servi par des génies invisibles.

Dans l'intérieur du Pont-en-Royans, les rues, étroites et obscures, n'offrent pas le mouvement bruyant des villes *carrossables*. Le moyen-âge, dont la rouille noirâtre, les pignons avancés, les tourelles intérieures s'y retrouvent partout, semble y régner

encore comme dans les cantons les plus reculés de la Calabre ou de l'Espagne. On y voit passer le berger de Provence, amenant de la Camargue sur les Alpes ses innombrables moutons, avec ses mulets, ses ânes et ses énormes chiens, véritable caravane du désert, se promenant à travers nos plaines civilisées; le muletier-commissionnaire, qui transporte le vin du midi et des côtes du Rhône dans les vallées du Villard-de-Lans et d'Autrans, et qui, à la moindre pluie, au moindre froid, drape sur ses épaules la grosse couverture de laine à carreaux blancs, semblable au plaid romantique du montagnard écossais. Souvent c'est un chasseur du Vercors, revenant des hautes cimes du Veymont, et portant, suspendu à ses épaules, le chamois qu'il a percé la veille sur la neige glissante. Quelquefois ce sont des compagnies de botanistes, parmi lesquelles on aperçoit d'agiles et sveltes amazones, qui, animées du plus vif incarnat par l'air pénétrant des Alpes, rapportent gaîment dans leurs boîtes de fer-blanc les fleurs si variées de Touleau (1) et de la Moucherolle; enfin, sur la terrasse de l'église, sur les graviers de la Bourne, des peintres parisiens, vêtus de la blouse élégante sortie des mains de Staubb ou de Schwarz, assis sur le fauteuil à canne, abrités par le large parapluie, nuancent les couleurs diverses par lesquelles ils s'efforcent d'imiter la nature.

Je ne quittai pas sans regret cette ville bizarre et hospitalière, et en m'enfonçant dans le Royannais, du côté de Saint-Jean (2), je regardai encore long-temps ces maisons bâties sur des bancs de rochers, ces galeries de bois, ces balcons périlleux qui me semblaient vaciller sur le précipice, enfin ces vieux restes de fortifications qui, assis sur la colline à pic, couronnent de leurs créneaux mutilés les gradins naturels où la ville s'élève; tableau d'une étrange originalité, et dont l'empreinte est encore toute vivante dans mon imagination.

....YS.

(1) Touleau est une haute sommité qui domine les pâturages d'Embel.

(2) Je décrirai cette partie du Royannais quand je parlerai de Rochechinard.

STATISTIQUE

DU

DÉPARTEMENT DE LA DROME

PAR M. DELACROIX.

Valence, Borel, 1835, in-4° (1).

L'économie politique, cette science presque inconnue aux anciens et à la période intermédiaire des âges historiques, s'est développée surtout pendant le cours du XVIIIme siècle, et le XIXme a recueilli le bénéfice de ses plus féconds résultats. Basée d'abord sur des principes purement spéculatifs, ses découvertes s'exercèrent dans le domaine idéal des théories, jusqu'à ce que enfin des hommes de pratique, reconnaissant que dans l'exploration matérielle des effets gisait la démonstration essentielle des causes, lui imprimèrent, par l'application et le calcul des faits, une immense influence sur l'utilité générale. L'étude des forces, de la richesse publique, de la production industrielle et des rapports constitutifs de l'état social, est l'auxiliaire puissant à l'aide duquel l'économie politique a fait les découvertes les plus positives pour l'amélioration physique de la société, et cette étude

(1) L'auteur de la *Statistique du département de la Drome* a obtenu, dans la séance du 28 décembre 1835 de l'Académie des sciences, une médaille d'or de 300 fr., sur le prix de statistique fondé par M. de Monthyon : ce prix a été partagé entre lui et M. Gentil de Bussy. Il a été plus tard nommé membre-correspondant de l'Académie des sciences morales et politiques. Enfin, la Société de statistique universelle, sur le rapport fait par M. Jullien de Paris (Paris, imprim. de Belin, 1836, in-4°), lui a décerné, le 8 juillet 1836, une médaille d'or du grand module.

si vaste est la statistique, ainsi appelée parce que son but est, si se peut dire ainsi, de faire l'inventaire de l'état de l'humanité.

La statistique est donc le tableau de tous les résultats dont l'accomplissement est produit par les relations sociales, ou qui tendent, même d'une manière indirecte et purement accidentelle, à la constitution organique de la société. Ainsi, l'analyse des événemens humains, des combinaisons morales et des phénomènes naturels, rentre malgré le peu d'analogie des appréciations, dans son domaine. Mais cette analyse ne doit-elle résumer que des choses appréciables en nombres, comme l'ont pensé quelques esprits secs et nomenclateurs, et serait-ce à dire que la statistique n'est qu'une science numérique? Cette question, dont l'importance ne se révèle pas de prime saut, mais qui est vitale au fond, a soulevé de vifs débats dans le sein de l'Académie des sciences (1). M. Charles Dupin, formulant la définition de la statistique, soutenait que cette science ne devait embrasser dans ses investigations que les choses appréciables par le calcul et réductibles en chiffres; il limitait ses attributions à une démonstration purement mathématique. M. Ampère, repoussant cette exclusion, démontra qu'il était de l'essence de la statistique d'étendre ses recherches sur toutes les catégories de faits dont les conséquences peuvent concourir à l'utilité générale; que la réduire à un index de chiffres arides, c'était lui ôter tout caractère d'enseignement philosophique et de moralité; que l'utilité et la perfectibilité des nations étant le but de ses efforts, elle devait rechercher les élémens de cette utilité et de cette perfectibilité en tout et partout, et par conséquent évoquer les souvenirs de l'histoire, aussi bien que recueillir les actes de l'industrie. Cette manière féconde et rationnelle de considérer la statistique se trouve réalisée dans quelques ouvrages écrits sur la France, dont un des plus remarquables est la *Statistique du département des Bouches-du-Rhône*. Tout ce qui est relatif à l'histoire descriptive et politique de la contrée et à la vie sociale du peuple qui l'habite, est savamment élaboré dans ce précieux monument national. La

(1) Séance de l'Académie des sciences du 24 novembre 1834.

même pensée vient d'inspirer l'auteur de la *Statistique du département de la Drome*, M. Delacroix.

Avant lui, quelques écrivains, parcourant hâtivement la même carrière, ont exécuté de rapides essais statistiques sur la contrée qui forme aujourd'hui le département de la Drome; mais leurs travaux, guidés par de superficielles notions, ont peu servi à la science et leur utilité est presque sans valeur.

Bouchu et Fontanieu, l'un et l'autre intendans du Dauphiné, réunirent, les premiers, des documens sur l'état social de la province confiée à leur administration, et l'on peut voir dans les analyses du comte de Boulainvilliers, sévères mais justes, malgré l'âpreté de leur morgue aristocratique, combien est médiocre leur importance (1). Cependant il ne faut pas négliger de les consulter, ne serait-ce que pour y puiser des termes de comparaison. La correspondance administrative de Fontanieu offre de bien plus importantes ressources, et les volumineux mémoires surtout qui lui servent de pièces justificatives, ont traité presque toutes les questions utiles à l'administration et à la situation sociale du pays (2).

Le rapide essai de François Moulin sur la statistique du Dauphiné, bien que divisé avec méthode, est trop superficiel; d'ailleurs, inédit, il est resté inconnu (3).

(1) *Mémoire concernant la province de Dauphiné*, par M. Bouchu, 1698, in-4°; Ms. de la bibliothèque du roi, coté *Supplément français*, N.° 2,051. Il existe un très-grand nombre d'exemplaires de ce Ms.; la bibliothèque de Grenoble en possède un, sous le N.° 454. — *Mémoires généraux sur la province de Dauphiné*, par Fontanieu; Ms. de la bibliothèque du roi, grand in-fol., coté P. 116, fonds de Fontanieu. — *État de la France, ou extrait des mémoires dressés par les intendans du royaume*, par le comte de Boulainvilliers. Londres, T. Wood et S. Palmer, 1727, 3 vol. in-fol., tome II, page 397 à 444.

(2) *Correspondance de l'Intendance de la province de Dauphiné sous M. de Fontanieu* (depuis 1724 jusqu'à 1740); Ms. de la bibliothèque du roi, fonds de Fontanieu, in-fol., coté P. 120; 115 vol. in-fol., dont 9 de mémoires.

Il est à regretter qu'il n'existe pas un plus grand nombre de copies de ces intéressans mémoires inédits. Il importerait surtout que la bibliothèque de Grenoble s'en procurât un exemplaire.

(3) *Mémoires concernant le Dauphiné*, par François Moulin, in-fol.; Ms. de la bibliothèque de Lyon, coté au catalogue des Mss. de cette bibliothèque, par Delandine, N.° 802.

Enfin, la description du gouvernement du Dauphiné, par Beguillet et Guettard, sous la direction de Delaborde, est presque entièrement consacrée à l'histoire naturelle du pays, et les autres spécialités y sont traitées à peu près avec autant de profondeur que dans les *Magasins pittoresques* de nos jours (1).

Vers la fin du XVIIIme siècle, alors que l'amour de la science se répandait universellement en France, on vit surgir dans un très-grand nombre de villes des sociétés savantes et des académies, dont l'institution originelle était noble sans doute, mais dont les résultats furent souvent bien futiles. En 1788, une société littéraire, bien et dûment légitimée par lettres-patentes enregistrées au parlement, se constitua à Valence, sous les auspices d'un prince de l'église, l'abbé général de l'ordre de Saint-Ruf. Son but était d'explorer le domaine des connaissances humaines dans une vue d'utilité locale, et d'étudier l'histoire de la contrée dans ses rapports avec l'économie publique. Le plan était beau et sage; mais lorsque de ces travaux si fastueusement promis les graves résultats furent mis au jour, ce furent de petits vers musqués que de galans abbés de ruelle et de sémillans chevaliers adressaient aux impertinentes divinités de boudoirs, transformées en Philis et en Chloé, par une muse bâtarde, tandis que les académiciens, à tête forte, que n'inspirait pas le feu sacré, s'évertuaient, sur le magnétisme animal, en dissertations aussi abstruses que le sujet était absconde. Or, comme la statistique prise peu les sonnets et les madrigaux, elle n'eut rien à recueillir des poétiques et magnétiques inspirations de la société académique de Valence, qui s'éteignit avec la race des abbés et des chevaliers, dont les espèces, hélas! ne se retrouvent plus.

Après la révolution, qui avait proscrit les nobles académies de pédans, et qui fit bien en cela, car les pires choses ont leur point d'utilité, les esprits éprouvèrent le besoin, sous le régime réparateur de l'empire, de se livrer avec une ardeur nouvelle aux sciences et aux lettres, naguère frappées de réprobation commune

(1) *Description du gouvernement du Dauphiné*, par Beguillet et Guettard, 2 vol. grand in-fol., 1782 à 1784. Ces deux volumes font partie de la *Description générale de la France*, par Delaborde, etc., 12 vol. grand in-fol., 1781 à 1796.

étant l'apanage de l'aristocratie de l'intelligence. Les sociétés littéraires se réorganisèrent de nouveau, mais dans des vues utiles, puisqu'elles se consacrèrent spécialement à l'amélioration de l'industrie et de l'agriculture. Celle de Valence, malgré l'éphémère durée de son existence, a fourni à la statistique industrielle et rurale quelques documens précieux (1). A la même époque, un préfet de la Drome, M. Collin, recueillait sur son département quelques notions officielles qui se recommandent par l'intention de bien faire; tandis que le docteur Niel, joignant l'exécution à l'intention, publiait une intéressante statistique de la partie méridionale du département, le *Tricastin*. Enfin Ballois et Ferrière inséraient dans leurs *Annales de Statistique* des nomenclatures et des index du mouvement de la population du département de la Drome, et Peuchet et Chanlaire en écrivaient la statistique (2).

De ces divers matériaux, ceux de Peuchet et de Chanlaire sont les plus rationnels, mais leur mérite est purement comparatif, intrinsèquement il est presque de nulle valeur; car, écrivant loin des lieux qui faisaient l'objet de leurs recherches, procédant à l'aide de documens empruntés, inexactement transmis et dépourvus de cette interprétation saine et vraie qui ne s'acquiert que par une expérience personnelle et patiente, on sent qu'ils ont dû commettre beaucoup d'erreurs et d'omissions; aussi leur ouvrage, empreint du vice de leur position, est-il devenu non-seulement suranné relativement aux connaissances actuelles, mais il ne peut encore offrir aucun secours à l'écrivain qui voudrait y puiser ses autorités.

Telles sont, sur la statistique du département de la Drome, les

(1) *Essai de Statistique agricole, industrielle et commerciale du département de la Drome*, par Daly. Valence, Benistant et Gallet, in-4°, 38 pages. — Voyez aussi des notices sur diverses cultures locales, entre autres celle du mûrier, par Duvaure, dans la *France littéraire*, de Quérard, *verbo* Duvaure.

(2) *Observations sur la situation du département de la Drome*, par le citoyen Collin. — *Mémoire sur la topographie du ci-devant Tricastin, ou arrondissement de Saint-Paul-trois-Châteaux*, par Niel, dans les *Annales de Statistique*, de Ballois. Paris, in-8°, 1802 et suiv., tome II, page 437 à 496. Le mémoire de M. Niel, tiré à part, est fort rare. — *Description topographique du département de la Drome*, par Peuchet et Chanlaire. Paris, 1808, in-4°.

seules richesses écrites produites jusqu'à ce jour, richesses de peu de prix, si l'on considère que leur médiocrité égale leur petit nombre.

Il n'a donc pas été donné à M. Delacroix de puiser dans des ressources antérieures de faciles auxiliaires. Toutes ses recherches lui appartiennent exclusivement; et que de patience et de sagacité persévérante ne lui a-t-il pas fallu pour les recueillir lentement, une à une, et les coordonner ensuite comme si elles eussent jailli d'un seul jet? On rend généralement peu justice aux labeurs littéraires, accomplis religieusement dans le silence et la retraite, avec une continuité d'application qui ne dévie jamais du but pendant longues années. L'érudition et la science vont vite en besogne, sont prime-sautières et bruyantes, comme la littérature qui se presse de faire éclat pendant un jour, parce qu'elle n'a pas de lendemain. Aussi voyez avec quelle verve d'élocution emphatique les commissaires-priseurs de la littérature prônent les plus insapides médiocrités que la presse jette avec profusion aux capacités des estaminets et des antichambres. Un roman graveleux qui, après avoir causé des insomnies à la modiste, meurt en lambeaux dans ses mains huit jours après sa naissance, est un des ouvrages les plus puissans de l'époque, et c'est un journal visant à la haute littérature qui parle ainsi, et les haillons scientifiques inhumés à trois sous la page dans les *Magasins pittoresques*, sont acclamés comme des merveilles de l'esprit humain. Mais qu'un livre utile, consciencieusement écrit, apparaise après bien des méditations, c'est à peine si les autocrates du feuilleton daigneront lui consacrer une nonchalante analyse à 75 centimes la ligne; son titre se perdra en caractères microscopiques dans les immenses annonces des journaux, tandis que les types monstres, les majuscules phénoménales seront destinés à déifier les hallucinations d'une douzaine de loups-cerviers littéraires.

Cependant les esprits sains et vigoureux marchent sans découragement dans la carrière de la science et de l'érudition, et parmi eux il faut ranger M. Delacroix; car, à vrai dire, son œuvre ne s'adresse qu'aux intelligences sérieuses, pour lesquelles la recherche de la vérité est le but unique des travaux littéraires. C'est

sous l'influence de cette pensée qu'a été écrite la *Statistique du département de la Drome*. Une rapide analyse en fera apprécier, sinon l'importance des détails, au moins le mérite de l'ensemble.

La *Statistique du département de la Drome* est distribuée en sept grandes divisions : l'histoire, la topographie, la population, l'agriculture, le commerce et l'industrie, la description des communes, et l'état politique.

Dans la première partie, l'auteur déroule rapidement les annales du département de la Drome, depuis la période romaine jusqu'à l'époque contemporaine. Les souvenirs de la présence des Romains sur le sol du département de la Drome sont rares, et c'est bien plus dans les ruines des monumens qu'élevèrent les conquérans de la Gaule, que dans les textes historiques, qu'il faut les chercher. Quelques lignes de Polybe, de Strabon, de Pline le naturaliste, de Pomponius-Mela, de Ptolémée et de Tite-Live, décrivent d'une maniere très-précise la distribution géographique du pays, et donnent sur l'emplacement des peuplades qui l'habitaient, leurs mœurs, leurs usages et leur coopération aux événemens de la conquête, quelques détails, mais si fugaces et si peu liés, qu'ils ne sauraient constituer un corps d'annales.

Cependant, quelque peu nombreux que soient les documens historiques de cette période, leur valeur est grande, et ils ont donné naissance à maintes questions archéologiques résolues diversement. C'est ainsi que, sur les textes des écrivains grecs et latins, les savans se sont livrés aux conjectures géographiques les plus contradictoires. Sur cette matière, les commentaires doctes et obscurs abondent en erreurs. Adrien de Valois et d'Anville, s'étant abstenus de faire sur les lieux l'application des textes qui servaient de base à leurs recherches, sont tombés dans de si fréquentes aberrations, que leurs travaux, d'ailleurs si recommandables par la sagacité de l'érudition, ne peuvent désormais servir de guides sûrs pour l'étude de la géographie ancienne de la Gaule (1).

(1) Hadriani Valesii, *Notitia Galliarum*. Parisiis, Léonard, 1675, in-fol. — *Notice de l'ancienne Gaule*, par d'Anville. Paris, Desaint, 1760, in-4°.

Sans entrer ici dans les voies d'une démonstration, dont les développemens exigeraient un volume, il suffira de poser sèchement un exemple. D'Anville, en traçant l'*Itinéraire de Bordeaux à Jérusalem*, fait arriver le voyageur à *Acunum*, qui est Ancône et plus vraisemblablement Montélimar, et au lieu de diriger sa marche sur Valence par la ligne directe, il le rejette sur la rive droite du Rhône, lui fait franchir deux fois les flots rapides de ce fleuve, pour éviter le trajet de la Drome, torrent privé d'eau les deux tiers de l'année, et parce que aussi sur la rive droite du Rhône se trouve le village de Bayes, dont la consonnance étymologique offre quelque analogie avec la station intermédiaire de *Batianis* que cite l'*Itinéraire*. Quant à la deuxième station d'*Umbenno*, d'Anville ne s'en occupe pas, et fait aussi bon marché des distances, qu'il accroît ou diminue au gré de ses caprices. M. Delacroix a fort bien restitué, sur la rive gauche du Rhône, le véritable emplacement de la voie *Domitia*, que l'*Itinéraire de Bordeaux à Jérusalem* parcourt depuis Montélimar jusqu'à Valence, et cette restitution se trouve vérifiée par la computation des distances, la position de *Batianis* et d'*Umbenno*, et surtout par la présence d'irrécusables monumens historiques, les anciens milliaires romains.

Le passage d'Annibal dans la Gaule est aussi un de ces événemens sur lesquels le génie des antiquaires s'est exercé avec une si admirable fécondité d'interprétation, que l'histoire seule des systèmes émis sur ce problème historique formerait un volumineux chapitre des variations de l'esprit humain (1). Les historiens du Lyonnais, de la Bresse, de la Provence et du Dauphiné, guidés par un amour-propre national un peu puérile, se sont efforcés de constater dans leur patrie la présence du capitaine carthaginois,

(1) Les dissertations, mémoires, ouvrages spéciaux, qu'a fait naître cette question, pourraient donner lieu à une bibliographie monographique fort curieuse. Il suffira, pour juger du nombre des pièces enfantées par ce fécond et inépuisable sujet de controverse littéraire, de rappeler les noms des principaux écrivains qui ont consacré leur plume à la recherche du passage d'Annibal; ce sont : Dom Vic, Dom Vaissette, Fortia d'Urban, Abauzit, Camuzat, Delandine, Cochard, Gail, Bouche, Menestrier, Labbe, Mandajors, Folard, la Renaudière, Larauza, Deluc, Chorier, Aimar du Rivail, sans préjudice des auteurs dont les dissertations sont inédites ou sous presse.

et bien entendu que chacun d'eux a revendiqué pour lui seul la découverte exclusive de la vérité. M. Delacroix, qui a traité aussi la même question, mais sommairement, comme il convenait dans une narration rapide, incompatible avec les lenteurs et les développemens d'une démonstration scientifique, a partagé le sentiment des annalistes du Dauphiné, sentiment appuyé sur l'autorité imposante de Polybe, et qu'un antiquaire distingué se propose de développer bientôt d'une manière plus approfondie (1).

Le moyen-âge offre bien plus de ressources à l'historien que l'époque de l'occupation romaine. Tour à tour soumise aux rois des deux Bourgognes, aux empereurs d'Allemagne, aux rois de Provence, la contrée dont s'occupe M. Delacroix, s'affranchissant, au commencement du XIIme siècle, de la juridiction de l'empereur Conrad-le-Salique, tombe, en se morcelant, dans le domaine privé des évêques de Valence, de Die, de St-Paul-trois-Châteaux, des sires de Poitiers, comtes de Valentinois, des seigneurs de Monteil-Aymard, et d'une foule d'autres feudataires de l'empire, qui érigèrent leurs possessions en principautés indépendantes. L'empire ne conserva sur ces usurpateurs de son domaine que la suprématie nominale de l'hommage et de la foi féodale. Le peuple ne prenait point de part à ces révolutions aristocratiques; car le peuple était peu de chose alors : il n'avait, à proprement parler, d'existence que dans les cités, où s'étaient conservées les institutions de la municipalité romaine; aux champs, il était serf, et le seigneur en disposait comme on fait d'un troupeau.

A la période du moyen-âge succède celle des guerres civiles au XVIme siècle, époque dramatique en tout point, et si abondante en faits, qu'il n'est si humble bourgade qui n'ait eu ses révolutions, ses revers, ses succès, et dont les souvenirs ne tiennent leur rang dans les annales du pays.

Tel est le cadre chronologique de la première partie de la *Statistique du département de la Drome.* L'auteur l'a parcouru brièvement, ne cueillant, pour ainsi dire, que la sommité des faits, mais sans en omettre aucun d'essentiel, comme il convenait, au reste, dans l'exposition d'un résumé historique.

(1) M. Drojat aîné, membre de la Société royale des Antiquaires de France.

La seconde partie de la *Statistique du département de la Drome* renferme tout ce qui est relatif à la description topographique de la contrée; non sans doute que cette spécialité embrasse dans ses plus larges développemens les nombreuses attributions qui dépendent de son domaine; car, pour ce faire, il faudrait qu'une seule intelligence enserrât l'universalité des connaissances humaines. Ainsi, l'histoire naturelle et ses divisions, telles que la minéralogie, la zoologie, la botanique, n'ont pu et ne devaient pas être traitées d'une manière aussi approfondie que devraient le faire des traités spéciaux; mais la partie essentielle, la description exacte du territoire, sa situation, ses limites, son étendue, ses particularités individuelles, sont traitées avec une abondance et une exactitude de détails qui émanent d'une connaissance locale consommée.

L'état de la population fait l'objet des recherches de la troisième partie. L'homme y est étudié d'abord dans son individualité, ensuite dans ses rapports sociaux et dans son action sur l'économie publique. Considéré isolément, l'individu ne présente plus en France, aux yeux de l'observateur, ces caractères typiques de nationalité bien tranchée si vigoureusement empreints dans les races du moyen-âge. La civilisation moderne, en établissant l'unité territoriale, en imposant à tous la même loi, en égalisant les distinctions sociales, a fait peser aussi son niveau sur les mœurs antiques et régénéré les esprits dans une trempe uniforme. Cette fusion cependant, qui serait le rêve d'une perfectibilité à laquelle la société humaine n'est pas appelée, est loin d'être absolue, et le temps n'a pas effacé encore les traces du caractère primitif de chacune des races dont se compose aujourd'hui l'agrégation française. Ces traces, peu sensibles lorsqu'on veut les saisir isolément chez les individus, ne se révèlent que par l'action des masses sur la constitution sociale; aussi, dans les rapports de moralité et d'appréciation intellectuelle, cette influence se manifeste-t-elle par le plus ou moins grand développement des causes de la civilisation, telles que l'industrie, le commerce, les bonnes mœurs, la rareté ou la fréquence des délits. Les effets de ces causes, essentiellement appréciables en

antiquaires qui ont fait des recueils d'inscriptions antiques, comme il leur a été impossible de vérifier tous les textes par leurs propres yeux, bien des erreurs, dérivant de l'inaptitude ou de la négligence de leurs correspondans, se sont glissées dans leurs écrits.

Les chartes et les franchises municipales n'ont pas échappé non plus à ses recherches; il en a rapporté un assez grand nombre, intéressantes par les lumières qu'elles jettent sur l'organisation politique des communes et sur le système des législations locales. Lorsqu'une localité a été le théâtre d'un événement historique digne d'intérêt, il le rapporte avec ses détails authentiques, ainsi qu'il est advenu pour l'essai de contre-révolution tenté infructueusement, en 1792, au village de Bésignan, par le marquis de Bésignan. Ce gentilhomme, qui s'était mis à la tête des royalistes du Comtat-Venaissin, donna le signal des hostilités, en soudoyant quelques partisans et en mettant son château en état de défense; mais, abandonné à ses seules ressources, il ne put résister aux forces combinées des gardes nationales du district et des troupes de ligne commandées par le général d'Albignac. M. Delacroix a puisé ses documens parmi les actes officiels de l'administration départementale, source de laquelle émaneraient, si elle était explorée avec intelligence, une foule de détails jusqu'à ce jour inconnus, et sans lesquels l'histoire de la révolution restera toujours incomplète.

Enfin, dans la dernière partie de la *Statistique du département de la Drome* sont rejetées les nomenclatures de l'état politique du pays, les tableaux de l'organisation administrative et judiciaire, les index de tous les établissemens publics.

Proclamer que tout est irréprochable dans l'œuvre de M. Delacroix, serait une exagération adulatrice, peu digne et d'une critique grave et consciencieuse, et de l'ouvrage qui fait l'objet de l'examen : la perfection n'est pas des choses de ce monde, et dans les livres moins que partout ailleurs, doit-on espérer la rencontrer. Quel que soit le mérite d'une œuvre littéraire, surtout de celle qui, ne jaillissant pas d'une inspiration spontanée, procède au contraire des combinaisons réfléchies de la pensée et des

lenteurs de la science, assurément la critique saura trouver en elle, sinon des erreurs à refuter, du moins des opinions contestables à combattre. Mais en cela même gît son importance; car la pire destinée qui puisse advenir à un livre, c'est qu'il meure sans bruit et dans l'isolement, et que ses pages, inoffensives et sans valeur, ne puissent jamais soulever la controverse. Ainsi, les antiquaires pourront disputer à M. Delacroix la justesse de quelques détails géographiques, relatifs à l'emplacement des peuplades gauloises sur le sol du département de la Drome, discuter sur le mérite d'une étymologie et la véritable leçon d'une inscription antique; l'historien aurait exigé sur certains événemens, dont la place est grande dans nos annales nationales, par exemple l'existence des communes au moyen-âge, plus de détails et plus de documens originaux; l'économiste, enfin, lui contestera peut-être les conclusions qui dérivent d'une appréciation statistique; mais ce sont là des questions de critique individuelle, sur la solution desquelles doit régner la plus large liberté d'interprétation.

En procédant de ce principe que la statistique doit renfermer l'universalité des choses morales et physiques d'un pays, on pourrait, de prime abord, adresser avec quelque fondement à l'auteur de la *Statistique du département de la Drome* le reproche d'avoir traité certaines spécialités d'une manière beaucoup trop sommaire. Sans doute le domaine de la statistique est immense, et les travaux assidus que fera surgir la patience la plus infatigable n'atteindront de long-temps à ses limites. L'œuvre de ce genre qui parviendra au plus haut degré possible de perfectibilité, ne pourra être réalisée que par la collaboration de plusieurs écrivains, qui consacreront le tribut de leurs lumières aux spécialités littéraires dont ils auront fait une étude approfondie. La réunion de ces travaux isolément exécutés, et par conséquent offrant tous les caractères d'une garantie scientifique, constituera la collection statistique la plus complète, si jamais il se rencontre entre les volontés diverses de nombreux collaborateurs assez d'harmonie et d'unité, pour faire triompher une entreprise littéraire d'une aussi haute importance. Mais demander à un seul homme le résultat

de tant d'aptitudes diverses, à vrai dire, il n'y aurait dans cette exigence ni justice, ni véritable appréciation des choses.

Reste que le livre de M. Delacroix offre dans son vaste ensemble une analyse générale de l'histoire et de la situation actuelle du département de la Drome, et qu'il est un des monumens les plus remarquables de ceux qui ont été publiés jusqu'à ce jour sur la statistique de la France. Les esprits qui savent apprécier combien il y a de dévouement dans une vie consacrée à la science, paieront à M. Delacroix un juste tribut de reconnaissance, et le remercieront d'avoir acquitté, d'une manière aussi noble qu'utile, sa dette de patriotisme envers son pays.

OLLIVIER Jules.

UNE SŒUR

COMÉDIE EN UN ACTE ET EN VERS.

PERSONNAGES.

DURANT, banquier.
PHILIPPE, son frère.
VICTOR, troisième frère, colonel.
BERNARD, jeune banquier.
ALFRED.
LA BARONNE DE VOLMAR, sœur d'Alfred.
JULIE, fille de Durant.

La scène se passe à Paris, dans l'hôtel de Durant.

Le théâtre représente un salon.

UNE SŒUR.

SCÈNE I.

DURANT, PHILIPPE.

DURANT.

Ce cher Philippe!..... enfin, le voilà! quel bonheur!
Depuis assez long-temps c'est nous tenir rigueur.
Au fond du Dauphiné, qu'as-tu fait?

PHILIPPE.

Moi?

DURANT.

Sans doute.
Cinq ans dans un village.....

PHILIPPE.

Eh bien! mon cher, écoute :
Je disais : Si Durant fût resté dans ces lieux,
Il aurait moins d'argent, mais serait plus heureux.

DURANT.

Moi, plus heureux!

PHILIPPE.

Eh! oui.

DURANT.

Mais je ne saurais l'être;
Et que me manque-t-il?

PHILIPPE.

Alors de le paraître.

DURANT.

Que dis-tu?

PHILIPPE.

Si j'en crois ce que tu m'écrivais,
Tout ne va pas toujours au gré de tes souhaits :
L'emprunt manqué, la baisse.....

DURANT.

Eh! que serait la vie,
Si tout réussissait au gré de notre envie?
J'aime à voir quelquefois une ombre à mon tableau.

PHILIPPE.

Le mien, qui n'en a pas, me paraît aussi beau.
Tu me crois isolé dans mon séjour tranquille :
Peut-on l'être un instant entre Homère et Virgile?
Ces vieux amis d'enfance y charment mes loisirs;
Ma journée avec eux s'écoule sans désirs.
Le soir, pour appeler un repos salutaire,
Je lis du *Moniteur* la prose somnifère,
Ou tel roman nouveau, qui, presque sans effort,
Vous invite à rêver, vous charme, et vous endort.

DURANT.

Fort bien! mais toujours seul.....

PHILIPPE.

Je reçois des visites.
Mes voisins de campagne.....

DURANT.

Oui, quelques parasites,
Qui viennent à jour fixe encombrer ta maison;
Peut-être un gentillâtre entiché de son nom,
Qui, muni d'un gros titre et d'un revenu mince,
A caché sa misère au fond d'une province;
Une vieille comtesse, au regard langoureux,
Qui daigne t'honorer du reste de ses feux;

Un jeune pair, chasseur, et qui dans ta garenne
Assomme tes lapins, et te regarde à peine.

PHILIPPE.

Si je voulais, mon cher, parcourir ton salon,
Je pourrais te répondre, et sur le même ton.
Voyez monsieur Durant, dit cet agent de change,
Lorsqu'il passe, voyez comme chacun se range.
Quels égards! quel respect! Personne mieux que moi
Ne peut vous mettre au fait et vous dire pourquoi :
Ce monsieur, qui s'incline, hier perdit à la bourse;
Il doit, et pour payer se trouve sans ressource;
S'il ne présente pas un effet endossé,
On le mène en prison : salut intéressé.
Cet homme sec et pâle est un pauvre poète,
Qui gravit l'Hélicon, sans remplir sa cassette :
Le cas, vous le savez, arrive quelquefois;
Son loyer est au terme et sa bourse aux abois.
En offrant au patron des vers qu'il lui dédie,
Il glisse quelques mots : salut de comédie.
Enfin, ce gros monsieur est un gourmet fameux,
Qui flaire les dîners et qui sait qu'en ces lieux
Il est un cuisinier que partout on renomme;
Il se courbe et sourit : salut de gastronome.
Et moi, qui ne veux pas arriver le dernier,
Je vous quitte pour faire un salut de courtier.

DURANT.

Ce tableau n'est pas juste.

PHILIPPE.

Il vaut le tien, j'espère.
Mais laissons ce sujet; parlons de notre frère;
Car enfin c'est pour lui que je viens à Paris.
Comment est sa future?

DURANT.

Ah! Victor est épris.

Ce mot explique tout, et c'est assez te dire
Qu'il la trouve charmante, et qu'il veut qu'on l'admire.

PHILIPPE.

Mais toi, mon cher, mais toi, qui n'es pas amoureux,
Comment la trouves-tu ? parle donc, tu le peux.

DURANT.

Elle a beaucoup d'esprit, de tout elle raisonne.

PHILIPPE.

Mais, quant au reste ?

DURANT.

Eh bien !

PHILIPPE.

Eh bien !

DURANT.

Elle est baronne.

PHILIPPE.

Je le sais.

DURANT.

Et de plus, du faubourg Saint-Germain.

PHILIPPE.

Eh ! qu'importe ?

DURANT.

Qu'importe !

PHILIPPE.

Aurait-elle un air vain ?

DURANT.

Eh ! sans doute. Oubliant, dans sa métamorphose,
Que son père n'était qu'un avocat sans cause,
Qu'elle tient d'un époux son rang de grand seigneur,
Elle a des parvenus tout l'orgueil, la hauteur.

Elle épouse Victor, mais c'est pour sa fortune;
Car elle trouve, au fond, sa naissance commune.
« Ce colonel est riche, et je n'ai presque rien.
» En apportant en dot un rang tel que le mien,
» A peu de chose près, j'établis la balance;
» C'est un compte courant, en termes de finance :
» D'un côté la noblesse et de l'autre de l'or.
» S'il est quelque profit, c'est pour monsieur Victor.
» Moyennant ce marché (tout à son avantage),
» J'aurai plusieurs laquais, un brillant équipage,
» Et pour la forme un maître à mes ordres soumis,
» Que je présenterai chez mes anciens amis. »
Voilà, j'en suis certain, voilà comment raisonne,
Dans son noble faubourg, madame la baronne.

PHILIPPE.

Mais il est fou! mon frère, et nous devons tous deux,
S'il en est encor temps, lui faire ouvrir les yeux.
C'est même enfin pour nous un devoir de famille.

DURANT.

Moi, je n'ai de pouvoir ici que sur ma fille.
Notre frère est majeur, et je ne prétends point
Contrarier dès-lors ses goûts sur aucun point.

PHILIPPE.

Non, puisqu'il en est temps, sans tarder davantage,
Il faut dès aujourd'hui rompre ce mariage,
Et je vais de ce pas.....

DURANT.

Bah! ce serait en vain.

PHILIPPE.

Où donc est-il?

DURANT.

Il est au faubourg Saint-Germain;

C'est là que, chaque jour, son devoir le réclame :
Peut-on quitter l'objet d'une si noble flamme ?

PHILIPPE.

S'il l'aime avec ardeur, s'il croit s'en faire aimer,
C'est à nous de le plaindre, et non de le blâmer.
Nous devons seulement combattre sa folie.
Mais nous y reviendrons. Parle-moi de Julie :
Dans tes lettres jamais tu ne m'en as rien dit.
Qu'est-elle devenue ? Elle avait de l'esprit,
Et cinq ans, à son âge.....

DURANT.

Ah ! Julie est charmante,
Pleine de jugement, bonne, sensible, aimante ;
Elle est parfaite enfin ; aussi chez moi, tous deux,
Loin du faste et des grands, nous nous trouvons heureux.

PHILIPPE.

Ces nobles sentimens me la rendent plus chère.
Que tu me fais plaisir !

DURANT.

Oui, mais long-temps un père
Ne peut de ses enfans partager le bonheur,
Et c'est au prix du sien qu'il achète le leur.

PHILIPPE.

Comment ? que veux-tu dire ?

DURANT.

Eh bien ! que tout m'engage
A conclure pour elle un fort beau mariage.

PHILIPPE.

Surtout fort bon ?

DURANT.

Sans doute.

PHILIPPE.

Et la noce aura lieu?.....

DURANT.

Mais, très-incessamment.

PHILIPPE.

J'en suis charmé.

DURANT.

Parbleu!.....
C'est mon gendre futur : ne sois pas trop sévère;
Il est jeune.....

SCÈNE II.

LES PRÉCÉDENS, BERNARD.

BERNARD.

Bonjour. Ce monsieur?.....

DURANT.

C'est mon frère.

BERNARD.

Pas possible!

DURANT.

Et je vais vous présenter à lui.

BERNARD.

Depuis quand arrivé?

DURANT.

Mais, depuis aujourd'hui.

BERNARD.

C'est jouer de bonheur; la rencontre est charmante!
Trop heureux.....

PHILIPPE, à part.

C'est un fat.

DURANT.

Mon cher, je te présente
Monsieur Jules Bernard, que déjà tu connais.

PHILIPPE.

Oh! sans doute.

BERNARD.

Eh! comment?

DURANT.

Il sait tous nos secrets;
Quand vous êtes entré, nous en parlions.

BERNARD.

De grâce,
Permettez qu'en neveu dès-lors je vous embrasse.

PHILIPPE, à part.

Quel air impertinent! (Haut.) Je suis flatté vraiment
De rencontrer chez vous un tel empressement.

BERNARD, à part.

Quel ton provincial! (Haut.) Je suis de la famille;
Et.....

PHILIPPE.

Je le sais : Durant vous accorde sa fille.
Voilà, sans s'en douter, comme on a des neveux.

DURANT, bas à Philippe.

Mon frère.....

PHILIPPE.

Quelle mise!

BERNARD, à part, en lorgnant.

Ah! quel habit! grands Dieux!

SCÈNE III.

Les Précédens, JULIE.

JULIE, en entrant.

Mon oncle! quel bonheur! oh! que je suis contente!

BERNARD, qui a salué Julie sans en être aperçu.

Quelle distraction! vraiment elle est charmante.

JULIE, à Philippe.

Vous voilà donc enfin!

PHILIPPE.

Eh oui! quel changement!

BERNARD.

Ah! c'est une entrevue.

PHILIPPE.

Est-ce bien toi? Comment!
Mais, ces cinq ans sur moi devant aussi paraître,
Nous aurions fort bien pu ne pas nous reconnaître.

JULIE.

Moi, je ne craignais pas une pareille erreur :
J'avais votre portrait.

PHILIPPE, étonné.

Tu l'avais?.....

JULIE.

Dans mon cœur.

PHILIPPE.

Quoi! depuis si long-temps?

JULIE.

Non, vos traits, je vous jure!
N'ont pas du tout changé.

PHILIPPE.

Laissons-là ma figure;
Parlons de toi plutôt. Eh bien! Julie, eh bien!
J'apprends qu'on te marie, et tu ne m'en dis rien :
C'est pourtant, ce me semble, une grande nouvelle.

JULIE, en soupirant.

Oui, l'on vous a dit vrai.

DURANT, lançant sur sa fille un regard significatif.

Pour une demoiselle,
Ce sujet-là, sans doute, est fort intéressant,
Mais il ne laisse pas que d'être embarrassant;
Ainsi, mon cher, craignons d'en parler davantage.

PHILIPPE.

Que veux-tu?..... mon ami, j'arrive du village :
De ce manque de tact il faut avoir pitié.
Mais si je suis coupable, ah! c'est par amitié;
Aussi j'obtiens déjà le pardon de Julie.

JULIE.

Mon bon oncle!

BERNARD, s'avançant.

Et c'est moi, c'est moi seul qu'on oublie.

JULIE, se retournant.

Ah! pardon.

BERNARD.

Je pardonne, et c'est bien généreux,
Car j'ai failli, pour vous, m'aller battre.

DURANT.

Grands Dieux!
Se battre en ce moment! vit-on chose pareille?

BERNARD.

Eh! mais rassurez-vous, je me porte à merveille.

JULIE, étonnée.

Mais.....

BERNARD.

Ne vouliez-vous pas voir le drame nouveau?
L'affiche nous l'annonce, et je vole au bureau.
Je demande une loge, et pas une première!
Un jeune homme, à l'instant, arrêtait la dernière.
Je lui propose alors, croyant le décider,
De doubler son argent, s'il veut me la céder;
Et même, prévoyant qu'il peut avoir du monde,
De lui faire, de plus, cadeau d'une seconde.
Eh bien! à ce discours, tout dans son intérêt,
Devinez la réponse?

PHILIPPE.

Oh! sans doute un soufflet;
Voilà ce que mérite une pareille offense.

BERNARD.

Il m'en a menacé; c'est déjà trop, je pense,
Et j'allais l'en punir, lorsqu'on m'a retenu.
Voyant qu'on m'entourait, que j'étais reconnu,
Et surtout en public craignant de me commettre
Avec quelque étourdi, quelque commis peut-être,
Je me suis dérobé sur-le-champ aux regards,
Qui, sur moi, se fixaient déjà de toutes parts.
Eh bien! qu'en pensez-vous? c'est là de la prudence!

PHILIPPE, à demi-voix.

C'est de la lâcheté jointe à de l'insolence.

DURANT.

Pas du tout, c'est très-bien! fort bien! Mais, à propos,
Je crois voir que mon frère a besoin de repos.
A son appartement conduisez-le, ma fille.

BERNARD, à Philippe.

Ah! ne vous gênez pas, je suis de la famille.

PHILIPPE, à part.

Pas encor.

BERNARD.

Vous souffrez ?

PHILIPPE, d'un ton significatif.

Ce n'est que trop réel !
J'ai la tête rompue.

BERNARD.

Et c'est bien naturel ;
J'éprouve, en voyageant, cet effet, je vous jure !

PHILIPPE.

Moi, je ne le dois pas au bruit de la voiture ;
C'est.....

BERNARD.

Peut-être un malaise ?

PHILIPPE.

Enfin, je vais savoir
Si je puis m'en guérir. Adieu, donc.

DURANT.

Au revoir.

(Philippe et Julie sortent.)

SCÈNE IV.

DURANT, BERNARD.

DURANT.

A présent, mon ami, parlons de notre affaire.
Eh bien ! rien de nouveau ?

BERNARD.

Je viens du ministère,
Dont le suisse a voulu me renvoyer encor.

DURANT.

Vous avez menacé?.....

BERNARD.

Non, j'ai montré de l'or.
J'entre donc; on inscrit mon nom sur un registre.

DURANT.

Pourquoi?

BERNARD.

Tel est l'usage. On le porte au ministre.
Et je vois à l'instant rentrer un homme noir,
Qui me dit qu'on ne peut sitôt me recevoir;
Mais il joint à cela les mots les plus honnêtes,
Et me fait, malgré moi, prendre place aux banquettes.
Toutefois, notre nombre augmente à chaque instant :
A chacun même accueil, chacun d'être content.
Je voyais qu'en égards, celui qui sollicite
Est payé largement, mais n'entre pas plus vite.
Le besoin de parler rend communicatif;
Aussi, tout en fixant un regard attentif
Sur la porte où passait l'élu du ministère,
Chacun à son voisin racontait son affaire,
Et je dois même dire, avec sincérité,
Que chacun, selon moi, devait être écouté.
Oui, ministre, j'aurais à tous rendu justice;
Car l'état à chacun devait plus d'un service :
Ils le disaient du moins. Sans être le premier,
Je ne redoutais pas d'être admis le dernier,
Puisqu'on voyait toujours croître la compagnie,
Quand l'huissier rentre et dit : L'audience est finie.

DURANT.

Le tour est excellent!

BERNARD.

Ah! vous le trouvez bon?
Pour moi j'en suis outré, mais j'en aurai raison;
Enfin c'est un abus, et des gens de ma sorte
Ne doivent pas souffrir qu'ainsi l'on se comporte.

DURANT.

Si c'est l'usage.

BERNARD.

Bah! l'usage est un vain mot,
Méprisé par le sage, inventé pour le sot..

DURANT.

C'est fort bien! mais toujours doit-on parler en maître?
Vous voulez obtenir.....

BERNARD.

Une grâce, peut-être?.....
N'ai-je pas de l'argent, quelque esprit, un bon ton,
Tout ce qu'il faut enfin pour être fait baron?

DURANT.

Sans doute.

BERNARD.

Et sans ce titre?.....

DURANT.

Ah! point de mariage;
Je m'en suis expliqué.

BERNARD.

Je le sais, mais.....

DURANT.

Courage!

Sollicitez; d'ardeur redoublez chaque jour;
Vous en savez le prix?

BERNARD.

Il est pour mon amour;
Ai-je besoin dès-lors qu'on excite mon zèle?
Pour Julie.....

DURANT.

A propos, dînez-vous avec elle?
Par un engagement si vous n'êtes lié,
Venez.

BERNARD.

J'en avais un, mais il est oublié. (Il sort.)

DURANT, en l'accompagnant.

(De la porte.)
Sans adieu! La baronne! Oui, toujours cette femme!
Elle ne me voit pas : évitons-la. (Il sort.)

SCÈNE V.

VICTOR, LA BARONNE DE VOLMAR.

VICTOR, en entrant.

Madame,
Que je vous sais bon gré de venir pour le voir!

LA BARONNE.

Comment! mon cher Victor, mais c'est presque un devoir.
Les nœuds qui vont bientôt nous unir, je l'espère,
Me font comme le mien regarder votre frère;
Et je brûle, d'ailleurs, d'après ce qu'on en dit,
De connaître son cœur, de juger son esprit.

VICTOR.

Et son esprit, madame, aura votre suffrage,
Car il est de son cœur la plus parfaite image.
Ah! oui, tout m'est garant qu'au gré de mes souhaits,
L'un de l'autre à la fois vous serez satisfaits.

LA BARONNE.

Mais, Victor, près de lui hâtez-vous de vous rendre.

VICTOR.

Oui, d'après son billet, sans doute il doit m'attendre.
Je cours et je reviens; mais je l'entends..... C'est lui!

SCÈNE VI.

VICTOR, LA BARONNE, PHILIPPE.

PHILIPPE.

Je pourrai donc enfin t'embrasser aujourd'hui!

VICTOR.

Mon frère! mon ami!

PHILIPPE.

C'est pour toi que j'arrive.

VICTOR.

Philippe!

PHILIPPE.

Et pour te voir, il faut que je t'écrive.

VICTOR.

Sans nous en avertir, pourquoi venir ainsi?

PHILIPPE.

J'ai voulu vous surprendre, et j'ai bien réussi.

VICTOR, regardant la Baronne.

L'amitié doit parfois se montrer indulgente.
Mais permets qu'à madame ici je te présente.

PHILIPPE, à Victor.

A madame!..... et pourquoi? Quelle est-elle?

VICTOR.

Une sœur,
Dont le cœur généreux est digne de ton cœur.

LA BARONNE.

Oui, monsieur, de vous voir.....

PHILIPPE, à part.

Allons, c'est la baronne.

LA BARONNE.

J'étais impatiente.....

PHILIPPE.

Ah! vous êtes trop bonne!
Madame, deviez-vous ainsi me prévenir?
C'était à moi d'aller, non à vous de venir.

LA BARONNE.

L'étiquette en province est-elle donc si grande?
Elle cesse chez nous quand l'amitié commande.

PHILIPPE, d'un ton froid.

L'amitié?..... Ce mot-là ne peut que me flatter;
Mais comment ai-je pu déjà le mériter?
Pour la première fois j'ai l'honneur de paraître
Devant vous.

VICTOR.

J'étais là pour te faire connaître.

PHILIPPE.

C'est fort bien! Mais pourtant, madame, croyez-moi,
Il ne faut, sur ce point, s'en rapporter qu'à soi :
Un frère est indulgent.

VICTOR.

Mais que viens-tu nous dire?

LA BARONNE, à part.

Allons, dans son esprit on a voulu me nuire.
Ce n'est rien. (Haut.) Croyez-vous qu'il faut plus d'un moment
Pour pouvoir sur quelqu'un porter un jugement?
Tenez, monsieur, tenez, vous en rirez, je gage,
Mais, si vous le voulez, sans tarder davantage,
Je vais, en peu de mots, tracer votre portrait?

PHILIPPE.

Ce sera singulier! Eh bien! me voilà prêt;
Commencez.

LA BARONNE.

Mais aussi promettez-moi d'avance,
Quel qu'il soit, jusqu'au bout de garder le silence.

PHILIPPE.

Allons, je le promets.

LA BARONNE.

Vous avez de l'esprit.....

PHILIPPE.

Madame!.....

LA BARONNE.

Ah! vous voyez, je n'ai presque rien dit,
Et déjà vous allez trahir votre promesse.

VICTOR.

As-tu donc oublié?.....

PHILIPPE.

J'ai tort, je le confesse.

LA BARONNE.

Est-ce par modestie? Ah! soyez moins craintif,
Car avec moi l'éloge est près du correctif.
Vous avez de l'esprit..... Pardon, ce mot vous blesse?
Mais cet esprit, monsieur, est-il bien sans faiblesse?
Celui qui le premier a su s'en emparer
N'est-il pas parvenu souvent à l'égarer?

PHILIPPE.

Comment, madame?

LA BARONNE.

Encor!

PHILIPPE.

C'est vrai, je dois me taire.

VICTOR, à la Baronne.

Oui, mais aussi, madame!.....

LA BARONNE, à Philippe.

Allons, soyez sincère.
Abusé quelquefois par de faux préjugés,
Sans avoir vu les gens vous les avez jugés.
Vous avez.....

PHILIPPE.

C'est trop fort! vous m'offensez, madame!

LA BARONNE.

Non, monsieur; votre erreur décèle une belle ame :
Celui qui ne sait pas farder le vérité
De tout ce qu'on lui dit rarement a douté;
Mais voulant toutefois achever de vous peindre,
Je dirai qu'ignorant jusques à l'art de feindre,

Votre cœur noble et franc vous fera convenir
Qu'on a su contre moi déjà vous prévenir.

PHILIPPE.

Enfin, vous osez donc invoquer ma franchise ?
Eh bien ! madame, eh bien ! s'il faut que je le dise,
Gardez-vous de me voir ici comme un ami ;
Mais je serai du moins un loyal ennemi.
Aussi, sans nul détour, par pitié pour mon frère,
Je vais dès cet instant vous déclarer la guerre.

VICTOR.

Quel étrange discours ! De grâce, explique-toi.
On t'a trompé.

LA BARONNE.

Ceci ne regarde que moi :
Une femme, d'ailleurs, dût sa cause en dépendre,
N'aime pas à céder le droit de se défendre ;
Mais étant, j'en conviens, un fort mince orateur,
Je voudrais, pour parler, n'avoir qu'un auditeur.
Victor,..... laissez-nous seuls..... La demande est bizarre,
Pardonnez.....

VICTOR.

Non, madame, il faut que je répare
Une erreur dont mon frère est victime aujourd'hui,
Et je vais.....

LA BARONNE.

Vous allez me laisser avec lui ;
N'est-il pas vrai ?

PHILIPPE.

Pourquoi ?

LA BARONNE.

S'il faut enfin le dire,
Il s'agit d'un secret.

VICTOR.

Alors je me retire. (Il sort.)

SCÈNE VII.

PHILIPPE, LA BARONNE.

LA BARONNE.

Puisque nous voilà seuls, monsieur, changeons de ton;
Il est temps de s'entendre et de parler raison.

PHILIPPE.

Quoi! vous le désirez?

LA BARONNE.

Croyez-vous qu'il m'en coûte?

PHILIPPE.

Pour moi, j'en meurs d'envie.

LA BARONNE.

On vous a dit sans doute
Qu'une femme orgueilleuse, et qui n'a presque rien,
Veut épouser Victor pour partager son bien?

PHILIPPE.

C'est très-vrai.

LA BARONNE.

Que, de plus, l'impudente baronne
(Car c'est ici, je crois, le titre qu'on me donne),
En accordant sa main, croit faire trop d'honneur?

PHILIPPE.

C'est encor vrai.

LA BARONNE.

Sans doute un portrait si flatteur
Vous faisait peu, je pense, estimer le modèle.
Écoutez cette femme et prononcez sur elle.
Le général Volmar, qui devint mon époux,

Et dont le nom, peut-être, est venu jusqu'à vous,
Blessé mortellement dans la dernière guerre,
Expira dans mes bras..... Ami de votre frère,
Il le fit appeler près de son lit de mort,
Et là, lui demanda de veiller sur mon sort.
« C'est un dernier devoir que l'amitié réclame,
» Dit-il. Chez mes parens reconduisez ma femme.....
» Sans doute ils l'aimeront, comme ils aimaient leur fils. »
Hélas ! il disait vrai. De retour à Paris,
Mon frère et moi restant orphelins, sans famille,
Les Volmar aussitôt me nommèrent leur fille,
Et sans se démentir, depuis près de cinq ans
Ils m'ont toujours montré les soins les plus touchans.
Ici, monsieur, ici commence le mystère;
Vous allez d'un secret être dépositaire :
Mon époux, en mourant, me remit un écrit
Qui m'assure son bien, mais je n'en ai rien dit.
Étant fort jeune encore, il reçut d'une tante
Une terre qui vaut vingt mille francs de rente,
Deux maisons, un hôtel, où son père est logé :
Tout cela m'appartient, mais je n'ai pas songé
A venir aussitôt en dépouiller un père.
Ce vieillard, tous les ans, va visiter sa terre;
Il sourit aux succès qu'obtiennent ses travaux,
Et j'irais de son bien disputer les lambeaux ?
Non ! Qu'il jouisse en paix, qu'en mourant il ignore
Un secret que Victor ne sait point même encore.
Vous paraissez surpris..... Vous me connaissez mal;
Mon amour eût tremblé que l'or fût son rival.
Votre frère, doué d'une ame peu commune,
M'épouse pour moi seule, il me croit sans fortune;
Et vous sentez, monsieur, qu'une pareille erreur
Donne pour l'avenir des chances de bonheur.
Mes titres, en dépôt, restent chez mon notaire;
Mais lui seul, vous et moi, connaissons cette affaire.
Eh bien ! qu'en dites-vous ?

PHILIPPE.

J'admire et je me tais.

LA BARONNE.

Écoutez, écoutez la fin de mes projets,
Et pour les accomplir souffrez qu'on vous implore.
Julie aime mon frère, et mon frère l'adore.
Votre nièce est charmante, et mon frère, à son tour.....
Je crois que l'un pour l'autre ils reçurent le jour.
Loyal et généreux autant qu'il est aimable,
Il n'a trouvé pourtant qu'un père inexorable,
Qui rit de son amour et préfère aujourd'hui
Un sot, qui, par malheur, est plus riche que lui.

PHILIPPE.

Qui? Bernard? ah! madame, en le voyant paraître,
Je l'ai jugé pour tel.

LA BARONNE.

Eh bien! monsieur, peut-être
Avant peu de Julie il deviendra l'époux;
Mais il reste un espoir.

PHILIPPE.

Et qui le donne?

LA BARONNE.

Vous.

PHILIPPE.

Moi! parlez.

LA BARONNE.

Par vos soins et par votre influence,
Éloignez le contrat dont le moment s'avance;
Et moi, de mon côté, j'ai de puissans amis,
Qui sont prêts à tenir tout ce qu'ils m'ont promis.
Mon frère, je le sais, par un bonheur extrême,

Sera fait colonel, peut-être aujourd'hui même;
Mais ce n'est point assez, et peut-être il est bon
Qu'un titre..... Ah! vous riez, et vous avez raison;
Mais notre fier banquier, qui hait tant la noblesse,
Ne craindra pas d'avoir une fille comtesse.
Un titre, et de mes biens la meilleure moitié,
Alfred va triompher, s'il a votre amitié.

PHILIPPE.

Votre récit me touche et me paraît sincère;
Mais une sœur souvent en sœur juge son frère.
Permettez-moi, madame, avant de m'engager,
De connaître celui que je dois protéger;
Et s'il est tel enfin que j'en ai l'espérance,
Je suis prêt à signer un pacte d'alliance.

LA BARONNE.

Ah! tout ira dès-lors au gré de mes souhaits.
Vous allez le juger, et le servir après.
Mais à la liberté je dois enfin vous rendre,
Et je vais vous laisser.

PHILIPPE.

Non, vous allez m'entendre.
Vous voilà disculpée, et moi, de mon côté,
J'ai besoin d'un pardon que j'ai peu mérité.
Des femmes je voyais en vous la plus légère :
Combien j'étais injuste!

LA BARONNE.

Entre nous plus de guerre;
Ne songeons qu'au présent, et soyons en ce jour
Unis comme des preux en faveur de l'amour.
Moi, chez monsieur Durant, qui tient aux convenances,
Je cours faire à l'instant deux ou trois révérences.
Mais je ne puis entrer sans me faire annoncer;
Il me faut un laquais.

PHILIPPE.

Je vais le remplacer.

LA BARONNE.

Mon titre, s'il vous plaît.

PHILIPPE.

Ah ! la remarque est bonne.

LA BARONNE.

Vous pourriez l'oublier.

PHILIPPE, dans la coulisse.

Madame la baronne.

SCÈNE VIII.

ALFRED.

Ma sœur ! et justement je voulais l'éviter.
Ah ! puisqu'elle est ici, je ne puis y rester.
Dans ce salon Julie à l'instant va se rendre ;
On a dû l'avertir..... Qu'elle me fait attendre !
Je devrais m'éloigner..... m'éloigner sans la voir.
Le puis-je ? Ah ! sur mon cœur quel est donc son pouvoir ?
Prêt à m'en séparer, et pour toujours encore !
Je sens plus que jamais le feu qui me dévore.
Oui, telle est ma faiblesse, ou plutôt mon amour,
Son image me suit la nuit comme le jour ;
Partout je crois la voir, partout je crois l'entendre ;
Mais un moment de calme aussitôt vient m'apprendre
Que d'un vain songe, hélas ! j'ai goûté la douceur,
Et je ne trouve rien, non plus rien, dans mon cœur ;
Et sa main m'est ravie, et son père m'outrage,
Et je dois la quitter !..... Rappelons mon courage,
C'est elle !.....

SCÈNE IX.

ALFRED, JULIE, PHILIPPE,

Qui entre en même temps, et qui, n'étant pas aperçu, se cache dans une embrasure pour les écouter.

JULIE.

Ah! qu'ai-je appris? vous ici, vous, grand Dieu!
Que voulez-vous, Alfred? Parlez.

ALFRED.

Vous dire adieu.

JULIE.

Vous partez?.....

PHILIPPE, à part.

C'est Alfred, écoutons.

ALFRED.

Oui, Julie;
Je quitte en même temps ma sœur et mon amie.
Plaignez-moi.....

JULIE.

Vous partez?.....

ALFRED.

Pourrais-je demeurer
Le témoin d'un bonheur que j'osais espérer?
Pour vous, sans murmurer, j'ai pu voir votre père
Par le plus froid dédain répondre à ma prière,
M'accabler de mépris; mais tout autre que lui!.....
Non. C'en est trop! Julie, et je pars aujourd'hui,
Pour ne plus voir l'époux de celle que j'adore.

JULIE.

Je ne sais quel espoir me soutenait encore.

Vous partez ! et ce mot le fait évanouir.
C'est vrai, mon père ordonne et je dois obéir ;
Au malheur qui m'attend je me soumets d'avance.

ALFRED.

Et de tant de vertu voilà la récompense !
Tout sous cet homme dur doit se taire et plier.

JULIE.

Alfred ! il est mon père.

ALFRED.

Ah ! puis-je l'oublier ?
Sur mon cœur révolté ce titre a trop d'empire.
Pourtant, si la fortune eût daigné me sourire,
On ne m'aurait point vu solliciter en vain.
C'est donc à prix d'argent qu'on aura votre main ?

JULIE, émue.

Il faut nous séparer, adieu !.....

ALFRED.

Ce mot me glace.

JULIE.

Qu'une autre plus heureuse.....

ALFRED.

Épargnez-moi, de grâce !
Voulez-vous ajouter encore à mon malheur ?
Vous seule..... Adieu, Julie ! aimez, aimez ma sœur !
Que ses traits quelquefois vous rappellent son frère ;
Portez-lui des adieux que je ne puis lui faire ;
Mon cœur se briserait, et je crois deviner
Que mon courage alors pourrait m'abandonner.

JULIE.

Alfred, oh ! c'en est trop ! partez, partez, vous dis-je.

ALFRED.

Julie !

JULIE.

Oubliez-moi, je le veux, je l'exige.

ALFRED.

Jamais !

JULIE, effrayée.

J'entends mon père. O ciel ! je meurs d'effroi !.....

SCÈNE X.

Les Précédens, DURANT.

DURANT, avec colère à Alfred.

Qui ? vous ici, monsieur ! qui vous amène ?

PHILIPPE, qui s'est avancé aussitôt.

Moi.

JULIE, à part.

Mon oncle !..... il était là.

ALFRED, à part.

Qu'entends-je ?

DURANT.

Quoi ! mon frère,
Tu connais ?.....

PHILIPPE.

Mais beaucoup ce jeune militaire.
(Lui prenant la main.)
Alfred ! mon jeune ami !

ALFRED, embarrassé.

Monsieur !.....

DURANT, à part.

Quel contre-temps !

PHILIPPE.

Ah ! nous nous connaissons déjà depuis long-temps.

DURANT.

Où vous êtes-vous vus, enfin ?

PHILIPPE.

En diligence ;
Tu sais que là bientôt on a fait connaissance.

DURANT.

Quand donc ?

PHILIPPE.

S'il m'en souvient, c'était l'hiver dernier.
C'est moi qui l'ai, pourtant, reconnu le premier.

DURANT.

L'hiver dernier ! comment ?.....

PHILIPPE.

Non, c'est l'autre, je gage.
Bon Dieu ! comme le temps passe vite à notre âge.
Dans la rue aujourd'hui, quand je vous ai parlé,
J'ai cru qu'un an s'était tout au plus écoulé,
Depuis qu'en voyageant nous discutions ensemble.
Enfin, puisqu'à Paris le hasard nous rassemble,
Nous reprendrons, j'espère, avec la même ardeur,
Ces entretiens guerriers qui faisaient mon bonheur.

DURANT.

Un hasard ! quel hasard ? Monsieur de la baronne
Est le frère.

PHILIPPE, prenant un air étonné.

Ah ! vraiment ?

DURANT.

Oui.

PHILIPPE.

La rencontre est bonne !

ALFRED, étourdi.

Je ne sais.....

PHILIPPE.

Vous savez que nous avons promis
D'agir l'un avec l'autre en vieux et bons amis;
Mais il faut que pourtant le plus jeune commence :
D'un dîner impromptu courez ici la chance.

ALFRED.

Monsieur!.....

PHILIPPE, bas à Alfred.

Ne dites rien. (A Durant.) Je pense que chez moi
Je te verrais agir comme j'agis chez toi;
Et je recevrais bien les amis de mon frère.

DURANT.

Sans doute. (A part.) S'il savait!.....

PHILIPPE, à Alfred.

Allons! un militaire
Ne doit pas s'effrayer d'un dîner sans façon;
Un repas de famille est toujours assez bon.

ALFRED.

Trop heureux!.....

PHILIPPE.

Votre sœur sera de la partie.
(A Durant.)
N'a-t-elle pas promis?

DURANT.

Eh! non, elle est partie.
Son rang ne pourrait pas lui permettre à la fois
Le manque d'étiquette et le dîner bourgeois :
Au fond du Dauphiné voilà ce qu'on ignore.
Elle s'est ravisée.

SCÈNE XI.

LES PRÉCÉDENS, LA BARONNE.

LA BARONNE.

Et se ravise encore.

(A Alfred.)

Monsieur le colonel, embrassez votre sœur.

JULIE.

Colonel!

DURANT.

Colonel!

ALFRED.

Mais non, c'est une erreur.

LA BARONNE.

Oui, monsieur, colonel.

ALFRED.

Quelle nouvelle étrange!

LA BARONNE.

Avec titre de comte. Acceptez-vous?

DURANT, à part.

Qu'entends-je?

Il est fait comte!

ALFRED.

Eh! non.

LA BARONNE.

Voici votre brevet.

(Bas à Durant.)

Et vous, monsieur, lisez; mais seul : c'est un secret.

DURANT, lisant avec étonnement.

(A demi-voix.)

Elle était riche!

LA BARONNE.

Ah! chut.

DURANT, à la Baronne.

Et vous donnez?.....

LA BARONNE.

Silence!

PHILIPPE, à Durant.

Moi, j'ajoute ma terre. (Il lui parle à l'oreille.)

LA BARONNE, à Julie.

Espérez.

ALFRED, à part.

Il balance.

DURANT.

Sublime dévouement! mais.....

PHILIPPE.

Eh bien!

DURANT.

Aujourd'hui

Il n'est plus temps.

JULIE.

O ciel!

DURANT, à part.

Que ne puis-je!

PHILIPPE, apercevant Bernard.

C'est lui!

DURANT, se retournant avec mauvaise humeur.

Quoi! déjà?

SCÈNE XII.

LES PRÉCÉDENS, BERNARD.

BERNARD.

Me voici ! je vous faisais attendre ?

PHILIPPE.

Non, non, rassurez-vous.

BERNARD.

Je croyais. Pour me rendre,
J'ai passé sur le corps de cinq ou six fâcheux ;
Vraiment, je ne pouvais me débarrasser d'eux.
Ici sont mes courtiers, là mes agens de change ;
Chaque jour, leur cortége en bataille se range,
Arrête mon boguey, se frotte sur l'essieu,
Mais un *st* à ma bête, et je passe au milieu.

PHILIPPE.

Le sot !

ALFRED.

Le fat !

BERNARD.

Tenez, monsieur Durant m'approuve.
(Durant fait un geste négatif.)
Ces gens-là sous ses pas toujours on les retrouve,
Et près de moi, demain, ils vont tous s'empresser,
Au risque de se faire encore éclabousser.

SCÈNE XIII.

LES PRÉCÉDENS, VICTOR, qui est entré à la fin de la scène précédente.

VICTOR.

Pardon, vous oubliez quelque chose à l'histoire.

BERNARD.

Quoi ?

VICTOR.

J'étais là.

BERNARD.

Comment !

VICTOR.

Et j'ai bonne mémoire.

LA BARONNE.

Mais quoi donc ? Je suis femme, et cette qualité
Doit faire pardonner ma curiosité.
Est-ce un acte prudent, est-ce un trait de courage ?
Si vous aviez couru quelque danger.....

BERNARD, à part.

J'enrage !
(Haut.)
Ce n'est ni l'un, ni l'autre.
(La Baronne se met à rire.)
Oui, madame.

LA BARONNE.

Ah ! pour Dieu !
Daignez nous expliquer un tel juste-milieu.

BERNARD.

Ce fat de la loge.....

PHILIPPE.

Ah !

BERNARD, se frottant la joue.

Qu'un esprit de vertige
Vient encor d'animer. Mais.....

VICTOR.

J'étais là, vous dis-je.
Comment vous trouvez-vous ?

BERNARD.

Je n'ai rien senti.

VICTOR.

Non ?
C'est trop d'être à la fois insolent et poltron !

DURANT, à part.

(Haut.)
Quel coup du ciel ! Monsieur, vous n'aurez pas ma fille ;
Je ne puis à la vôtre allier ma famille.

BERNARD.

Pas possible !

DURANT.

Apprenez que chez tous les Durants
Le courage est inné depuis plus de cent ans ;
Que nous eûmes toujours un Durant militaire,
Et que je ne veux pas que mon sang dégénère.

BERNARD.

Mais j'ai votre parole.

DURANT.

Eh bien ! je la reprends.

BERNARD.

Vous voulez rire ?

DURANT.

Non, non, monsieur.

BERNARD.

Je comprends :
Il vous faut un prétexte. Eh bien ! soit ; mais, vengeance !
Tout Paris connaîtra votre orgueil de finance.
Je dirai.....

VICTOR, s'approchant.

Non, monsieur, non, vous ne direz rien.
Vous m'entendez, je crois ?

BERNARD.

Je vous entends fort bien.
Bah ! du bonheur encor je conserve la source.
Adieû. La rente monte, et je vole à la bourse. (Il sort.)

SCÈNE XIV.

LES PRÉCÉDENS, EXCEPTÉ BERNARD.

PHILIPPE.

Eh bien ! mon frère, eh bien !

DURANT.

M'en voilà délivré.
Un fanfaron pareil ! Il m'eût déshonoré.
Moi, j'aime la valeur. (A Alfred.) Je vous nomme mon gendre.

ALFRED.

Ah ! monsieur.

JULIE.

Ah ! mon père.

DURANT.

Oui, oui, je dois me rendre.
Je vous connaissais mal. (A la Baronne.) Madame, reprenez,
Reprenez tous ces biens que vous avez donnés.
Songez que votre frère entre dans ma famille,
Et qu'il est riche assez puisqu'il plaît à ma fille.

JULIE.

Que dites-vous ?

VICTOR.

Eh quoi !

LA BARONNE.

Non, non, c'est une erreur.

(Bas à Durant.)

Monsieur !.....

DURANT.

C'est vrai, j'ai tort.

ALFRED.

Tu me trompais, ma sœur.

DURANT.

Toi, Philippe, qui veux mourir célibataire,
Je réponds pour mon gendre, il accepte ta terre ;
Même, selon tes vœux, on va mettre au contrat
Que sur elle à l'instant il fonde un majorat.

LA BARONNE, finement à Philippe.

J'admire, et je me tais.

PHILIPPE.

Alors, victoire sûre !

Lorsque les femmes.....

LA BARONNE.

Chut ! je leur sauve une injure.

ALFRED, à Philippe.

Vous m'accablez. Ces biens, vous les garderez.

PHILIPPE.

Non ;

Mon frère vous l'a dit, je dois mourir garçon.
C'est Victor, Victor seul, qui fait un sacrifice.

ALFRED.

Eh bien !.....

PHILIPPE.

Rassurez-vous, il était mon complice.

LA BARONNE.

Je reconnais son cœur.

DURANT.

Allons, sans nul retard,
Il faut rectifier tous les billets de part.
(A Alfred.)
Vous tenez à ce titre? Il y sera.

ALFRED.

Qu'importe!
Pour peu qu'il vous déplaise.....

DURANT.

Oh! non, je le supporte.

VICTOR, à Philippe, en montrant la Baronne.

Eh bien! qu'en penses-tu?

PHILIPPE.

Mortel trois fois heureux!
Épouse-la bien vite, où j'en tombe amoureux.

* * *

Le Roi Loys.

(BALLADE COMPOSÉE A AIGUES-MORTES.)

Un jour, sur ces vieux murs, au soleil de Provence,
Aigues-Mortes battait des mains :
« Dieu le veut ! Dieu le veut ! bons chevaliers de France ;
» L'autan souffle, allez, paladins ! »

Lors, du camp des croisés, assis sur le rivage,
Une immense clameur surgit :
Comme la voix des vents, au sein du noir orage,
Ce cri de guerre retentit.

Le camp s'est pavoisé pour ce beau jour de fête ;
La lame a frappé les boucliers.
L'oriflamme s'élève au son de la trompette :
Grands vassaux, barons, chevaliers,

Les blonds guerriers du nord, amoureux des batailles,
Du midi les joyeux enfans,
Foule d'or et de fer, au pied de ces murailles
Jetant des éclairs menaçans,

Dès qu'en son champ d'azur l'éclatante bannière
A fait briller les fleurs de lys,
Saisis au fond du cœur d'une flamme guerrière,
Tous les preux ont crié : Tunis !

Soudain du vieux donjon la herse s'est levée,
Et voici Loys, leur seigneur!
Lentement il s'avance, une main sur l'épée,
L'autre tient la croix du Sauveur.

La foule a dit : Noël! Lui, touchant l'onde amère,
Sur la grève il tombe à genoux :
« Étoile des marins, du Christ divine mère,
» Bonne Vierge! protège-nous! »

Et d'un bond vers la nef le premier il s'élance,
Le cœur en proie au doux espoir,
Car sa royale main a salué la France,
La France! qu'il ne doit plus voir.

Vers l'Afrique brûlante et ses déserts sauvages,
Guerriers de la croix, dites-nous,
Loin des champs paternels, vos nobles héritages,
Quelle main vous entraîne tous?

N'est-il plus de bonheur dans les vastes domaines,
N'est-il plus d'amour au manoir,
Quand, l'oiseau sur le poing, gentilles châtelaines
De la chasse rentrent le soir?

Las! du haut de ses tours, comme un homme en démence,
Aigues-Mortes battait des mains :
« Dieu le veut! Dieu le veut! bons chevaliers de France;
» L'autan souffle, allez, paladins! »

A la brise du nord la mer obéissante,
Soulevant ces mille vaisseaux,
De ses bras caressans, tendre et perfide amante,
Les a fait bondir sur les eaux.

Et sur l'onde posée, ainsi que l'aile blanche
D'un frêle et brillant papillon
En un tapis de fleurs, chaque voile se penche
Et disparaît à l'horizon.

Tout-à-coup, ô terreur! ô funestes présages!
Les cieux ont voilé leur splendeur :
Du pied sondant l'abîme et du front les nuages,
Un fantôme a crié : Malheur!

Du magique Orient c'est le sombre génie,
La Peste! monarque géant,
Sur le Gange et le Nil, sur l'Afrique et l'Asie
Fixant toujours un œil sanglant.

Et toi qui les poussais vers la terre africaine,
Toi qui vis nos aïeux partir,
Aigues-Mortes! dis-nous, de la plage lointaine
Combien en vis-tu revenir?

Six siècles écoulés, je te retrouve encore
Morne sous ton ciel toujours pur,
D'un regard inquiet, vers la rive du Maure,
Interrogeant l'abîme obscur;

Mais il ne répond pas, et ta ceinture altière,
Où des rois touchaient les vaisseaux,
Croupit dans tes marais, comme en un cimetière
La froide pierre des tombeaux;

Et chaque jour la mer fuit ta rive isolée,
Fatale au royaume des lys,
Et dans le vieux donjon une voix désolée
Appelle encor le bon Loys.

AZÉMA DE MONTGRAVIER.

A ma petite Nièce Marie,

Née le 1er novembre 1834.

I.

Petite enfant, dont la paupière
Depuis hier s'entrouvre au jour,
Dans ce monde, triste séjour,
Petite, dis, que viens-tu faire?

Oh! pourquoi t'exiler des cieux?
Pourquoi quitter ta forme d'ange?
Pourquoi, dans cet impur mélange
Où souffrent tant de malheureux,
Où l'être faible et sans défense
Ne trouve jamais d'abri sûr,
Venir avec ton innocence
Et la paix de ton cœur si pur?

C'est chose triste et bien amère,
Dès le berceau jusqu'au trépas,
Que l'existence d'ici-bas;
Petit ange, qu'y viens-tu faire?

Oh! vois-tu, c'est que la douleur
Est chose commune en ce monde,
Bien peu connaissent le bonheur!
La vie est une mer profonde,

Où plus d'un, par les vents furieux
Surpris sur le bord du rivage,
A disparu dans le naufrage,
Quand le soleil brillait aux cieux!

C'est que l'enfance et la jeunesse
Souffrent leurs épreuves aussi;
Les cheveux blancs de la vieillesse
Ne sont pas non plus à l'abri.
Souffrir, c'est la loi de notre être,
Nul ne saurait s'en garantir!
Le faible enfant qui vient de naître,
Le vieillard qui songe à mourir,

Le jeune homme à la fleur de l'âge,
Qui sourit gaîment au bonheur,
Presque tous, surpris par l'orage
Au milieu d'un calme trompeur,
Ont vu s'enfuir, l'un, l'espérance,
L'avenir qu'il voyait si beau,
L'autre, la paix de son enfance,
Les rêves heureux du berceau!

II.

C'est un beau jour, enfant, le jour de ta naissance!
C'est un de ces grands jours de fête et de bonheur,
Où l'église est bien belle, où l'encens fume au chœur,
Où l'airain dans les airs à grand bruit se balance,
Appelant les chrétiens à la maison de Dieu!
Tout est chant, tout est joie au-dedans du saint lieu.
Au pied de la colline où serpente l'Isère,
Les vents avec respect emportent la prière,
Et le soleil mourant, d'un reste de clarté,
Dore avec plus d'amour les toits de la cité!

Et demain, dans ces lieux où tout est joie et fête,
Demain tout sera triste ! un lugubre drap noir,
Semé d'ossemens blancs, signe de désespoir,
Pour assombrir l'église en silence s'apprête;
L'orgue saint n'enverra que funèbres accords,
Car demain c'est le jour des morts !

Demain, c'est un jour de tristesse,
Un jour de deuil et de soupirs,
Un jour d'amers ressouvenirs
Pour l'âge mûr et la vieillesse,
Pour le malheureux orphelin
Qui commence son long voyage
Sans une mère, en son jeune âge,
Pour le soutenir en chemin !

Le long des murs du cimetière,
Demain plus d'un cheminera,
Et tristement s'arrêtera
Près d'un tombeau d'herbe ou de pierre
Qu'il arrosera de ses pleurs,
Et sa main pieuse et sensible
Aux branches du cyprès flexible
En partant suspendra des fleurs !

Plus d'un aussi, bien loin de sa patrie,
Loin des tombeaux de ceux qu'il a chéris,
Demain viendra sur les gazons flétris
Prier pour ceux dont il reçut la vie;
Mais ces gazons, ces croix, ces fleurs,
Ne diront rien à sa pensée,
Et de sa paupière abaissée
Ne feront pas couler des pleurs !

Ainsi, plus tard, pauvre ange d'innocence,
Lorsque ton père ou ta mère au trépas
Auront payé tribut, tu pleureras
Le lendemain du jour de ta naissance!
Entre la mort et le bonheur,
Entre la vie et le veuvage,
Rapide sera ton passage,
Et long le temps de la douleur!

Aujourd'hui, folâtre et contente,
Tu rediras des chants d'amour;
Puis, hélas! demain gémissante,
Sur une tombe, tout le jour,
Tu tremperas de pleurs la froide poussière
Qui couvrira, sous tes genoux,
Les restes adorés d'un père,
Ou d'une mère ou d'un époux!

III.

J'étais tout près de toi quand on t'a baptisée,
J'écoutais tristement la parole sacrée,
Je disais avec un soupir :
Quel sera son destin? Mon Dieu! dans l'avenir,
Dans les épreuves de la vie,
Mon Dieu! que lui réservez-vous?
Boira-t-elle jusqu'à la lie
La coupe d'amertume, ou quelques jours bien doux
Lui sont-ils réservés dans votre providence?
Oh! que longue soit son enfance!
Oh! qu'elle ignore bien long-temps,
Mon Dieu! les soucis, les alarmes!
Que jamais le remords cuisant
Ne mêle à ses plaisirs l'amertume des larmes,

Ne trouble la paix de ses nuits !
Que, bonne fille, elle soit bonne mère !
Qu'à son époux, qu'à ses enfans chéris
Elle soit toujours aussi chère,
Et qu'après de longs mois de bonheur et d'amour,
Sa fin ressemble à la fin d'un beau jour !

Ainsi pour toi, dans le silence,
Pauvre petite, je priais,
Et toi, paisible, tu dormais,
Confiante en la providence.
Puissent mes vœux pour toi, Marie,
Du Tout-Puissant être écoutés !
Et si jamais pour toi la vie
Avait des jours trop agités,
De ton auguste protectrice
Oh ! souviens-toi dans les douleurs !
Enfant, sa main consolatrice
A du baume pour tous les cœurs !

IV.

Enfant, avec impatience
Nous désirions te voir venir,
Nos vœux appelaient ta naissance,
Il nous tardait de te chérir !

Et te voilà ! déjà sur l'onde
Tu t'éloignes dans ton berceau,
Tu pars, que ton chemin soit beau !
Enfant, te voilà dans le monde !

Sans doute, le ciel l'a voulu
Pour consoler ta bonne mère,
Tu seras l'orgueil de ton père ;
Jeune ange, sois le bien-venu !

Oh ! oui, ton père et sa sagesse,
Ta bonne mère et son amour,
Sur ton enfance et ta jeunesse
Sauront bien veiller chaque jour.
A leurs leçons toujours fidèle,
Tu seras un heureux modèle
D'amour, de vertu, de candeur,
Toujours pure comme la fleur
Qui naguères ornait ta tête,
Tu vivras belle et sans chagrin ;
Jamais l'effort de la tempête
Ne courbera ton front serein !

Et moi, sur la terre étrangère,
Du lieu d'exil où je vivrai,
Loin de toi, loin de ton père,
Va, comme lui je t'aimerai !
Souvent mon ame desséchée,
En pensant à toi ranimée,
Retrouvera quelque bonheur.
Pour moi, dans les jours de douleur,
Tu seras l'éclair dans l'orage,
Tu seras l'astre bienfaisant
Qui ranime après le naufrage
Le matelot pâle et tremblant !

JULES TAULIER.

PRIÈRE.

O bonne Vierge et douce reine !
Dame des prés de marjolaine,
Je viens implorer tes secours :
Pitié ! car je n'ai plus d'amours.....
Écoute mon humble prière,
Dame du rocher solitaire,
Vierge des fleurs et des beaux jours !

On me l'a dit dans mon village :
En te priant, agenouillé
Dans l'ombre au pied de ton image,
On est sûr d'être consolé.
Pauvre troubadour sans amie,
Pélerin solitaire, incrédule au bonheur,
Je viens donc te prier : des songes de la vie
Je n'ai gardé que ceux du cœur;
Mais hélas ! chaque jour vient briser un prestige;
Et, quand la fleur s'efface, au plus léger des vents
On voit tomber avec la tige
Les fleurs, l'amour et le printemps.

Oh ! pour réveiller cette flamme,
Qui va s'éteindre dans mon ame
Comme un cygne mourant sous un ciel étranger,
Accorde, accorde, ô bonne Dame !

Le regard flatteur d'une femme
Et le doux charme d'un baiser !

Alors, vierge ou déesse, amante du poète,
Je réunirai sur sa tête
Tous les caprices des amours ;
Et j'exprimerai de sa bouche
Le mot qui plaît, le mot qui touche,
Et tous les parfums des beaux jours !
O bonne Vierge et douce reine !
Dame des prés de marjolaine,
Sois ma Dame de bon secours !

J. REPLAT.

MÉLODIE.

Quand le zéphire
Tremble et soupire
Au fond des bois,
Son doux murmure
Sous la ramure
Semble une voix.

Quand l'hirondelle
Ouvre son aile
Au point du jour,
Sa voix touchante
Soupire et chante
Un chant d'amour.

Quand la rosée
Brille posée
Au front des fleurs,
Les fleurs humides,
Vierges timides,
Versent des pleurs.

Quand dans l'espace
Le ramier passe,
Il fait rêver :
Sur la montagne
C'est sa compagne
Qu'il va trouver.

Quand l'eau limpide
Fuit moins rapide
Sur le gazon,
J'aime sa plainte :
Sa voix éteinte
Murmure un nom.

Quelle harmonie
Vaste, infinie,
Règne à l'entour !
Oui, tout respire ;
Oui, tout soupire,
Tout dit : Amour !

FABIUS LEBLANC.

BULLETIN

LITTÉRAIRE ET SCIENTIFIQUE.

I.

Recherches sur la Législation criminelle et la Législation de police en Dauphiné, au moyen-âge, suivies d'une Notice sur le président de Valbonnays et d'une Description des Repas d'Humbert II, dernier Dauphin de Viennois, par M. Berriat Saint-Prix. Paris, Renouard, in-8°, 1836.

M. Berriat Saint-Prix avait déjà publié ces trois opuscules dans le *Magasin encyclopédique* de Millin; il les reproduit collectivement aujourd'hui avec des additions et des corrections nouvelles (1).

Le premier est un aperçu sur la législation criminelle et la législation de police en Dauphiné, au moyen-âge, sujet fécond, à l'étude duquel nous espérons, dans l'intérêt de la science, que l'auteur consacrera un jour les richesses de sa vaste érudition. Les travaux historiques émanés d'un magistrat qui s'est placé naguère de prime saut parmi les plus célèbres interprètes du droit, ont signalé l'action progressive et puissante de la législation sur le développement social de la nation française, et démontré les ressources immenses que l'étude et l'intelligence

(1) *Magasin encyclopédique* de Millin, année 1805, tome VI, page 241; année 1801, tome I, page 354; année 1802, tome VI, page 297.

des annales du pays doivent retirer de l'exploration des textes législatifs (1). L'histoire de nos institutions judiciaires attend encore la plume qui doit nous révéler leur influence sur la civilisation ; mais avant que cette œuvre de science puisse s'accomplir, il est nécessaire que l'érudition exhume de l'obscurité et produise à la lumière les monumens inconnus de nos vieilles lois nationales. La véritable législation populaire de la France est ensevelie dans les chartes municipales et les réglemens de police locale du moyen-âge, dont l'immense *Recueil des Ordonnances des Rois de la troisième race*, *le Grand Coutumier de la France* et les collections diplomatiques ne renferment qu'une faible partie. C'est donc dans les dépôts paléographiques et les cartulaires que doivent fouiller les légistes, dont le but des recherches spéciales est de jeter de vives clartés sur l'histoire des formes législatives qui ont amené, à travers la lente progression des siècles, le système complet de nos lois modernes.

M. Berriat Saint-Prix a-t-il rempli cette tâche dans les recherches qu'il a consacrées à l'ancienne législation du Dauphiné? Sans doute il ne s'était point imposé cette mission, puisqu'il s'est borné à explorer les textes publiés par le président de Valbonnays et ceux qui, recueillis en 1457 par le compilateur Thomassin, sont restés inédits (2). Or, Valbonnays et Thomassin n'ont connu qu'une très-petite partie des lois locales de leur province, et ont négligé de compulser les chartes municipales de chaque commune, qui toutes offrent des particularités de législation dignes d'être étudiées. Le travail de M. Berriat Saint-Prix eût été vaste et d'une haute utilité historique, s'il eût rempli cette lacune, car les matériaux s'offraient à profusion, tandis que, restreint en d'étroites limites, son excessive brièveté détruit ce qu'il peut avoir de valeur intrinsèque.

(1) *Revue de Législation et de Jurisprudence*, articles de M. Troplong, tome I, pages 1, 161, 401 ; tome II, page 1.

(2) *Histoire du Dauphiné*, par Valbonnays. Genève, Fabri et Barillot, 1722, in-fol., 2 vol. — *Le Registre Dalphinal*, par Thomassin ; Ms. de la bibliothèque de Grenoble, in-fol., coté N.° $\frac{452}{4}$.

L'auteur examine successivement la législation pénale relative aux contraventions de simple police et aux délits correctionnels et criminels, dans ses rapports avec la pénalité que le code rural et le code pénal prononcent contre les mêmes contraventions et délits. Il serait facile de déduire de ces rapports des résultats curieux pour l'étude des mœurs antiques et la connaissance des appréciations morales de nos pères; il suffira de choisir parmi ces diverses spécialités pénales celle qui se réfère à l'adultère. Les individus convaincus d'adultère, quel que fût leur sexe, étaient fustigés sur la place publique et contraints de courir à la face du peuple dans une complète nudité, et comme s'expriment les textes en basse latinité *fuerunt trottati de die publicè*. Cette peine, que la pudeur de nos habitudes sociales nous fait paraître monstrueuse, était légère sans doute au XIIIme siècle, et n'exerçait pas une grande répulsion sur les intelligences, puisque les mêmes ordonnances qui la prononcent donnent aussi au condamné la faculté de s'y soustraire par une amende, dont le maximum ne s'élève qu'à 120 fr. de notre monnaie actuelle. Les articles 337 et 338 du code pénal punissent le même crime d'un emprisonnement de trois mois à deux ans, et pour le complice d'une amende de 100 à 2,000 fr. Remarquons aussi que les preuves de l'adultère admises par notre législation doivent résulter du flagrant délit ou des écrits émanés du complice, tandis que les ordonnances du moyen-âge admettaient de simples présomptions et des nuances dans la criminalité ou plutôt dans l'exécution du délit, telles à peu près que les consacrent de nos jours les lois anglaises. Les diverses circonstances qui accompagnent et suivent l'adultère sont décrites dans ces ordonnances avec une crudité de termes que notre langue n'oserait reproduire, et s'il est vrai de dire que

« Le latin, dans les mots, brave l'honnêteté, »

c'est au latin surtout du moyen-âge qu'il faut appliquer cet axiome.

Il est à regretter que M. Berriat Saint-Prix n'ait pas donné à ses recherches un cadre plus vaste, que son érudition eût facilement rempli : son travail doit être considéré comme un engagement

à publier dans leur intégrité les textes qu'il n'a fait qu'indiquer, et à y joindre tous les documens analogues que l'exploration des dépôts paléographiques, exécutée sous les auspices de M. Guizot, fera surgir un jour.

Le second de ses opuscules est une question d'histoire littéraire relative au président de Valbonnays. L'abbé Sabatier de Castres, que Voltaire appelait le *Sabotier de Castres* et dont il s'est raillé si cruellement, s'était exprimé dans ses *Trois Siècles de la Littérature française* en termes très-lestes sur Valbonnays, qu'il disait être *inconnu dans la république des lettres* (1). Ce jugement avait été répété textuellement par Desessarts, avec cette aveugle servilité qui est l'apanage des faiseurs de dictionnaires littéraires (2). M. Berriat Saint-Prix a vengé l'auteur dauphinois de ces imputations, que nous n'appellerons pas calomnieuses, afin de ne pas tomber dans un enthousiasme puéril, mais qui sont le résultat de la légèreté et de l'ignorance de Sabatier et de Desessarts.

Le troisième opuscule renferme le détail des festins du dernier Dauphin de Viennois, Humbert II, et de ses gens. Cette énumération culinaire, qui aurait pu être égayée de quelques particularités curieuses sur les banquets de nos pères, est tirée d'une ordonnance d'Humbert II, prince vaniteux, ridicule et dissipateur, dont le génie était plus propre à gérer une cuisine qu'un état.

Là se terminent les élucubrations de M. Berriat Saint-Prix, et là aussi doit s'arrêter cet article, qui aurait le grand tort d'être plus long que l'ouvrage auquel il est consacré. Mais nous clorons ces lignes en émettant une seconde fois le vœu que M. Berriat Saint-Prix, en ajoutant de nouveaux travaux à des travaux déjà si consciencieusement accomplis, enrichisse la province de Dauphiné de la collection des monumens de son ancienne législation.

(1) *Les trois Siècles de la Littérature française*, par l'abbé Sabatier de Castres, 1772, 3 vol. in-8°.

(2) *Les Siècles littéraires de la France*, par Desessarts. Paris, 1807, 7 vol. in-8°.

II.

Mémoires inédits d'Eustache Piemond sur les guerres civiles du Dauphiné.

L'historien Chorier s'est servi, pour rédiger les annales de la province de Dauphiné, d'un grand nombre de mémoires manuscrits, dont la plupart ne se retrouvent plus aujourd'hui (1). Il a fait usage surtout, pour la période des guerres civiles advenues dans sa patrie, dans le cours du XVIme siècle, des Mémoires d'Eustache Piemond, notaire royal, dalphinal, à la résidence de la petite ville de Saint-Antoine, en Viennois.

Ces Mémoires n'ont pas été inconnus aux rédacteurs de la *Bibliothèque historique de la France* (édition de 1771), qui les citent sous le N.° 37,959, tome III, page 541. Ils nous apprennent qu'en 1742, le père Nicolas-Louis Hussenot, chanoine régulier et archiviste de l'abbaye de Saint-Antoine, en fit faire une copie, sur l'original qui lui fut communiqué par le petit-fils de l'auteur, M. Melchior Piemond, avocat au parlement de Grenoble, et que cette copie était déposée aux archives de l'abbaye de Saint-Antoine. *La Bibliothèque de Dauphiné* reproduit le même document sans autre détail (2). La copie déposée aux archives de l'abbaye de Saint-Antoine a disparu, sans doute à l'époque de la suppression de l'ordre, vers la fin du XVIIIme siècle. De nombreuses dilapidations anéantirent alors les richesses littéraires recueillies à grands frais par les religieux. Quant à l'original, on ignore en quelles mains il a passé, lors de la mort de M. Melchior Piemond, arrivée à Grenoble, en 1745. Heureusement un collecteur s'est rencontré, qui a pris le soin, vers le milieu du XVIIIme siècle, de

(1) *Histoire générale de Dauphiné*, par Nicolas Chorier; tome I, Grenoble, Charvys, 1661, in-fol.; tome II, Lyon, Thyoli, 1672, in-fol.

(2) *La Bibliothèque de Dauphiné*, par Guy-Allard (édit. de Chalvet), 1798, in-8°.

s'en procurer une copie, que possède la bibliothèque du Roi; 2 vol. in-fol., fonds de Fontanieu, P. N.° 114.

M. de Fontanieu, intendant de la province de Dauphiné, pendant les années 1724 à 1740, avait entrepris de vastes études historiques sur la province confiée à son administration. Outre les histoires générales, les recueils de pièces, les cartulaires qu'il fit rédiger, ou qu'il rédigea lui-même, il se procura des copies exactes des monumens historiques dont il ne put acquérir les originaux. Parmi les copies dont il enrichit sa bibliothèque, se trouvent les Mémoires de Piemond, possédés actuellement par la bibliothèque du Roi, et sur lesquels les inventaires des livres de M. de Fontanieu ne donnent aucun détail (1).

Les Mémoires d'Eustache Piemond sont intitulés : *Mémorial perpétuel de plusieurs choses advenues à cause des guerres civiles de ce royaume de France, et de ce que particulièrement est advenu en Dauphiné, et notamment en notre pauvre ville de Saint-Antoine, en Viennois (recueillies par moi Eustache Piemond, notaire royal, dalphinal, de la ville de Saint-Antoine), recueilli depuis l'année* 1562, *que je suis de retour de Poitou, où j'avois demeuré onze ans, lorsqu'un oncle, nommé Jean Piemond, m'y avoit attiré, y estant marié dès l'an* 1560.

Le *Mémorial* commence donc en 1562; il s'arrête en 1608, et le mode de narration semble faire présumer que l'auteur n'avait point fixé les bornes de son œuvre à cette année, mais que la mort est venue imposer un terme à ses récits. Il embrasse toute la période des guerres civiles du XVIme siècle, dans les provinces méridionales de la France, la Provence, le Languedoc et surtout le Dauphiné. Si quelquefois il entre dans le domaine de l'histoire générale, ce n'est que pour lui faire des emprunts qui se rattachent d'une manière directe aux annales provinciales.

Le *Mémorial* n'est divisé ni en périodes, ni en livres, ni en chapitres : le récit est continu; les faits seulement forment autant d'alinéa, précédés d'un titre explicatif et de la date de l'année,

(1) *Catalogue de la Bibliothèque de Fontanieu*, Ms. de la bibliothèque du Roi, fonds de Fontanieu, in-fol., coté N.° 24, tome V, page 31. — Autre *Catalogue*, in-4°, page 32.

du mois, quelquefois du jour. Cette exactitude chronologique est d'autant plus digne de confiance, qu'elle émane d'un auteur contemporain, et de prime abord il est facile d'apprécier son importance, pour rectifier les incertitudes et les erreurs de date qui pèsent sur un grand nombre d'événemens du XVIme siècle. Les siéges, les attaques, prises et reprises des innombrables places de guerre qui bordaient les deux rives du Rhône, les assauts éphémères qu'essuyèrent les bourgades, les combats de quelques instans, les révolutions intérieures des cités, dont l'obscurité a presque toujours échappé aux recherches des historiens, sont énumérés par Piemond, souvent témoin oculaire des faits, qu'il raconte avec une fidélité qui ne peut qu'enrichir le domaine des connaissances historiques.

L'ouvrage de Piemond est non-seulement précieux comme monument historique, il offre encore des détails intéressans sur les usages, les mœurs et les croyances de la société. Le notaire de Saint-Antoine ne s'élève pas à des considérations littéraires d'une haute portée; mais s'il écrit sous l'influence de ses appréciations bourgeoises, c'est toujours avec bon sens et franchise. Les phénomènes célestes, les révolutions atmosphériques, sont à ses yeux des enseignemens précurseurs des événemens politiques, et jamais il n'omet de les rapporter avec une simplicité religieuse qui ne manque pas de bonhomie.

La publication du *Mémorial* de Piemond serait, ce semble, d'une utilité réelle pour l'histoire; mais pour que cet avantage ne reste pas imparfait, il est indispensable d'y joindre des notes historiques et géographiques. Il importerait aussi de compléter certaines périodes et divers récits par des pièces inédites, qui appartiennent aux bibliothèques de Lyon, de Grenoble, de Carpentras. Le *Mémorial*, bien qu'en deux volumes in-folio, ne formerait qu'un volume in-4°, avec les notes et les pièces justificatives.

III.

Société des Sciences et des Arts de Grenoble.

De tout temps on s'est raillé des académies, c'est-à-dire depuis qu'il existe des académies, et d'elles long-temps on se raillera, parce que l'aristocratie littéraire qu'elles exercent excite de jalouses convoitises, et que, d'ailleurs, l'arme du sarcasme est la seule que l'on puisse employer contre une institution dont le joug ne tend à maîtriser que l'indépendance de l'esprit et de la parole. Jamais les rieurs ne manqueront, car il se rencontrera toujours des gens prompts à verser la dérision sur les corps qui ne les auront pas admis dans leur sein, et d'autres qui, s'abstenant, par indifférence, de briguer une faveur que l'on n'obtient, comme toutes les choses de ce monde, qu'au prix de sollicitations, sinon humiliantes, du moins toujours un peu onéreuses à l'orgueil blessé, seront assez disposés à ridiculiser l'objet de leur dédain. Ainsi, d'une part l'envie qu'une défaite irrite, et de l'autre l'indifférence qu'alimente la moquerie, se réunissent pour jeter le ridicule sur les graves académies, qui, d'ailleurs, partagent en ce point le sort de la plupart des choses sérieuses, par l'effet de cette pente qui nous pousse, en France, à rire de tout, même de ce qui est le moins risible. Les académies cependant ont rendu de nobles et utiles services : elles ont réveillé l'émulation, attiédi le fléau de la pédanterie, dissipé quelques erreurs, ce qui est beaucoup, répandu quelques vérités, ce qui est beaucoup plus encore; elles se sont efforcées, enfin, à faire aimer les lettres qui ornent l'intelligence et les sciences qui l'éclairent. Mais comme rien n'est parfait en ce monde, elles ont souvent aussi payé tribut aux malins, à cause de la futilité de leurs résultats et de l'éclatante médiocrité de leurs membres.

La France a vu les académies naître à profusion dans la seconde partie du XVIIIme siècle, et, s'il est permis de se servir d'une locution un peu vulgaire, il est vrai de dire qu'en l'occurrence le

nombre a nui singulièrement à la qualité. Parmi les académies provinciales, toutes furent instituées dans un but louable, mais peu surent l'atteindre : les beaux esprits, cette pire espèce de gens, dont la fatuité parlière est égale à la pauvreté de leur cerveau, les infestèrent, et propagèrent dans leur sein ce mauvais goût déclamatoire et cet amour de l'emphase appliqué aux choses les plus vulgaires, qui caractérisent la période littéraire de la fin du siècle dernier. Toutes les villes parlementaires, et beaucoup d'un ordre inférieur, eurent leur académie ; Grenoble eut la sienne aussi, que réclamait depuis long-temps la célébrité de son parlement, la politesse des mœurs et la réputation d'esprit de ses habitans.

Jean de Caulet, évêque et prince de Grenoble, prélat respectable, plus distingué par le nombre des livres dont il fut l'heureux possesseur, que par ceux qui émanèrent de sa plume, mourut le 27 septembre 1771, en laissant à ses héritiers une bibliothèque composée de 40,000 volumes. Une réunion d'hommes amis des lettres et de la gloire de leur pays formèrent spontanément le dessein d'acquérir ce précieux dépôt de richesses littéraires, et bientôt de généreuses souscriptions vinrent réaliser leurs vœux. En 1772, douze personnes, dont le nombre fut élevé plus tard à celui de vingt-cinq, furent chargées par les souscripteurs de consacrer leurs soins à l'administration de la bibliothèque, et à faire jouir le public de ses bienfaits. Accoutumés à se réunir périodiquement dans un but littéraire, ces vingt-cinq administrateurs conçurent le projet de se former en société académique, et d'obtenir de l'autorité royale la permission d'avoir de l'esprit. Des lettres-patentes de l'année 1780 les autorisèrent à se nommer des successeurs, et partant donnèrent à leur existence collective une sanction légale ; enfin, d'autres lettres-patentes de l'année 1789 décorèrent leur agrégation du titre d'*Académie delphinale*, dénomination pompeuse, que les événemens politiques rendirent éphémère (1).

(1) Lettres-patentes du Roi, etc., de novembre 1780, enregistrées au parlement de Grenoble le 8 janvier 1781. — Lettres-patentes du Roi, etc., de mars 1789, enregistrées au même parlement le 6 juillet 1789 ; in-4°, 8 pages et 30 pages.

Les membres de la société littéraire de Grenoble ne bornèrent pas leur activité à venir chaque mois s'asseoir officiellement autour d'une table verte, occupés à saisir tour à tour l'encensoir des congratulations académiques; ils pensèrent sagement que leurs travaux devaient avoir un but d'utilité locale, et se distribuèrent entre eux les diverses spécialités qui constituent dans son acception la plus générique le domaine historique de la province. Il est vrai que leurs travaux, solennellement promis et long-temps attendus, ne s'accomplirent jamais; mais l'intention était excellente, l'œuvre seule fut en défaut : d'ailleurs, ne sait-on pas que les académies et les commissions conçoivent promptement et fort bien et n'exécutent que lentement, lorsqu'elles exécutent toutefois.

Ce n'est pas à dire cependant que la société littéraire de Grenoble soit restée muette au milieu de l'effervescence orale qui agitait ce que l'on appelait la *république des lettres* avant la révolution : jeune, livrée aux doux entraînemens d'une mission nouvelle. dont l'influence caressait l'amour-propre, elle se mit à l'œuvre diligemment, pensa beaucoup, se recueillit, et produisit enfin à la lumière le fruit de ses méditations, à savoir trois questions, dont les deux premières étaient relatives à l'agriculture et à l'industrie, et la dernière proposait l'éloge de Bayart. Sur les deux premières questions, les mémoires couronnés émanèrent d'un avocat au parlement, qui était alors l'heureux lauréat de sa province, tout chargé de palmes académiques, comme l'avait été Laharpe quelques années auparavant, et comme l'est aujourd'hui l'inépuisable et très-lyrique M. Bignan. Cet avocat, puisqu'il faut l'appeler par son nom, était M. Achard de Germane, qui, devenu, trente ans plus tard, procureur général près la cour royale de Grenoble, s'est illustré, dans la carrière du ministère public, par ses bévues judiciaires et les incroyables naïvetés de ses ridicules oraisons. Écrivain brillant en 1788, puisque les académies lui accordaient leurs suffrages, tombé, en 1820, dans une indigence d'esprit lamentable, la providence, qui brise les royautés de la terre et les royautés de l'intelligence, permit sans doute que le phénomène de cette déchéance morale s'accomplît avec éclat, afin de faire trembler dans leur triomphe les écrivains enivrés des applaudissemens

académiques. Sur la dernière question, trois mémoires furent produits, dont le meilleur fut réputé le plus médiocre, parce que, s'éloignant davantage des formes détestables de l'éloge, il se rapprochait beaucoup plus de la vérité. L'éloge de Bayart, sujet national sans doute, n'était cependant pas une question féconde en développemens nouveaux, si l'on réfléchit qu'il avait été traité déjà avec satiété par les biographes et les académies. Aussi, les mémoires adressés à la société littéraire de Grenoble furent-ils généralement médiocres, et portèrent-ils l'empreinte de cette chaleur factice et de cet enthousiasme lourd et glacial, qui sont le propre des productions conçues sous l'influence d'un genre faux, en hostilité avec les convictions, et par conséquent avec les plus belles inspirations de l'ame. Les mémoires dont nous venons de parler, et quelques discours prononcés par le secrétaire, constituent tout l'apanage intellectuel de la société littéraire de Grenoble, et se présentent sous la forme d'un honnête volume in-4° (1). C'est peu, dira-t-on ? Ce serait beaucoup, si cela était excellent.

Érigée en académie delphinale en 1789, la société littéraire ne conserva pas long-temps cette prérogative. Les niveleurs républicains, qui se souciaient peu du beau langage, proscrivirent les académies, parce que sans doute elles constituaient une aristocratie intellectuelle. Le décret du 8 août 1793 les supprima, sans excepter les humbles sociétés littéraires de province, au sein desquelles M. de Robespierre avait lu, en son temps, de si jolis petits vers musqués.

Le lycée des sciences et des arts, formé à Grenoble en floréal an IV (2), recueillit dans son sein, en l'an VIII, les membres prescrits de l'académie delphinale; mais la loi du 11 floréal an X ayant décidé qu'aucun établissement ne porterait à l'avenir le nom de lycée, la fusion du lycée et de l'académie delphinale prit

(1) *Mémoires de la Société littéraire de Grenoble*, 1re partie. Grenoble, Allier, 1787, in-4°. 2me partie, 1788. 3me partie, 1789.

(2) *Réglement du Lycée des sciences et arts de la commune de Grenoble*. Grenoble, Allier, an IV, in-8°.

le nom de *Société des sciences et des arts de Grenoble* (1). Au fond, la chose restait la même, mais le nom changeait, et l'on sait de quelle importance sont en France les révolutions de mots.

De l'an IV à 1806, la société des sciences et des arts tint un nombre considérable de séances, entendit la lecture d'une foule de productions en vers et en prose, parla beaucoup et ne fit rien imprimer : la collection de ses mémoires est encore à faire. Cependant il faut la louer d'avoir mis au concours des questions intéressantes pour le pays : en l'an XI, elle décerna à l'auteur d'un mémoire sur la statistique du département de l'Isère un prix de 600 francs, qui ne fut pas trop vivement disputé, puisqu'il n'y eut que deux concurrens. En 1806, elle proposa un second prix pour un mémoire sur la minéralogie de l'Oisans, question qui resta sans réponse. Cette impulsion était bonne sans doute; elle eût été bien plus efficace, si les membres de la société eussent voulu consacrer leurs méditations aux travaux dont ils indiquaient la norme, et réaliser eux-mêmes les vœux qu'ils émettaient. Mais des préoccupations plus douces remplissaient leurs loisirs : la poésie, telle qu'on la faisait sous l'empire, et telle que nous l'ont traditionnellement conservée les vénérables rédacteurs du *Constitutionnel*, fut l'ame de toutes leurs inspirations. Tous les genres par eux furent tour à tour exploités, depuis l'idylle sylvestre jusqu'à l'ode pindarique, depuis la fable jusqu'au poème épique. En l'an IX, le citoyen Laurence, s'inspirant des souvenirs de l'*Ode sur la prise de Namur*, chanta *le Temps ramenant la Paix* en termes qui auraient singulièrement émerveillé le premier consul, auquel il fut fait un hommage solennel de cette ode, si le premier consul avait eu assez de temps à perdre pour lire toutes les ingénuités poétiques dont il était accablé. Le poète terminait ainsi :

De Minerve et de la Victoire
Consul également chéri,
Ton nom vivra dans la mémoire
Quand tes marbres auront péri.

(1) *Société des sciences et des arts de la ville de Grenoble* (*Bulletin*). Grenoble, Allier, an X, in-8°. — *Idem*. Grenoble, Allier, 1806, in-8°.

Tu jouiras dans l'Élysée,
Jusqu'à ce que, ma faux usée,
Et las de tout anéantir,
Je cède à mes propres outrages,
Et dans l'éternité des âges
J'aille moi-même m'engloutir.

C'est-à-dire jusqu'à ce que le temps aille s'engloutir dans le temps. Le reste est de la même force, ce qui n'empêche pas que le procès-verbal de la séance du lycée ne constate que ces vers ont été entendus *avec le plus vif intérêt* (1). M. Morelot fit aussi, en l'an X, son *carmen seculare* sur le *retour de la paix et des beaux-arts* (2), et dans le cours de la même année une réunion de disciples d'Anacréon, composée en grande partie de membres de la société des sciences et des arts, produisit, sous le titre d'*Accès de fièvre d'une Société anacréontique*, un volume entier de poésies dans le genre tour à tour lacrymatoire, badin et même un peu libertin (3). Mais l'heureuse génération qui faisait ses délices de quelques vers fripons écrits sur les *jarretières ravies à Iris*, sur un *baiser que n'avait su refuser Délie*, ou sur les *métamorphoses de la nymphe Écho*, fit régner si despotiquement la métromanie au sein de la société des sciences et des arts, que la vile prose, dédaignée et mise en fuite, entraîna dans son exil les hommes qui avaient à cœur d'accomplir des travaux littéraires utiles à leur pays. Ceux-ci se vouèrent donc à l'inactivité ou à des études silencieuses et sans résultat, tandis que leurs collègues se mirent à vaticiner sur tous les tons.

Cependant cette fureur de s'exprimer en langage rimé prit un terme, mais sans réaction favorable sur la prospérité de la société

(1) *Le Temps ramenant la Paix.* Séance du Lycée des sciences et des arts de Grenoble du 19 germinal an X. In-4°, 8 pages.

(2) *Ode sur le retour de la Paix et des Beaux-Arts*, par le citoyen Morelot, etc. Grenoble, Cadou et David, an X, in-8°, 13 pages.

(3) *Les Accès de fièvre d'une Société anacréontique.* Grenoble, Ferry, an X (1801), in-12.

des sciences et des arts. Détournée du but de son institution par les faiseurs de madrigaux et d'ydilles, découragée à la vue de l'inutilité de ses efforts, elle se laissa couler tout doucement à l'anéantissement. Ses séances, fréquentes originairement, devinrent rares, puis cessèrent d'avoir lieu, et ses membres finirent par oublier le fauteuil académique. Aux élémens de dissolution vinrent se joindre les événemens politiques, qui dominèrent toutes les préoccupations. L'empire s'écroule, deux invasions se succèdent, la restauration s'évanouit en face d'une révolution nouvelle. La société des sciences et des arts de Grenoble resta plongée dans les profondeurs de l'oubli.

Cependant son foyer n'était pas si complètement refroidi que quelque étincelle ne vécût encore sous la cendre. Naguère un homme d'intelligence et de savoir, qui fait noblement servir les fonctions publiques, dont il est revêtu, à l'accomplissement de la prospérité et de la gloire de son pays, M. Berriat Saint-Prix, maire de Grenoble, vient d'évoquer de sa léthargie la société des sciences et des arts. A sa voix, les membres de cette société qui ont survécu aux ravages du temps se sont réunis, et par des nominations nouvelles ont rempli les lacunes faites par les extinctions.

On se demandera sans doute quel est le but littéraire qu'a choisi la société des sciences et des arts : marchera-t-elle dans la voie que lui ont tracée l'académie delphinale de 1789 et le lycée de l'an IV, c'est-à-dire ses efforts se termineront-ils par un avortement? non sans doute : sa mission se consacrera à des soins plus graves, que réclame cet amour que les bons esprits nourrissent généralement pour les études sérieuses et utiles. Il faut le dire, le règne des madrigaux et des vers musqués est heureusement éteint, avec la race des abbés coquets et des chevaliers galans qui les débitaient dans les ruelles des belles dames, et les alexandrins de l'école impériale ne vivent plus que dans le souvenir de quelques respectables débris d'une génération qui s'en va, auxquels il ne faut pas envier ce dernier joujou de leur vieillesse. La société littéraire qui s'abandonnerait aujourd'hui à ces traditions surannées, commettrait une étrange

anomalie : elle se dévouerait volontairement à la mort, c'est-à-dire au ridicule, dont il faut bien, en France, se garder d'encourir les atteintes.

Il ne faut point voir dans cette appréciation une proscription barbare prononcée contre les vers : certes, la poésie exercera ses nobles séductions tant que parmi les hommes se conservera la source du bon goût et des émotions de l'ame; mais en faire l'apanage unique d'une réunion de gens de lettres, ce serait se méprendre étrangement sur son génie, que des inspirations sublimes et toujours rares ont seules la puissance de faire éclore. La véritable mission des sociétés littéraires, et surtout des sociétés littéraires de province, celle qui peut seule leur imprimer un caractère d'utilité durable, est l'étude des sciences et des arts et spécialement l'étude du domaine historique du pays. Qui contestera l'importance des travaux récens de l'académie de Clermont sur la géologie de l'Auvergne, de celles de Lyon et de Dijon sur l'histoire littéraire du Lyonnais et de la Bourgogne, de celle de Toulouse sur l'archéologie romaine, de celles de la Normandie, de la Bretagne et des départemens du nord, sur l'histoire nationale? Pourquoi la société des sciences et des arts de Grenoble n'imiterait-elle pas cet exemple? La carrière qui s'ouvrirait devant elle serait vaste et le champ de ses explorations presque sans limites. Qu'elle jette les yeux sur le Dauphiné, et qu'elle considère ce sol si fertile en produits minéralogiques, dont deux de ses plus habiles membres ont exploité naguère les richesses sans les épuiser (1); qu'elle éclaire du flambeau de la critique et de l'érudition les monumens inexplorés ou méconnus des annales du pays; qu'elle restitue à la province ses titres de gloire les plus chers, en sauvant de l'oubli les noms de ses enfans qui l'ont illustrée par leurs actions et leurs écrits; qu'elle

(1) MM. Gueymard et Scipion Gras, ingénieurs des mines, le premier, auteur de la *Géologie et Métallurgie du département de l'Isère*. Grenoble, Baratier, in-8°, 1830, — et de la *Géologie et Métallurgie du département des Hautes-Alpes*. Grenoble, Baratier, in-8°, 1830; — le second, auteur de la *Statistique minéralogique du département de la Drome*. Grenoble, Prudhomme, in-8°, 1831; ouvrage aussi remarquable dans les rapports scientifiques que littéraires.

se rappelle enfin qu'en 1788 le secrétaire perpétuel de la société littéraire de Grenoble, s'adressant, en séance publique, aux membres assemblés, leur disait avec un grand sens : « Placés à » une grande distance de la capitale, centre de tous les secours, » où se réunissent les grands modèles en tout genre, vous ne » cultiverez peut-être pas avec beaucoup de fruit la littérature, » les connaissances agréables, la poésie; mais vous en serez » dédommagés par des succès assurés dans des genres plus utiles. » L'histoire de notre province est enveloppée de ténèbres; à peine » connaissons-nous les noms des principaux peuples qui partageaient cette contrée, sans pouvoir assigner les limites de leurs » différentes possessions; les premières dynasties de nos souverains particuliers se confondent, faute de monumens historiques; l'histoire ecclésiastique du Dauphiné est presque aussi » embrouillée que son histoire politique; les anciennes dénominations de nos villes, de nos montagnes, de nos rivières, ont » presque toutes une étymologie celtique : les conquêtes des » Romains, l'invasion des peuples du nord ont jeté un voile épais » sur notre histoire ancienne. Une académie delphinale doit avoir » pour un de ses premiers objets de débrouiller le cahos de son » histoire; et si chaque province avait le même soin, l'histoire » de France des premiers temps ne serait plus bornée à la liste » fastidieuse de ses rois et au récit rebutant de leurs guerres, » mais présenterait le tableau de la nation sous ses rapports » physiques, moraux et politiques » (1).

Que la société des sciences et des arts de Grenoble remplisse ce vœu si sagement exprimé et jusqu'à ce jour si méconnu; qu'elle consacre ses travaux à élever l'édifice de l'histoire nationale de la province, et la reconnaissance du pays sera sa noble récompense : à l'accomplissement de cette œuvre utile et grande est attaché le gage de sa longévité et de cette considération qui imposera silence aux incriminations de l'envie et aux sarcasmes de la raillerie.

La *Revue du Dauphiné* se fera un devoir de rendre compte des

(1) *Mémoires de la Société littéraire de Grenoble*, 2me partie. Grenoble, Allier, 1788, in-4°, page 10.

travaux et des séances de la société des arts et des sciences de Grenoble. Cette société a tenu une première séance le 14 juin 1836, dans laquelle elle a entendu un discours d'ouverture prononcé par son secrétaire, M. Ducoin. Ce discours, aussi bien pensé que bien écrit, a fait naître des espérances dont nos vœux appellent bien sincèrement le résultat.

IV.

Archéologie.

Un monument fort inconnu, et cependant assez curieux, de la transition de l'art au XVIme siècle, des formes gothiques à celles que la renaissance introduisit dans la sculpture, est celui que l'on voit à Montélimar, dans une maison particulière, qui n'a conservé de son luxe passé qu'un petit porche grec fort mutilé, et le plafond d'une allée tout semé d'inscriptions, de reliefs, d'arabesques et d'ornemens capricieux. La porte d'entrée de cette habitation, qui est connue sous le nom de *maison Cabestan*, est ornée d'un joli petit fronton de style grec dans le goût de la renaissance, soutenu par des colonnettes engagées que surmontent des chapiteaux corinthiens. Cette porte s'ouvre sur une allée, dont les deux parois latérales, entièrement nues, supportent une voûte distribuée en caissons remplis de rosaces, d'arabesques, de légendes, d'attributs symboliques, de petits personnages en ronde bosse représentés soit en buste soit en pied.

L'inscription la plus intéressante est celle qui relate la dédicace de l'édifice; les premiers termes surtout ont une valeur significative qui n'est pas dépourvue d'originalité. Elle est sculptée sur une table de marbre que supportent quatre statuettes mythologiques, parmi lesquelles on distingue Diane et l'Abondance, et présente les caractères suivans :

TVMVLTVANTE · OLLA · OM
NIVM · TERRAR · VBERRIMA ·
GALLIA · RELIGIONIS · ERGO ·
SVB · OPTIMÆ · SPEI · FRAN
CIS · VALESIO · II · ADHVC · ADV
LESCENTE · REGE · PE · ET · IOSS ·
MARCELLI · FRATRES · IVBEN
TE · PATRE · CLODIO · CON
STRVI · IVSSERVNT · ET · D ·
O · M · MEMORIÆ Q^E AETER
NÆ · DEDICAVERVNT ·
PRID · NON · SEP ·
M · D · I · X ·

Des médaillons renferment ces trois devises :

MELIOR	NEC (1)	NODOS
VIGILAN	SVTOR	VIRTVS
TIA SONNO	VLTRA	SOLVIT
	CREPIDAM	

Dans un caisson, un croissant avec cette légende symbolique :

DONEC TOTVM IMPERAT
ORBEM

Puis des groupes, dont l'un représente le combat d'Hercule et d'Antée, le second la lutte de Samson contre un lion, et le troisième Romus et Romulus allaités par la louve, avec ces mots :

ROMVS
ROMVLVS
LVPA

(1) *Sic.*

Parmi les portraits on remarque un moine en lunettes en face d'une tête de bouc, et le buste d'une femme revêtue du costume de Médicis, avec cette inscription :

IMMORTELLE
1560

Cette inscription se retrouve encore dans un autre compartiment du plafond, et prouve que la décoration ou l'achèvement de cette partie de l'édifice est d'une date bien postérieure à celle de sa fondation, qui, d'après sa dédicace votive, remonte à l'année 1509.

Enfin, on distingue aussi les traces mutilées d'armoiries jadis en relief et rehaussées en couleur : elles sont *d'argent à la bande de gueules chargée de trois croissans montans d'argent.* Ces armoiries, qui sont celles de la maison de Marcel, ne permettent pas de douter que ce ne soient les membres de cette famille qui aient fait construire l'habitation qui fait l'objet de cette notice, comme le prouve aussi l'inscription votive. La maison de Marcel, ennoblie sous Louis XI, en 1473, fût assez puissante dans le Bas-Dauphiné, pendant la période des guerres civiles. Un de ses membres, Pierre de Marcel, fut gouverneur de Montagnac, en Languedoc, sous Henri IV. Un autre Raymond de Marcel était capitaine d'infanterie sous Louis XIII (1).

Cippe funéraire romain découvert à Rousset (Drome).

Des fouilles ont fait découvrir, dans le cours de l'année qui vient de s'écouler, à Rousset, canton de Grignan (Drome), un cippe funéraire romain, sur lequel est gravée l'inscription suivante :

(1) *Nobiliaire du Dauphiné*, par Guy-Allard. Grenoble, Philippes, 1671, in-18, page 202.

D · M ·
SE (1) INIAE
ATTICAE · IVLIA
NVS · AVITI · FIL
CONIVGI · KARIS
SIMAE
S · A · D ·

Ce petit monument, qui n'a d'ailleurs rien de remarquable, n'est cependant pas à dédaigner, puisqu'il est un des nombreux vestiges que l'occupation romaine a semés sur toute la face de nos contrées. Sous les rapports archéologiques, il n'est pas privé aussi de tout intérêt, car il renferme la formule *Sub asciâ*, qui a élevé tant de controverses parmi les antiquaires, sans avoir encore obtenu de solution bien satisfaisante.

O. J.

V.

Publications des Sociétés d'Agriculture des départemens de l'Isère et de la Drome.

S'il est vrai que le concours des hommes spéciaux soit le meilleur moyen d'assurer le progrès des arts et de l'industrie, il ne l'est pas moins que des publications nombreuses sont celui de les faire connaître et de les répandre. Les associations sont le centre du progrès; la presse en est l'agent le plus actif, le plus sûr.

Celui de tous les arts qui est, sans contredit, le plus utile, l'agriculture, était aussi depuis long-temps le plus négligé. Espérons que les sociétés organisées pour en suivre tous les perfectionnemens sauront remplir leur mission, en les propageant et en les popularisant dans nos campagnes.

Pour atteindre ce but, les sociétés d'agriculture de Grenoble,

(1) Les lettres intermédiaires sont très-frustes; il est probable qu'il faut lire : SECVNDINIAE.

de la Tour-du-Pin, et celle de la Drome, ont entrepris une série de publications dont nous nous ferons un devoir de rendre compte. La société de Grenoble a fourni, en avril 1836, le 1er numéro de son bulletin ; celle de la Tour-du-Pin, deux numéros en 1835, et celle de la Drome, quatre numéros en 1836. Les publications, s'il en a paru, de la société de l'arrondissement de Vienne, ne nous sont pas connues, et celles de la société des Hautes-Alpes ont cessé de paraître. A cet égard, nous exprimerons un regret bien légitime, car cette société s'était autrefois distinguée par de nombreuses et importantes publications ; il est à regretter de les voir suspendues ou seulement interrompues : quand partout des sociétés s'organisent et prennent un merveilleux essor, il n'est pas permis de le taire à celles qui, plus anciennes, peuvent parler de leur expérience et de leurs succès.

DUPRÉ-DELOIRE.

VI.

Bibliographie.

Mélanges biographiques et bibliographiques relatifs à l'histoire littéraire du Dauphiné, par MM. Colomb de Batines et Ollivier Jules (1).

Il suffira, pour faire apprécier l'importance et le plan de cette publication, actuellement sous presse, d'en reproduire le prospectus :

« L'histoire littéraire, ce riche dépôt des inspirations les plus » variées de l'intelligence humaine, est loin d'être aujourd'hui » l'objet d'études particulières, comme aux temps où Bayle, et » les écrivains qui ont marché sur ses traces, consacraient à » explorer son domaine les ressources d'une immense érudition » et les appréciations d'une savante critique. Les deux sources » fécondes dans lesquelles s'alimente l'histoire littéraire, la Bio- » graphie et la Bibliographie, la seconde surtout, sont beaucoup

(1) Valence, Borel, imprimeur-éditeur. Paris, Techener, libraire, place de la Colonnade du Louvre.

» trop négligées, et cependant il sera toujours impossible de » construire sans leur puissant auxiliaire l'édifice des annales » littéraires de la France. Les travaux de Goujet, de Dom Rivet » et de ses continuateurs, reposent sur une connaissance appro- » fondie des productions les plus diverses émanées des écrivains » dont ils ont recueilli la biographie, et c'est en s'emparant des » mêmes élémens que leur œuvre pourra être continuée et portée » en toute perfection. Mais avant d'élever le monument de l'his- » toire littéraire de la France, ne convient-il pas de réunir d'abord » les matériaux qui doivent entrer dans sa distribution; et la » méthode la plus fertile en résultats exacts pour recueillir ces » matériaux, ne doit-elle pas consister à fouiller le domaine litté- » raire de chacune des provinces du royaume.

» C'est dans le but de remplir une partie de cette tâche, que » MM. Colomb de Batines et Ollivier Jules ont entrepris la » publication des *Mélanges biographiques et bibliographiques relatifs* » *à l'histoire littéraire du Dauphiné*. L'utilité de cette collection sera » d'autant plus incontestable, que le patrimoine littéraire de la » province de Dauphiné est resté jusqu'à ce jour inexploré.

» Les auteurs des *Mélanges* n'ont pas la pensée de présenter le » tableau complet et rationnel des hommes illustres du Dauphiné, » de ses écrivains et de leurs productions : cette tâche immense » eût exigé des recherches préparatoires considérables, qui sont » le seul but de leurs travaux. On sent que dans une œuvre des- » tinée à recueillir le résultat d'investigations isolées et faites sur » des sujets variés et distincts, un système de classification était » impossible à introduire; aussi les matières y seront-elles insérées » sans ordre méthodique, comme dans les collections de pièces » analectes; mais toutes seront exclusivement relatives à ces deux » spécialités, la biographie et la bibliographie de la province.

» Parmi les documens bibliographiques viendront se ranger » des dissertations sur quelques livres rares et curieux, des » recherches sur les incunables de l'imprimerie dans les villes » de Vienne, de Grenoble et de Valence, au XVme et au XVIme » siècle, et sur les monumens typographiques sortis des presses » peu connues de ces trois villes, des bibliographies spéciales

» relatives à des matières historiques et littéraires, des notices » diplomatiques sur les documens du moyen-âge ensevelis dans » les archives de l'ancienne chambre des comptes de Grenoble et » dans les autres dépôts paléographiques de la province, enfin » des extraits des principaux manuscrits qui concernent l'histoire » du pays, et que possèdent les bibliothèques de Lyon, de Gre- » noble, de Carpentras, et surtout la bibliothèque du roi.

» Dans la partie biographique, les auteurs des *Mélanges* s'atta- » cheront surtout à réunir des lumières nouvelles sur l'histoire » de la vie et des ouvrages des écrivains nationaux que la plume » des lexicographes a négligé de faire connaître jusqu'à ce jour.

» Destinés spécialement aux bibliophiles, qui seuls compren- » dront l'importance de recherches ardues faites par amour pur » de la science, dans l'intérêt de l'histoire littéraire, les *Mélanges* » *biographiques et bibliographiques* ne seront tirés qu'à 150 exem- » plaires; ils paraîtront par fascicules de 4 ou 5 feuilles in-8°, » de manière à former à la fin de chaque année un volume de » 500 pages. »

Album du Dauphiné (1).

Les trois premières livraisons de la seconde année de cette publication artistique et littéraire se distinguent par l'exécution fort remarquable des vues lithographiées. Nous formons le vœu que le texte qui doit les accompagner soit digne d'être mis en parallèle avec les délicates créations du burin. Les notices sur Bayart et sur Gap, la première due à la plume de M. Azéma de Montgravier, la seconde à celle de M. Massot, se font remarquer par une diction correcte et pittoresque. Viendra bientôt un sujet fécond en souvenirs historiques palpitans de vie et d'émotions : une notice sur le château de Vizille, qui fut le berceau de la révolution de 1789.

(1) *Album du Dauphiné*. Grenoble, Prudhomme.

LA MAISON DE ROUSSEAU.

Lecteur de la *Revue du Dauphiné*, quitte un instant les grottes de Sassenage et Laffrey aux lacs jumeaux, où l'aigle des Alpes a, pour la dernière fois, rencontré l'aigle victorieuse des bannières impériales : suis-moi vers d'autres lacs, aussi purs que les tiens, chez tes frères des glaciers, au milieu des grandes montagnes blanches. Je serai ton guide vers un sanctuaire peu connu, mais où les traces du génie ont laissé un parfum d'immortalité : entrons dans l'hermitage de l'auteur d'*Émile*.

A ce nom, l'on croira peut-être que, touriste impitoyable, remontant un chemin mille fois parcouru, je viens frapper à cette porte où l'infortuné Hérault de Séchelles a gravé sur la pierre une pensée dernière de poésie : non ! je ne dirai rien des *Charmettes*, que l'enthousiasme a trop vantées peut-être. Sans doute elles rappellent le souvenir de la passion de Jean-Jacques et de Madame de Warens; mais le feuillage de leurs vergers n'a pas assez d'ombre, les lignes de leur horizon manquent d'air et de profondeur, leur paysage est morne et sans mystère; d'ailleurs, quels souvenirs ? ceux de quelques voluptés sans ame, sur lesquelles l'ange d'amour et de poésie a dû se voiler la face ; et puis les industriels du *pittoresque* n'ont-ils pas pris le soin de profaner cette demeure ?

Non! ce n'est pas aux Charmettes que je vais guider vos pas : je préfère à toutes les habitations de Rousseau une humble et petite maison, blanche et délabrée, mais chaste comme un rêve d'enfant. Rousseau, l'ingrat Rousseau, ne l'a pas nommée dans ses livres; mais le peuple dit encore : « C'est la maison de Rousseau! » c'est le pré de Rousseau! » tandis que vainement on cherche sur le sol la trace d'autres lieux qu'il a nommés, qu'il a célébrés dans ses pages, sur lesquels il a, dans son orgueil, pensé peut-être qu'un jour la postérité viendrait réciter sa gloire et saluer son ombre.

Singulière destinée du génie! ces lieux de son choix, on ne les retrouve plus; et l'on est tenté de redire après Montaigne cette définition de la gloire : « *C'est la plus inutile, vaine et faulse monnoye » qui soit en nostre usage.* »

Ainsi, que le hasard vous amène dans notre ville d'Annecy : ne demandez pas la maison de Madame de Warens, où Jean-Jacques était si heureux *d'avoir du vert devant ses fenêtres;* ne demandez pas cette place où il la vit le premier jour, cette heureuse place qu'il aurait voulu entourer *d'un balustre d'or.* La place et la maison n'existent plus.

C'est à peine si, dans mes courses d'antiquaire, j'ai pu découvrir le château de Toune ou de Thônes, où Rousseau fit un très-bon dîner sans vin, *dans la cuisine de la grangère, les deux amies assises sur des bancs, aux deux côtés de la longue table, et leur hôte entre elles deux sur une escabelle à trois pieds;* et pourtant le monde entier a lu le récit de ce festin de roi! tout le monde connaît ces lignes ravissantes de fraîcheur et d'innocence, où il a raconté sa promenade à cheval, en croupe de Mademoiselle de Graffenried, son ascension sur le cerisier, sa joyeuse lutte avec les deux aimables filles, qui lui rendaient les noyaux à travers les branches, lorsqu'il leur aurait jeté de bon cœur ses lèvres comme des cerises.

Rousseau n'a jamais parlé de la pauvre maison; et c'est elle qui fait vivre son nom dans la mémoire des villageois! c'est elle qui, assise au-dessus du lac, presque au milieu de la montagne, malgré son toit qui tombe, malgré ses murs en ruine, brille

encore au soleil comme un rayon de gloire, et semble sourire de loin au batelier qui passe !

Elle est située à trois quarts d'heure d'Annecy, au-dessus du hameau de Chavoires, dans la commune de Vairier : à ses pieds est un enclos de vigne; à sa gauche, une terrasse négligée, couverte de mousse et de ronces; à sa droite, un petit verger en pente avec quelques arbres fruitiers; plus loin, un sentier glissant conduit dans les bois, au milieu d'une gorge sauvage formée par un ruisseau qui tombe en cascatelles. Faites encore quelques pas, et vous trouverez les ruines d'un chalet. Je ne sais si c'est là un prestige des secrètes émotions du montagnard; mais les ruines d'un chalet ont toujours eu pour moi plus d'attraits que les débris d'un palais fastueux ou d'une orgueilleuse cité : les premières ne rappellent que des images douces, des jours écoulés à l'ombre des arbres verts, dans la paix et l'obscurité; elles sont moins tristes et aussi touchantes qu'un cimetière de village.

Derrière la maison, et au-dessus de son faîte, d'énormes blocs de rochers, tombés de la montagne, dressent leurs têtes grisâtres, apparaissant au loin comme les monumens fabuleux des âges cyclopéens. Descendues avec eux, quelques pierres roulées sur la pelouse forment des bancs naturels au milieu du verger.

De là l'aspect est admirable : la vue embrasse les contours ondulés des montagnes, les beaux villages de Sevrier et de Menthon, les gorges des Beauges, avec le mont Rossane, sentinelle géante qui paraît veiller sur cette position militaire; les cimes lointaines et vaporeuses du département de l'Ain, les flancs azurés du Salève, que Lamartine a chantés; le promontoire de Chère, qui baigne dans les eaux transparentes ses larges pieds couverts d'un duvet de bruyère, semblable à un *moor* d'Écosse; la plaine d'Annecy, avec son beau lac qui donne à la cité l'apparence d'un port de mer, et les tours noires et massives de son château, résidence chevaleresque des vieux comtes de Genève et de Nemours.

Que de fois, au lever ou au déclin du jour, mon œil s'est promené sur tous les détails de ce ravissant spectacle ! lorsque, assis sur une pierre de l'escalier de Rousseau, j'essayais de réparer

son oubli et de refaire dans mes rêveries la page qui manque à ses *Confessions*.

Que s'est-il donc passé dans ces murs? Rousseau les a-t-il habités? Pourquoi sont-ils inconnus du monde savant et du voyageur? Pourquoi les habitans d'un chétif hameau y ont-ils attaché le souvenir d'un grand écrivain? N'est-ce pas un phénomène moral que ce culte conservé par la population de Vairier, qui est peut-être, de toutes les communes de la Savoie, la moins avancée en civilisation? Ne serait-ce pas là une preuve que l'autorité des traditions est plus imposante souvent que celle des livres?

Enfin, après y avoir beaucoup réfléchi, je me suis arrêté sur cette page des *Confessions* :

« Je ne sentais toute la force de mon attachement pour elle » que quand je ne la voyais pas. Quand je la voyais, je n'étais » que content; mais mon inquiétude en son absence allait au » point d'être douloureuse. Le besoin de vivre avec elle me » donnait des élans d'attendrissement qui souvent allaient jus- » qu'aux larmes. Je me souviendrai toujours qu'un jour de » grande fête, tandis qu'elle était à vêpres, j'allai me promener » hors de la ville, le cœur plein de son image et du désir ardent » de passer mes jours auprès d'elle. J'avais assez de sens pour » voir que, quant à présent, cela n'était pas possible, et qu'un » bonheur que je goûtais si bien serait court. Cela donnait à ma » rêverie une tristesse qui n'avait pourtant rien de sombre et » qu'un espoir flatteur tempérait. Le son des cloches, qui m'a » toujours singulièrement affecté, le chant des oiseaux, la beauté » du jour, la douceur du paysage, les maisons éparses et cham- » pêtres, dans lesquelles je plaçais en idée notre commune » demeure; tout cela me frappait tellement d'une impression » vive, tendre, triste et touchante, que je me vis comme en » extase transporté dans cet heureux temps et dans cet heureux » séjour, où mon cœur, possédant toute la félicité qui pouvait lui » plaire, la goûtait dans des ravissemens inexprimables, sans » songer même à la volupté des sens » (1).

(1) *Confessions*, liv. III, années 1731-1732.

Ces lignes m'ont semblé contenir la solution du problème que j'ai entrepris d'expliquer : c'est sans doute sur cette rive du lac, dans cette retraite écartée, que la rêverie de Jean-Jacques avait dirigé sa promenade. Ici, le son des cloches de la ville a dû lui être apporté par le vent du soir; ici, la mésange de montagne, la linotte grise, le chardonneret au manteau diapré, toutes les voix chantantes de l'air ont dû moduler des notes aussi douces que le paysage. Voilà bien aussi les maisons éparses et champêtres, où ses illusions de jeune homme plaçaient un bonheur qui n'est pas de ce monde.

Attiré par les impressions qu'il avait goûtées la veille, Rousseau sera revenu le lendemain, puis les jours suivans; plusieurs fois il sera venu s'asseoir sur cette pierre, à l'ombre des arbres du verger. Son assiduité et la bizarrerie de sa conduite auront été remarquées par les paysans du village : en voyant tous les jours, à la même place, un adolescent rêver immobile ou pleurer, en observant sa physionomie animée, ses yeux qui lançaient avec force tout le feu de son sang, les paysans l'auront pris pour un insensé ou pour un poète amoureux; ils en auront conclu, dans leur patois, qu'il était *faya*, c'est-à-dire qu'une méchante fée lui avait jeté un sort; un d'eux aura appris son nom à la ville, au marché suivant; il l'aura redit à la veillée : rien n'aura dû le faire oublier dans un village où la vie n'a pas d'accidens, chez une population dont toute l'histoire se peut lire dans la sacristie, sur les registres des baptêmes et des décès.

Mais Rousseau avait oublié le nom du village, quand il a reporté sa pensée au temps de ses douces rêveries et d'amour pur; alors, ce n'était plus l'adolescent naïf et tendre, à l'ame épanouie vers un immense avenir : il ne restait plus que le vieillard morose, avec son ame abreuvée des amertumes du monde. C'était alors le citoyen de Genève, vivant à Paris ou à Londres, avide d'applaudissemens et de renommée, tantôt recherchant, tantôt boudant et jalousant les grands seigneurs de race et les grands seigneurs de l'*Encyclopédie*.

L'écrivain des *Confessions* avait trop vécu dans l'atmosphère de la Régence et dans le libertinage du règne de M.me de Pompadour;

il avait pris un peu les vices du siècle sur lequel il a dressé son piédestal. Aussi, voyez-le dans ses *Confessions* : il se donne presque les airs d'un homme à bonnes fortunes; il se plaint avec fatuité d'une maladroite maussaderie; mais on sent qu'il serait froissé d'être cru sur parole; et quand il peut citer un succès, Lauzun au petit pied, voyez comme il sacrifie à ce triste amour-propre les femmes qui eurent le tort de l'aimer trop! voyez comme il se pare indignement des faiblesses de la bonne dame de Warens et de la sémillante dame de Larnage!

L'écrivain des *Confessions* était devenu trop semblable à son ami Venture, ce roué de province, qui fut, soit dit en tout bien et tout honneur, la coqueluche des bourgeoises d'Annecy, nos chastes bisaïeules.

Or, Rousseau, qui s'était fait Monsieur Venture, ne devait plus conserver que des souvenirs affaiblis pour les suaves émotions de sa jeunesse : ils lui arrivaient rapides et rares, réminiscences du soleil dans les vapeurs de l'automne. C'est par cette raison que Rousseau n'a pas daigné écrire ou se rappeler le nom d'un village, qui lui redisait pourtant l'époque éphémère de la vie où l'amour est pur comme un rayon du matin, sacré comme une croyance, où l'amour donne à l'ame l'intuition de l'immortalité.

Mais c'est aussi par cette raison que nous, jeunes hommes d'un siècle plus moral, nous préférerons la pauvre maison oubliée, avec son petit verger, ses grands bois et son lac, aux fastueux ombrages d'Ermenonville, à la fashionable cohue de Montmorency, au jardin anglais de l'île Saint-Pierre, aux voluptueux souvenirs des Charmettes.

Oui! la pauvre maison peut vous redire la page oubliée des *Confessions*, la page la plus douce de la vie de Rousseau. Asseyez-vous sur la pierre où il s'est assis en pleurant de tendresse et d'espérance; rêvez avec le grand écrivain; et sur le tapis vert de l'enclos rustique vous trouverez, même dans les jours brumeux d'octobre, *de la pervenche encore en fleurs*, attardée aux portes de l'hiver, comme une vierge dans les champs, oublieuse de l'approche du soir.

J. REPLAT, *d'Annecy*.

Biographie.

M.me DE TENCIN.

« C'était la Régence alors;
» Et, sans hyperbole,
» Grâce aux plus drôles de corps,
» La France était folle.
» Tous les hommes plaisantaient,
» Et les femmes se prêtaient
» A la gaudriole,
» O gué,
» A la gaudriole. »

BÉRANGER. *La Gaudriole.*

Si les lignes qu'on va lire semblent de prime abord appartenir au roman, tant les faits dont elles révèlent l'existence sortent de la sphère des choses communes de la vie, l'histoire, dont nous invoquons le témoignage, les revendique cependant et leur prête le sceau de la vérité. Madame de Tencin avait à peine fermé les yeux, que les fabricateurs de mémoires, vautours qui n'attendent pas que le cadavre soit refroidi, se partageaient déjà les lambeaux de sa renommée. Elle avait fait tant de bruit dans le monde, cette femme d'abord religieuse et plus tard maîtresse d'un cardinal, qu'il y avait hâte à qui exploiterait sa célébrité au profit du

scandale. Son souvenir, conservé dans les écrits du temps et dans les traditions récentes encore en 1789, s'éteignit avec ce passé que l'ère révolutionnaire précipita dans l'oubli. Mais voici que, plus d'un demi-siècle après sa mort, nous venons fouiller dans sa cendre : c'est la poudre d'un vieux portrait de famille que nous allons essuyer, afin d'exposer aux regards d'un public, maintenant dédaigneux et froid, celle qui, vivante, ne subit jamais les injures de l'indifférence. Nous dirons à ce public si sérieux : Regarde! voilà une bouche dont les grands de la terre imploraient un sourire, et ces yeux, par leur prestige, subjuguèrent un prince de l'église, un vieillard débauché, dont le cœur n'avait battu jusqu'alors que des ardeurs du libertinage. Et nous, impertinent comme un abbé de ruelle, ou un roué de la Régence, nous pénétrerons d'un œil indiscret les mystères du cloître et du boudoir. Mais que votre ombre se rassure, Claudine, charmante chanoinesse; nos causeries n'auront lieu qu'en famille, et nos amis garderont le secret. Notre siècle est bien moins joyeux que celui dont vous fîtes les délices : à peine avons-nous conservé quelques traits de ressemblance avec ces Français si frivoles et si grâcieux dont vous étiez adorée. Le croiriez-vous, Claudine, les abbés disent aujourd'hui leur bréviaire, les chanoines ont maigri, et la race des chevaliers galans a disparu sans retour de nos salons! Cependant, soyez sans crainte; notre siècle maussade et bourgeois sait encore être indulgent pour les faiblesses de votre sexe, et surtout, Claudine, il n'a pas l'inhumanité de jeter vivantes dans le tombeau du cloître les jeunes filles nées, comme vous, pour le monde et l'amour.

Claudine-Alexandrine Guerin de Tencin naquit à Grenoble, l'an 1681, d'une famille de robe, originaire de Romans, et dont la noblesse, à cette époque, ne remontait pas au-delà de quatre générations : c'est le duc de Saint-Simon qui nous l'apprend, et nous nous en rapportons, pour ce fait de peu d'importance, aux études profondes du noble pair sur les origines et les généalogies des maisons illustres de la France. Quoi qu'il en soit, celle de Tencin avait fourni un premier président au sénat de Chambéry, et le père de Claudine était lui-même président au parlement de

Grenoble. Il eut plusieurs enfans : l'aîné de ses fils fut, suivant l'usage du temps, destiné à lui succéder dans sa charge et dans ses biens ; le cadet entra dans les ordres sacrés, et devint archevêque d'Embrun et cardinal ; l'une de ses filles fut mariée au comte de Grolée, et celle dont il s'agit ici, Claudine, prit le voile à l'âge de dix-huit ans, au couvent des dominicaines de Montfleury, près de Grenoble.

L'abbé et la religieuse sacrifiaient ainsi leurs inclinations à l'établissement d'un frère et d'une sœur. Mais, par un de ces coups du ciel qui déjouent toutes les combinaisons humaines, ce furent ceux-là mêmes que l'on destinait à l'obscurité et à l'abnégation qui portèrent dans la famille la célébrité et la fortune. La vocation manquait surtout à sœur Claudine : depuis la fondation du couvent de Montfleury par un dauphin Humbert, jamais prise d'habit n'avait coûté autant de dissimulation et de répugnance; jamais cœur plus vivant n'avait palpité sous l'odieux drap mortuaire. Madame de Tencin raconta plus tard à Duclos, dans une causerie du coin du feu, qu'en prononçant ses vœux elle songeait déjà aux moyens à employer pour les rompre. La volonté paternelle avait donc été bien inflexible ! La jeune fille plia plutôt que de se briser. Qu'avait-elle de mieux à faire? Jetée violemment en dehors des voies du monde, elle attendit avec résignation le jour où elle pourrait y rentrer, et vit s'écouler dans cette espérance cinq de ses plus belles années.

Qu'on ne s'imagine pas, au reste, que l'abbaye de Montfleury ressemblât à ces solitudes crénelées du moyen-âge, dont les tristes et froides ruines révèlent l'austérité de ceux qui furent condamnés à y vivre. Non : grâce à un heureux privilége consacré par le temps, le royal monastère de Montfleury avait toujours été affranchi des règles de la discipline conventuelle. D'ailleurs, comment les rigueurs de la vie claustrale ne se seraient-elles pas tempérées en présence d'une nature admirable, qui déroulait les richesses de sa végétation aux pieds du monastère. L'histoire et d'indiscrètes révélations ne nous ont-elles pas appris qu'à Montfleury, asile réservé spécialement aux filles cadettes des maisons nobles, régnait un relâchement de mœurs qui avait éveillé

maintes fois la sollicitude de l'autorité ecclésiastique. La réforme que le cardinal Le Camus, évêque de Grenoble, essaya vainement d'y introduire, fut le sujet d'un procès célèbre dans les annales religieuses de la contrée. Les dames de Montfleury opposèrent aux tentatives du prélat cette résistance tenace, dont la vitalité puise ses plus énergiques ressorts dans le cœur de la femme. Le cardinal, poussé à bout et dédaignant les formes lentes du palais, crut renverser les obstacles en faisant un appel à la force. A la tête d'une bande de maçons et de serruriers, il envahit le monastère à l'improviste, et ordonne que l'on élève des barrières insurmontables entre ses ouailles et le monde. Les religieuses répondirent qu'elles étaient sous la sauvegarde de leur vertu, garantie que les mauvais plaisans trouvèrent assez fragile, et surent intéresser à leur cause les principaux couvens d'hommes, que menaçaient aussi les réformes épiscopales. L'affaire devint si grave, que, portée devant le conseil, le roi en prit connaissance. Enfin, après bien des manœuvres, des marches savantes et de pieuses sollicitations, le monastère de Montfleury sortit triomphant de la lutte, et le cardinal, vaincu, apprit que dans un combat où il avait à lutter contre les grâces, l'esprit et les séductions, la victoire devait rester aux femmes (1).

Les choses en étaient à ce point, lorsque Madame de Tencin fit sa profession religieuse. Si la vie monastique avait pu lui plaire, Montfleury eût été le séjour de son choix; car, après la victoire remportée sur le rigorisme du cardinal, la règle, comme on peut le penser, n'était pas devenue plus sévère. Une des plus agréables

(1) Il existe à la bibliothèque de Grenoble, sous le titre de *Recueil historique et chronologique relatif au royal monastère de Montfleury*, Ms. in-fol. coté N.° 402-2, une histoire de ce monastère écrite par un religieux anonyme de l'ordre des frères prêcheurs. L'auteur se déclare le champion des dames de Montfleury. — On peut consulter aussi, sur les différends du cardinal Le Camus avec le monastère de Montfleury, le *Procès-verbal de la visite que Monseigneur l'évêque de Grenoble fit au monastère de Montfleury, le 12 avril* 1683, in-4°; — le *Recueil des pièces et factums, mémoires et instructions employés au procès de l'évêque de Grenoble au parlement de Dijon, contre la prieure et les religieuses de Montfleury*, 1685, in-4°; — les *Réponses des religieuses de Montfleury à l'évêque de Grenoble*, in-4°.

(N. du D.)

distractions de la meilleure société de Grenoble était d'aller entendre les voix fraîches des novices, de goûter les confitures des vénérables mères et de jouir des charmes de la conversation des unes et des autres. Saint Dominique était devenu le saint à la mode, et les gens de qualité l'avaient en grande considération.

La sœur Claudine se fit remarquer bientôt dans ces réunions par les grâces de son langage et de toute sa personne. Douée d'une finesse d'esprit exquise et d'une douceur savamment calculée, elle cachait sous le voile de ces qualités séduisantes un caractère plein de résolution, qui aurait pu lui nuire au couvent, et dont elle déploya plus tard les ressources dans le monde. Quant à sa figure, on peut juger, par le portrait qui nous reste d'elle, que, pétrie de grâces, elle était plutôt jolie qu'imposante, réunissant deux genres de beauté que la nature partage ordinairement entre les brunes et les blondes : des yeux bleus et des cheveux noirs. Ses regards, tour à tour voluptueux et enjoués, brillaient d'un feu dont une rêverie mélancolique savait seule amortir l'éclat. Sa taille, flexible et délicieusement cambrée, se révélait même sous le scapulaire, et plus tard, sans rien perdre de sa souplesse, aurait pu se passer de cet appareil de baleines dans lequel les femmes de la Régence emprisonnaient leur corsage de guêpe. Peut-être un cou un peu trop long, et cependant grâcieux et mobile comme celui d'un cygne, détruisait-il un peu l'harmonie de cet ensemble si parfait.

Sans doute le souvenir des charmes de Claudine de Tencin, devenu populaire dans la contrée, a fait naître sur la disparition de la jeune religieuse du couvent de Montfleury les circonstances romanesques que voici. On raconte qu'un jeune capitaine d'artillerie, dont les visites à l'abbaye étaient fréquentes, devint follement épris de Claudine, et qu'à l'aide d'un berceau il fit franchir à sa maîtresse les murs du couvent. Mais cette version, qui est dénuée de fondement, trouve peut-être son origine dans la naissance clandestine de d'Alembert, fruit des amours de Madame de Tencin et du chevalier Destouches-Canon. Remarquons que cet événement est bien postérieur à l'époque dont nous nous occupons. Loin d'adopter cette tradition, nous la combattrons dans l'intérêt

de la vérité, et nous invoquerons sur le premier épisode de la vie de Madame de Tencin un document irrécusable, puisqu'elle même nous le fournit par l'organe de Duclos, son confident un peu babillard.

L'esprit et la rare beauté de Madame de Tencin exercèrent bientôt leurs irrésistibles entraînemens. De toutes les personnes qui l'environnaient, celle qui subit la première l'influence de cette séduction devait y être moins accessible par la gravité de son caractère, la sainteté de son ministère, la pureté de ses mœurs : ce fut son confesseur. Croyant n'obéir qu'à l'impulsion de la charité chrétienne, et cédant peut-être irrésistiblement aux secrets mouvemens de son cœur, le saint prêtre, dépositaire des confidences et des regrets de Madame de Tencin, se chargea d'obtenir de l'autorité ecclésiastique qu'elle fût relevée de ses vœux. Instrument aveugle entre les mains de sa pénitente, celle-ci, du fond de son abbaye, dirigeait avec une profonde habileté diplomatique les démarches qu'elle inspirait à son directeur. Profitant de sa faiblesse, elle en fit son commissionnaire zélé, tira de lui tous les éclaircissemens nécessaires au succès de ses désirs, qui néanmoins ne furent pas couronnés d'un triomphe complet, puisqu'elle obtint seulement son entrée au chapitre de Neuville, près de Lyon, en qualité de chanoinesse (1).

C'était cependant une condition sociale facile et douce celle que le titre de chanoinesse donnait aux femmes de qualité, en échange d'un célibat dont il leur était facile de tempérer les rigueurs. Admise à toutes les réunions mondaines, la chanoinesse en partageait les délices, sans autre réserve que celle que lui imposait le caractère un peu religieux de son costume, qui n'excluait pourtant ni le luxe, ni la coquetterie de la toilette. Pendant le cours de ce joyeux siècle, précurseur d'une époque sanglante, la chanoinesse fut l'émule de l'abbé musqué qui dévorait à Paris les revenus de son abbaye, tandis que ses moines vivaient chichement d'oraisons et des maigres bénéfices de leur portion congrue. La chanoinesse et l'abbé, ces deux types de

(1) Duclos.

l'ancien clergé mondain, seraient perdus pour nous, si les mémoires du temps ne nous les montraient mêlés à toutes les intrigues de la cour et de la ville. Deux femmes sous la Régence réalisèrent ce type à un haut degré, la marquise de Gesvres, qui, après son scandaleux procès avec son mari, se mêla à toutes les joies du monde, à l'abri du costume canonique, et Madame de Tencin, que Paris ne connut pendant plusieurs années que sous le nom de *la jolie chanoinesse*.

Madame de Tencin n'avait pas franchi les grilles de l'abbaye de Montfleury pour languir dans le cloître de Neuville. Le but de ses désirs les plus ardens était de venir à Paris : elle y vint et se réunit à son frère, l'abbé de Tencin, qui était tout occupé à se frayer par ses intrigues un chemin à la fortune. La conformité de leurs goûts et de leurs sentimens unit étroitement le frère et la sœur, et l'un et l'autre songèrent sérieusement à dresser, si se peut dire ainsi, un plan de campagne qui pût faire triompher leur ambition. Ils avaient apprécié leur siècle avec sagacité, et jugèrent qu'ils devaient s'en emparer par la ruse et l'audace. L'abbé de Tencin poussa même si loin, en certaines circonstances, ce dernier moyen de parvenir, qu'il fallut toute la souplesse et l'astuce de sa sœur pour réparer des fautes qui auraient été la cause de leur ruine.

Pendant les premiers temps de son séjour à Paris, Madame de Tencin prit un soin extrême de ne pas éveiller la vigilance de l'autorité ecclésiastique. Louis XIV, ou plutôt Madame de Maintenon régnait encore, et la bigoterie de la vieille cour venait troubler les joies de la chanoinesse de Neuville, et la jetait en de mortelles anxiétés. Mais faisant un appel plutôt aux inspirations de sa tête qu'à celles de son cœur, elle s'entoura d'amis puissans et, comme l'on disait alors, bien en cour : c'étaient l'abbé de Louvois, le confident de Madame de Maintenon, le lieutenant de police d'Argenson, et Fontenelle, qui, par l'urbanité de ses mœurs, l'exquise politesse de son génie et la nature bienveillante et conciliatrice de son esprit, s'était acquis une immense influence sur tous ses contemporains. Fontenelle, séduit par les grâces de Madame de Tencin, sollicita de la cour de Rome un bref

qui la dégageât entièrement de ses vœux : le bref fut expédié, mais il ne fut point livré à la publicité, parce que le Saint-Père reconnut que l'exposé des faits qui lui avait été soumis était beaucoup trop favorable à la jeune chanoinesse et blessait la vérité. Madame de Tencin conserva donc aux yeux de l'église le caractère indélébile que lui avait imprimé la consécration religieuse, mais il fallait que ces yeux fussent bien clairvoyans pour distinguer encore ce caractère dans sa position nouvelle. Elle n'avait pas attendu l'autorisation du Saint-Père pour se dépouiller du vêtement monastique, et laisser apparaître dans toute la séduction de leur luxe les attraits dont l'avait comblée la nature. Une chevelure abondante, cette noble parure de la femme, qui ne s'était pas encore blanchie sous la poudre que la tyrannie de la mode commençait à imposer déjà, retombait en noires ondulations sur ses blanches épaules, se nouait au sommet de sa tête comme celle de l'Apollon, et venait encadrer son beau front entre deux croissans que la galanterie des coiffeurs désignait sous le nom d'*accroche-cœurs*.

Madame de Tencin n'aurait pas eu besoin de recourir à tous ces artifices de la coquetterie féminine pour exercer l'empire de l'esprit et de la beauté : à son apparition dans le monde, elle vit s'empresser autour d'elle l'élite de la cour et de la ville, et il faut dire que, dans l'enivrement où dut l'entraîner ce concours d'hommages, elle sut se parer d'un vernis de dignité qui, au milieu des mœurs si relâchées du temps, était presque une vertu. Le spirituel auteur des mémoires supposés du cardinal Dubois fait dire au jeune duc de Richelieu que Madame de Tencin avait de quoi plaire à un prince du sang, à un duc et pair, à un cardinal et à un financier; mais la fierté naturelle de Madame de Tencin fait de ce jugement une calomnie relativement à la finance, et pour la noblesse le réduit à une simple médisance. D'ailleurs, quel que fût alors le nombre et le choix des adorateurs de Madame de Tencin, il paraît que les secrètes et très-réelles affections de son cœur furent le partage d'un officier supérieur d'artillerie, le chevalier Destouches-Canon. Il serait difficile de déterminer l'époque à laquelle commencèrent les relations

intimes de Madame de Tencin et du chevalier Destouches, mais ce qui est incontestable, c'est que cet officier sut inspirer à cette femme aimable, objet d'un culte si général, la passion la plus constante et la plus vive de toutes celles que lui ont prêtées les pamphlétaires du temps et les écrivains modernes, qui ne sont que les échos des premiers.

Madame de Tencin venait d'atteindre cet âge où le cœur et les sens se livrent sans réserve à la violence d'un dernier entraînement : elle avait trente-six ans, et ce fut le 17 novembre 1717 qu'elle devint mère, mais sans oser avouer une maternité que les lois et la religion n'avaient pas sanctifiée. La naissance de l'enfant issu du commerce illégitime de Madame de Tencin et du chevalier Destouches fut entourée, pendant plusieurs années, des ombres du mystère, mais l'indiscrétion et la curiosité ne tardèrent pas à soulever le voile qui couvrait cet événement clandestin, et à lui prêter des circonstances plus malicieuses que vraies. Ainsi, bien des biographes ont prétendu que l'enfant auquel Madame de Tencin donna le jour fut inhumainement exposé sur les marches de l'église de Saint-Jean-le-Rond; mais il résulte des documens les plus dignes de créance que le commissaire de police qui recueillit ce petit infortuné le confia aux soins d'une pauvre vitrière. Quelques jours après, une rente de 1,200 livres fut constituée sur la tête du jeune enfant, et servit à pourvoir à ses besoins jusqu'à sa virilité. Ce bienfait, qui ne fit qu'atténuer l'abandon que Madame de Tencin et le chevalier Destouches avaient fait d'une créature dont l'existence devait leur être si chère, est le seul témoignage d'une paternité qui ne fut jamais avouée publiquement.

Mais, par une de ces prévisions du ciel qui déjouent les vains projets de la prudence humaine, ce faible enfant, voué dès le berceau à l'obscurité, rejeté du sein de la maison paternelle par l'orgueil et la honte, délaissé entre des mains mercenaires, devait un jour ébranler son siècle dans ses plus profondes racines, se placer à la tête du mouvement des intelligences, et fomenter, par la puissante énergie de sa plume, cette révolution sociale si intime et si radicale, qui a fait surgir le XIXme siècle des ruines

sanglantes du XVIIIme. L'enfant de la pauvre vitrière était d'Alembert.

Devenu célèbre, l'enfant abandonné fit expier, à son tour, aux auteurs de ses jours le dédain qu'ils avaient versé sur sa naissance, en refusant de reconnaître une mère dans la femme qui venait si tard revendiquer un titre plus cher à sa vanité qu'à son cœur. Madame de Tencin réunissait chez elle ce que Paris comptait de plus illustre dans les sciences et les lettres : elle sentit que la plus belle place était vide auprès d'elle, et voulut la donner à l'écrivain dont la plume venait de tracer la magnifique introduction de l'*Encyclopédie;* « mais le philosophe, dit M. Lacretelle, » fut sourd à ces avances de l'orgueil : on insista, on voulut » mettre en jeu les sentimens de la nature, et l'on ne reçut que » cette réponse : « Madame, je n'ai d'autre mère que la vitrière » qui m'a nourri » (1). Le mot, s'il est vrai, était dur mais juste dans la bouche de d'Alembert.

L'abandon de d'Alembert est le reproche le plus grave que l'on puisse adresser à la mémoire de Madame de Tencin. Des biographes indulgens ont protégé de leur silence sa conduite dans cette circonstance; d'autres, plus sévères, l'ont flétrie sans pitié; tous ont méconnu envers elle les lois de l'impartialité, pour n'avoir pas apprécié sainement sa position. Sacrifiée à l'ambition d'une sœur et d'un frère aînés, condamnée aux rigueurs et à l'ennui du cloître, jeune fille qu'elle était, si aimable et si avide des joies et des plaisirs du monde, dans lequel son esprit et sa beauté l'appelaient à briller au premier rang; libre ensuite des entraves de la vie religieuse, livrée à elle seule, privée de l'appui d'une mère, affranchie des saintes lois de la famille, entourée d'adulations et d'hommages, comment son cœur n'aurait-il pas été accessible à quelques faiblesses, faiblesses que l'homme condamne si impitoyablement, sans se rappeler que lui seul en a été l'artisan? Mais si les torts de Madame de Tencin, considérés sous ce rapport,

(1) M. Auger repousse cette anecdote, et prétend que d'Alembert ne fut point en position de faire une pareille réponse, parce qu'il ne reçut jamais de sa mère des propositions de ce genre.

méritent quelque indulgence, ils cessent d'en être dignes lorsque à l'oubli de ses devoirs de femme elle joignit celui de ses devoirs de mère : la seconde faute a fait réjaillir ce qu'elle avait d'odieux sur la première. Qu'il nous soit permis de faire remarquer que Madame de Tencin, méconnaissant les plus belles émotions du cœur, le dévouement maternel, sacrifiant à sa liberté, à son amour des plaisirs et aux lois d'une pudeur barbare, le sort de l'innocente créature qu'elle repoussait de son sein après lui avoir donné l'être, ne dut guère s'exposer à essuyer l'humiliation du refus que l'on attribue à d'Alembert : elle savait bien que cet homme, si hautain et si pur dans sa philosophie, ne s'abaisserait pas à parer de sa célébrité la vanité d'une femme qui avait rougi de sa naissance. Aussi rejetterons-nous comme supposée ou du moins considérerons-nous comme fort douteuse l'anecdote que nous venons de rapporter, bien qu'elle semble avoir acquis sur la crédulité publique l'autorité de la prescription.

Mêlée à toutes les intrigues de la Régence, devenue femme à la mode par la passion qu'elle avait inspirée au chevalier Destouches et par ses éphémères et nombreuses galanteries, Madame de Tencin aspirait à exercer la puissance de ses charmes sur les personnages les plus éminens de son temps. Par un heureux privilége, elle avait conservé à trente-six ans une beauté parvenue à toute la splendeur de sa maturité; et à l'âge où les premiers ravages de la vieillesse viennent avertir les femmes de la décadence de leur règne, elle vit au contraire le chef de l'état sacrifier à ses attraits. Blasé sur les plaisirs des sens, ce furent sans doute l'esprit et les grâces de Madame de Tencin qui séduisirent le Régent; mais ce prince qui, au milieu des écarts d'une honteuse immoralité, conservait encore un grand sens, s'aperçut bien vite que les flatteries et les caresses de Madame de Tencin ne s'adressaient point à sa tendresse, mais au pouvoir dont il était le dépositaire. Dans la crainte de se donner un maître, au lieu d'une maîtresse, il renoua avec Madame de Parabère, qui avait le don de lui plaire précisément par l'absence des qualités dont il redoutait l'influence dans Madame de Tencin.

Déçue dans les projets ambitieux que la faveur du Régent lui

avait fait concevoir, Madame de Tencin ne voulut pas cependant décheoir sans partage du faîte des grandeurs qu'elle avait rêvées au Palais-Royal. Du prince elle descendit au ministre, ou plutôt *elle tomba du maître au valet*, selon l'expression de Duclos.

La France, échappée à la tristesse des dernières années du règne de Louis XIV, ne songeait qu'à s'ébattre : pour elle le cri *le roi est mort !* avait été le signal d'une joyeuse réaction contre le jeûne austère que lui avait imposé la vieille de Saint-Cyr, et l'on sait à quelle pente se laisse entraîner dans nos mœurs l'esprit réactionnaire. Aussi s'était-elle jetée avec frénésie dans l'ivresse du plaisir et de l'orgie, dont la cour lui offrait le scandaleux exemple. Mais lorsque, plus tard, fatiguée de débauches, elle vit les ruines que le génie de la dérision avait faites autour d'elle, la religion livrée au sarcasme, le trône sans majesté, les mœurs simples et fortes des générations passées corrompues et avilies, elle eût désespéré sans doute de son avenir social, si elle n'eût trouvé un élément réparateur dans la bourgeoisie, qui, par un admirable instinct de conservation, avait gardé la tradition des saintes lois de la famille et des vertus domestiques.

La personnification de la Régence fut, à vrai dire, le cardinal Dubois, ce héros de la rouerie, qui commença par avoir auprès du Régent l'emploi

« ..... qu'à la cour, où tout se peint en beau,
» Nous appelons être l'ami du prince »,

et dont les habitudes de débauche firent naître le pont-neuf si populaire :

« Où allez-vous, monsieur l'abbé ?
» Vous allez vous casser le nez ;
» Vous allez sans chandelle,
» C'est bien !
» Pour voir les demoiselles,
» Vous m'entendez bien » ;

homme extraordinaire par son inconcevable immoralité, son habileté, sa finesse et la merveilleuse souplesse de son esprit, et

qui employa tout ce que ces qualités funestes et les passions mauvaises du cœur lui inspiraient de satanique pour dompter et asservir son siècle. Régentée par le glaive sous Richelieu, par le fouet sous Louis XIV, la France devint ivre sous la marotte du cardinal Dubois.

Ce fut là cependant l'homme dans les bras duquel la passion de l'intrigue et l'ambition jetèrent Madame de Tencin. Leur liaison commença vers l'année 1718. Dubois, n'étant pas encore premier ministre, n'avait pas lâché la bride à ses penchans détestables avec cet audacieux cynisme qu'il devait revêtir avec la plus haute dignité de l'état; mais ses mœurs et son caractère étaient cependant si décriés, qu'il fallut que Madame de Tencin fût arrivée à un grand abaissement pour devenir la maîtresse d'un homme dont la conduite était une monstruosité au milieu de la dépravation des mœurs publiques. D'abord, cette intimité fut, sinon secrète, du moins ne se répandit pas au dehors, parce que la fortune de Dubois avait besoin de ménagemens; mais aussitôt que, par la plus sacrilége des profanations, on eut fait de lui un archevêque et un cardinal, et que le Régent eut placé en ses mains les rênes de l'état, Madame de Tencin cessa de rougir du rôle qu'elle jouait obscurément; elle en étala la honte au grand jour, en s'installant en souveraine dans les salons du premier ministre; elle eut sa cour, distribua les faveurs et les grâces, et cependant n'était nullement intéressée; « elle regardait l'argent » comme un moyen de parvenir, et non comme un but digne » de la satisfaire » (1). Mais là où l'appelait son génie, c'était à ourdir la trame des intrigues de Dubois, à diriger ses desseins, à lui imposer ses volontés, et certes elle y réussit complétement. Dubois, dont le Régent était l'esclave, le devint à son tour de Madame de Tencin, qui se trouva dès-lors l'arbitre des destinées de la France, dans un temps où, par un incroyable avilissement, les peuples acceptaient la dégradante royauté de courtisannes effrontées.

Malgré l'assertion de Duclos, Madame de Tencin se servit

(1) Duclos, *Mémoires secrets*, année 1719.

assurément de son crédit pour élever sa fortune, qui date de l'avénement de Dubois au ministère; mais son désintéressement, qui a frappé si vivement tous les écrivains qui furent ses adulateurs et ses parasites, éclatait surtout dans le soin qu'elle prenait à combler ses amis de bienfaits. La personne sur laquelle s'étendit complaisamment son affection fut son frère, l'abbé de Tencin : sa sollicitude pour lui n'eut point de bornes. Elle le présenta à Dubois comme un sujet digne de concourir à ses desseins; et le ministre « reconnut bientôt qu'il était l'ouvrier qu'il lui fallait » (1). Il l'employa d'abord à la conversion du fameux financier Law, qui, d'après les lois du royaume, ne pouvait être nommé contrôleur général qu'en devenant catholique. Le néophyte et l'apôtre s'entendirent à merveille dans cette comédie, et l'apôtre, surtout, eut le soin d'y faire une très-grosse fortune, par des moyens, il est vrai, dont il eut à rougir devant le parlement; mais la honte, à ses yeux, n'était que pour ceux qui ne réussissent pas. Il eut ensuite la mission, en 1721, de solliciter à Rome le chapeau de cardinal pour Dubois, et dans cette démarche, qui fut couronnée d'un honteux succès, il n'eut garde d'oublier ses propres affaires.

Madame de Tencin, dont l'existence était ravivée par les passions bruyantes et le besoin de se mêler à toutes les agitations de son temps, eut l'occasion, vers l'année 1727, de puiser un aliment à son activité dans les querelles qu'avait fait naître la bulle *Unigenitus*. Le vieux prêtre Quenel ne se doutait guère, en composant, en 1671, un livre de réflexions pieuses, qu'il ouvrait la carrière à d'interminables disputes, dans lesquelles tout ce que la France avait alors de plus illustre, la cour, les parlemens et l'église, devaient prendre une part si chaleureuse. La misérable subtilité théologique qui souleva tous les esprits, et que nous prenons en pitié maintenant, n'était pas aussi futile cependant que nous pourrions le croire, puisqu'elle avait la puissance d'exciter un entraînement général, et ce serait méconnaître le passé que de le juger avec les appréciations du présent. Les affaires politiques étaient placées tellement en dehors du domaine

(1) Duclos, *Mémoires secrets*, année 1719.

de la discussion publique, que les esprits s'emparaient avec avidité de toutes les occasions qui leur offraient une pâture. La querelle des jansénistes et des molinistes, d'ailleurs, ne fut pas exclusivement une dispute de moines et un combat d'arguties puériles : de hautes questions s'y rattachaient, ou du moins on s'efforçait de les y rattacher. Le gallicanisme, d'une part, l'ultramontanisme, de l'autre, déployèrent dans cette circonstance toute l'animosité des partis politiques, et une lutte dans laquelle le pape, le roi et l'épiscopat avaient pour adversaires tous les parlemens de France, était bien faite pour intéresser vivement les intelligences. Madame de Tencin se déclara pour la bulle *Unigenitus*, tout uniment parce qu'il avait plu au cardinal Dubois de s'en déclarer le partisan, et que, d'ailleurs, quelques circonstances politiques forçaient le Régent à faire triompher les ennemis des jansénistes. Son frère aussi, qui se moquait de la bulle avec Dubois et le Régent, trouva son profit à en être le champion. Nommé à l'archevêché d'Embrun, pour le récompenser de son zèle apostolique auprès de Law, il poursuivit et fit déposer, lui simoniaque, Soanen, vieil et saint évêque, qui eut le tort de se passionner pour des misères.

Tandis que l'abbé de Tencin se donnait les honneurs d'un concile, sa sœur avait, dans ses salons, déclaré aux jansénistes une guerre moins théologique, mais dont les résultats furent plus sûrs peut-être : elle les assaillit avec l'arme du ridicule et du sarcasme, et tout ce qui était entaché de jansénisme était immolé sans pitié à ses cruelles railleries. D'ailleurs, arbitre du goût et de la mode, sa réprobation était, aux yeux des gens du monde, un châtiment que chacun s'efforçait de ne pas encourir. Il paraît que sa ferveur finit par contracter un caractère si énergique, que le gouvernement lança contre elle une lettre de cachet qui l'exilait à Orléans. C'était ajouter à sa célébrité, en lui donnant les honneurs du martyre, mais d'un martyre bien benin, car son exil ne dura que quelques jours.

Un événement bien plus grave que son exil vint troubler d'une manière tragique le bonheur de Madame de Tencin. Elle avait, depuis plusieurs années, formé d'étroites relations avec M. de la

Fresnaye, conseiller au grand conseil, qu'elle et son frère employaient dans leurs négociations financières. Ce La Fresnaye, que les mémoires du temps nous représentent comme un des amans de Madame de Tencin, ayant fait de fort mauvaises affaires, résolut, dans son désespoir, de se donner la mort et de se tuer chez Madame de Tencin, où peut-être l'appelait aussi la jalousie. Le 7 avril 1726, il vint chez elle, « perdu de dettes, » d'amour, de jalousie et de toute la fureur que les plus grands » désordres peuvent mettre dans l'esprit » (1) : il demanda la permission d'entrer dans un cabinet pour y écrire une lettre, et peu d'instans après l'explosion d'une arme à feu expliqua l'égarement que la compagnie avait remarqué peint sur son visage. La Fresnaye avait laissé en dépôt un écrit dans lequel il s'efforçait de perdre Madame de Tencin : en effet, en vertu d'un décret de prise de corps décerné contre elle par le lieutenant criminel, elle fut d'abord conduite au Châtelet, puis à la Bastille; mais elle ne tarda pas à être mise en liberté sur l'instruction de la procédure, qui prouva que la mort de La Fresnaye était le résultat d'un acte de désespoir.

L'âge arriva cependant où, avec l'éclat de la beauté perdu, s'évanouissait pour Madame de Tencin le règne de la galanterie. Elle avait quarante-six ans, et les orages dont sa vie d'intrigues n'avait pas été exempte, l'avertissaient que le bonheur n'était pas dans la fluctuation des passions turbulentes au milieu desquelles venaient de s'écouler sa jeunesse et son âge mûr. Elle songea donc à adopter un genre de vie plus régulier et plus favorable au repos de l'ame, dont elle sentait le besoin. Riche, elle voulut faire un noble usage de sa fortune en la prodiguant aux gens de lettres. Sa maison leur fut ouverte et devint le sanctuaire de toutes les illustrations littéraires du XVIIIme siècle. Le vieux Fontenelle y occupait le fauteuil de la présidence, et autour de lui se groupaient Marivaux, Piron, Duclos et Montesquieu, dont Madame de Tencin devina le génie. Lorsque l'*Esprit des Lois* parut, cet immortel ouvrage fut accueilli avec froideur : Madame de Tencin

(1) *Mémoires du maréchal de Villars*, année 1726.

en prit un grand nombre d'exemplaires, les distribua à ses amis et donna l'impulsion au triomphe de l'une des œuvres les plus puissantes des temps modernes. Elle appelait familièrement cette réunion d'hommes de lettres *sa ménagerie* ou *ses bêtes*, leur donnait à *paître*, c'est-à-dire à dîner le mercredi et le dimanche, et tous les ans, aux étrennes, leur fournissait deux aunes de velours pour se faire une culotte. Ce fut sans doute pour ne pas être en reste de galanterie auprès d'elle, que Piron lui fit cadeau d'une élégante chaise percée, accompagnée de l'envoi de ces vers :

« Femme au-dessus de bien des hommes
» Du siècle héroïque où nous sommes,
» Femme digne, tout d'une voix,
» Qu'on la célèbre d'âge en âge,
» Comme ayant eu tout à la fois
» Esprit, beauté, grâces, courage,
» Goût et sentiment délicat;
» Femme forte que rien n'étonne,
» Ni n'enorgueillit, ni n'abat;
» Femme, au besoin, homme d'état,
» Et, s'il le fallait, amazone,
» Je voudrais bien, en vérité,
» Ne vous pas moins offrir qu'un trône.
» . . . . . .
» A l'aise, d'un œil équitable,
» Là, vous jugerez sans appel
» Les vers de Messieurs tel et tel.
» Gardez les bons, par privilége;
» Et pour ceux dont vous direz : fi!
» Laissez-les, en quittant le siége,
» Où vous aurez trouvé ceux-ci. »

Madame de Tencin, douée d'un esprit orné, plein de tact, de délicatesse et de goût, était digne de vivre au milieu des écrivains dont elle s'était entourée et de les apprécier, ayant elle-même cultivé les lettres avec succès. Son roman *Le Comte de Comminge*,

dans lequel elle a peint d'une manière aimable et touchante la lutte de l'amour contre les obstacles et la vertu, est digne d'être placé en parallèle avec *La Princesse de Clèves* de Madame de la Fayette. *Le Siége de Calais* offre des détails encore plus vivement sentis, et il est difficile de ne pas répandre quelques larmes en lisant *Les Malheurs de l'Amour*, quel que soit notre peu d'entraînement pour les romans du siècle dernier. Les *Anecdotes de la Cour du règne d'Édouard II, roi d'Angleterre*, furent laissées inachevées par Madame de Tencin et terminées par Madame Élie de Beaumont. Quelques critiques attribuent la paternité de ce dernier ouvrage à Charles-Augustin de Ferriol, comte d'Argental : il paraît, en effet, s'il n'en fut point l'auteur exclusif, qu'il eut part du moins à sa rédaction; mais vouloir étendre l'influence littéraire du comte d'Argental aux autres productions de Madame de Tencin, serait étrangement méconnaître cette touche délicate et suave qui, sous la plume de Madame de Tencin, trahit la main et le cœur d'une femme (1).

Il existe aussi un recueil de lettres du duc de Richelieu et de Madame de Tencin, écrites dans le courant des années 1743 et 1744, dans lesquelles on voit que Madame de Tencin jetait encore, du fond de sa retraite philosophique, un œil de regret sur la scène du monde, où sa beauté et ses intrigues avaient joué un rôle si actif.

La scène allait encore se rétrécir pour elle : vers la fin de sa carrière, une hydropisie de poitrine lui interdit les réunions bruyantes de son salon; il lui était à peine permis de converser à voix basse, et quelques parties de quadrille étaient son unique

(1) Voyez une note de la correspondance de Voltaire. Ses *Œuvres*, édition complète; Paris, Delangle, tome LXIX, page 21. — On a imprimé en 1790 *Correspondance du cardinal de Tencin et de la marquise de Tencin, sa sœur*, in-8°. L'abbé Soulavie a eu part à cette édition, ce qui la rend fort suspecte. — *Mémoires secrets de Madame de Tencin, ses tendres liaisons avec Ganganelli, ou l'heureuse découverte relativement à d'Alembert.* Grenoble (c'est-à-dire Paris), 1790, 2 parties, in-8°, que l'on attribue à Barthelemy, de Grenoble. (Voyez la *France littéraire*, de Querard, tome Ier, verbo *Barthelemy*.) Ces deux ouvrages n'ont pas été admis dans les Œuvres de Madame de Tencin.

distraction. Piron fait allusion à ces deux circonstances dans les vers suivans :

« Or donc, recevez pour étrennes
» Ces boëtes de fiches pleines,
» Laissez les vieilles à Passy ;
» Et de par le Dieu du silence,
» Point de compliment, et défense
» De dire un mot de grand merci.
» . . . . . .
» Votre bonheur au jeu, pourtant,
» Fût-il mille fois plus constant,
» Madame, il ne faut pas s'attendre
» Que vous gagniez jamais autant
» Que l'on perdra, le seul instant
» Qu'on cessera de vous entendre. »

Malgré les soins empressés de ses amis, Madame de Tencin succomba le 4 décembre 1749, à l'âge de soixante-huit ans, à la violence de la maladie ; elle s'éteignit dans les bras de la philosophie. La religion avait eu bien peu de part à ses pensées pendant sa carrière toute remplie des choses du monde : cependant on raconte qu'à ses derniers instans, un prêtre lui ayant été amené par les soins de sa famille : « Mon père, lui dit-elle, j'ai » été jeune, jolie ; on me l'a dit souvent, et j'ai eu la faiblesse de » le croire toujours : jugez, et ne me refusez pas votre béné- » diction. » L'heure était imminente, et le bon prêtre, s'emparant de ce demi-repentir, se rappela le passage de l'Évangile : « Que » celui qui est sans péché lui jette la première pierre ! »

AZÉMA DE MONTGRAVIER.

ÉTUDE HISTORIQUE

DU DROIT ROMAIN.

Le besoin d'étudier avec méthode les sources de la législation romaine, de suivre, dans leur développement, les différentes périodes de cette législation, de soumettre à un examen philologique l'immense recueil de Justinien, et de franchir, armé du doute de Descartes, la barrière élevée autour de ce grand monument par une vénération aveugle; ce besoin, disons-nous, s'est fait sentir très-tard.

Il en a été de la science du droit comme de la philosophie et des belles-lettres. Voués long-temps à un profond oubli, les écrivains de l'antiquité reparurent entourés de tout le prestige si vanté des siècles d'Athènes et de Rome. De la persuasion où l'on était que les anciens avaient atteint le plus haut point de civilisation, il dut résulter qu'on s'appliqua bien moins à penser qu'à étudier leur pensée, et qu'on s'inquiéta beaucoup plus de ce qu'ils avaient ou n'avaient pas dit, que du mérite de ce qu'ils avaient dit. De même que l'on commentait Aristote, en prétendant que toute la philosophie y était renfermée, de même on fatiguait le texte du Digeste et du Code, on le torturait de mille manières, on s'obstinait à vouloir concilier des lois inconciliables, comme si l'on eût dû trouver des trésors parmi les erreurs des copistes et les bévues des compilateurs.

Dépourvus de tout esprit de critique, livrés à un dévergondage inconcevable d'arguties et de vaines subtilités, les commentateurs avaient fait de la science du droit un inextricable labyrinthe. La controverse avait envahi le domaine de la pratique la plus usuelle; la jurisprudence était ainsi devenue incertaine, obscure, variable. D'oiseuses et ridicules questions étaient, chaque jour, soulevées et discutées avec acharnement; c'était à qui pourrait citer le plus d'autorités à l'appui de son opinion; et dans ces interminables disputes, Plaute et Térence avaient souvent autant de poids que Accurse et Azzon.

Pour se former une idée de la direction imprimée à l'étude du droit dans le XVme et le XVIme siècle, il suffirait presque de jeter un coup-d'œil sur la nomenclature des livres de jurisprudence qui se publièrent pendant cette période.

Ici, c'est un traité concernant les délits que sont dans le cas de commettre les personnes qui dorment (*De delictis dormientium, Bernardi Friesii*).

Là, ce sont des disceptations sur le droit des larmes (*Disceptatio de jure lacrymarum, Josephi Fulnhuberi*); sur celui du silence (*Disput. de jure silentii, Christophori Mulleri*); sur celui des agonisans (*Dissert. de jure agonisantium, Jacobi Gulmanni*); sur celui des monstres (*Discept. de jure monstrorum, Unibaldi Weberi*).

Plus loin, dans un volume in-quarto, l'on agite la question de savoir dans quel cas l'antropophagie est permise (*De antropophagiâ ex causâ necessitatis concedendâ*).

Ailleurs, un jurisconsulte allemand se donne une peine infinie pour démontrer comme quoi mieux vaut épouser vierge que veuve (*Quod melius est virginem ducere quàm viduam*).

Enfin, l'on voit les plus illustres docteurs ne pas dédaigner d'entrer sérieusement dans le champ-clos des vaines discussions, et d'y déployer parfois une puissance de logique et une pénétration vraiment surprenantes.

Cœpola, par exemple, a fait un petit livre intitulé : *De Cautelis*, dans lequel il s'épuise en subtilités pour donner au mauvais droit les moyens d'avoir toujours raison devant le texte de la loi. Rien n'est curieux comme ce livre : il est impossible de ne pas éprouver

des mouvemens d'hilarité en parcourant la rubrique des différentes cautèles ou stratagèmes dont le jurisconsulte explique l'usage. En ouvrant, au hasard, le traité de Cœpola, je suis tombé sur ce chapitre : « Cautèle afin qu'un débiteur obligé pour une forte » somme soit libéré en en payant une petite. » Et le docteur entre en matière ainsi : « Je te donne, lecteur, une cautèle » admirable que tu auras soin de ne jamais oublier. *Ego tibi do* » *unam cautelam mirabilem quam tene menti perpetuo*, etc. »

Thomas Ferratius, jurisconsulte piémontais, a publié aussi un livre *De Cautelis*. On y trouve : Cautèle pour pouvoir dire impunément des injures à autrui (*cautela ut dicens alicui verba injuriosa evitet actionem injuriarum*) ; cautèle où l'on donne aux notaires le secret de remplir leur bourse (*cautela pro notariis ad implendam bursam*) ; cautèle afin qu'un bénéficier qui a commis un homicide ne perde pas son bénéfice (*cautela ut prælatus non perdat sua beneficia propter homicidium commissum*).

Tel était l'esprit de ce temps.

A la fin du XVIme siècle, Favre, génie indépendant, s'éleva le premier contre l'abus des discussions purement spéculatives. Son livre *Des Conjectures*, qu'il publia à l'âge de vingt-trois ans, est un vigoureux et hardi manifeste contre cette tourbe de docteurs qui ne savaient que jurer par Accurse et Barthole. M. le chevalier Avet, dans son excellent éloge historique du président Favre, nous montre ce grand jurisconsulte combattant, presque dès son enfance, la désespérante doctrine de l'autorité. « Ce qu'il y a de » remarquable dans Favre, dit-il, c'est de le voir, encore sur les » bancs, soumettre tout à l'examen de sa propre raison. S'affran- » chir des routes vulgaires, ne compter pour rien l'autorité qui » n'est pas appuyée sur l'esprit même de la loi, chercher la vérité » sans se laisser imposer par les préjugés, dans un genre de » connaissances où souvent le doute naît du savoir, et où les » opinions admises acquièrent par-là même tant d'empire, c'était » s'être placé, long-temps avant Descartes, sur la voie qui seule » conduit aux grandes découvertes dans l'ordre social comme » dans l'ordre naturel. »

Ce fut sur la proposition du président Favre que le duc de

Savoie, Charles-Emmanuel Ier, publia cette ordonnance célèbre, encore en vigueur dans les États-Sardes, par laquelle *il est défendu aux avocats de citer dans leurs avis en droit aucun docteur en matières légales, et aux juges, tant suprêmes que subalternes, de déférer à leurs opinions, sous peine, quant aux juges et avocats, de la suspension de leur office.*

Favre venait d'ouvrir une route nouvelle; l'œuvre était commencée, il fallait l'achever (1).

Au XVIIme siècle, quelques bons esprits sentirent que l'histoire du droit romain devait servir de base, de préliminaire à la connaissance intrinsèque de ce droit. Gravina en Italie, Terrasson en France, Schubart et Heinneccius en Allemagne, adaptèrent avec bonheur l'étude de l'antiquité au développement des principes de la jurisprudence romaine, qui enfin eut ses historiens.

(1) Antoine Favre (*Antonius Faber*) naquit le 4 octobre 1557, à Bourg, capitale de la Bresse. (La Bresse faisait alors partie du duché de Savoie.) Son début dans la carrière de la jurisprudence fut des plus brillans : Cujas, le voyant ainsi préluder, avait dit de lui : « Ce jeune homme a du sang aux ongles; s'il vit âge » d'homme, il fera du bruit. » A vingt-deux ans, Favre reçut le grade de docteur à l'université de Turin. Successivement, il fut nommé juge-maje de la Bresse et du Bugey, président du conseil de justice du Genevois, sénateur au sénat de Savoie, et enfin président de ce tribunal suprême. Favre est réellement le premier qui ait osé attaquer de front cette déplorable doctrine dont la devise était : *Le maître l'a dit.* Son livre *De Conjecturis*, et celui *De Erroribus pragmaticorum*, le firent traiter d'apostat et de novateur. Plus tard, il publia son *Codex Fabrianus*, dont les décisions, autrefois respectées dans tous les pays de droit écrit, obtiennent encore force de loi dans les États-Sardes. Bien que jurisconsulte, Favre n'était point étranger à la culture des lettres. La bibliothèque de Grenoble possède quelques-unes de ses poésies. On ne sera peut-être pas fâché d'en trouver ici un fragment; je le tire d'une tragédie intitulée : *Les Gordiens et les Maximins ou l'Ambition.*

Gordien repousse l'idée d'une révolte contre l'empereur Maximin :

« Comment irai-je donc m'arracher à mon prince?
» Armer, seul contre lui, sa paisible province?
» Le peuple ou le sénat peut-il faire pour moi
» Que je ne sois parjure en parjurant ma foi?
» La Foi, fille des Dieux, doit être inviolable;
» Nos folles passions ne la rendent muable.
» Par la seule raison il faut la mesurer,
» Et la raison ne peut ses règles altérer. »

Favre mourut le 1er mars 1624. Il eut pour fils le célèbre Favre de Vaugelas.

C'est en Allemagne surtout que cette science fut cultivée avec le plus d'ardeur. En 1755, Jean-Auguste Bach, professeur à Leipsik, publia une histoire du droit, dont le succès fut immense : c'était le premier ouvrage complet qui eût paru sur cette matière.

L'établissement de l'école dite *historique* remonte à-peu-près à cette époque. D'infatigables recherches et la découverte de nouveaux monumens, tels que les *Institutes de Gaius*, trouvées à Vérone, en 1816, par Niehbur, ont placé cette école bien au-dessus d'Heinneccius et de Bach. Tout le monde connaît les travaux d'Hugo et de Savigny.

Cependant, à mesure que l'on pénétrait plus avant dans les sources de la législation romaine, et que l'on en soumettait les principes fondamentaux à une analyse plus rigoureuse, on s'apercevait que cette législation n'était pas exempte de vices. Les grandes richesses qu'elle renferme sont entassées dans les compilations de Justinien avec si peu d'ordre, si peu de critique, que l'on a eu raison de dire que les travaux de cet empereur avaient peu profité à son siècle, et qu'ils étaient restés bien en arrière des immenses résultats qu'on s'était promis.

Symbolique à son origine, la législation romaine devint par la suite subtile et fictive; on sait par combien de formalités et de termes sacramentels elle avait enchaîné la plupart des actes de la vie civile. Alors l'efficacité des contrats consistait presque uniquement dans les solennités dont on les avait entourés : *Uti lingua nuncupassit ita jus esto.* Ces entraves avaient un but politique : pendant long-temps elles tinrent le peuple sous la dépendance des grands, qui faisaient une espèce de monopole de la science du droit, et auxquels il fallait nécessairement s'adresser pour proposer des actions en justice.

La période où le droit romain parvint à son apogée est sans contredit celle où vécurent les jurisconsultes dont on a fait servir les ouvrages à la composition des *Pandectes.* Ces jurisconsultes sont au nombre de trente-six. La définition de la jurisprudence qu'Ulpien nous a conservée : *Divinarum atque humanarum rerum notitia*, prouve quelle était l'étendue et la variété de leurs connaissances. Ce n'est pas le lieu de m'occuper du mérite

littéraire de leurs écrits : leur style n'a pas manqué déloges, et ces éloges les ont bien dédommagés de l'injustice qu'on leur a faite de ne pas les compter parmi les écrivains de la haute latinité.

L'étude de la philosophie, loin d'être rejetée comme un accessoire de peu d'importance, était considérée, au contraire, comme une introduction essentielle à la science du droit. Que ce ne soit pas cependant un motif de croire que cette science y ait beaucoup profité. La philosophie grecque, si violemment attaquée par le premier des Catons, s'était établie dans la capitale de l'empire, avec sa dialectique subtile, captieuse et sophistique. A l'exemple des philosophes, les jurisconsultes ne tardèrent pas à abuser des principes généraux et à réaliser des notions abstraites. Souvent on les voit s'attacher à des divisions arbitraires ou à des distinctions fondées sur des transpositions de mots (1); plus souvent encore, ils échafaudent leurs raisonnemens sur des maximes dont ils poursuivent les conséquences avec une rigueur inflexible. Cette sévérité de logique leur a valu les éloges de Leibnitz : il les compare aux mathématiciens; mais il ne remarque pas que ceux-ci, dans leurs ouvrages didactiques, usaient, de son temps, de la méthode *à priori*, méthode bien différente de celle dont il s'était servi lui-même pour arriver aux découvertes qui le rendent immortel.

L'histoire du droit romain nous présente ce droit ne cessant de déchoir à partir du règne d'Alexandre-Sévère. Les empereurs s'étaient faits, à la fois, législateurs et juges; la jurisprudence ne reposa bientôt plus que sur la déplorable autorité des *rescrits*. C'est

(1) Témoin cette fameuse division des contrats : *Je donne pour que tu donnes; je fais pour que tu fasses; je fais pour que tu donnes; je donne pour que tu fasses.* Les deux derniers membres de cette division rentrent l'un dans l'autre; la transposition des mots constitue toute leur différence.

Voyez la discussion entre la secte des Sabiniens et celle des Proculéiens, loi VII, § VII, au Digeste, *De adquirendo rerum dominio.* — Voyez encore la loi XXI, *ibid., De furtis.* On demande, dans cette loi, si celui qui, d'un monceau de blé, a soustrait un boisseau de cette denrée, s'est rendu coupable de vol pour le boisseau seulement ou pour la totalité du monceau. Le jurisconsulte Trebatius répond : « Pour la totalité du monceau; car si je touche votre oreille, je touche » bien votre personne. » De telles questions peuvent servir, au plus, à faire briller un esprit subtil.

pendant cette longue période que le *fisc*, c'est-à-dire le trésor du prince, devint une personne juridique, et que l'on vit s'accumuler en sa faveur d'étranges priviléges.

Quoique l'idée d'une grande ère législative se rattache au nom de Justinien, le droit ne se releva point, sous lui, de l'état d'abaissement dans lequel il était tombé. Il est peu de personnes, ayant quelque teinture de l'histoire du droit, qui ne sachent combien de lois furent achetées, pendant son règne, à prix d'argent. Tout le monde connaît l'ignorance des compilateurs des *Pandectes*, le peu de temps et le peu de soin qu'ils mirent à rédiger ce recueil; si bien qu'il n'y a presque pas un des fragmens dont il se compose qui n'ait été tronqué ou altéré, et qui, sous le rapport historique, présente la moindre certitude. Ces compilations ont néanmoins traversé les siècles, et, sous le nom fastueux de *raison écrite*, leur autorité s'est maintenue pendant plus de dix âges d'homme chez la plupart des peuples de l'Europe.

LÉON MÉNABRÉA, *juge à Annecy.*

NOUVELLES CONSIDÉRATIONS

RELIGIEUSES ET PHILOSOPHIQUES

SUR

LA PUISSANCE PATERNELLE[1].

La philosophie du XVIIIme siècle, dont Voltaire nous représenta le type le plus complet, fut une immense négation. Sa mission fut de tout renverser et de tout détruire, sans rien édifier sur les ruines qu'elle amoncelait autour d'elle. Les conséquences des principes qu'elle répandit dans tous les esprits portèrent leurs fruits avant même que le siècle qui la vit naître eût fini son cours. Ces conséquences suscitèrent la tempête qui emporta dans ses ravages toutes les institutions qui régissaient la France.

L'Europe entière fut ébranlée par le contre-coup de ce choc violent, qui brisa notre vieille monarchie.

Mais l'état révolutionnaire ne peut pas durer, et les sociétés ne

(1) La thèse développée par M. Laurent, dans son article sur *la puissance paternelle* (Voyez la *Revue du Dauphiné*, tome Ier, page 40), n'était pas de nature à passer inaperçue, à cause des hautes questions qu'elle soulevait. Un de nos collaborateurs s'est chargé de réfuter ce que les doctrines émises par M. Laurent pouvaient avoir de contraire à des doctrines préétablies. Nous avons accueilli avec d'autant plus d'empressement son travail, qui se distingue par le mérite littéraire et la convenance de la polémique, qu'il contribuera à faire jaillir la vérité et à répandre la lumière sur une question digne à un si haut degré des méditations des esprits sérieux. (*N. du D.*)

périssent pas, tant qu'elles peuvent se retremper au sein de leur élément primitif, la famille.

Au commencement du XIXme siècle, l'heureux usurpateur du pouvoir souverain, cet homme dont le génie fut à la hauteur de la vaste mission que lui avait faite la providence, comprit que, pour reconstruire l'édifice social, il fallait l'asseoir sur cette base. Dans ce but, il ne se contenta pas des prescriptions insuffisantes de la législation civile, il appela à son secours la loi religieuse, qui pénètre les cœurs, règle les rapports les plus intimes de la vie domestique, et trouve sa haute sanction dans des peines et des récompenses éternelles.

On vit alors sortir encore une fois des catacombes et reparaître au grand jour la religion catholique, dont la tyrannie révolutionnaire n'avait pu détruire l'indestructible vitalité. Chacun s'émut au spectacle de ces nouveaux martyrs, qui, échappés à l'exil ou à la persécution, venaient relever les autels abattus et reprendre possession du sanctuaire désert et profané.

Malgré sa puissance et sa gloire, le restaurateur de l'ordre public et de la société ne conçut pas la téméraire pensée de fonder une religion ou même une secte nouvelle. Au milieu des institutions écroulées du XVIIIme siècle, il ne se posa pas comme une espèce de messie, répudiant les traditions les plus sacrées, pour y substituer ses propres inspirations sous le nom d'inspirations divines : il sentit la faiblesse et le ridicule d'une pareille tentative. En se livrant à des utopies chimériques, il eût compromis l'œuvre de son élévation naissante et replongé la société dans le chaos. Il chercha un plus solide appui dans un culte qui avait traversé les âges sans s'altérer, et qui avait protégé le berceau de la civilisation européenne.

Il sépara, au moins en apparence, les institutions civiles de toute institution religieuse; cependant il obéit, comme législateur, à une influence que sa politique ne voulait pas avouer, et l'un de ses premiers soins fut de reconstituer la famille d'après des idées chrétiennes.

Dans les principaux titres du premier livre du code civil, ce vaste monument bâti avec des fragmens de ruines, on trouve des

traces incontestables de ces idées. L'indissolubilité du mariage y est consacrée comme une règle générale, et le divorce, qui avait été établi et scandaleusement facilité par les lois de la république, n'y est introduit que comme une exception restreinte à un petit nombre de cas, et entourée de mille obstacles de formes dans l'exécution. Il y a là évidemment, pour parler le langage du jour, un mouvement rétrograde vers les traditions du passé. Cette législation servit de transition à la suppression totale du divorce (1), qui eut lieu en 1815, sur la proposition de M. de Bonald.

Les titres de la paternité et de la filiation, de la tutelle et de la minorité, et surtout celui de la puissance paternelle, sont empreints de la plus haute sagesse; cette partie du code semble avoir été rédigée sous l'impression de ces belles paroles de Montesquieu : « On remarque que dans les pays où l'on met dans les » mains paternelles plus de récompenses et de punitions, les » familles sont mieux réglées : les pères sont l'image du Créateur » de l'univers, qui, quoiqu'il puisse conduire les hommes par son » amour, ne laisse pas de se les attacher par les motifs de l'espé- » rance et de la crainte. »

Cependant, un de nos collaborateurs s'est fait, dans ce recueil (2), l'organe d'une philosophie nouvelle, qui, sous prétexte de reconstituer la société sur des fondemens encore inconnus, voudrait détruire ces principes aussi vieux que le monde et consacrés par l'autorité du génie. Il a présenté le code civil comme ayant donné une sorte de sanction à la décadence toujours croissante du pouvoir paternel, et, dans ses appréciations, cette décadence, comme celle de tous les autres pouvoirs, ne ferait qu'annoncer une ère prochaine *de progrès et de perfectionnement social.*

Il nous sera facile de démontrer ici l'erreur particulière où l'esprit de système a fait tomber notre honorable collaborateur.

Notre législation civile, en régularisant d'une manière uniforme

(1) Cette suppression a été maintenue jusqu'à nos jours, malgré les élémens nouveaux que la révolution de 1830 a introduits dans le gouvernement de l'état, et malgré les efforts de quelques partisans irréfléchis de la doctrine du progrès.

(2) Voir la *Revue du Dauphiné*, page 44 et suivantes.

la puissance paternelle, loin de l'affaiblir et de la désarmer, lui a donné une force qu'elle n'avait pas, sous l'ancien régime, dans une grande partie de la France. Cette assertion étonnera peut-être les légistes qui n'ont pas fait une étude assez approfondie des monumens de notre ancienne législation nationale : cependant il est peu de propositions aussi vraies et mieux établies.

Les pays appelés *coutumiers* offraient une grande divergence dans les institutions destinées à régler l'autorité des pères sur leurs enfans. Les coutumes, nées des débris des chartes communales et des réglemens féodaux qui morcelaient le système législatif de la France, étaient généralement peu favorables à cette autorité, dont l'extension aurait gêné l'exercice du pouvoir seigneurial dans les campagnes, et entravé dans les cités la vie mobile de l'artisan et de l'industriel. Aussi, Loisel a-t-il pu dire avec vérité qu'en pays coutumier *droit de puissance paternelle n'a lieu.*

Il est vrai que dans les pays de droit écrit il en était tout autrement, et que la puissance paternelle, établie sur les principes du droit romain, retenait quelque chose de la sévérité de cette législation payenne, qui donna d'abord au père droit de vie et de mort sur ses enfans. Dans cette portion de la France, le fils non émancipé, tant que vivait son père, était toujours sous son autorité (1); il ne pouvait rien posséder en propre, à l'exception des pécules; il ne pouvait pas même tester sans le consentement paternel. Il faut remarquer pourtant que l'usage adoucissait dans l'application la rigueur de ces principes du droit.

Notre législation actuelle sur la puissance paternelle est donc une transaction entre l'excessive sévérité du droit écrit et la faiblesse des institutions coutumières. D'ailleurs, elle ne laisse pas les pères sans armes contre des rébellions domestiques; seulement, l'exercice de leur autorité est limité au temps de la minorité des enfans, et elle trouve, dans des cas déterminés, un contrôle utile dans l'intervention des magistrats (2).

(1) M. le conseiller d'état Réal.

(2) Quand les enfans ont plus de seize ans, le président du tribunal d'arrondissement peut refuser au père l'ordre de leur arrestation. (Voir les articles 370 et suivans du code civil.

Nous pouvons donc nier la tendance de notre législation française vers l'anéantissement complet du pouvoir paternel. Au reste, si cette tendance a jamais existé, elle a été violemment interrompue par le code civil, évidemment conçu dans un esprit de retour vers l'ordre après des temps d'anarchie.

Pour achever de se convaincre de cette vérité, il suffit de lire les passages suivans du discours de l'orateur (1) du tribunat chargé de présenter la loi sur la puissance paternelle : « L'autorité des » pères et des mères sur leurs enfans,..... que l'esprit » révolutionnaire d'insubordination et d'indépendance avait déjà » marquée du sceau de la proscription, cette autorité a sa racine » dans le cœur même de l'homme et dans sa destination à l'état » de société. » Et plus loin : « Au sortir de la tourmente qui a » bouleversé tant de têtes, qui a tant menacé d'une subversion » totale toute idée de subordination et de révérence filiale, il faut » rappeler aux enfans qu'il n'y a point de situation où ils ne » doivent honneur et respect à leurs parens » (2).

Rassurez-vous donc, hommes sages mais timides, qui, d'après les chants de triomphe de la philosophie moderne, pensiez que la puissance paternelle était perdue, et que nos lois la laissaient sans armes et sans sanction. Modérez vos regrets du passé, puisque le code civil a consacré une ère de réaction et de restauration pour la puissance paternelle; et n'allez pas, dans l'excès indiscret de votre zèle, demander encore une révision des parties de ce code où dominent les principes conservateurs de notre existence sociale : car, en imprimant à nos lois une mobilité incessante, vous ne pourriez qu'au préjudice de leur force morale augmenter la puissance des chefs de famille, et à mesure que vous élèveriez le faîte de l'édifice, vous donneriez à sa base une plus grande fragilité.

Mais si la cause de la puissance paternelle n'est pas perdue dans nos lois, l'est-elle davantage dans nos mœurs ?

Pour qu'il en fût ainsi, il faudrait non-seulement que nos

(1) M. Albisson.

(2) Ces excellens principes ont été formulés dans l'article 365 du code civil.

croyances fussent détruites, mais encore que la famille fût renversée, et que les sentimens de la nature s'éteignissent dans les cœurs. Né faible et sans défense, l'enfant a long-temps besoin des soins de ceux à qui il doit le jour, pour protéger sa fragile existence contre les mille atteintes qui la menacent sans cesse. Dans l'âge de la puberté, la tutelle morale de ses parens lui devient aussi nécessaire qu'a pu l'être auparavant leur tutelle physique. Cet âge est celui des extravagans désirs et des passions fougueuses, qui ne trouvent aucun frein dans une raison sans expérience et sans maturité. « Oh ! quand serai-je sorti de l'ado-» lescence qui est un temps de folie et de fièvre ardente ! » Ainsi parle le fils d'Ulysse, fatigué des combats qu'il est obligé de se livrer. Père et mère, tendez donc la main à ce jeune homme qui demande un guide dans les ténèbres où il s'égare ! C'est vous qui le souteniez quand il s'essayait à marcher au sortir du berceau : c'est vous qui devez le soutenir encore, quand son ame chancelle, agitée et palpitante, aux premiers pas qu'il fait dans le monde. N'étouffez pas ces passions du jeune âge, mais retenez-les dans leurs écarts, donnez-leur une noble direction, et si votre fils se révolte d'abord contre vos enseignemens, s'il y cède à regret, plus tard il vous bénira de l'avoir sauvé de lui-même.

Voilà ce que nous enseigne la raison d'accord avec la nature, et le Décalogue, en traçant les devoirs des fils envers leurs pères, n'a fait que promulguer une loi qui vit au fond de tous les cœurs.

Mais le philosophe que nous combattons nous montre des pères qui se sont trompés quelquefois sur la vocation de leurs enfans. Il nous cite l'exemple de Montaigne, de Leibnitz, de Montesquieu, de Boileau, etc. (1) : tous ces hommes passaient dans leurs familles pour de mauvaises têtes ; car ils ne voulurent pas embrasser les professions de leurs pères.

Eh quoi ! lorsqu'il s'agit de poser une règle de morale et de législation, faut-il s'arrêter à cette grande exception intellectuelle

(1) Voyez page 56 de la *Revue*. — L'exemple de Montesquieu est très-mal choisi, car il succéda à son père au parlement de Bordeaux, et en écrivant l'*Esprit des Lois*, il traita des matières de droit public que son état l'appelait à étudier.

qu'on appelle *le génie*, et en faire une arme contre la sagesse des pères et contre l'expérience des siècles! Ah! ne craignez pas que ces natures privilégiées, malgré toutes les entraves des mœurs et des lois, soient jamais étouffées dans leurs germes. Partout et toujours, dans le monde chrétien comme dans le monde payen, dans l'ancien régime comme dans le nouveau, le grand homme a su trouver son rang dans la société et sa place au soleil.

Mais aussi combien de fois un fol enthousiasme, que l'on prend faussement pour un indice de génie, n'a-t-il pas égaré plus d'un homme de nos jours, qui n'a trouvé que des revers là où sa vaine présomption n'attendait que des succès? La carrière des lettres nous en offre de récens et tristes exemples. Voyez ces deux jeunes gens qui avaient associé leurs efforts, et qui, en dépit des sages avis de leurs parens, se persuadaient qu'ils étaient sur la route de la fortune et de la gloire. De cruels revers viennent les assaillir : le théâtre, où ils exposent le fruit de leurs veilles, n'a pour eux ni profits, ni applaudissemens; la misère leur apparaît dans toute son horreur : oubliant leurs croyances et méconnaissant les saintes lois de la famille, le désespoir, que rien alors ne peut adoucir, vient torturer leurs ardentes imaginations;..... enfin, le suicide, cette affreuse maladie du siècle, vient terminer les jours des infortunés Escousse et Lebras (1).

(1) La *Revue du Nord* vient de publier sur la fin tragique d'Escousse et de Lebras quelques détails qu'il ne sera pas inutile de reproduire ici :

« On a beaucoup écrit sur la fin tragique de Victor Escousse et de Lebras, mais » on a toujours mêlé à ce récit des détails trop poétiques, trop vulgaires ou tout-» à-fait dénués de fondement; je suis mieux placé que personne pour parler de » cette horrible catastrophe, car j'ai connu ces deux infortunés, les détails de » leur vie privée, les circonstances qui ont accompagné leur mort, et je serai » historien fidèle.

» Peu de jours après la représentation de la pièce d'Escousse, où le public avait » applaudi les débuts d'un auteur dramatique encore enfant, parut un feuilleton » signé J. J., qui traçait du jeune Victor un horoscope éblouissant. Exalté par » ces éloges, Escousse rêva le bonheur, la gloire, la fortune; il crut son avenir » assuré. Il avait du talent sans doute, mais la louange lui tourna la tête et arrêta » l'essor de ses facultés naissantes. A cette pièce en succéda une autre, *Pierre III*, » qui, jouée aux Français, échoua complètement. Le public, devenu plus exi-» geant envers Escousse, attendait mieux d'un auteur dont le mérite semblait

Ceux mêmes qui ont obtenu ces demi-succès qui sont la renommée et ne sont pas encore la gloire, n'ont-ils pas souvent maudit la destinée qu'ils s'étaient faite en répudiant les traditions domestiques? Entendez Gilbert s'écrier douloureusement :

« Humble toit des pasteurs, pourquoi t'ai-je quitté! »

Malfilâtre, Élisa Mercœur et bien d'autres poètes du second ordre, que *la faim mit au tombeau*, n'ont-ils pas poussé aussi de ces soupirs amers, où les regrets du toit paternel avaient le plus de place? Toutes les professions libérales, où un téméraire orgueil entraîne tant de jeunes existences, offrent de nombreux exemples de

» devoir grandir de jour en jour; quant au jeune écrivain, il prit en haine ce » public si hostile et si malveillant. *Paul*, représenté au théâtre de la Place-de-» la-Bourse, et *Rémond* à celui de la Gaieté, subirent le même sort que *Pierre III*. » Or, il avait eu pour collaborateur, dans le drame de *Rémond*, Auguste Lebras, » jeune homme fort enclin à la mélancolie. Si vous fussiez entré ce soir-là au café » de la Porte-Saint-Martin, vous auriez remarqué à droite, auprès d'une table, » ce jeune homme pâle, d'une physionomie triste, silencieux et poussant de » temps à autre des éclats d'un rire fiévreux et convulsif. Son ame était reli-» gieuse, je le sais, car il avait souvent prié Dieu; mais à la fin sa raison s'était » égarée; il ne partageait pas le septicisme de la foule, mais il était en proie à » trop d'angoisses pour ressaisir ses anciennes croyances. Couvert de vêtemens » misérables, il n'était pas moins fier, et il eût rougi de recevoir de qui que ce » fût le secours le plus insignifiant. Lebras avait l'ame et les sentimens d'un » poète; mais son talent était loin d'être mûr : il était poète, et voulait devenir » auteur dramatique, auteur habile, réussir, être heureux. Dans la plus grande » détresse, il cherchait, d'un jour à l'autre, à prolonger son existence; ses parens » voulaient le forcer à abandonner la poésie, en exploitant la misère dans laquelle » il était tombé. Victor Escousse se lia d'amitié avec lui, et quand leur dernière » pièce expira sous les sifflets du parterre, leur dernière espérance s'évanouit avec » elle. Ce cruel état de choses dura encore quelque temps. Escousse connaissait » plusieurs jeunes écrivains qui souffraient aussi : il se rendit chez quatre ou cinq » d'entre eux, et leur proposa de mourir avec lui. Ils avaient encore une lueur » d'espérance; les uns diront que c'était par religion, les autres que c'était par » faiblesse; le fait est qu'ils refusèrent tous. Alors Escousse écrivit à Lebras, » et, comme le vampire qui va dévorer sa proie, il lui dit : « Meurs! tu dois » mourir avec moi! » et le malheureux, sans se défendre, lui répondit : « Eh » bien! mourons ensemble! » Escousse se sentait trop faible pour mourir seul, » Lebras trop faible pour vivre seul. Le dernier était malheureux au physique » comme au moral; mais Escousse avait un père qui ne pouvait compter que sur » ce fils, un pauvre père déjà avancé en âge, et qui le chérissait..... Chacun » sait le dénouement de ce drame lugubre : les deux amis périrent asphyxiés » ensemble; Escousse qui devait vivre, Lebras qui devait mourir! »

semblables mécomptes. Aussi, qu'arrive-t-il? Beaucoup de capacités fort équivoques, qui se disent méconnues, furieuses de voir la fortune échapper à leurs efforts, tournent leur rage contre la société qui ne les emploie pas et qui fait bien : ils s'en prennent à elle de leur obscurité, de leur inactivité, de leur misérable existence; ils jurent de la renverser, pour se venger de leurs souffrances, dont eux seuls sont les artisans. — Ils auraient trouvé le bonheur près de l'humble foyer de leurs pères, où s'asseyaient depuis plusieurs générations la résignation et le travail, — et ce bonheur modeste, ils n'en ont pas voulu!

Certes, je ne suis pas de ceux qui veulent enfermer invariablement les enfans dans le cercle de la profession de leurs aïeux. Les *vocations forcées* sont aux yeux mêmes du christianisme un des plus grands scandales que la société puisse offrir. Les pères de l'église, saint Bernard, Massillon, ont là-dessus d'admirables pages. Mais tous les hommes ne naissent pas, quoi qu'ait pu dire l'école saint-simonienne, avec des aptitudes spéciales et exclusives. Il est des fils que leurs dispositions naturelles n'éloignent nullement de la carrière de leurs pères; ceux-là y entrent avec d'autant plus d'avantage qu'ils y sont précédés par d'honorables souvenirs de famille : pour eux, c'est un encouragement; pour la société, c'est une garantie.

Voudrait-on aussi exciter notre mépris contre *nos antiques précepteurs* (1), qui n'auraient plus rien de bon à nous apprendre, ni rien d'utile à nous conseiller. Et depuis quand les hommes auraient-ils possédé, au sortir des langes de l'enfance, la connaissance du monde et l'expérience des choses de la vie? Ce sont là des fruits tardifs de l'âge mûr; et sur ce point, un père, doué de la plus vulgaire capacité, a toujours sur son fils le triste avantage d'avoir plus long-temps vécu.

Je ne sache pas que l'expérience et le bon sens puissent infirmer ou démentir d'aussi incontestables vérités.

Après avoir ainsi étudié l'état de notre législation et l'état de nos mœurs, pour savoir quelle était et quelle devait être l'étendue

(1) *Revue du Dauphiné*, page 47.

de la puissance paternelle, il nous reste à voir si nous avons les mêmes conclusions à tirer de l'examen de notre situation sociale sous le rapport politique et religieux.

Suivant Montesquieu, la puissance paternelle doit être forte dans les républiques, parce que les mœurs doivent y être pures. Il n'en est pas de même des monarchies, où l'on veut que chacun vive sous l'autorité des magistrats. Donc, à mesure que l'on fera des progrès vers la liberté et la démocratie, à mesure que l'autorité des magistrats sera moins grande, on devra plutôt étendre que diminuer la puissance des chefs de famille.

Or, s'il était vrai qu'en France le pouvoir monarchique eût perdu de sa force et de son prestige, s'il se retirait devant le flot démocratique qui s'avancerait tous les jours sur la plage, ce ne serait pas le moment d'ôter à l'autorité paternelle la force dont l'a armée la sagesse de nos législateurs. Si le tableau exagéré que l'on a fait dans cette *Revue* du déclin progressif de tous les pouvoirs était d'une parfaite exactitude, il faudrait conserver avec d'autant plus de soin celui des chefs de famille, destinés à maintenir dans l'ordre les petites sociétés dont la nature et la loi leur ont donné le gouvernement.

Mais le publiciste novateur dont nous réfutons les doctrines tient peu de compte de l'autorité de Montesquieu, à qui il adresse le reproche d'avoir mal connu et mal étudié les institutions de Rome et de la France. Il assure que la puissance paternelle a grandi chez nous avec la monarchie, et qu'elle s'est perdue avec la république (1).

Nous avons vu, au contraire, le principe monarchique affaiblir et neutraliser sur ce point l'excessive rigueur de la loi romaine dans les provinces où elle était adoptée; et dans les parties de la France où la législation locale est née, en quelque sorte, comme un produit du sol et des mœurs, nous avons rapporté quelle était la faiblesse de l'autorité des chefs de famille. Quant à la république française, que l'on nous cite sérieusement comme un gouvernement régulier, qui ne sait que cette dénomination n'a jamais

(1) *Revue du Dauphiné*, page 45.

servi qu'à désigner des temps de trouble et de désordre et plusieurs essais de constitution rapidement avortés? L'inconsistance de ce gouvernement doit nous servir de preuve éclatante qu'il ne fut pas fondé sur les principes de vertu et de moralité qui seuls auraient pu lui servir de bases solides; et si les anarchistes qui prétendaient faire de la république en 1793 anéantirent la puissance paternelle, le peu de durée de leur ouvrage ne fit que confirmer la profonde vérité des axiomes de Montesquieu.

Je me permettrai donc d'être de l'avis du publiciste de l'*Esprit des Lois* contre le publiciste de la *Revue du Dauphiné*.

D'ailleurs, ce dernier, ne s'arrêtant pas à ce qu'il appelle de vaines formes politiques, s'attache surtout à tracer à grands traits le parallèle de la société romaine en décadence au moment de la chute du polythéisme, avec la société européenne de notre siècle, qu'il croit travaillée des mêmes symptômes de dépérissement. Il croit voir s'affaiblir tous les pouvoirs, s'éteindre toutes les croyances du passé. « Le mouvement de progrès pour l'humanité a recom-
» mencé depuis trois siècles (1). Dès-lors l'indiscipline et la révolte
» des inférieurs ont eu des raisons légitimes dans l'insuffisance
» rationelle ou l'inaptitude gouvernementale des supérieurs. Et
» cependant le progrès qui s'accomplit par le désordre et dans le
» désordre présente un aspect trop repoussant, pour que l'on ne
» cherche pas à régulariser sa marche. »

Or, que propose l'auteur de ces réflexions pour obvier à ce désordre? Rien de précis et de nettement formulé. Il n'exprime d'une manière tranchée qu'un seul moyen de suppléer à cette autorité paternelle, « dont l'influence, tour à tour protectrice
» des croyances du passé ou du septicisme contemporain, s'exer-
» cerait presque toujours à l'encontre de *la religiosité de l'avenir.* »
Ce moyen, qui le croirait? c'est la destruction de la liberté de l'enseignement, de cette liberté dont l'établissement légal accomplirait le plus cher de nos vœux, la plus douce de nos espérances. Il voudrait que l'autorité publique arrachât tous les enfans à leurs pères, *pour leur imposer une éducation commune dans des colléges*

(1) *Revue du Dauphiné*, pages 44, 47 et suivantes.

nationaux. L'état se chargerait aussi d'intervenir dans le jugement des vocations (1)..... Mais que devient donc votre doctrine de progrès et de liberté, si vous nous montrez l'asservissement de l'éducation comme le résultat de votre régénération sociale, si, à la tendresse éclairée d'un père, qui, quoi qu'on en dise, cherche à discerner et non à forcer les vocations de ses enfans, vous substituez le caprice du chef de l'état ou de ses délégués, qui, apparemment, devront prendre pour devise l'axiome formulé par le saint-simonisme sur la classification des capacités et des œuvres?

Vous nous parlez d'une éducation nationale, où toutes les traditions domestiques seraient confisquées au profit de la patrie commune. Mais cette idée est loin d'être neuve; elle est même bien autrement rétrograde que les doctrines que vous combattez, car elle ferait reculer l'humanité jusqu'à la farouche législation de Lycurgue, ou tout au moins jusqu'aux impraticables utopies de Platon.

Mais avant d'adopter ce système, qui tendrait à anéantir non-seulement la puissance paternelle, mais les plus doux liens de la famille, nous voudrions bien savoir quelle doctrine serait enseignée à nos enfans dans ces prétendus colléges nationaux. — La religiosité de l'avenir, dit-on. — Mais, de grâce, qu'est-ce que cette religiosité mystérieuse? Est-ce la doctrine de la perfectibilité? D'abord, nous explique-t-on d'une manière précise cette doctrine? A-t-on fait en morale quelque importante découverte? Un nouveau Christophe Colomb de la pensée et de la conscience humaine a-t-il découvert quelque plage inconnue? — Dans le domaine de l'industrie et des sciences exactes, je comprends la perfectibilité, parce que chaque génération peut ajouter quelque chose aux solutions scientifiques antérieurement constatées. J'entends encore qu'une plus grande somme de bien-être matériel pour chaque individu peut résulter de l'application de ces progrès de la science aux besoins sociaux. Mais qui serait assez téméraire pour se vanter de pouvoir faire faire un pas de plus à la perfection de la morale chrétienne? Où serait ce nouveau monde à opposer au monde évangélique?

(1) *Revue du Dauphiné*, page 57.

L'humanité marche toujours en avant, dit-on, et nous, nous pensons qu'elle a quelquefois des mouvemens rétrogrades qui durent pendant des siècles. Ainsi, le paganisme ne fit que la dégrader, en lui faisant oublier les révélations primitives du Créateur, et le christianisme fut obligé de la remettre au berceau pour l'allaiter des hautes vérités qui lui ont redonné la vie. Le mahométisme, en rabaissant la condition morale de la femme et en réhabilitant l'esclavage, a encore fait rétrograder les populations chrétiennes qu'il a fait passer, par le fer et le feu, sous le joug de sa loi. L'histoire nous démontre donc que l'humanité a plus d'une fois tourné dans un cercle fatal; et si le progrès est possible pour elle, ce n'est que par la diffusion de la morale du christianisme dans toutes les classes de la société.

Je sais bien que l'on voudrait faire entendre que ces dogmes évangéliques sont vieillis et usés, comme le fut le polythéisme avant la chute de l'empire romain; et l'on se plaint dans ce hardi parallèle que ceux qui, jetés, comme les Libanius et les Thémiste, *dans une époque palingénésique, ne savent pas ressentir ni deviner les joies de la renaissance* (1).

Mais quand se lèvera donc le jour dont on proclame l'aurore? — « *Ah! la renaissance de la foi sera lente, car on n'improvise pas des* » *croyans comme des bacheliers* » (2). Soit : ne parlons donc plus de l'époque où cette foi sera acceptée par le monde, puisqu'on s'abstient de hasarder des prévisions à cet égard; mais qu'on nous dise en quoi elle consiste ou doit consister. Avant de nous associer à l'œuvre de destruction qu'on propose, ou tout au moins à la dédaigneuse indifférence qu'on affecte pour toutes ces croyances et tous ces pouvoirs qui s'écroulent, nous avons bien le droit sans doute de savoir ce que l'on a la prétention de mettre à leur place. Où est le Sinaï sur lequel le Moïse de cette religion encore inconnue a reçu les nouvelles tables de la loi? Où est le Thabor où les splendeurs du ciel sont venues glorifier un messie? Sur quelle tête choisie est descendu le rayon de feu de l'esprit divin? Si la lumière d'en haut s'est manifestée, doit-on la tenir sous le

(1) *Revue du Dauphiné*, page 44. — (2) *Ibid.*, page 51.

boisseau? Dieu a-t-il réservé ses inspirations pour quelques privilégiés, et n'en doit-on pas compte à l'humanité toute entière? Si la doctrine morale de la régénération moderne n'est que le christianisme modifié et rajeuni, faudra-t-il en aller chercher les enseignemens au bazar de l'abbé Châtel et des Templiers? Si c'est une religion tout-à-fait nouvelle, sera-ce celle de Saint-Simon qui constituera l'ère nouvelle du progrès et de la perfectibilité? Que l'on déchire les voiles qui enveloppent les dogmes dont on annonce la future propagation sur la terre, alors nous pourrons savoir s'ils doivent donner à la société autant de sécurité et de bonheur, à l'homme autant de vertus et de consolations, que ces croyances que l'on flétrit comme vieillies et surannées. Alors des spéculations jusqu'à ce jour fantastiques à nos yeux revêtiront des formes saisissables; nous pourrons tous juger de la divinité de la mission dont on annonce l'avénement sans la définir, et véritablement alors s'ouvrira la lice dans laquelle le passé et l'avenir entreront en lutte.

Mais tant que l'argumentation se renfermera dans le cercle de vagues formules, sous lesquelles je ne trouve que vide et qu'inanité, il devra nous être permis d'attribuer à l'imagination seule l'évocation de ces brillans fantômes, et nous mettrons l'édifice de ces idéalités religieuses et sociales au rang des palais magiques créés par le talisman d'Armide.

Certes, les premiers apôtres de l'évangile n'en agissaient pas ainsi. Ils savaient préciser ce qu'ils voulaient et ce qu'ils croyaient. Ils ne caressaient pas timidement les mœurs et les préjugés de leur siècle, pour s'en faire un appui dans l'opinion publique. A un peuple sensuel et voluptueux, ils prêchaient le mépris des sens et l'amour de la pénitence; à l'égoïsme le plus exclusif, à une immoralité grossière, à un orgueil qui allait jusqu'à l'idolâtrie de soi-même, ils opposaient les doctrines de la charité la plus sublime, de la chasteté la plus pure, de la plus héroïque humilité. Voilà pour leur morale. Quant à leurs dogmes, sans craindre de heurter les idées sur la nature de la divinité répandues même dans la partie la plus éclairée de la société romaine, ils annonçaient hautement un Dieu crucifié et ressuscité, qu'ils disaient

avoir vu, et ils scellaient leur témoignage de leur sang. Dédaigneux de toute transaction avec le culte établi, ils eussent regardé comme un effroyable sacrilége l'admission de leur Dieu dans les temples du polythéisme. Il fallait que *la folie de la croix* détrônât toutes les idoles, et qu'elle fît régner ses maximes de morale, si étranges pour le monde, à la place des systèmes de toutes les sectes philosophiques.

Le christianisme, appelé dès sa naissance à lutter à la fois contre toutes les idées du temps et contre la puissance matérielle de l'empire romain, parvint à s'y établir, en dépit de toutes les probabilités humaines. Après dix-huit siècles de combats et de gloire, il ne cessera pas de se maintenir dans l'univers, malgré les prévisions philosophiques, et il protégera contre toute déchéance l'institution de la famille, qu'il a si admirablement perfectionnée, en la pénétrant de sa divine lumière.

ALBERT DU BOYS.

Naïve Enfant.

I.

« D'ordinaire, en dormant ta bouche remuait ! »

V. Hugo. *Ballades.*

« Maman, lève-toi, le jour pointe,
» Entends les grelots des troupeaux ;
» Vois..... notre lampe s'est éteinte,
» L'aube illumine ces rideaux..... »
Et la jeune enfant, immobile,
Attendait, muette et docile,
Le baiser promis au réveil ;
Mais sa mère, calme et dormante,
Laissait parler la suppliante,
Et continuait son sommeil.....

« Maman, n'ai-je pas été sage,
» Et voudrais-tu donc me punir !.....
» Ne songe plus qu'à mon jeune âge,
» Ne vois plus que mon repentir..... »
Et l'aimable enfant, immobile,
Attendait, muette et docile,
Le baiser promis au réveil ;
Mais sa mère, calme et dormante,
Laissait parler la suppliante,
Et continuait son sommeil.....

« Viens, maman, nous irons ensemble
» Cueillir des fraises dans les bois,
» Effeuiller sur l'étang qui tremble
» Les fleurs que glaneront nos doigts.
» Je te cueillerai des pervenches,
» Tout en te chantant des chansons,
» Et nous nous armerons de branches
» Pour lutiner les papillons.....
» Chez notre bonne vieille femme,
» Là-bas, à ce petit chalet,
» Nous irons chercher un dictame,
» Manger du pain noir dans du lait.
» Aux blanches sources de la grotte,
» Nous irons rafraîchir nos mains.
» Maman! je serai bien dévote
» A la croix des quatre chemins.....
. . . . . .
» Petite mère! oh! je t'en prie!
» Lève-toi : je t'habillerai;
» Je charmerai ta rêverie,
» Et plus je ne babillerai..... »
Et la douce enfant, immobile,
Attendait, muette et docile,
Le baiser promis au réveil;
Mais sa mère, calme et dormante,
Laissait parler la suppliante,
Et continuait son sommeil.....

« Maman! tu gardes le silence!.....
» Je ne te vis jamais ainsi.....
» J'ai peur!... Serait-ce la souffrance,
» Quelque vif et cuisant souci!!! »
Long-temps elle resta penchée,
Épiant un souffle, un soupir.....

Elle pressait la main glacée
De sa mère, et n'osait gémir.....
Mais, ô pauvre enfant inhabile!
En vain attendis-tu, docile,
Le baiser promis au réveil!
Toujours ta mère était dormante.....
O pauvre petite innocente!
De la mort c'était le sommeil!!!

Plaintive Jeune Fille.

II.

« Oh! ma tête affaissée
« Fléchit sous la douleur! »
ALF. B.

Mère adorée! hélas! ne dois-je plus te voir?.....
Ne dois-je plus ouïr ta voix aimable et chère,
Qui, d'un timbre si pur, récitait la prière
Le matin et le soir?

Ne dois-je donc plus voir ton doux sourire naître,
Pour me récompenser de suivre tes leçons,
T'obéir, t'adorer, toi qui me donnas l'être,
Le premier de tes dons?

Toi qui de soins touchans entouras mon enfance,
Toi qui connus pour moi le culte du berceau,
De ton lait maternel me fournis l'assistance,
Sans prendre de repos!

Puis, formas à parler ma langue bégayante,
Au sentier de vertu guidas mes premiers pas,
Toi qui de tes chagrins oubliais la tourmente
Quand j'étais dans tes bras !

Oh ! j'étais bien enfant quand tu quittas la vie,
Par un matin d'automne..... O penser de douleur !
Mes baisers se glaçaient sur ta main engourdie,
Ton front ceint de pâleur !...

Je t'appelais en vain, dans ma crainte naïve :
Pour la première fois tu me laissas pleurer,
Tu ne rassuras pas ma tendresse craintive,
Qui n'osait murmurer !

On s'en vint de ton lit m'arracher défaillante.....
J'entendis des sanglots, je vis un grand drap noir,
Et la cloche pleurait, lugubre et gémissante,
Comme mon désespoir !.....

De grands cierges fumeux on entoura ta couche;
Un prêtre, au front ému, priait auprès de toi,
Et j'espérais toujours voir s'entr'ouvrir ta bouche,
Pour chasser mon effroi !

Car j'ignorais encor, dans ma candeur entière,
Ce qu'on nomme la mort, le deuil, l'enterrement;
Je pensais, précédant la foule au cimetière :
Où porte-t-on maman ?.....

Quand on te déposa dans la terre creusée,
Où l'on engloutissait mon trésor le plus cher,
Je me sentis fléchir, d'angoisses épuisée,
Jetant un cri dans l'air !.....

On m'emmena bien loin..... De ma langueur morose
On voulut me distraire : inutile souhait !.....
De mon front je sentais pâlir la tendre rose,
Qui déjà se fanait.....

Le temps n'a pu chasser ton image chérie,
Qui brillait au travers du prisme de mes pleurs :
Tendre apparition de ma meilleure amie !
Baume de mes douleurs !

Bien des ans ont passé ;... mais le regret me reste !...
Pour ton repos, vers Dieu montent mes oraisons.
Veille, veille sur moi, de ton séjour céleste
De bénédictions !

Veille sur mes pensers, sur mon adolescence ;
Dis-moi quel est l'époux qui convient à mon choix.
Oh ! prête-moi toujours ta divine assistance,
J'écouterai ta voix !

Tu me vois, attentive à cet anniversaire,
Venir, de mes sanglots, émouvoir ton repos,
Émailler de présens ta couche funéraire,
Le gazon du tombeau.....

Oh ! je te reverrai dans l'asile suprême,
Palais aérien où chantent les élus ;
Je vivrai près de toi, je te dirai : Je t'aime !!!
Et ne te perdrai plus !

ALFRED BOUGY.

BULLETIN

LITTÉRAIRE ET SCIENTIFIQUE.

I.

Statistique minéralogique du département de la Drome, ou Description géologique de ce département, avec l'indication des mines, des carrières et en général de tous les gîtes de minéraux utiles qui s'y trouvent contenus; ouvrage accompagné d'une Carte géologique, par M. Scipion Gras, ingénieur au corps royal des mines. Grenoble, Prudhomme, in-8°, 1835.

Après les précieuses recherches de M. Delacroix sur l'histoire et les antiquités des peuples qui habitèrent les contrées dont on a formé le département de la Drome, les documens nombreux qu'il fournit sur l'état politique actuel, les mouvemens de la population, du commerce et de l'industrie, l'indication des lieux et leur description la plus fidèle, il restait une œuvre intéressante à produire pour l'*illustration* de notre pays; c'est celle qui doit traiter de son histoire naturelle.

Cette entreprise, qui exige des connaissances spéciales approfondies, nécessitera peut-être le concours de plusieurs savans. M. Scipion Gras vient de remplir la première partie de cette tâche, qui est aussi la plus considérable et la plus importante, en publiant la *Statistique minéralogique du département de la Drome.*

Ingénieur au corps royal des mines, attaché à la direction de Grenoble, M. Gras fut chargé par le conseil général de la Drome de l'exécution de ce travail. Si ses fonctions et ses études le recommandaient au choix de l'administration locale, il l'a bien justifié par la manière dont il s'est acquitté de sa mission. Ce livre honore en même temps l'autorité qui l'a demandé et l'homme distingué qui l'a su faire.

Nous étions pauvres d'études sur la constitution minéralogique de notre sol. L'agriculteur le remuait, le constructeur le fouillait, l'industriel l'exploitait, sans que le chimiste ou le géologue vînt, en analysant ces terrains, y dévoiler des agens puissans de fécondité, des élémens propres à la fabrication d'une foule de produits utiles, des gîtes de minéraux, des dépôts de sels, des filons de métaux exploitables. Si la coupe de nos terrains eût été faite, elle aurait indiqué sans doute des carrières considérables à ouvrir, des mines de combustibles à sonder, des sources à faire jaillir. Ces recherches, en fournissant les matériaux de l'industrie, l'auraient enfin fixée dans une ville qui lui présente les débouchés les plus avantageux et les plus faciles.

Guettard avait donné, en 1773, quelques *Mémoires sur la minéralogie du Dauphiné;* mais ils sont incomplets, insuffisans. D'ailleurs, depuis lors la science a non-seulement été modifiée dans sa nomenclature et ses principes, mais on peut dire qu'elle a été créée toute nouvelle par les nombreuses décompositions chimiques et les puissans moyens d'analyse que les arts et la physique ont fournis aux observateurs.

M. de Genton avait livré, en 1781, quelques observations sur *les fossiles du Bas-Dauphiné.* Ses recherches, bornées aux montagnes de Châtillon, de Venterol et de Clansayes, ont de l'intérêt et quelque valeur. On doit regretter qu'il ne se soit occupé que de l'objet qu'il avait en vue, les fossiles, et que ce mémoire ait si peu d'étendue.

A la même époque, M. Faujas de Saint-Fond publiait quelques recherches sur le même sujet. Il est fâcheux que l'illustre auteur de l'*Histoire des Volcans éteints du Vivarais* n'ait pas achevé cette

Histoire naturelle de la province du Dauphiné. Le sujet était digne de son talent, et ses talens pouvaient embrasser ce sujet.

M. Gras n'a donc pu consulter avec fruit que quelques observations de M. de Saussure dans son *Voyage aux Alpes*, et de M. Élie de Beaumont, dans ses mémoires consignés dans les *Annales des Sciences naturelles*. Mais il a étudié son sujet sur place, et c'est ainsi qu'il faut parler de la nature. Il a parcouru toutes les localités qu'il décrit; il a vu, touché, sondé, analysé les terrains; il a examiné les différens gîtes, la direction des vallées, la crête des montagnes; il a mesuré leur inclinaison, leur pente, leur hauteur respective; il a créé les matériaux qui font de son livre un ouvrage neuf, intéressant, utile. Il est à regretter que ce voyage d'explorations ait été limité : on sent qu'il a été fait un peu rapidement, et que l'auteur n'a pu voir tout ce qu'il aurait pu nous découvrir, n'a pu dire tout ce qu'il aurait eu besoin d'examiner.

Au reste, c'est un regret plutôt qu'un reproche à lui adresser ici. Un jour, peut-être, il complètera son œuvre et satisfera l'intérêt qu'il a si bien éveillé.

Son plan était simple et tout naturellement tracé. Il s'agissait d'indiquer dans notre terre les matières premières qui servent de base à toutes les industries. Ce n'était qu'en étudiant les masses minérales qui la constituent à la plus grande profondeur à laquelle nous puissions arriver, en analysant leur composition, en déterminant leurs caractères géologiques et leurs rapports avec les accidens du sol, qu'il pouvait arriver à présenter un tableau complet de toutes les substances utiles qui y sont contenues, avec la description de leur gisement et l'appréciation de leur degré d'importance. Il y avait dans ce travail la part du minéralogiste et de l'industriel; les recherches du savant devaient précéder les renseignemens de l'homme utile : M. Gras a su remplir l'une et l'autre condition.

Différens chapitres traitent :

1° *Du terrain primitif*, dont le granit forme, de Tain à Saint-Vallier, une bande étroite séparée des montagnes de l'Ardèche par un déchirement violent pour le passage des eaux du Rhône.

On voit que l'auteur a creusé son terrain jusqu'aux assises les plus profondes.

2° *Du terrain jurassique*, abondant dans la partie méridionale du département, et qui semble lié aux immenses formations de l'Isère et des Hautes-Alpes. C'est dans ce terrain que l'on trouve, ces belles *géodes* si nombreuses aux environs de Remuzat. Au sujet de la formation des cristaux qui les remplissent, l'auteur émet une opinion qu'il fonde sur une observation très-vraie. Ces masses semblent avoir été fracturées par le retrait qu'elles ont éprouvé en se condensant; les plus belles en portent les marques les plus saillantes. Ce serait par ces fissures que les liquides ambians auraient pu les pénétrer, et former dans leur cavité ces cristaux d'autant plus beaux et plus nombreux que ces fentes sont elles-mêmes plus marquées et plus étendues. Cette explication mécanique est ingénieuse; mais qui sait le rôle que l'électricité, par les affinités qu'elle met en jeu, a joué dans cette merveilleuse production?

3° *Du terrain de la craie inférieure*, que M. Brongniart a le premier reconnu dans une portion du calcaire des Alpes, par l'identité des fossiles qu'il fournit. Ce terrain, dont les différentes formations sont distinguées par M. Gras en inférieure, moyenne et supérieure, qu'il appelle *marneuse*, *calcaire* et *arénacée*, d'après la nature des roches qui y dominent, se combine avec le précédent, et comprend avec lui, à peu d'exceptions près, toute la région montagneuse du département. Il est formé de marnes à texture variée, de calcaires en grande masse, de grès de toute espèce et de diverse consistance, depuis la faible adhérence du sable simplement agglutiné jusqu'à la dureté du quartz. Telles sont, entre autres, les montagnes du Vercors et du Royannais. C'est dans cette formation que l'on trouve du minerai de fer, du gypse, des indices de lignite, des marbres, des argiles, des calcaires hydrauliques et de belles pierres de construction.

4° *Des terrains tertiaires*, qui forment la plupart des couches de la plaine. Cette formation, composée en grande partie d'un grès grossier appelé dans le pays *molasse*, comprend aussi des marnes, des calcaires, des argiles de diverses espèces. On y trouve une

grande quantité de fossiles formant des dépôts successivement lacustres et marins, ce qui indique des envahissemens alternatifs d'eaux douces et marines. C'est dans ces couches que l'on trouve ces argiles réfractaires employées dans la fabrication des poteries de Dieu-le-fit, des sables quartzeux qui pourraient servir aux verreries, du kaolin dont on ferait une porcelaine supérieure à celle de Limoges, des terres pyriteuses desquelles on pourrait retirer avec avantage soit de l'alun, soit du sulfate de fer; on y trouve les marnes argileuses employées dans les nombreuses fabriques de tuiles et de poteries grossières du département, et les marnes calcaires qui devraient être plus employées en agriculture pour amender les terres; on y rencontre aussi des carrières de gypse et des indices de lignite. Cette zone est infiniment intéressante par l'abondance et la variété de ses produits.

5° *Des terrains diluviens* formés par ces amas de sables et de cailloux roulés qui attestent la présence des eaux et les ravages de leurs courans. On n'y trouve, pour l'exploitation industrielle, que la marne argileuse employée dans la fabrication des briques, et l'argile sablonneuse qui sert aux constructions en pisé.

6° *Des terrains post-diluviens* produits, comme les alluvions de quelques rivières, par les courans qui charrient des cailloux et du sable, par les éboulemens qui entassent des débris partout où le flanc des montagnes n'est pas protégé par des plantations, ou ceux qui résultent du déplacement d'une masse entière, comme celui qui se fit en 1829 aux environs de la Motte-Chalancon, où l'on vit une surface considérable glisser, avec les plantations qui la couvraient, sur son banc d'argile détrempée.

Les eaux minérales, alkalines, sulfureuses, les sources salées et celles qu'entretiennent les eaux pluviales, appartiennent aussi à ce terrain superficiel.

L'auteur indique, en finissant, quelques règles qui doivent diriger les fouilles : elles sont fondées sur la perméabilité et la stratification des couches.

Je ne puis qu'indiquer ici cette division sommaire de l'ouvrage, sans suivre l'auteur dans aucuns détails. Tous sont curieux et

précieux : un habitant de la Drome ne peut se dispenser de les connaître.

Dans l'appendice qui termine l'ouvrage, développant ce *système des soulèvemens* par lequel M. Élie de Beaumont explique d'une manière si satisfaisante la formation des montagnes, leur suite, et tous les accidens qui ont accompagné ce mouvement, il confirme cette belle théorie de la géographie physique du globe par quelques exemples assez tranchés que présentent les montagnes de la Drome. S'orientant d'une cime à l'autre, il a tracé par une ligne, qu'il appelle *axe de soulèvement*, la direction des montagnes, l'enceinte des vallées; rattachant toutes ces directions différentes à huit systèmes principaux, il en donne un exposé rapide et complet. C'est avec un vif intérêt qu'on écoute le naturaliste, fondant ses démonstrations sur la succession des terrains, analysant les différentes assises dont se composent ces grandes formations, y découvrant les débris des êtres qui vécurent à cet âge du globe, rétablir le monde anté-diluvien, nous raconter l'histoire de ces cataclysmes qui ont bouleversé sa surface, nous indiquer ces grandes révolutions qui ont déplacé tant de choses. Cette analyse n'est, il est vrai, qu'un roman..... Elle en a tout l'attrait.

M. Gras complète son travail par une note statistique sur la minérallurgie de la Drome. Les petites et très-peu nombreuses fabriques qui sont les seuls établissemens minérallurgiques de notre département, où il n'existe aucune mine exploitée de métaux ni de combustible, sont indiquées, et les matières qu'elles emploient analysées avec soin. Peut-être ces recherches inspireront-elles quelques travaux importans, quelque entreprise utile qui n'aurait pas été tentée si ces conditions fussent demeurées ignorées. Ce serait le succès le plus heureux et une douce récompense des travaux de M. Gras.

Une notice sur quelques vents périodiques du département de la Drome, en particulier celui qui souffle sur le territoire de Nyons, connu sous le nom de *Pontias*, lui fournit l'occasion de manifester son opinion sur ce phénomène extraordinaire, qui a donné lieu à de si ridicules explications. Notre auteur l'explique,

lui, d'une manière assez plausible, par la disposition des lieux. Les deux vallées entre lesquelles est située la ville de Nyons, formant, l'une une plaine étendue et très-chaude, l'autre une gorge étroite et profonde où le soleil ne donne que pendant une partie de la journée, il en résulte, par la dilatation différente que subit l'air des deux localités, une inégalité; et c'est pour rétablir cet équilibre qu'un mouvement s'établit, chaque nuit, de l'une des vallées dans l'autre.

Cet ouvrage se distingue encore par la manière dont il est écrit. Une diction élégante, pure, facile; des descriptions claires, complètes, intelligibles même à celui qui ne connaît pas les lieux; l'emploi des mots techniques toujours à leur place : telles sont les qualités du style de M. Gras dans la partie la plus ingrate de son livre. Celle qui lui sert d'introduction et qui présente un aperçu rapide du sujet, sera lue avec intérêt et plaisir par les gens les plus étrangers à son art.

Ce charme du style, aujourd'hui le seul avantage de Buffon, et qui suffit à rendre ses œuvres immortelles, ne doit pas être dédaigné des savans. Si les hautes méditations peuvent suffire à l'intelligence, l'esprit a besoin d'être fixé par le discours. Applaudissons à ceux qui savent humaniser les plus arides spéculations des sciences, en employant, pour les faire goûter, un talent qui donne tant d'attrait aux choses d'art et d'imagination. La minéralogie de M. Gras a ce mérite incontestable.

Il nous a fourni aussi une *table des hauteurs* des principaux lieux du département, mesurées par le baromètre. Ce travail nous manquait.

N'oublions pas l'exécution typographique de ce beau volume, qui est enrichi d'une *carte géologique*, où la nature, l'étendue, la forme et les rapports des différens terrains, la situation des carrières, la position exacte des mines et des gîtes que l'industrie peut exploiter, sont soigneusement indiqués, et complète, d'une manière qui laisse peu de chose à désirer, la description scientifique qu'elle éclaire.

F. DUPRÉ-DELOIRE.

II.

Des moyens propres à généraliser en France le système pénitentiaire, par M. Bérenger, député de la Drome, membre de l'Institut. Paris, impr. royale, 1836, in-8°.

Peu de questions ont fourni plus de développemens théoriques à la philantropie des rhéteurs que l'abolition de la peine de mort : presque toutes les idées sociales ont été remuées dans cette discussion, qui a fait vomir à la presse et à la tribune des myriades de volumes et de harangues. Dans cette éruption de tendresse, la commisération s'est épuisée pour l'assassin ; l'intérêt naturel que devait inspirer la victime n'eût pas fait le compte du charlatanisme philantropique. Mais tout s'use, et l'abolition de la peine de mort n'alimente plus guère que les dithyrambes des poètes, les déclamations dont on gorge d'honnêtes jurés, et les oraisons de quelques idéalistes tenaces, qui protestent en sa faveur en toute occurrence, comme le général Bertrand protestait à tout venant dans l'intérêt de la liberté de la presse. Une autre question bien plus féconde, surtout en résultats positifs, puisqu'elle a comblé quelques-uns de ceux qui l'ont développée de traitemens et de finance, est sans contredit le système pénitentiaire et la réforme du régime des prisons. Cette grande et belle entreprise était digne d'occuper les méditations des esprits élevés, non de ceux qui en ont fait une occasion de lucre et de spéculation, mais de ces esprits droits et purs pour lesquels l'intérêt de l'humanité est une passion noble et généreuse. Parmi tous les ouvrages émis sur cette matière, nous nous empressons de signaler à nos lecteurs celui que M. Bérenger, organe de l'académie des sciences morales et politiques, a publié naguère, et dont le ministre de l'intérieur a ordonné la réimpression aux frais de l'état, par cette sage considération qu'il n'était pas un traité théorique sur le système pénitentiaire. A vrai dire, cet ouvrage a le mérite d'être très-court, très-clair et très-pratique, qualités rares et que répudie la morgue des théories déclamatoires. Après avoir rapidement analysé l'histoire des tentatives faites dans le but d'améliorer le système

pénitentiaire, M. Bérenger fait apprécier, en y joignant des vues nouvelles, ce que ces divers essais offrent de plus sage sous les rapports de l'utilité, de l'application et de la moralité, et, comme il le dit lui-même, il « a eu spécialement en vue de rechercher » les moyens d'exécution propres à introduire et à généraliser ce » système en France, en profitant des essais faits ailleurs, et en » soumettant ce qui est encore incertain à l'épreuve de l'expé- » rience. » Nous nous bornerons aujourd'hui à signaler à l'attention publique un ouvrage aussi digne de méditation; un de nos collaborateurs lui consacrera, dans une des prochaines livraisons de la *Revue*, un examen plus approfondi.

III.

Archéologie.

On vient de découvrir dans la commune d'Agnien (Isère), dans une propriété appartenant à MM. Jourdan, des bas-reliefs mutilés, émanés du ciseau romain, et offrant en beaux caractères l'inscription votive suivante :

IOVI · OPTIMO · MAXIMO · E
CAETERIS · DIS · DEABVS · Q
IMMORTALIBVS
PRO · SALVTE · IMPERATOR ·
L · SEPTIMI · SEVERI . ET
M · AVRELI · ANTONINI [1]

Cette inscription est relative à l'empereur Septime-Sévère (*Lucius Septimius Severus*) et à son fils Caracalla, qui s'appelait d'abord *Bassianus*, et à qui il donna, en se l'associant à l'empire, les noms de Marc-Aurel-Antonin. Septime-Sévère était dans la Mœsie, lorsqu'il apprit qu'Albin, qu'il avait créé César et désigné consul avec lui, s'était fait déclarer Auguste dans les Gaules.

(1) Les dernières lettres du mot ANTONINI sont très-frustes.

Aussitôt il franchit les Alpes, arrive à Lyon et rencontre, près de Trévoux, son rival, qui perd la vie dans une sanglante bataille. Cet événement eut lieu au commencement de l'année 197, et ce fut sans doute pour en perpétuer le souvenir que fut élevé le monument dont nous venons de relater l'inscription.

IV.

Chronique littéraire.

Le *Courrier de l'Isère* a publié, dans son N.° du 4 février dernier, une curieuse dissertation archéologique de M. Pierquin, inspecteur de l'académie de Grenoble, sur une inscription magique du moyen-âge, dont il existe des leçons à Valbonnays (Isère) et à Rochemaure (Ardèche). L'auteur attribue ce monument aux doctrines kabbalistiques répandues par les disciples de Marc. Cette dissertation, si elle ne résout pas le problème logique que présente aux yeux des antiquaires le texte de l'inscription de Valbonnays, offre du moins sur l'origine des monumens de ce genre des recherches fort intéressantes, et qui donnent au système d'interprétation de M. Pierquin une grande vraisemblance.

Une seconde dissertation, insérée aussi dans le *Courrier de l'Isère*, N.° du 21 février 1837, donne une explication beaucoup plus simple de l'inscription de Valbonnays. Mais sans doute le but de l'auteur n'a pas été de résoudre sérieusement un problème qu'il n'a exploré que sous ses rapports facétieux.

— La 1re livraison de la *Revue religieuse et édifiante* (1) renferme un article de M. de Reboul-Berville sur le monastère de la Trappe d'Aiguebelle (Drome). C'est le récit d'un pélerinage fait par l'auteur et la peinture des mœurs monastiques.

— *L'Évangéliste, journal religieux* (2). Ce journal, destiné à répandre les doctrines du christianisme biblique dégagées des

(1) Paris, Augé, éditeur, in-8°, 1re livraison, décembre 1836.

(2) Valence, Aurel frères, in-4°; paraît par livraisons d'une feuille tous les quinze jours, depuis le 1er janvier 1837.

entraves que lui ont imposées les controverses de la théologie, appartient à l'école protestante de l'église réformée de France. Dans la partie morale, il développe les moyens propres à remplir les besoins religieux de l'homme par l'application des principes de l'Évangile; dans la partie pratique, il traite les questions relatives à l'existence, à l'unité et aux progrès de l'église réformée française. La rédaction de *l'Évangéliste* a été confiée à M. le pasteur Fontanès, de Nîmes, qui s'est adjoint la collaboration d'un grand nombre de ses collègues des départemens du Gard, de l'Ardèche, de la Drome et de l'Isère.

— Un nouveau roman de M. Barginet, de Grenoble, puisé dans les traditions du Dauphiné, vient de paraître, sous le titre de *les Hébérard* (1). Nous rendrons compte, dans une de nos prochaines livraisons, de cet ouvrage, qui se recommande à l'intérêt des Dauphinois, parce qu'il émane de la plume d'un compatriote et qu'il réveille les souvenirs historiques du pays.

— Notre collaborateur, M. Albert Du Boys, auteur de diverses productions littéraires, va livrer incessamment à la publicité une *Vie de saint Hugues, évêque de Grenoble*, dont l'introduction a paru déjà dans l'*Université Catholique* (2). Cet ouvrage ne sera point une simple notice hagiographique : il jettera sur l'époque à laquelle vivait saint Hugues, la fin du XIme siècle et le commencement du XIIme, des lumières toutes nouvelles et précieuses pour l'histoire du Dauphiné.

— Une société de statistique, des arts utiles et des sciences naturelles, du département de la Drome, vient de se former à Valence. Elle a élu pour président M. Bonnet, juge de paix du canton de Valence, et M. Ollivier Jules, directeur de la *Revue du Dauphiné*, pour secrétaire. Nous rendrons compte, dans une de nos prochaines livraisons, des vues qui ont présidé à la formation de cette société.

(1) Paris, Jules Laisné, 2 vol. in-8°, 1837.
(2) Tome II, page 384.

— Le *Courrier de l'Isère* (N.os des 18 et 21 février) et le *Courrier de la Drome et de l'Ardèche* (N.o du 18 février) ont consacré à l'examen de la 1re livraison de la *Revue du Dauphiné* divers articles de critique littéraire, dans lesquels nous puiserons avec reconnaissance des motifs d'encouragement. La *Revue de Nîmes*, habilement dirigée par M. de Puycousin, a signalé aussi notre publication dans sa 2me livraison.

LETTRE A M. REINAUD,

MEMBRE DE L'INSTITUT,

SUR LES OPINIONS ÉMISES PAR QUELQUES ÉCRIVAINS

TOUCHANT

LE SÉJOUR DES SARRAZINS EN DAUPHINÉ,

SUIVIE

D'UN PRÉCIS HISTORIQUE DES INVASIONS DE CES PEUPLES

DANS LA MÊME PROVINCE.

MONSIEUR,

Les annales de la France au moyen-âge, si dramatiques et si dignes d'être étudiées, car elles enserrent des périodes fécondes en graves perturbations sociales, sont encore bien obscures, et il reste de grandes conquêtes à faire pour les amener au point de l'unité historique. Parmi les événemens considérables dont elles se composent, il en est un qui réveille à un haut degré d'intérêt les souvenirs nationaux; mais il a été aussi pendant long-temps bien confusément apprécié, à cause de la rareté et de l'insuffisance des documens historiques qui en conservent la tradition. Vous venez, Monsieur, par des travaux qui rappellent ce temps où les études sévères et fortes grandissaient lentement au sein de la solitude et du recueillement, de jeter sur les ténèbres dont il était entouré une lumière toute nouvelle, en publiant vos

recherches sur les *invasions des Sarrazins en France* (1). Ces invasions, jusqu'à ce jour peu connues et surtout classées avec une grande inexactitude chronologique, n'avaient été que superficiellement étudiées par nos historiens généraux, qui n'avaient pas eu le courage de se livrer à des investigations difficiles sur un événement si digne de stimuler vivement leur curiosité. Il leur a manqué surtout de pouvoir fouiller parmi les monumens historiques des écrivains arabes, source que vous a ouverte votre connaissance approfondie des dialectes orientaux, et dans laquelle vous avez puisé d'importantes révélations. La tâche qu'ils n'ont point remplie, vous l'avez accomplie avec une supériorité de critique et d'érudition, dont l'approbation du monde savant et la reconnaissance du pays rendront un honorable témoignage. Il ne m'appartient pas d'être auprès de vous l'organe des jugemens formulés sur votre ouvrage par des voix plus habiles que la mienne, et mieux faites pour décider sur d'aussi savantes matières; mais du moins il me sera permis de vous exprimer ma gratitude pour les éclaircissemens que vos recherches ont répandus sur une partie de celles que je consacre à l'étude de l'histoire du Dauphiné. Les invasions et le séjour des Sarrazins dans cette province m'avaient toujours semblé enveloppés d'inextricables ambages : vos travaux, en résolvant mes doutes sur cette période historique, m'ont appris aussi qu'il ne fallait guère espérer de répandre sur elle d'autres lumières que celles qui résultent de vos élaborations.

Vous savez, Monsieur, qu'un texte unique et très-laconique, mais fort précieux, parce qu'il est presque contemporain, est à-peu-près le seul témoignage bien authentique qui établisse la présence des Sarrazins sur le sol dauphinois. Ce texte émane de saint Hugues, qui, vers l'année 1,094, le consigna dans un cartulaire parvenu jusqu'à nous. Que l'on joigne à ce document ceux qui se trouvent épars dans les chroniques, et dont vous avez fait usage, on aura recueilli tout ce qui se réfère à l'invasion musul-

(1) *Invasions des Sarrazins en France*, par M. Reinaud, membre de l'Institut. Paris, Dondey-Dupré, 1836, in-8°.

mane en Dauphiné. Ce fait, très-simple et dénué de ces détails qui ajouteraient à son intérêt, sans toutefois que leur absence nuise à sa véracité, repose sur une incontestable certitude historique, parce que les autorités qui le révèlent sont avouées par la plus saine critique, et que les traditions populaires viennent aussi lui prêter l'appui de leur sanction. Cependant, parmi les écrivains qui ont consacré leur plume à élaborer l'histoire du Dauphiné, les uns l'ont méconnu, d'autres lui ont donné des développemens controuvés, quelques-uns enfin l'ont repoussé comme une fausse déduction historique.

Le plus vieux des historiens du Dauphiné, Aimar du Rivail, dont la chronique est restée inédite, se borne à raconter brièvement les victoires remportées par Charles-Martel sur les Sarrazins (1). Son silence absolu sur les mêmes événemens d'une date postérieure fait présumer qu'il les a ignorés.

Chorier, dans le premier volume de son *Histoire générale de Dauphiné*, se borne à rappeler, d'après saint Adon et Liutprand, les deux expéditions que Charles-Martel fit en Provence contre les Sarrazins, en 737 et en 739 (2). Suivant son habitude, il ne s'en réfère pas au texte si laconique de ces deux chroniqueurs; il entre dans des particularités que les ravages de la guerre rendent sans doute très-vraisemblables, mais dont il aurait dû indiquer la source. Cependant il est probable qu'il aura puisé les documens dont il fait usage dans les cartulaires et les martyrologes des monastères du diocèse de Vienne. Plus loin, il mentionne le siége de Gap par les Maures, en 973 (3). S'étant ensuite servi, pour la rédaction de son second volume, du cartulaire de saint Hugues, qu'il avait récemment découvert, il publia le passage de ce cartulaire dans lequel saint Hugues rapporte qu'un de ses prédécesseurs, l'évêque Isarn, recouvra, en 965, son diocèse et

(1) Aimari Rivallii, *De Allobrogibus*, Ms. de la bibliothèque du roi, in-4°, coté N.° 6,014, lib. V, cap. *Allobroges sub Martello*, fol. 204-207.

(2) *Histoire générale de Dauphiné*. Grenoble, Charvys, 1661, in-fol., tome Ier, page 628.

(3) *Ibid.*, page 740.

sa ville épiscopale, qui étaient au pouvoir des Sarrazins (1). Mais n'ayant fait qu'une lecture inattentive de ce précieux document, le texte de saint Hugues lui fournit l'occasion d'ourdir un roman dont rien n'autorise les fictions. Il prétendit qu'après leur dispersion par Charles-Martel, les Sarrazins se répandirent dans le Dauphiné, s'emparèrent du diocèse de Grenoble et s'y établirent paisiblement jusqu'en 965, époque vers laquelle ils en furent chassés par Isarn, c'est-à-dire que leur occupation dans cette contrée dura pendant un espace de deux cent quatre ans; enfin, que les évêques de Grenoble, expulsés de leur siége, se réfugièrent dans le bourg de Saint-Donat. Mais un second passage, qu'il cite également sans en saisir la valeur, lui eût démontré que l'expulsion des évêques de Grenoble par les Sarrazins ne remonte qu'à l'évêque Isarn, qui, à son tour, vainquit ses spoliateurs (2). Enfin, un monument lapidaire, découvert depuis peu d'années, est venu confirmer la vérité de cette observation et renverser les créations de Chorier : c'est l'inscription de Saint-Donat, que vous citez, Monsieur, et qui constate que l'évêque de Grenoble, emportant avec lui les reliques des saints, chercha un refuge contre la fureur des Sarrazins au bourg de Saint-Donat, en 954. Or, cet évêque était nécessairement Isarn, qui avait été sacré en 952 (3). Par suite de l'une de ces erreurs presque inexplicables, et qui sont la conséquence de l'habitude vicieuse d'écrire l'histoire d'après les compilateurs, au lieu de recourir aux sources, l'écrivain qui a fait connaître l'inscription de Saint-Donat a répété, à son tour, les fables de Chorier, sans se douter que leur réfutation résultait des termes mêmes de cette inscription, et pour leur donner plus d'autorité, il a cru pouvoir faire des rectifications au texte du cartulaire de saint Hugues (4).

(1) *Histoire générale de Dauphiné.* Lyon, Thioly, 1672, in-fol., tome II, p. 22.

(2) Voyez plus bas, dans le *Précis historique*, les pièces justificatives à l'appui de cette interprétation.

(3) Voyez les mêmes pièces et notes.

(4) *Histoire chronologique de Iovinzieux, de nos jours Saint-Donat*, par Jean-Claude Martin. Valence, Marc-Aurel, 1812, in-8°, page 7 et suiv. — Chorier avait rapporté, au tome II, page 77, de son *Estat politique du Dauphiné*, un

D'autres écrivains, au contraire, adoptant un système opposé, soutiennent que les Maures, chassés par Charles-Martel, cessèrent de reparaître dans la province viennoise, dont le Dauphiné faisait partie; que si, en 954, l'évêque Isarn fut obligé de fuir, ce fut pour échapper à la fureur des Hongrois; enfin, que la prétendue invasion des Sarrazins, en 954, ne résulte que d'une fausse interprétation du passage tiré du cartulaire de saint Hugues. M. Pilot, qui a développé cette opinion dans son *Histoire de Grenoble*, prouve fort bien la première partie de son système (1). Il démontre, par des actes qui attestent la présence des évêques de Grenoble dans leur diocèse, qu'ils ne se réfugièrent pas à Saint-Donat, et qu'Isarn est le premier auquel il faut faire remonter cette retraite; mais au lieu d'attribuer la cause de cette retraite à l'invasion des Sarrazins, il la puise dans l'irruption des Hongrois. A l'appui de son sentiment, il invoque les termes mêmes du passage du cartulaire de saint Hugues, qui ne signalent que la présence d'une *nation payenne*, expression à laquelle, dit-il, les interprètes ont substitué la dénomination de *Maures*. Vous voyez, Monsieur, que l'auteur de l'*Histoire de Grenoble* a commis la même erreur que celle dans laquelle était tombé Dom Brial et que vous avez

passage du cartulaire de saint Hugues, dans lequel Guy, archevêque de Vienne, prétend qu'un de ses prédécesseurs (Barnuinus) avait cédé à l'évêque Isarn l'église de Saint-Donat, pendant l'occupation du diocèse de Grenoble par les Maures. Ce passage n'eût pas fait le compte de M. Martin, qui veut qu'au nom de l'évêque Isarn on substitue celui de son prédécesseur Isaac, et attribue cette erreur au copiste; mais le cartulaire original de saint Hugues, que j'ai sous les yeux, porte expressément le nom d'Isarn, et d'ailleurs il suffit de jeter un coup-d'œil sur la suite du récit pour voir que cette substitution serait un contre-sens. — M. Ducoin, auteur d'un article sur le *séjour des Sarrazins en Dauphiné*, inséré à la page 44 du tome Ier de l'*Écho du Dauphiné* (Grenoble, Allier, 1834, livraison de février), a sans doute été induit en erreur par Chorier, dont il a adopté le système sur le séjour des évêques de Grenoble à Saint-Donat, et M. Delacroix a reproduit la même erreur dans son excellente *Statistique du département de la Drome* (Valence, Borel, 1835, in-4°, page 72). — Le compilateur Gras du Villard prétend aussi, sans en fournir la preuve, que l'établissement des Sarrazins en Dauphiné dura pendant 300 ans. Il adopte aussi le sentiment de Chorier sur la fuite des évêques de Grenoble. (*Histoire de la pieuse Bergère du mont de Parménie*, par l'abbé Gras du Villard. Grenoble, Arnaud, 1764, in-12, pag. XIII et XXI.)

(1) *Histoire de Grenoble et de ses environs, etc.*, par Pilot. Grenoble, Baratier, 1829, in-8°, page 18 et suiv.

signalée (1), c'est-à-dire qu'il traduit littéralement *gens pagana* par *nation payenne*, et qu'il applique cette dénomination aux Hongrois. C'est là une méprise que la critique historique et la connaissance approfondie de nos annales ne permettent plus de commettre, et qui s'évanouit en présence de l'autorité des chroniques, qui, pour désigner les Sarrazins, se servent alternativement de la double locution *gens pagana, gens Sarracenorum :* c'est en ce sens que s'exprime un acte du cartulaire de l'église de Grenoble, qui offre cette particularité qu'il emploie simultanément les deux vocables signalés (2). Enfin, s'il restait encore quelque doute sur ce mode d'interprétation, l'inscription de Saint-Donat, qui nomme expressément les Maures, le ferait disparaître. Quant à l'irruption des Hongrois, à laquelle M. Pilot attribue l'occupation du diocèse de Grenoble et la fuite de l'évêque Isarn, les monumens historiques nous démontrent clairement que cette partie de son système n'est pas mieux fondée que l'autre. La première apparition de ces Barbares dans les contrées méridionales de la Gaule, la Provence, le Languedoc et le Dauphiné, remonte à l'année 924, et il résulte surtout de la chronique de Frodoard et du sentiment unanime des plus savans critiques que l'invasion des Hongrois fut aussi terrible qu'elle fut de courte

(1) *Invasions des Sarrazins*, page 200, note.

(2) Ms. *Cartulaire de l'église de Grenoble*, dont une copie authentique existe aux archives de l'évêché de Grenoble, acte XXII. Ce cartulaire reproduit un grand nombre de chartes tirées textuellement des cartulaires de saint Hugues. L'acte dont il est ici question est, il est vrai, du temps de Charles-Magne, et par conséquent il fait allusion aux invasions des Sarrazins qui eurent lieu sous Charles-Martel; mais il faut observer que les locutions accréditées par les chroniqueurs, et surtout par les écrivains ecclésiastiques, se transmettaient dans leur intégrité et devenaient pour ainsi dire sacramentelles : le clergé, à l'apparition des Sarrazins, ne vit en eux que des payens et les désigna par cette expression, qui depuis fut reproduite toutes les fois qu'il s'agissait de désigner les Musulmans. L'acte dont il est question fait mention d'un certain Riculfus, du diocèse d'Embrun, qui, oubliant son serment de fidélité, s'était allié avec les Sarrazins : *Dum et ipso Riculfus apud gentem Sarracenorum sibi sociavit et multa mala cum ipsâ gente paganâ fecit.* Plus loin, il est parlé de la dispersion des habitans et de la désolation des contrées envahies par les Sarrazins : *Dum et provincie justo ad gentes Sarracenorum dissolate et destructe sunt, et tàm liberti nostri quàm et servi et ancille utriusque generis per plura loca vicinorum pro necessitate dispersi fuerunt.*

durée (1). Ces Barbares furent d'abord refoulés au-delà des Alpes par Rodolphe II, roi de la Bourgogne Transjurane, et Hugues, comte de Vienne; puis, ayant pénétré, après cet échec, dans le Bas-Dauphiné, la Provence et les contrées qui formaient la Gothie, Raymond Pons, comte de Toulouse, acheva de les exterminer ou de les expulser. Vingt-sept ans après, en 952, on les voit envahir l'Alsace et menacer de nouveau la Gaule méridionale. Cette seconde invasion, dont la date coïncide avec la fuite de l'évêque Isarn, serait un argument en faveur du système de M. Pilot, si cette invasion s'était réalisée dans la province de Dauphiné; mais Conrad-le-Pacifique, fils de Rodolphe II, étant parvenu, par un stratagème, à fomenter les hostilités entre les Sarrazins établis dans la Savoie et les Hongrois, saisit l'instant où ils étaient aux mains pour les envelopper avec ses troupes et en faire un horrible carnage (2).

Vous avez pensé, Monsieur, que les Hongrois arrivant par l'Alsace et la Franche-Comté, leur rencontre avec les Sarrazins dut avoir lieu dans un pays intermédiaire, tel que la Savoie (3); mais en admettant que le diocèse de Grenoble eût été aussi le théâtre d'une partie de cet événement, comme la défaite des Hongrois advint en 952, elle ne pourrait être la cause de la fuite de l'évêque Isarn en 954, et surtout elle laisserait sans motif le long exil de ce prélat, qui ne parvint, comme nous l'avons vu, à chasser les oppresseurs de son église qu'en 965. Or, s'il est impossible d'attribuer la retraite de l'évêque Isarn au bourg de Saint-Donat à la présence des Hongrois, il faut nécessairement en puiser la cause dans l'invasion des Sarrazins, qui, à cette époque, occupaient la majeure partie de la Savoie et les régions alpines du Dauphiné, comme l'établira le précis qui va suivre (4).

(1) *Frodoardi Chronicon : Recueil des Historiens des Gaules*, tome IX, page 6. et suiv. — *Hist. de Languedoc*, par Dom Vic et Dom Vaissette, tome II, p. 60.

(2) *Recueil des Historiens des Gaules*, tome IX, page 6.

(3) *Invasions des Sarrazins*, par M. Reinaud, page 184.

(4) L'auteur d'une *Notice sur Grenoble*, insérée dans l'*Album du Dauphiné* (Grenoble, Prudhomme, 1836, in-4°, 2me année, page 51 et suiv.), adopte le système de M. Pilot sur l'invasion des Hongrois, et sans entrer dans un examen plus approfondi de cette question historique, il déclare qu'il est établi d'une *manière irréfutable*.

Je crois, Monsieur, que ces considérations peuvent être avouées par une saine critique, et qu'elles sont en harmonie avec les textes historiques : elles seront d'autant plus incontestables à mes yeux, que reposant sur l'autorité de vos savantes recherches, elles obtiendront votre approbation; elles serviront à prouver aussi que, dans le précis que je vais présenter des invasions des Sarrazins en Dauphiné, je me suis constamment aidé de vos lumières, et qu'en faisant usage d'une partie de vos recherches, je l'ai hautement proclamé. D'ailleurs, Monsieur, on ne crée pas les événemens de l'histoire, et lorsqu'on les reproduit dans l'intérêt de la science, il faut bien répéter ce que d'autres ont déjà dit; mais à chacun il importe de rendre son œuvre, et lorsque cette œuvre, comme la vôtre, se revêt, pour ainsi parler, du sceau de la découverte, par la nouveauté des investigations et la sagesse de la critique, il est du devoir de ceux qui lui font des emprunts d'en faire nettement l'aveu.

Je suis, Monsieur, avec une respectueuse considération,

Votre obéissant serviteur,

OLLIVIER Jules.

PRÉCIS HISTORIQUE

DES INVASIONS ET DU SÉJOUR DES SARRAZINS

EN DAUPHINÉ.

Il est bien remarquable qu'un événement aussi profondément enraciné dans les traditions populaires que celui des invasions des Sarrazins en France, ait laissé néanmoins aussi peu de vestiges historiques. Cet étonnement est grand surtout lorsqu'on fouille les annales presque muettes des contrées qui furent principalement

exposées à ces irruptions. Pendant deux siècles et demi, les Arabes ont porté le fer et la flamme dans la province de Dauphiné, y ont même fait à diverses époques des établissemens durables, et cependant les monumens qui auraient dû garder le témoignage de leur présence y sont si rares, qu'il ne reste plus que quelques fragmens tronqués de chroniques, dans lesquels on ne retrouve que les traces effacées de ce grand mouvement. Il est d'autant plus à regretter que l'histoire ait gardé le silence sur les détails dramatiques qui accompagnèrent sans doute cette étrange conquête, que les souvenirs nationaux en ont exagéré les résultats, tant cette commotion terrible a jeté dans les esprits un ébranlement que les siècles affaiblissent à grand'peine. Si l'on interroge la tradition, partout se révèlent les vestiges de l'occupation sarrazine : ici, des positions topographiques, des ruines, de vieux châteaux, ont retenu l'appellation étrangère ou le nom du principal établissement des envahisseurs (1); là, un passage creusé dans le roc vif pour faire communiquer deux vallées s'appelle encore le *Pas du Turc* (2); ailleurs, la tradition a conservé à une grotte le nom de *Trou du Sarrazin* (3); partout, la crédulité populaire, conservant les préjugés que lui a transmis la terreur des générations passées, retrouve des débris de l'ère sarrazine dans les objets les plus futiles et les plus étrangers à l'origine qu'on leur prête : ainsi, que le sol fouillé rejette ces larges tuiles dont les Romains et les Gallo-Romains recouvraient les toitures de leurs habitations, le peuple ne manque pas de les décorer du nom de *tuiles sarrazines*, et les personnes étrangères à l'archéologie leur prêtent aussi la même origine; enfin, des constructions évidemment

(1) *Histoire, topographie, antiquités, usages des Hautes-Alpes*, par M. Ladoucette, page 263. — *Invasions des Sarrazins*, par M. Reinaud, pages 159-160.

(2) C'est le défilé qui se trouve sur le chemin d'Aouste à Saou (Drome) : ce défilé s'appelle aussi le *Pas de Lauzun*. Il offre cette particularité que les parois de la roche conservent encore l'empreinte des trous dans lesquels reposaient les madriers qui servaient probablement à supporter un plancher jeté au-dessus du ravin.

(3) *Album du Dauphiné*. Grenoble, Prudhomme, in-4°, 1836, 2me année, page 65.

émanées de la période romaine n'ont-elles pas été considérées comme des productions arabes (1) ? Mais cet assemblage de vérités et d'erreurs, de notions exactes et de traditions erronées, prouve du moins d'une manière irrécusable l'existence de l'événement important qui les a fait naître. C'est sur cet événement que l'histoire, à son tour, nous a légué quelques documens écrits dont voici le précis.

Il paraît, d'après les écrivains arabes, que la première irruption des Sarrazins dans la Gaule méridionale eut lieu vers l'année 711, sous la conduite de Moussa, fils de Nossayr, qui gouvernait l'Afrique au nom du khalife Valid. Après avoir subjugué Mérida, Sarragosse et un grand nombre d'autres cités des Espagnes, Moussa, à la tête d'une armée d'Arabes et de Berbers, tribus nomades des chaînes de l'Atlas, pénétra dans le Languedoc, la Provence et le Bas-Dauphiné, où ses conquêtes furent favorisées par le concours de la population juive, qui s'empara de cette circonstance pour se soustraire à l'oppression des chrétiens (2).

Les historiens arabes racontent de nouvelles incursions faites en 718, sous le gouvernement d'Alhaor; mais il paraît que les conquérans ne s'avancèrent que jusqu'à Nîmes (3).

(1) Il s'agit ici des remparts romains de Vienne, qui ont été qualifiés pendant plusieurs siècles de *murailles sarrazines*. M. Mermet a vu des actes du XVIme siècle dans lesquels ces constructions sont appelées *muri Sarracenorum*. (*Histoire de la ville de Vienne*, tome II, page 148.) — D'après le témoignage de Chorier (*Recherches sur les antiquités de Vienne*. Lyon, Baudrand, 1658, in-12, p. 359), les registres de l'hôtel de ville de Vienne renferment, à l'année 1376, la même désignation. — *Nihilominùs*, dit Aimar du Rivail, en parlant de la même tradition, *hæc antiqua Romanorum ædificia vulgus Sarracenis attribuit, quia post Romanos et alios non christianos ipse vulgus Sarracenos vocat*. (Aimari Rivallii, *De Allobrogibus*, Ms. de la bibliothèque du roi, N.° 6,014, in-4°, fol. 206 verso.) — Guy-Allard a eu la simplicité d'adopter cette opinion; il dit aussi que les Sarrazins construisirent à Grenoble des remparts qui subsistaient encore en 1288, puisque l'acte de fondation du couvent des frères prêcheurs de cette ville donne pour un des confins de leur enclos *le mur des Sarrazins*. On voit que la critique de Guy-Allard ne s'étendait pas fort loin. (*Dictionnaire historique du Dauphiné*, par Guy-Allard, Ms. de la bibliothèque de Grenoble, in-fol. coté 452-2.)

(2) *Invasions des Sarrazins en France*, par M. Reinaud, membre de l'Institut. Paris, Dondey-Dupré, 1836, in-8°, page 7.

(3) *Ibidem*, page 12.

En 721, sous le règne du khalife Yezid, l'arabe Alsamah entre dans le Languedoc et en est chassé par Eudes, duc d'Aquitaine. Cependant les Sarrazins continuèrent à occuper plusieurs cités importantes de l'Aquitaine, entre autres Narbonne, et avec les secours qu'ils recevaient d'Espagne ils ne tardèrent pas à réparer l'échec que leur avait fait éprouver le duc Eudes (1).

Ambissa, gouverneur d'Espagne, s'empare, en 724, de Carcassonne, et l'année suivante, la Septimanie jusqu'au Rhône, l'Albigeois, le Rouergue, le Gévaudan, le Velay, furent dévastés par les conquérans (2).

C'est à la même époque que les historiens placent l'occupation du Dauphiné et de toute la vallée du Rhône par les Sarrazins. Après s'être rendus maîtres de tout le Velay, « les Musulmans, dit un écrivain arabe, prirent du pays, accordèrent des sauve-» gardes, s'enfoncèrent, s'élevèrent, jusqu'à ce qu'ils arrivèrent » à la vallée du Rhône. Là, s'éloignant des côtes, ils s'avancèrent » dans l'intérieur des terres » (3). La ville de Vienne tomba entre leurs mains; les églises et les monastères situés dans ses environs furent livrés au pillage et aux flammes (4).

(1) Reinaud, *loco citato*, pages 19-20.

(2) *Ibidem*, page 23.

(3) *Ibidem*, page 30.

(4) L'annaliste de l'église de Vienne, Charvet, prétend que l'envahissement du diocèse de Vienne par les Sarrazins avait été prédit, en 660, par saint Clair, abbé de Saint-Marcel. Il se fonde sur la prophétie que les légendaires de saint Clair lui attribuent et dont voici la version : Dieu ayant fait connaître au saint abbé que sa fin était prochaine, et se sentant attaqué de la maladie dont il mourut, il alla se promener un jour dans le jardin, où il fit appeler ses moines et leur dit : « Mes » frères, je ne vous cacherai point les choses terribles que Dieu m'a révélées. » L'église de Vienne aura six évêques qui la gouverneront en paix, mais sous le » septième elle éprouvera, par le juste jugement de Dieu, une cruelle persécution » de la part des payens, à qui la ville sera livrée. Les moines et les autres habitans » seront partie massacrés, partie mis en fuite. Les saints lieux seront brûlés ou » réduits en une affreuse solitude. Vivez donc dans une crainte continuelle et » veillez sans cesse sur vous-mêmes, afin que si quelqu'un d'entre vous est encore » sur la terre lorsque ces malheurs arriveront, il soit préparé à les recevoir avec » fermeté. » (*Histoire de la sainte Église de Vienne*, par Charvet, page 135. — *Vita sancti Clari*, autore anonymo, apud *Bollandianos*, 1er janvier.) — Ce n'est pas ici le lieu de discuter l'authenticité de la prophétie attribuée à saint Clair. En

Les envahisseurs musulmans ne se bornaient plus depuis longues années à faire des incursions; ils s'étaient établis dans l'Aquitaine et le Languedoc avec toutes les mesures propres à rendre leur occupation durable, et il est probable qu'ils étendirent leur invasion et même leur occupation dans le Dauphiné.

En 732, Abd-Alrahman, gouverneur d'Espagne, celui que nos chroniques appellent Abdérame, franchit les Pyrénées, entre dans le Bigorre et le Béarn, s'empare de Bordeaux, défait Eudes, duc d'Aquitaine, qui avait voulu s'opposer à son passage, ravage le Poitou et se prépare à mettre le siége devant Tours; mais la puissante main de Charles-Martel, s'armant pour la défense de la chrétienté, devait mettre un terme aux conquêtes du croissant : on sait qu'Abd-Alrahman, vaincu dans les plaines de Poitiers, prit la fuite et rentra en Espagne avec les débris de son armée (1).

Le khalife de Damas ayant appris les revers essuyés par son lieutenant Abd-Alrahman, le remplaça par Abd-Almalek, auquel il donna la mission de venger l'injure faite aux armes musulmanes. Abd-Almalek ne tarda pas à pénétrer dans le Languedoc, où il s'occupa à mettre en état de défense les villes prises par les Sarrazins. Le Languedoc, ou plutôt la Septimanie et la Provence, étaient, depuis la chute du gouvernement des Goths d'Espagne, dans un état d'anarchie sociale qui avait été portée au comble par les invasions musulmanes. Les hommes riches et puissans de la contrée, profitant des circonstances, se créèrent des principautés indépendantes sous le titre de comtés et de duchés. Redoutant

admettant que le légendaire ait écrit postérieurement à l'invasion des Sarrazins, ce document apocryphe serait toujours un témoignage historique de la présence des Sarrazins à Vienne. Quant à la prise de Vienne par les Sarrazins, remarquons que les documens contemporains n'en parlent pas; mais, d'après la marche de l'invasion musulmane, Charvet a été amené à cette conclusion, que M. Reinaud a répétée à son tour.

(1) M. Chalmel (*Histoire de Tours*, 1828, 4 vol. in-8°) place le théâtre de la bataille, dans laquelle Charles-Martel défit les Sarrazins, dans une plaine à trois lieues de Tours. M. Reinaud, en maintenant la version des *Chroniques françaises*, qui affirment que le combat eut lieu près de Poitiers, concilie ces deux opinions, en disant que la première rencontre des deux armées se fit à Tours, et que la ruine des Sarrazins se consomma à Poitiers. (Reinaud, *loco citato*, page 45.)

également le patronage du duc Eudes et de Charles-Martel, la plupart d'entre eux firent des alliances avec les Sarrazins de Narbonne, entre autres Mauronte, que les chroniques françaises appellent duc de Marseille.

Cependant Charles-Martel avait dessein de chasser les Sarrazins de Narbonne, et dans ce but il avait fait reconnaître son autorité dans le Lyonnais et la Bourgogne avec tant de violence, qu'il avait excité la répulsion des peuples qu'il venait délivrer du joug musulman.

En 734, Youssouf, gouverneur de Narbonne, de concert avec le duc Mauronte, passe le Rhône et s'empare d'Arles et d'Avignon. Ce fut sans doute à cette même époque que les Sarrazins firent de nouvelles incursions dans le Dauphiné. Ils ravagèrent, dans le diocèse de Saint-Paul-trois-Châteaux, le monastère de Donzère (1), et une interruption de cent vingt-neuf ans dans la chronologie des évêques de Vaison permet de croire que leurs dévastations dans ce diocèse furent sans bornes (2). Valence tomba entre leurs mains, et les églises du diocèse de Vienne, sur l'une et l'autre rive du Rhône, furent par eux livrées aux flammes. Saint Austrobert, archevêque de Vienne, fut contraint de fuir de sa ville épiscopale. Il se retira dans une terre qui lui appartenait, nommée *Julidac*, sur les bords de la Sève, et y mourut de douleur le 5 juin de l'année 736 (3).

(1) Les rédacteurs du *Gallia christiana* (editio nova, tom. I, pag. 737) rapportent ce document, sans toutefois citer la source à laquelle ils l'ont puisé : *Monasterium hoc in Sarracenorum procellâ dicitur funditùs eversum.* Ainsi, c'est dubitativement qu'ils s'énoncent. Comme je me suis attaché dans ces recherches à ne procéder que pièces en main, je crois devoir signaler parmi les événemens que j'énumère ceux qui ne reposent pas sur des preuves certaines.

(2) *Histoire de l'Église de Vaison*, par le P. Boyer de Sainte-Marthe. Avignon, Chave, 1731, in-4°, page 69.

(3) Adon se contente de dire que les villes et les monastères de la Bourgogne furent saccagés, mais il n'y a pas de doute qu'il entend parler des villes du diocèse de Vienne qui faisait partie de la Bourgogne, et cette interprétation est d'autant plus fondée, qu'Adon était lui-même archevêque de Vienne. (*Adonis Chronicon : Recueil des Hist. des Gaules*, tome II, page 671.) Quant à la fuite et à la mort de saint Austrobert, il paraît que Charvet, qui rapporte ce document, l'a extrait d'un martyrologe de l'église de Vienne. (*Histoire de l'Église de Vienne*, p. 145.)

Il est impossible, à l'aide des textes de nos chroniques, conçus en termes vagues et généraux, de déterminer d'une manière précise les contrées qui furent successivement occupées par les Sarrazins; mais en consultant la marche générale de leurs conquêtes, il est permis de penser, d'après la nature des invasions des peuplades barbares au moyen-âge, que tout le Dauphiné fut envahi à cette époque. Ce qui sera toujours problématique, c'est de savoir si cet envahissement fut continu, ou si, au contraire, il éprouva les fluctuations d'une lutte entre le conquérant et les peuples conquis. Cette seconde interprétation semble plus probable, parce qu'elle est plus dans la nature des choses, et que, d'ailleurs, l'ensemble des monumens historiques vient la confirmer.

La robuste main de Charles-Martel réservait un second triomphe, dans les provinces méridionales de la Gaule, à l'Europe chrétienne, victorieuse une première fois de l'épée musulmane dans les plaines de Poitiers. En 737, Charles, qui s'était vu arracher le Lyonnais et la Bourgogne par les Sarrazins de Provence, marche, avec son frère Childebrand, sur Avignon, dont Youssouf s'était emparé en 734, s'en rend maître et passe au fil de l'épée tous les guerriers arabes qui défendaient cette place. En même temps, Luitprand, roi des Lombards, attaque, à sa sollicitation, les Sarrazins du côté de l'Italie, tandis que les chrétiens des marches pyrénéennes interceptent les passages par lesquels les Arabes d'Espagne auraient pu porter secours à leurs frères de la Septimanie. Dans cette crise, Ocba, gouverneur d'Espagne et successeur d'Abd-Almalek, envoie, sous la conduite d'Amor, des renforts qui débarquent sur les côtes du Languedoc, près de Narbonne (1). Ce fut cet instant que choisit Charles-Martel pour attaquer l'émir Amor : la rencontre des deux armées eut lieu dans la vallée de Corbière, à quelques lieues de distance de Narbonne. La défaite des Sarrazins fut complète; l'émir resta

(1) Paul Diacre, *Recueil* de Muratori, tome Ier, page 508. — *Continuatio Chronici Fredegarii : Recueil des Hist. des Gaules*, tome II, page 456. — Isidore de Beja, page LX. — Reinaud, page 57.

parmi les morts, et les vaincus, poursuivis jusque sur leurs vaisseaux par les chrétiens, trouvèrent la mort dans les flots.

Malgré ce succès important, Narbonne opposa une si formidable résistance, que Charles-Martel, obligé d'ailleurs de marcher contre les Frisons et les Saxons révoltés, renonça au projet d'en faire le siége. Mais avant de quitter le théâtre de la guerre, il mit les principales villes de la contrée dans l'impossibilité de servir de places fortes aux Sarrazins, en faisant raser leurs fortifications, et s'assura de la fidélité de la population chrétienne en prélevant sur elle des otages.

Après le départ de Charles-Martel, le duc Mauronte, de concert avec les Sarrazins, recommença ses courses dans l'intérieur de la Provence; mais, en 739, Charles accourant de nouveau, le mit dans l'impuissance d'être redoutable à l'avenir, s'empara de Marseille et refoula les Sarrazins de Narbonne au-delà du Rhône (1).

A vrai dire, les conquêtes de Charles-Martel dans la Septimanie ne furent que des dévastations, inspirées plutôt par cet instinct de violence barbare qui était le caractère des guerriers du nord, plutôt que par l'esprit d'ordre et de conservation. Cependant, quelque éphémères qu'en fussent les résultats, cette lutte terrible, si elle n'anéantissait pas les invasions des conquérans arabes, leur imposait du moins un frein salutaire; elle eut aussi un autre résultat également favorable et funeste à la cause chrétienne : ce fut de rompre les liens qui unissaient les Sarrazins de la Septimanie avec ceux d'Espagne, en rendant leur communication par les Pyrénées impossible; mais aussi, d'autre part, elle habitua les Arabes aux incursions maritimes, et livra pendant longues années la Provence et le Languedoc aux déprédations de leur piraterie.

Les moyens mis en œuvre par Charles-Martel furent si violens, qu'ils excitèrent dans les pays successivement dévastés par les armes des Musulmans et par les siennes une hostilité générale contre lui. Les églises, dépouillées de leurs richesses et de leurs

(1) *Continuatio Chronici Fredegarii : Recueil des Hist. des Gaules*, tome II, page 457.

propriétés par les Sarrazins, ne furent pas mieux traitées par Charles-Martel, qui, pour acheter la fidélité de ses compagnons de guerre, leur donnait les bénéfices ecclésiastiques reconquis sur les envahisseurs. L'église de Vienne, qui avait été dévastée par les Sarrazins, éprouva aussi de la part de Charles-Martel une semblable spoliation, et saint Villicarius, son évêque, n'ayant pu s'opposer à ces usurpations, prit le parti de se retirer dans le monastère de Saint-Maurice, en Valais, où il fut nommé abbé (1). Les annalistes du diocèse d'Embrun prétendent que l'église d'Embrun fut, à la même époque, victime des ravages des Sarrazins et des spoliations de Charles-Martel (2).

(1) *Histoire de l'Église de Vienne*, par Charvet, page 147. — Voici comment le vieil annaliste de l'église de Vienne, Lelièvre, raconte cet événement : « Sainct » Vuilicaire 44. Arch. luy succeda (à Austrobert) en vn temps fort lamentable. » Car son Eglise fut long temps destituee de Pasteur et consolateur, aussi bien » que celle de Lyon, à l'occasion de la guerre et deuastation des Sarrasins im- » pies, et partie des mauuais François, en ces quartiers : qui s'estoient notam- » ment emparez, durant le siege de S. Austrobert, des biens Ecclesiastiques, » qu'ils approprioient à tout vsage prophane. Mais en fin Dieu voulant consoler » son Eglise, ces estrangers et ennemis furent dejettez de la France, et poursuyuis » par Charles major dome de France, et Prince d'Austrasie, iusques aux confins » d'Espagne. De sorte que la France pacifiee, S. Vuilicaire fut estably Pasteur à » Vienne, et vn autre à Lyon, pour reünir le peuple Chrestien en la bergerie de » Iesus-Christ. A cet effect Gregoire III. ennoya le Pallium à nostre S. Vuilicaire, » comme recite S. Ado en sa Chronique, et Baronius an. 738. num. 10.

» Ce fut luy qui restaura l'Eglise de S. Ferreol dans la ville de Vienne, ruinee » par lesdicts Sarrasins, bastie au parauant par S. Mamert : et y fit honorer les » os de S. Ferreol, et le chef de S. Iulian enfans nobles et Martyrs de Vienne, » auec plus de splendeur et deuotion que iamais. La persecution neantmoins des » Barbares perseuera de son temps, et ne cessa que apres luy. De sorte que le » dueil et les larmes, de voir sa bergerie dissipee, et le Pasteur desolé, le fit » resoudre d'aller prendre congé du Pape Estienne, auec licence de dresser sa » retraite au monastère de S. Maurice en la Tharentaise, au lieu dit *Agaunum*, » à present à Chableis, où il finit heureusement ses iours.

» Lors demeura de rechef le siege Archiepiscopal de Vienne vaquant quelques » annees, à cause de sa desolation. » (*Histoire de l'antiquité et saincteté de la cité de Vienne en la Gaule Celtique*, par Iean Le Lievre. Vienne, par Iean Poyet, 1623, in-8°, pages 182-183.)

(2) *Histoire géographique, naturelle, ecclésiastique et civile du diocèse d'Embrun*, par l'abbé Albert. Embrun, Moyse, 1783, in-8°, tome II, page 71. — Albert ne cite pas sur cet événement ses autorités; de sorte que ce n'est que sous la forme du doute que je fais mention du siége d'Embrun. Je ferai observer qu'Albert,

Nous venons de voir que les victoires de Charles-Martel dans la Septimanie, en réduisant les Sarrazins de Narbonne à l'isolement, les avaient frappés d'impuissance : aussi la population chrétienne de Narbonne ne tarda-t-elle pas à secouer le joug musulman. En 759, elle massacra la garnison sarrazine et ouvrit ses portes au roi Pepin, qui, en 752, avait repris, avec le secours d'Ansemundus, seigneur goth, les villes de Nîmes, d'Agde, de Béziers et de Maguelone (1).

Si l'on réfléchit qu'à la suite de cette réaction, qui dut avoir le caractère de violence et d'extermination des luttes du moyen-âge, les Sarrazins de la Septimanie furent sans doute massacrés, réduits en servage et placés dans une condition désormais inoffensive, l'opinion de quelques historiens modernes, qui livrent une partie des Hautes-Alpes et du territoire de Grenoble à l'occupation des disciples du croissant jusqu'au Xme siècle, n'est pas vraisemblable, en considérant même qu'elle ne repose sur aucun témoignage contemporain. Et d'ailleurs, comme le fait judicieusement observer M. Reinaud, comment Pepin et Charles-Magne, maîtres si absolus dans leurs vastes états, eussent-ils négligé d'expulser du sein de leur empire des colonies étrangères dont la présence eût été une honte pour leur gloire (2). Cette considération, ce semble, achève de renverser le système émis par Chorier et M. Martin, système dont nous avons déjà démontré l'inexactitude.

Il n'entre pas dans l'analyse des recherches historiques que nous consacrons à constater la présence des Sarrazins sur le sol dauphinois, d'examiner les résultats des révolutions politiques qui éclatèrent dans l'empire des khalifes, à-peu-près vers l'époque de l'expulsion des Sarrazins de Narbonne. Cet examen, traité

pour tout ce qui se réfère à l'histoire du diocèse d'Embrun, a fait usage du Ms. suivant : *Annales ecclesiastici sanctæ metropolitanæ Ebredunensis Ecclesiæ*, authore R. P. Marcellino Fornier. — Il paraît que l'autographe de cet ouvrage existe à la bibliothèque de Lyon, in-fol. de 882 pages, coté au N.° 806 du *Catalogue des Mss. de cette bibliothèque*, par Delandine. La bibliothèque du roi en possède une copie, *Fonds de Fontanieu*, in-fol. coté P. 16.

(1) *Recueil des Historiens des Gaules*, tome V, pages 6-69-335.

(2) Reinaud, *loco citato*, page 82.

d'une manière si approfondie par M. Reinaud, serait une anomalie dans le précis historique, d'ailleurs si circonscrit, qui fait l'objet de ces recherches. Il suffira de faire remarquer que les Maures d'Espagne, désormais séparés des khalifes d'orient, soit que cette séparation fût le fruit de rivalités politiques ou de la difficulté des communications, cessèrent d'être redoutables aux provinces méridionales des Gaules; ils eurent, au contraire, à se défendre contre les armes de Pepin et de Charles-Magne. Cependant, en 793, l'émir de Cordoue, Hescham, humilié des revers que les chrétiens avaient fait essuyer aux armes du prophète, leva des forces considérables destinées à réduire sous le joug les populations chrétiennes des Asturies, et à pénétrer dans la Catalogne et la France. Le visir Abd-Almalek marcha rapidement sur Narbonne, que Guillaume, comte de Toulouse, vint défendre à la tête d'une armée considérable. On en vint aux mains entre Narbonne et Carcassonne : la lutte fut terrible, mais la victoire resta aux Sarrazins, victoire cependant dont le seul résultat fut de les rendre maîtres d'un riche butin qu'ils emportèrent en Espagne, sans oser pénétrer plus avant dans un pays qui venait d'être le théâtre de leurs exploits.

Charles-Magne était sur les bords du Danube, occupé à faire la guerre aux Avares, lorsque eut lieu cette courte invasion (1). Cette insulte fut bien vengée par la prise de Barcelonne et la conquête que Louis, fils de Charles-Magne, fit en Espagne des contrées riveraines des Pyrénées, auxquelles furent donnés les noms de Marches de Gothie et de Gascogne (2).

Mais le temps n'était plus où la puissante main de Charles-Magne tenait les rênes du vaste empire qui s'écroula sous le sceptre impuissant de son débile successeur. Louis-le-Débonnaire venait de mourir en 840, en léguant à ses enfans, avec les ruines d'un immense héritage, la discorde et la haine, sources des terribles fléaux qui devaient frapper les peuples sous leur règne.

Les pirates sarrazins ne manquèrent pas de profiter de la

(1) Reinaud, *loco citato*, pages 102-103.

(2) *Ibidem*, page 115.

division des fils de Louis-le-Débonnaire pour s'introduire dans la Provence par l'embouchure du Rhône (1). Huit ans plus tard (848), ils apparaissent encore et ravagent Marseille, tandis que dans son abaissement le jeune Pepin implorait honteusement le secours des Arabes d'Espagne contre son oncle Charles-le-Chauve, qui lui disputait le Languedoc (2). Enfin, en 850, les environs d'Arles sont encore ravagés par les pirates arabes, que les habitans du pays surprirent et massacrèrent (3).

Aux incursions des Sarrazins joignons aussi celles des pirates du nord, les Normands, qui, en 859, après avoir franchi le détroit de Gibraltar, s'emparent de Narbonne, remontent le cours du Rhône et viennent porter le fer et la flamme jusqu'à Valence (4).

Les chroniqueurs qui ont fait mention des diverses descentes faites par les pirates sarrazins sur les côtes de Provence pendant l'espace environ de trente années, se bornent à dire que les deux rives du Rhône furent ravagées par eux. Mais les courses des Arabes s'étendirent-elles jusque dans le Dauphiné? C'est là ce que le silence de l'histoire ne permet pas d'affirmer.

L'anarchie sociale, sortie des ruines de l'empire de Charles-Magne, avait ouvert la carrière à l'ambition de tous les descendans plus ou moins directs de la race carolingienne. Boson, frère de Richilde, femme de l'empereur Charles-le-Chauve, s'était fait élire par un concile tenu à Mantaille, près de Vienne, en 879, roi d'Arles ou de la Bourgogne Cisjurane. Son fils Louis ne recueillit point par droit de succession une couronne acquise par la violence; mais sa mère Ermangarde la lui fit déférer par un concile réuni à Valence, en 890. Les pères du concile, en conférant la royauté au jeune Louis, firent valoir comme principal

(1) *Recueil des Histor. des Gaules*, tome VII, page 61. — Reinaud, page 138.

(2) *Ibidem*, tome VII, pages 66-41-65-581.

(3) *Ibidem*, tome VII. *Annales Bertinn...* — Reinaud, page 141.

(4) *Ibidem*, tome VII. *Annales Bertinn...* — Reinaud, page 149. — *Essais historiques sur Valence*, par Ollivier Jules, page 18. — Hadriani Valesii, lib. XXV, pag. 514.

motif de leur détermination le besoin pressant d'opposer une barrière aux irruptions des Normands et des Sarrazins qui désolaient la Provence et le Dauphiné, sans faire attention que l'extrême jeunesse du nouveau roi serait un obstacle à ce que ce vœu fût accompli avec succès. Mais, séduits par les largesses d'Ermangarde, ils élevèrent au trône celui qui n'avait pour les défendre que les vertus dont ils lui prêtaient généreusement le germe (1).

Les motifs énoncés dans les actes du concile de Valence prouvent évidemment que les Sarrazins occupaient une partie du Dauphiné, avant que la couronne d'Arles eût été déférée au jeune Louis, ou du moins qu'ils y avaient fait de fréquentes invasions (2). En effet, des pirates arabes partis d'Espagne étaient venus débarquer dans le golfe de Saint-Tropez, et n'avaient pas tardé à

(1) Labbe, *Concilia generalia*, tom. IX, pag. 424. — Hugonis Flaviniac..., *Chronicon Virdunense*, pag. 286. — Plancher, *Histoire de Bourgogne*, liv. IV, page 164. — *Histoire de Languedoc*, tome II, liv. II, page 27. — *Essais historiques sur Valence*, par Ollivier Jules, page 23.

(2) « Anno incarnationis dominicæ DCCCXC, indictione VIII....., religiosus » atque satis venerabilis Bernoinus, sacræ sedis archiepiscopus, pro quibusdam » ecclesiæ suæ, sive generalibus totius regni necessitatibus, sedem adiens apos- » tolicam, consultu ipsius Domni Apostolici, cui cura et solicitudo instat omnium » ecclesiarum, signo quoque suo relatu de perturbatione hujus regni retulit, » quomodo post gloriosissimi Caroli imperatoris obitum, aliquandiu sine rege et » principe existens, valdè undique afflictaretur, non modo à propriis incolis, » quos nulla dominationis virga coërcebat, sed etiam à paganis : quoniam ex unâ » parte Northmanni cuncta penitùs devastantes insistebant, ex aliâ vero Saraceni » provinciam depopulantes terram in solitudinem redigebant. His et aliis hujus- » modi causis ab eo auditis, reverendus dominus Stephanus Apostolicus ad » lacrymas usque compunctus, tàm verbis quàm scriptis generaliter ad omnium » Galliarum Cisalpinarum tàm archiepiscopos, quàm et reliquos venerabiles » antistites directis, suo sanctissimo commonuit hortatu, ut unanimes atque » concordes omnes in Ludovico, nepote quondàm Ludovici gloriosissimi impe- » ratoris, consentientes, hunc super populum Dei regem constituerent. Cùm » igitur diligenter comperissemus, quod assensus catholicæ et apostolicæ matris » nostræ huic faveret electioni, simul convenimus in civitatem Valentiam..... » Assensus itaque in eo omnium fuit, ut nullus melius rex fieri debuisset quàm » ille, qui ex prosapiâ imperiali prodiens, bonæ puer indolis jam coadolescebat. » Cujus etsi ætas idonea ad reprimendam Barbarorum sævitiam minùs sufficere » videretur, tamen nobilium principum istius regni, quorum non parvus est » numerus, consilio et fortitudine, Deo juvante, comprimerentur. » (*Acta Conciliorum* collecta studio Harduini. Ex typographiâ regiâ, 1714, in-fol., tom. VI, pars prima, pag. 421.

pénétrer dans la chaîne des Alpes, où il était difficile de les attaquer. C'est à cette époque qu'ils construisirent dans l'Embrunais et le Gapençais des châteaux forts, auxquels ils donnèrent le nom générique de Frassinet, Frainet, Fraxinet (*Fraxinetum*), emprunté à la dénomination du principal établissement qu'ils avaient fondé à l'emplacement où se trouve aujourd'hui le village de la Garde-Frainet, près de Saint-Tropez (1). En 906, après avoir occupé les gorges du Haut-Dauphiné, ils franchissent le Mont-Cenis, s'emparent de l'abbaye de Novalaise, dans la vallée de Suze, et de celle d'Oulx, près de Briançon, où ils massacrent un grand nombre de chrétiens (2). Quelques années plus tard (916), ils portent le ravage dans les églises de Sisteron et de Gap, et pénètrent dans Embrun, où ils mettent à mort le saint archevêque Benoit, l'évêque de Maurienne et une grande quantité d'habitans des vallées de Suze, de Maurienne et de la Novalaise, qui étaient venus y chercher un refuge (3). Le successeur de

(1) Reinaud, pages 160-161-162.

(2) *Ulciensis Ecclesiæ Chartarium.* Edente Rivantella, Turin, 1753, in-folio, pag. X et 151. — Reinaud, page 163.

(3) L'abbé Albert rapporte ces divers événemens, en y joignant des détails empruntés à l'histoire manuscrite de l'église d'Embrun du Père Fornier; mais ces détails n'ont rien d'authentique, puisqu'ils ne sont pas appuyés de pièces justificatives ou d'autorités tirées des chroniques et des monumens historiques contemporains. Ainsi, il raconte qu'Embrun fut livré aux Sarrazins par des traîtres, qui corrompirent ou enivrèrent les gardiens d'une porte de la ville, à laquelle les traditions populaires ont conservé le nom de *porte sarrazine;* que des trésors immenses réunis à l'archevêché furent la proie du vainqueur, qui eut soin de faire brûler les archives, afin que plus tard les vaincus ne pussent se prévaloir de titres de propriété; enfin, que les Sarrazins dépouillèrent la cathédrale des grosses cloches d'argent que Charles-Magne lui avait données. (*Histoire du diocèse d'Embrun,* par Albert, tome II, pages 32-33-34-35-343.) — M. Ladoucette a reproduit tous ces détails, sans se soucier nullement de leur authenticité historique. Il n'a même pas omis les grosses cloches de Charles-Magne, qui est, comme l'on sait, le fondateur de toutes les chapelles de France, et il a su embellir tous ces contes de sacristain des agrémens de la phrase d'une manière fort édifiante. (*Histoire, topographie, antiquités des Hautes-Alpes,* par M. Ladoucette. Paris, Fantin, 1834, in-8°, page 261.) — Les savans auteurs du *Gallia Christiana*, qui n'ont jamais négligé de puiser aux sources qui leur paraissaient authentiques, se bornent à dire : « Martyrium subiisse fertur (sanctus » Benedictus) à Sarracenis, unà cum episcopo Maurianensi, in civitate Ebre- » dunense, et numerosâ plebe ex Segusianâ valle, Novalesiâ, atque Maurianensi

saint Benoit, saint Liberalis, ne put prendre possession de son siége ou en fut chassé bientôt après par les Sarrazins. Il fut contraint de retourner à Brives-la-Gaillarde, sa patrie (1). Enfin, Boson, chancelier du royaume de Bourgogne, qui avait été élu pour remplacer Liberalis, avait été obligé, à son tour, de chercher un refuge dans l'abbaye d'Agaune, en Valais, que les Sarrazins détruisirent de fond en comble en 941 (2).

C'est aussi dans la première partie du Xme siècle, vers l'année 924, qu'apparaissent les Hongrois. Ces peuplades barbares, vomies par les régions du nord, ravagèrent le Haut-Dauphiné, la Provence et le Languedoc, mais sans laisser d'autres traces de leur passage que les tristes résultats de leur cruauté (3); tandis que les Sarrazins, plus civilisés, envahissaient en s'efforçant de conserver les pays vaincus. Nous allons voir que les efforts de ces derniers furent couronnés de succès pendant un assez long espace de temps.

En 940, les villes de Fréjus et de Toulon et leur territoire furent si horriblement ravagés par les Sarrazins, que les habitans se réfugièrent dans les montagnes, tandis que la plaine devint une

» diocœsi transfugâ, anno 916, quemadmodùm notat Guillelmus Baldessanus, » tom. II *Historiæ Ms. inferioris Italiæ*, quod è chronologiâ Novaliensi exscripsisse » fertur. » (*Gallia Christiana : Ecclesia Ebredunensis*, tom. III, pag. 1,067.) Les rédacteurs du *Gallia Christiana* sont loin, comme on le voit, de s'exprimer d'une manière affirmative, et l'on remarquera qu'ils n'ont pas puisé ce qu'ils rapportent sur saint Benoit dans des monumens originaux; cependant la savante critique qui a inspiré toutes leurs productions historiques donne une grande autorité à leur récit. La conséquence la plus juste qu'Albert ait déduite des détails qu'il a rapportés sur l'occupation d'Embrun par les Sarrazins, c'est qu'il n'existe pas de cartulaire de l'église de cette ville antérieur à l'an 1000. Remarquons aussi que la même particularité se rencontre pour les autres églises de la province de Dauphiné. Il existe, il est vrai, des actes antérieurs à l'an 1000; mais les cartulaires qui relatent des chartes antérieures à cette époque ne sont point originaux, ils sont tous postérieurs à l'an 1000.

(1) Reinaud, page 168.

(2) Albert (*loco citato*, page 85) prétend que ce fut en 943 que Boson se retira à Agaune; mais la destruction de cette abbaye par les Sarrazins, en 941, prouve que la retraite de cet évêque eut lieu avant cette époque. (Mabillon, *Annales Benedictini*, lib. XLIV, tom. III, pag. 457.)

(3) *Frodoardi Chronicon*, pag. 594.

affreuse solitude. Hugues, comte de Provence et neveu de Louis-l'Aveugle, roi d'Arles, qui était mort vers l'année 923, ayant appris ce triste événement en Italie, où il disputait la couronne de Lombardie, accourut avec le dessein de les chasser. Mais comme il s'agissait de les attaquer par terre et par mer, Hugues pria l'empereur de Constantinople, son beau-frère, de lui prêter des forces navales. L'empereur fit appareiller, en 942, une flotte qui, jetant l'ancre dans le golfe de Saint-Tropez, attaqua les Sarrazins par mer, tandis que Hugues, s'emparant de leur place forte, la Garde-Frainet, tailla en pièces une partie des Barbares, et força le reste à se réfugier dans les montagnes. Mais il arriva que Bérenger, compétiteur d'Hugues à la couronne de Lombardie, s'avançant à la tête d'un parti puissant du fond de l'Allemagne, où il était allé chercher un refuge, Hugues, oubliant ce qu'il devait à son pays, maintint les Sarrazins dans toutes les positions qu'ils occupaient dans les Alpes, à la condition qu'ils fermeraient le passage de l'Italie à son rival (1).

C'est à partir de cette époque que l'occupation des Sarrazins devint stable dans le Haut-Dauphiné. Nous avons vu qu'ils s'étaient emparés précédemment d'Oulx, d'Embrun et de Gap. Il est probable que ce fut pendant la même période qu'ils fondèrent les établissemens qui ont conservé leur souvenir, sous le nom de Fraxinet, Mont-Maur, Puy-More, Puy-de-Maure, vallée de Freissinières. On croit aussi avoir reconnu des vestiges de constructions élevées par leurs mains dans les ruines de Mont-Maur, de Rabon et de la Bâtie-Mont-Saléon (2). Les chroniques du temps peignent leur séjour avec tous les caractères d'une véritable colonisation : ainsi, disent-elles, ils se livrèrent à la culture des terres, choisirent des épouses parmi les femmes du pays et reconnurent la suzeraineté des comtes et des barons de la contrée. Mais ceux qui s'étaient établis sur les plus hautes régions des Alpes, restant entièrement indépendans, s'adonnèrent

(1) Liutprand, dans la *Collection* de Muratori, tome II, pages 462-463.

(2) *Histoire, topographie, antiquités, etc., des Hautes-Alpes*, par M. Ladoucette. Paris, Fantin, 1834, in-8°, page 263.

au brigandage, rançonnant les voyageurs ou leur donnant la mort : « Le nombre des chrétiens qu'ils tuèrent, dit Liutprand, » fut si grand, que celui-là seul peut s'en faire une idée qui a » inscrit leur nom dans le livre de vie » (1).

Bientôt ils eurent dessein d'étendre leurs possessions sur des plages plus heureuses, et vers l'année 954 ils envahirent les plaines fertiles du Graisivaudan et s'emparèrent de Grenoble. L'évêque Isarn, emportant les reliques des saints et les richesses de son église, se retira dans l'archidiaconé de Salmorenc, au prieuré de Saint-Donat, que des diplômes des rois Boson et Louis, son fils, avaient distrait du diocèse de Vienne, pour en faire cession à l'église de Grenoble (2). Les monumens historiques contemporains ne jettent aucune lumière sur le séjour des Sarrazins à Grenoble.

(1) *Recueil des Historiens des Gaules*, tome IX, page 6. — *Ibidem*, tome VIII, page 207. — *Chronique de Liutprand*, dans Muratori, tome II, page 464.

(2) La retraite de l'évêque de Grenoble au prieuré de Saint-Donat résulte d'une inscription fort curieuse, qui se lit au-dessus du porche de la tour de l'église de Saint-Donat, et que M. Martin a publiée dans son *Histoire chronologique de Saint-Donat* (Valence, Marc-Aurel, 1812, in-8°, page 7). Cette inscription contemporaine est ainsi conçue :

PER MAVROS HABITANDA DIV GRANOPOLIS ISTA
LIPSANA SANCTORVM PRÆSVL AB ORBE TOLLIT
VSTA IOVINZIACI SIBI REGE PALATIA DANTE
SANCTVM IN DONATVM VOCERE SEDE NOVAT.

Un cartouche porte la date de LMIIII, c'est-à-dire 954, date qui, rapprochée de l'inscription précédente, permet de croire que c'est à cette époque qu'il faut déterminer la présence des Sarrazins à Grenoble et la retraite des évêques de cette ville à Saint-Donat, circonstance qui acquiert un grand caractère d'évidence lorsqu'on se rappelle qu'en 942 Hugues, comte de Provence, à la suite de transactions politiques, permit aux Sarrazins de s'établir dans les Alpes. Mais resterait la question de savoir quel était, en 954, l'évêque qui occupait le siége de l'église de Grenoble. Or, un acte dans lequel intervient Isarn, évêque de Grenoble, inscrit sous la date de la 13me année du règne de Conrad-le-Pacifique, roi de la Bourgogne Transjurane et de Provence, date qui correspond à l'année 950, prouve qu'Isarn était revêtu de l'épiscopat antérieurement à l'invasion des Sarrazins en 954. Mais en admettant que cet acte ait été cité inexactement par Chorier (*Estat politique*, tome II, page 68), il résulte formellement du *Cartulaire* Ms. *de l'église de Grenoble* qu'Isarn fut sacré par Odilbertus, évêque de Valence, qui remplaça dans cette circonstance son métropolitain, l'archevêque de Vienne Sobo, mort

Mais enfin arriva le temps où les vaincus, reprenant courage, s'armèrent contre les envahisseurs, que d'ailleurs les succès de l'empereur avaient considérablement affaiblis. En 960, nous voyons que les Sarrazins, après une vive résistance, sont chassés du mont Saint-Bernard (1), et cinq ans après, en 965, la population de la vallée du Graisivaudan se lève en masse à la voix de son évêque Isarn, et chasse les infidèles. Les historiens du Dauphiné placent sous l'année 965 cet événement, dont saint Hugues, évêque de Grenoble, qui vivait à la fin du XIme et au commencement du XIIme siècle, nous a conservé le souvenir. Isarn, après

en 952. (*Cartulaire Ms. de l'église de Grenoble*, dont copie est déposée aux archives de cette église, in-fol., N.° 135. Passage rapporté aussi par Mabillon, dans ses *Analectes*, tome Ier, page 105, et par Catellan, dans ses *Antiquités de l'Église de Valence*, page 209.) Si Charvet eût connu le *Cartulaire de l'église de Grenoble*, il n'eût pas contesté à Chorier cette vacance du siége de Vienne, qui probablement fut de peu de durée. (Charvet, *Histoire de l'Église de Vienne*, page 259.) Ainsi, c'est bien Isarn qui, en 954, se réfugia à Saint-Donat, pour échapper à la fureur des Sarrazins. M. Martin, il est vrai, fait remonter la retraite des évêques de Grenoble à Saint-Donat à l'évêque Austoricus, vers l'année 742; mais c'est là un système dont j'ai démontré l'invraisemblance. Ajoutons enfin que dans le procès que saint Hugues, évêque de Grenoble, soutint contre Guy, archevêque de Vienne, au sujet de la propriété de l'archidiaconé de Salmorenc, dont le prieuré de Saint-Donat faisait partie, Guy avança qu'un de ses prédécesseurs, Barnuinus, avait cédé à l'évêque Isarn Salmorenc et Saint-Donat pendant tout le temps que son diocèse serait occupé par les infidèles, prétention dont saint Hugues démontra la fausseté, en prouvant qu'Isarn n'était pas le contemporain de Barnuinus, et que d'ailleurs l'église de Grenoble avait reçu antérieurement des rois Boson et Louis le prieuré de Saint-Donat. Bien que l'énonciation de Guy soit fausse à cet égard, elle prouve cependant que c'est bien sous le pontificat d'Isarn qu'eut lieu l'occupation du diocèse de Grenoble par les Sarrazins. (Chorier, *Estat politique*, tome II, page 77. — Pilot, *Histoire de Grenoble*, page 19. — *Album du Dauphiné*, 2me année, page 57, note.) Quant à l'opinion émise par Chorier, MM. Martin et Pilot, sur cet événement, je crois l'avoir réfutée dans la lettre qui précède ce précis. Il est vrai de dire cependant que l'inscription de Saint-Donat constate qu'en 954 l'église de Grenoble était occupée depuis long-temps par les Sarrazins : par conséquent, il faudrait faire remonter cet événement à une époque antérieure à l'épiscopat d'Isarn; mais cette objection n'est pas solide, si l'on considère que rien ne prouve que l'inscription de Saint-Donat ait été faite en 954; tandis que si l'on admet (conjecture d'ailleurs fort plausible) qu'elle ait été dressée postérieurement à cette époque, en constatant que l'invasion des Sarrazins avait eu lieu en 954, elle a dû nécessairement énoncer que cette invasion avait eu lieu depuis long-temps.

(1) Reinaud, page 195.

avoir expulsé les Sarrazins, se hâta de reconstruire l'église de Grenoble; et comme son diocèse avait été presque entièrement dépeuplé, il fit un appel aux étrangers, tant nobles que simples paysans, leur distribua des châteaux et des terres, en se réservant néanmoins sur eux tous les droits de suzeraineté. Telle fut l'origine du pouvoir temporel des évêques de Grenoble; telle est aussi l'origine de quelques maisons nobles du Dauphiné, qui eurent part à cette espèce de croisade et à ce partage de terres, entre autres la maison de Mont-Aynard (1).

Les succès de l'évêque Isarn dans les plaines de Grenoble n'entraînèrent pas l'expulsion des Sarrazins qui s'étaient établis dans les contrées alpines, du côté de Gap et d'Embrun; car nous voyons qu'en 972 ils s'emparèrent de saint Mayeul, abbé de Cluny, qui, revenant de Rome, traversait le territoire d'Embrun et de Gap pour se rendre dans son monastère. Une foule de pélerins s'étaient joints à lui; mais arrivés dans la vallée du Drac, les Sarrazins, qui s'étaient fortifiés sur les hauteurs, assaillirent les pélerins et s'emparèrent du plus grand nombre, entre autres de saint Mayeul (2). Les Barbares, qui voulaient retirer un bénéfice de

(1) Valbonnays (*Histoire du Dauphiné*, tome II, page 337) place l'expulsion des Sarrazins de Grenoble par Isarn sous l'année 965, tandis que Chorier (*Estat politique*, tome II, page 68) la fixe à l'année 967. M. Reinaud (page 98) a adopté la leçon de Valbonnays. Mais il faut avouer que les historiens du Dauphiné n'ont point pris la peine d'indiquer les motifs qui leur ont fait adopter cette date, sur laquelle saint Hugues garde le silence.

« *Carta de condaminis que modo sunt inter comitem et episcopum.*

» Notum sit omnibus fidelibus filiis Grationopolitanæ ecclesie, quod post destructionem paganorum, Isarnus episcopus edificavit ecclesiam Grationopolitanam, et ideo quia paucos invenit habitatores in predicto episcopatu, collegit nobiles, mediocres et pauperes ex longinquis terris, de quibus hominibus consolata esset Grationopolitana terra : deditque predictus episcopus illis hominibus castra ad habitandum et terras ad laborandum, in quorum castra, sive in terras episcopus jam dictus retinuit dominationem et servicia, sicut utriusque partibus placuit. »

« Carta de Feudo Ainardi, fratris Poncii, etc. »

(Ms. *Cartulaire original de saint Hugues*, déposé aux archives de l'évêché de Grenoble, en parchemin, coté N.° 133; chartes XVI et LXV.)

(2) « Subito eos invasit perfidæ gentis Sarracenorum exercitus. » (*Histor. des Gaules*, tome IX, page 162.) Remarquez que l'expression d'*exercitus*, dont se

leurs prisonniers, élevèrent à mille livres d'argent la rançon du saint, qui avait eu l'ingénuité de leur avouer qu'il était abbé d'un riche monastère (1). Le saint remit au moine dont il était accompagné une lettre pour ses frères de Cluny, qui parvinrent à réunir, à l'aide des trésors du couvent et des charités publiques, l'énorme rançon exigée (2).

Cependant une réaction générale se manifestait parmi les populations alpines contre les Sarrazins. En 972, un gentilhomme appelé Bobon les chasse des environs de Sisteron, et vers la même époque, un autre chef appelé Guillaume, peut-être Guillaume, comte de Provence, s'associe avec les habitans de Gap et les guerriers de la contrée, attaque les Sarrazins dans toutes leurs positions et les extermine. Une partie de la ville fut abandonnée à l'évêque, et les guerriers retinrent l'autre (3).

En même temps, les habitans de la Provence, auxquels se joignirent ceux du Bas-Dauphiné, se levèrent en masse à la voix du comte Guillaume, attaquèrent les Sarrazins de toutes parts, les défirent dans un combat sanglant auprès de Draguignan, et en 975 s'emparèrent du château de Fraxinet, qui pendant plus de quatre-vingts ans avait été le centre de leurs possessions. La plus grande partie des vaincus furent massacrés; ceux qui parvinrent à échapper au glaive des chrétiens se réfugièrent en Espagne, et d'autres enfin, abjurant l'islamisme, reçurent le baptême. Si quelques bandes sarrazines parvinrent à se maintenir dans les Alpes, elles y furent sans doute réduites à l'état de

sert l'auteur anonyme de la vie de saint Mayeul, suppose que les Sarrazins étaient établis dans la contrée et qu'ils ne se réduisaient pas à de simples bandes vagabondes.

(1) D'après le calcul de M. Reinaud (page 203), ces mille livres représentent 80,000 francs de notre monnaie actuelle valeur intrinsèque, ou 700,000 francs valeur commerciale.

(2) Reinaud, page 203 et suivantes.

(3) *Ibidem*, page 206. — M. Ladoucette place cet événement sous l'année 965, en ajoutant que les Sarrazins mirent le siége devant Gap, mais que la présence de Guillaume les força de le lever. C'est une erreur de date sans doute : l'affranchissement de la ville de Gap du joug des Sarrazins par Guillaume se reporte à l'année 972 ou 973 d'après toutes les sources historiques. (Ladoucette, p. 263.)

servage. Les monumens historiques contemporains nous les montrent refoulés vers les côtes d'où ils étaient partis, et ne jettent plus aucune lumière qui révèle leur présence sur le sol actuel de la France après l'an 980 (1).

Après l'expulsion des Sarrazins, on s'empressa de toutes parts à réparer les ravages que leur occupation avait faits. Les églises surtout, les monastères et les édifices religieux avaient été la proie de leur fureur. Nous avons déjà vu Isarn, évêque de Grenoble, réparer les ruines de son église : saint Ismidias, évêque de Gap, répara celle de cette ville en 1007 (2).

Repoussés au-delà des Pyrénées, les Sarrazins cessèrent de franchir cette barrière pour se livrer sur le sol du Languedoc, de la Provence et du Dauphiné, aux ravages qu'ils avaient pendant si longues années commis impunément sous les indignes fils de

(1) M. Reinaud, qui a si consciencieusement fouillé dans tous les documens avoués par une saine critique à l'aide desquels on peut constater la présence des Sarrazins en France, reconnaît (page 212) qu'après avoir été défaits et chassés, en 975, par le comte Guillaume, les Sarrazins cessent de paraître sur la scène historique, à partir de l'année 980; que depuis cette époque leurs traces disparaissent entièrement des récits des chroniqueurs. Aussi ce silence unanime des écrivains contemporains lui a-t-il fait rejeter les récits de Delbenne (*De Regno Burgundiæ*, pag. 169 et 187), qui suppose que les Sarrazins étaient encore établis dans les Alpes après les années 980 et 1000, et fait remporter sur eux des succès fabuleux par le saxon Geroldus. Delbenne n'ayant pas indiqué les sources auxquelles il a puisé ces faits, M. Reinaud reconnaît que l'on ne peut admettre son témoignage. M. Ladoucette, moins sévère que M. Reinaud et sans doute beaucoup plus érudit, tranche nettement la question avec son assurance ordinaire; il prétend, en révoquant en doute toutefois un siége de Gap fait en 1003 par les Sarrazins et les marquis de Suze et de Saluces, qu'il est « du moins certain que » Berald ou Berold de Saxe, le premier de la maison de Savoie, les battit (les » Sarrazins) entre Embrun et Guillestre. » M. Ladoucette a puisé, sans le dire, ce récit dans la compilation de l'abbé Albert, au lieu d'avoir recours aux sources originales, dont il aurait dû faire un usage plus approfondi pour la rédaction de son *Histoire du département des Hautes-Alpes*. (Ladoucette, page 264.)

(2) « Sanctus Ismidias restaurasse dicitur templi labefacti B. Virginis ruinas » post Sarracenorum expulsionem, anno circiter 1007. Memoratur apud Furne- » rium, anno 1000, et in alio indice ab an. 998 ad 1015, post quem inscribitur ab » eodem Furnerio Isimundus, an. 1020, et in alio indice Ms. ab an. 1015 ad » 1027, quod falsi revincetur ex his, quæ in Radone, qui sequitur, dicturi » sumus. » (*Gallia Christiana, etc.*, opere et studio Dionysii Sammarthani, etc. Ex typographiâ regiâ, in-fol., 1715 et seq., tom. III, pag. 1068.)

Charles-Magne. Les côtes maritimes du midi de la France et de l'Italie furent infestées, il est vrai, à divers intervalles jusque vers la fin du XIme siècle, par les pirates musulmans d'Espagne, qui s'expatriaient à la suite des guerres sanglantes qui éclataient tantôt entre les princes maures, tantôt entre ceux-ci et les provinces chrétiennes de Castille, de Léon, de Navarre, d'Aragon et de Catalogne. Quelque facilité qu'eussent les pirates maures de descendre sur les côtes de la Provence et du Languedoc, ils ne retirèrent d'autre avantage de ces incursions précaires que celui d'un brigandage bien vite réprimé par les populations, et l'opportunité de pouvoir exercer sur la mer le pillage avec sécurité. Mais il leur fut impossible de former dans l'intérieur des terres de nouveaux établissemens, et quelques tentatives infructueuses faites dans ce but leur prouvèrent que le règne de leur domination était éteint.

Ainsi se termina la lutte sanglante qui, depuis l'année 711 jusqu'à la fin du Xme siècle éclata entre l'islamisme et la Gaule chrétienne, lutte dans laquelle quelques écrivains, séduits par la pompe des idées et le prestige d'un paradoxe historique, ont cru voir l'antagonisme logique de deux principes religieux, tandis qu'elle ne fut peut-être que la conséquence nécessaire de cette force qui, en divers temps, pousse invinciblement les peuples à s'entre-dévorer. Là aussi se termine la part des souvenirs incomplets et stériles que l'histoire a faite à la province de Dauphiné dans le grand drame des conquêtes musulmanes (1).

OLLIVIER JULES.

(1) Nous croyons savoir que, dans une seconde édition des *Invasions des Sarrazins*, M. Reinaud se propose de donner quelques détails de plus sur l'occupation musulmane en Dauphiné, résultant de chartes inédites relatives à la ville de Nyons.

DU CARACTÈRE ACTUEL

DE LA PHILOSOPHIE

EN FRANCE.

Il y a dans la vie des nations deux époques distinctes comme dans la vie de l'individu. Au début des années, tout est poésie chez l'enfant; toutes ses facultés entrent en exercice sans qu'il cherche la raison de ce développement. Il n'observe pas en lui la vie intellectuelle, il la laisse aller. Plus tard, il est vrai, la raison, faisant un retour sur elle-même, se demandera compte de ses procédés; mais toujours est-il que la spontanéité est chez elle le premier moment du développement, et que la réflexion ne vient que plus tard. Eh bien! ce qui est vrai de la vie de l'homme observé individuellement, l'est également de la vie des nations. Les nations ont aussi leur âge de spontanéité, leur âge de réflexion; en d'autres termes, leur âge poétique, leur âge philosophique. C'est une loi qu'il est aisé de vérifier sur l'histoire des nations antiques. La nôtre a subi, elle aussi, ces deux phases: la poésie au moyen-âge, à l'âge moderne la philosophie. Il y a bien, si l'on veut, au moyen-âge, des hommes qui s'intitulent philosophes, et des doctrines qu'on appelle philosophiques; mais, à rigoureusement parler, ni hommes ni choses ne méritent véritablement ce nom; car où n'est pas l'indépendance la

philosophie ne saurait être : et ce qu'on appelait philosophie au moyen-âge était quelque chose de subordonné à une autorité supérieure. S'il y eut des libres penseurs au moyen-âge, ils furent en petit nombre, et c'étaient des hommes qui avaient dévancé leur siècle; aussi tous leurs efforts pour l'émancipation de la pensée n'aboutirent-ils qu'à leur attirer des persécutions de la part d'un pouvoir ombrageux et jaloux de sa suprématie. Ainsi, Roscelin, le premier des nominalistes, est forcé de se rétracter devant les menaces de l'orthodoxie de son temps, *metu mortis*, comme dit son adversaire saint Anselme; Jean d'Occam, héritier des doctrines de Roscelin, n'échappe à la mort qu'en cherchant un refuge à la cour de Louis de Bavière; Roger Bacon, le franciscain, est jeté dans un cachot par ordre de son général; Ramus est enveloppé dans les massacres de la Saint-Barthélemi; Jordano Bruno est brûlé à Rome par l'inquisition, et dix-neuf ans plus tard Vanini à Toulouse. C'est que ces hommes étaient nés trois ou quatre siècles trop tôt. Le rôle de précurseur a sa gloire, mais il a aussi ses périls; et presque toujours le martyre fut la récompense de ceux qui acceptèrent du ciel la grande et redoutable mission d'annoncer aux hommes une vérité nouvelle. Le moyen-âge donc proscrivit et persécuta l'indépendance de la pensée; par conséquent, il ne fut point véritablement une époque philosophique, et les libres penseurs n'y apparurent que comme de rares et glorieuses exceptions. Mais, en revanche, le moyen-âge, ce temps de jeunesse des nations modernes, eut sa poésie suave de coloris et de fraîcheur, énergique et vigoureuse comme les ames d'alors, imposante et hardie comme ses cathédrales, empruntant à la religion ses ailes de flamme et ses élans vers le ciel, à la chevalerie sa turbulence aventureuse, aux caractères nationaux leur originalité vive et étincelante. Telle fut la poésie de ce moyen-âge si long-temps méconnu et dont il nous reste encore tant de choses à connaître.

Au commencement du XVIIme siècle, de nouveaux, d'impérieux besoins se font sentir. Le sang des martyrs avait fécondé le champ de l'intelligence; la pensée libre s'éveille de toutes parts; la véritable philosophie est mise au monde par Descartes, qui, lui

aussi à ses risques et périls, réclame pour la raison humaine une indépendance absolue; et dès-lors commence réellement le rôle de la réflexion, moins brillant peut-être que celui de la poésie, mais tout autrement grave. On sent que l'âge viril a commencé pour l'esprit humain, qui fait de son émancipation un noble et glorieux emploi. Sur les traces de Descartes marchent Mallebranche, Bossuet, Fénélon, Pascal, les écrivains de Port-Royal, illustre phalange de penseurs, l'allemand Leibnitz, plus grand peut-être que Descartes même, mais qui n'eût pas été sans lui; tandis que dans un pays voisin de la France, en Angleterre, la méthode de Bacon, transportée du domaine des sciences naturelles à celui de la psychologie, donne naissance à une doctrine nouvelle, la philosophie expérimentale, qui, en se mêlant aux doctrines cartésiennes, devait tempérer et redresser ce que celles-ci avaient de trop hypothétique. Locke appartient par la chronologie au XVIIme siècle, mais par son livre au siècle suivant. Son disciple français, Condillac, l'exagère et le dépasse. A la philosophie exclusivement rationnelle de Descartes et de son école succède alors une doctrine exclusivement sensualiste, qui, avec Condillac, se renferme encore, il est vrai, dans la sphère purement spéculative de la psychologie, mais qui doit bientôt franchir ce cercle étroit pour imposer à la morale des conséquences pratiques rigoureusement déduites de ses principes métaphysiques. C'est alors que s'ouvre cette dernière moitié du XVIIIme siècle, âge de critique et de négation, qui semble avoir reçu la terrible mission d'en finir avec tout un passé, et qui remplit à merveille ce rôle de destruction. D'indépendante qu'elle s'était montrée au siècle précédent, la philosophie devient hostile à tout ce qui est : mœurs, croyances, lois, formes gouvernementales, il n'est rien qu'elle n'attaque et ne sape. Deux hommes se partagent le vieux monde à détruire : à Voltaire, les dogmes religieux; à Rousseau, les dogmes politiques. Puis, quand ils ont tout miné, tout ébranlé par leurs écrits, quand ils ont fait la révolution dans les esprits, viennent d'autres hommes qui la font dans les choses : philosophes d'action plutôt encore que de théorie, colosses puissans de nerfs, terribles d'audace jusqu'à la frénésie, qui pro-

cèdent par la terreur à la démolition du passé et à l'édification de l'ordre nouveau. Que pouvait devenir la philosophie au milieu de l'ouragan qui emportait toutes choses? Par une fatale et malheureuse nécessité, elle devait participer du caractère de trouble et de violence dont tout alors était marqué. Ce n'est plus ce langage si imposant de calme et de mesure, comme dans Montesquieu; ni si vif, si étincelant d'esprit, comme dans Voltaire; ni si puissant de génie et d'enthousiasme, comme dans Rousseau; et pourtant le génie et l'enthousiasme ne lui manquent point; mais c'est un enthousiasme furibond, un génie exalté jusqu'au délire. La philosophie descend alors des régions paisibles où toujours elle devrait planer, au milieu de la tempête populaire et des orages de la place publique. Devenue peuple elle-même, et s'identifiant à tout ce qui est du peuple, elle tonne à la Convention, elle hurle à la tribune des clubs, elle délire aux fêtes de la Raison. Puis, quand la tourmente révolutionnaire est calmée, elle tombe, elle aussi, avec toutes choses, dans ce morne et silencieux abattement qui, pour la pensée comme pour les organes physiques, succède inévitablement à l'orgie et aux excès; tellement que lorsqu'apparut le soldat heureux qui se servit contre la liberté du glaive que la liberté lui avait confié contre les ennemis de la France, il la trouva muette, paralysée, impuissante comme un cadavre. Elle qui avait ébranlé des croyances de dix-huit siècles, remué jusque dans ses racines le vieil ordre social, et jeté à bas du trône l'aînée d'entre les dynasties de l'Europe, est sans force contre un homme né d'hier; elle se voit par lui muselée, réduite à se taire, tournée en ridicule, traitée de folle et visionnaire. Et, à vrai dire, il était difficile qu'il en fût autrement. L'homme que tout le monde admire pour son génie et ses grandes actions, mais que nous, qui estimons le patriotisme plus haut encore que le génie, nous ne saurions aimer parce qu'il confisqua à son profit une liberté que la France avait achetée au prix de tant de sang et de larmes, cet homme, qui imposait à tout le despotisme de sa volonté, ne pouvait s'accommoder de l'allure indépendante de la pensée. Il entreprit de la discipliner comme il faisait de ses armées, et il y réussit; car, encore un coup, la philosophie était alors sans

puissance aucune, usée, abâtardie qu'elle était par ses propres excès. D'ailleurs, les circonstances étaient peu favorables pour lui concilier la sympathie des masses. Elle qui ne peut vivre que dans la paix et le calme, était à tout instant distraite de ses silencieuses méditations par le canon de nos batailles et de nos victoires. Les noms de Marengo, Austerlitz, Iena, exerçaient sur les ames une influence tout autrement magique que ceux de Locke et de Condillac, les coryphées de la philosophie d'alors. Mais lorsque, suivant la loi des choses, qui veut que tout ici-bas, même la gloire et le génie, ait son expiation, le grand homme eut été précipité de ce trône qu'il avait reconstruit sur le bord de l'abîme toujours ouvert des révolutions, la pensée long-temps comprimée par cette main puissante se redressa; non que le pouvoir nouveau fût beaucoup plus favorable à son développement que celui qui venait de tomber : le mauvais vouloir était à-peu-près égal de part et d'autre, mais non pas l'énergie. Aussi, soit qu'elle le sût, soit qu'elle l'ignorât, la restauration fit à la philosophie une condition meilleure. On la vit alors, cette philosophie, devenue moins exclusive, accueillir ce qu'il y avait de raisonnable chez nos voisins, et, appuyée sur ces données nouvelles, protester contre les exagérations sensualistes de l'âge précédent. L'Écosse et l'Allemagne, l'une si admirable de bon sens, l'autre si supérieure de raison, trouvent en France deux éloquens interprètes. Leurs doctrines, qu'un patriotisme mesquin et mal entendu avait jusque-là répudiées, sont accueillies avidement par des esprits fatigués des théories désespérantes du XVIIIme siècle. Et pourtant, chose surprenante au premier aspect, le pouvoir d'alors se montre favorable aux continuateurs de Condillac, et réserve ses disgrâces et ses rigueurs aux interprètes de Reid et de Kant. C'est qu'il comprenait que les idées spiritualistes agrandissent l'ame et la disposent à la liberté, tandis que lui peut-être s'accommodait mieux de ces doctrines étroites qui la flétrissent et la dessèchent, pour la jeter ensuite, esclave impuissante et soumise, sous le joug de la force brutale et sous la loi du bon plaisir. Malgré les répugnances du pouvoir, la victoire fut acquise à l'esprit nouveau, et de cette fusion des doctrines écossaises et

allemandes avec la saine partie des théories du XVIIIme siècle, naquit la philosophie actuelle, l'éclectisme.

L'éclectisme ne s'est posé nettement comme doctrine philosophique que depuis peu d'années; mais ce serait une erreur grave que de faire dater son existence seulement du XIXme siècle. L'éclectisme est aussi ancien que le sensualisme, que l'idéalisme, que le septicisme; seulement il n'est arrivé que plus tard à la conscience claire et précise de lui-même. Nous le retrouvons dans l'antiquité et au moyen-âge, mais moins apparent et moins saillant que les doctrines rivales. Il se montre en Grèce dès avant Socrate, dans l'école d'Agrigente avec Empedocle, qui opère une fusion entre les opinions des sectes ionienne, pythagoricienne, abdéritaine, éléatique. Empedocle est le premier des éclectiques. Plus tard l'école d'Alexandrie à son tour ténte et réalise une sorte de conciliation entre les dogmes platoniciens et les doctrines péripatéticiennes. L'éclectisme alexandrin a cet avantage sur celui de l'école d'Agrigente qu'il commence à avoir conscience de lui-même, et la preuve c'est qu'il se pose comme doctrine distincte et inscrit son nom sur les pages de l'histoire. Au moyen-âge, vers le Xme siècle de l'ère chrétienne, nous voyons Abailard tenter entre le réalisme de Philippe de Champeaux, son maître, et le nominalisme du chanoine de Compiègne, une conciliation analogue à celle qu'avait essayée Potamon l'alexandrin entre Platon et Aristote. L'éclectisme n'est donc point sans racines dans le passé; ni la chose ni le nom ne datent d'hier; mais il faut reconnaître en même temps que de nos jours seulement il s'est scientifiquement formulé. Celui-là est éclectique qui n'adopte exclusivement aucune doctrine, mais qui les contrôle toutes l'une par l'autre et emprunte à chacune ce qu'elle a de raisonnable. Le rôle de l'éclectisme est de ne se passionner aveuglément pour aucun système, mais d'absorber en lui tous les systèmes et de les concilier par leurs côtés vrais. Le caractère de la philosophie de notre âge est donc la pacification, la conciliation, la réprobation de toute tendance exclusive, l'adoption de tout ce qui est raisonnable et vrai, et ce caractère se manifeste avec la plus lumineuse évidence. En psychologie, par exemple, où sont aujourd'hui les

théories exclusivement sensualistes ou idéalistes, et de quelle faveur jouissent-elles? N'est-il pas vrai qu'elles sont tombées dans le plus complet discrédit, et se sont vues remplacer par des théories qui ne vont chercher la vérité dans aucun système exclusif, mais qui empruntent à tous les systèmes ce qu'ils ont de raisonnable et de légitime? C'est qu'on a reconnu, et à bon droit, que nul système ne peut se dire en possession absolue de la vérité à l'exclusion des autres, mais qu'une part de vérité est dans tous. Voulons-nous un second exemple de ce caractère de conciliation que nous signalions tout-à-l'heure? Dans l'application de la philosophie aux choses de la sphère religieuse, ce même caractère se montre avec une égale évidence. Comment seraient accueillies aujourd'hui les prétentions anti-religieuses du XVIIIme siècle? Tout porte à croire qu'elles seraient repoussées avec dégoût, si elles essayaient de se reproduire. Elles ont pu trouver un instant de faveur et d'accès auprès des esprits, alors que la philosophie ne faisait que de briser le joug sous lequel l'avait tenue durant plusieurs siècles l'autorité théologique; c'était une esclave qui rompait sa chaîne, et après une servitude long-temps prolongée les débordemens de la liberté sont concevables et jusqu'à un certain point excusables. Mais aujourd'hui que l'autorité religieuse n'a plus (il faut l'espérer du moins) la prétention d'exercer sur la philosophie un contrôle que celle-ci ne veut ni ne doit subir, la philosophie à son tour serait sans excuse si elle allait, à l'heure qu'il est, renouveler des tracasseries qui ne trouveraient plus comme autrefois leur justification dans un abus de pouvoir. Loin d'être hostile à la religion, la philosophie, de nos jours, lui emprunte ses touchans et sublimes enseignemens; car si la philosophie parle à la raison, la religion parle au cœur, et la philosophie a compris qu'elle ne pouvait se séparer de la religion sous peine de mutiler l'homme, en négligeant un des élémens essentiels de son être. Si nous voulions pousser plus loin la vérification et l'essayer sur l'histoire, les beaux-arts, les lettres, les sciences politiques, dans chacune de ces sphères encore nous retrouverions le concours pacifique de la philosophie et son intervention

conciliatrice; car l'éclectisme a pénétré partout, et, disons-le hautement, partout son influence a été bonne et salutaire.

Toutefois, ce n'est point sans efforts que l'éclectisme a pu se faire jour, et son triomphe a été le prix de rudes combats. Plusieurs doctrines, hostiles l'une à l'autre, mais liguées contre lui par une haine commune, lui firent une guerre acharnée. Ces systèmes passeront, parce qu'ils sont exclusifs; à l'éclectisme, au contraire, l'avenir est promis, parce qu'étant la fusion et l'alliance de tout ce que chaque opinion renferme de raisonnable, il équivaut par cela même à la vérité, dans la mesure où il est donné à l'homme de la posséder et de l'atteindre. Il a vu se rallier à ses doctrines tout ce que l'idéalisme comptait d'esprits d'élite et le sensualisme d'hommes raisonnables. A l'heure qu'il est, il ne lui reste d'adversaires que le sensualisme exclusif et le théocratisme fanatique.

Mais entre ces systèmes vieillis et une doctrine puissante de jeunesse et d'opportunité, la lutte ne saurait être égale.

Le théocratisme a régné et devait régner au moyen-âge. Mais il se trompe de date quand il prétend aujourd'hui ramener les esprits aux doctrines du XIme et du XIIme siècle; l'intelligence humaine ne rétrograde point, et tous les efforts du monde n'amèneront jamais la raison à s'abdiquer elle-même pour se rejeter, esclave soumise et docile, sous un joug contre lequel elle s'est débattue depuis Bruno et Vanini jusqu'à Descartes. D'ailleurs les prétentions du théocratisme ne s'étendent pas seulement à l'autorité spirituelle, mais encore à l'autorité temporelle; or, le temps de la double puissance est passé pour ne plus renaître; et si un second Napoléon était possible, ce que nous n'oserions pas affirmer, à coup sûr un autre Grégoire VII ne le serait pas.

Quant au sensualisme, qu'il s'affuble du manteau saint-simonien, ou qu'il s'arme du scalpel phrénologique, nous lui dirons à lui aussi ce que nous disions tout-à-l'heure au théocratisme : Votre règne est accompli. Le nom de science dont se pare la phrénologie est un nom usurpé; la phrénologie, telle que l'entendent les disciples de Gall, n'est encore qu'une hypothèse. Pour qu'elle devînt science, il faudrait qu'il fût démontré par une longue série

de faits incontestables et reconnus de tout le monde qu'à chacun de nos instincts, de nos aptitudes, de nos facultés, répond dans la masse cérébrale un organe distinct qui en est le siége réel; il faudrait que les assertions des adeptes de Gall et de Spurzheim ne fussent pas formellement contredites par des hommes de talent et de bonne foi (1) qui viennent nous affirmer, sur leur honneur et conscience, que si en certains cas l'observation confirme les théories de Gall, elle les dément dans un bien plus grand nombre d'autres; il faudrait enfin que l'organe désigné par Gall comme celui de la théosophie ne se trouvât point sur le crâne d'un homme qui, d'après ses propres aveux, égorgeait son semblable avec le même sang-froid que s'il se fût agi de la plus indifférente de toutes les actions (2). Pour ce qui est du saint-simonisme, il s'est dévoilé lui-même avec un abandon et une naïveté qui n'ont rien laissé à faire à la critique. Quand, sous le prétexte de réhabiliter la matière, une doctrine en est venue à nier Dieu, à nier l'ame, à nier les récompenses et les peines de l'autre vie, à glorifier la prostitution, à proscrire le mariage comme obstacle aux appétits de la chair et aux caprices de la concupiscence, enfin à vouloir faire déchoir la femme du rang imposant et respectable de compagne de l'homme où l'a placée le christianisme, pour la réduire à n'être plus qu'un instrument de brutal plaisir; une telle doctrine, sous le rapport social et moral, est suffisamment jugée.

Toutefois, malgré la défaveur dont elles sont frappées, nous n'oserions pas affirmer que les doctrines dont nous parlons ne tenteront pas de nouveaux efforts pour ressaisir la puissance qui leur échappe. Il est même inévitable que, comme il arrive de temps à autre des perturbations dans l'économie du corps humain, de même à certains intervalles la fièvre des intelligences produise certaines théories extrêmes et anormales. Mais ce que nous croyons pouvoir prédire avec certitude, c'est qu'elles n'auront aucun crédit sur l'esprit des masses et n'exerceront de

(1) Voir les publications du docteur Lelut, ex-médecin surveillant des aliénés de Bicêtre, aujourd'hui médecin à la Salpétrière.

(2) Lacenaire.

puissance que sur quelques esprits enthousiastes ou malades. La raison publique en est arrivée en France à ce degré d'expérience et de tact, qu'elle répudie comme faux et dangereux tout ce qui porte en soi le caractère d'exagéré et d'exclusif. En philosophie comme en politique, comme en toutes choses, la sympathie n'est plus acquise désormais qu'aux doctrines conciliatrices, et c'est dans ce sens que doivent travailler les esprits conservateurs et les hommes d'avenir, les amis tout à la fois de l'ordre et du progrès (1).

MALLET,
Professeur de philosophie.

(1) Cet article doit servir d'introduction à un ouvrage de longue haleine que M. Mallet prépare sur l'étude de la philosophie. (*N. du D.*)

NOTICE HISTORIQUE

SUR L'EXPLOITATION

DES MINES DE L'OISANS

(ISÈRE).

La partie du Dauphiné qu'on appelle *Oisans* comprend toute la vallée de la Romanche et quelques vallées secondaires qui en dépendent, depuis la commune du Villard-d'Arène (Hautes-Alpes), jusqu'à l'entrée du territoire de Vizille. Ce pays, hérissé de hautes montagnes, offre un aspect qui lui est propre et que l'on chercherait vainement ailleurs. On ne doit pas s'attendre à y rencontrer les paysages gracieux et les sites pittoresques si communs dans le reste du Dauphiné : tout y est rude et sauvage. Des escarpemens coupés à pic, des glaciers éternels couronnant de sombres rochers, des gorges profondes, des torrens impétueux : tels sont les objets qui frappent continuellement la vue. Ces montagnes bouleversées fournissent au géologue de nombreux sujets de méditation sur les anciennes révolutions du globe ; mais elles intéressent surtout le minéralogiste qui étudie leur composition ; car presque partout des minéraux rares, des métaux précieux ont rempli les crevasses et les fentes produites par les dislocations du sol. Ces trésors ont souvent tenté les hommes ; plus d'une fois ils ont essayé d'exploiter les riches filons qu'ils avaient découverts,

en les poursuivant jusque sous les glaciers et en luttant contre les tempêtes et les avalanches qui semblent comme préposées à leur garde. Leurs efforts n'ont pas toujours été inutiles, ainsi que l'attestent de grands travaux encore existans. Parmi ces travaux, plusieurs remontent à une époque tellement reculée, que la tradition en est éteinte; d'autres sont moins anciens; il en est qui sont tout-à-fait récens, et aujourd'hui même une société puissante, qui s'est constituée sous le nom de *Compagnie des mines d'Allemont et des Hautes-Alpes*, a entrepris dans le pays une exploitation beaucoup plus vaste que tout ce qui s'était fait avant elle. Nous allons donner sur les divers travaux de mines, en commençant par les plus anciens, quelques détails qui nous paraissent de nature à intéresser à la fois les antiquaires et les naturalistes.

Lorsqu'en parcourant les montagnes de l'Oisans, on questionne les habitans sur les mines qui y sont renfermées, presque tous répondent d'un air mystérieux qu'elles recèlent des trésors immenses, exploités fort anciennement, et qui depuis ont été perdus; que cependant des étrangers sont parvenus à les découvrir et en ont tiré de grandes richesses; mais qu'on a cherché inutilement à marcher sur leurs traces, qu'il a été impossible de les retrouver. Ces croyances populaires ne doivent pas toujours être attribuées à l'amour du merveilleux; elles sont trop constantes et trop universelles, pour ne pas avoir souvent un fondement plus réel. En effet, des observations précises ont fait découvrir plusieurs restes d'exploitations dont la date se perd dans la nuit des temps. On voit sur la pente occidentale de la montagne de Marone, commune de la Garde, des galeries remarquables par leurs grandes dimensions et ouvertes à une époque inconnue. Elles ont été creusées à l'aide du feu dans un filon de quartz blanc et limpide d'une extrême dureté. D'autres travaux encore plus considérables existent près du lac Blanc. Ce lac, qui est communément gelé pendant plus de huit mois de l'année, est situé sur un plateau au nord-est d'Huez, entre les montagnes des Petites-Rousses et la pente occidentale des Grandes-Rousses, l'une des chaînes les plus élevées du département de l'Isère. Vers son

exploités, et quel métal on en retirait; l'autre de déterminer l'époque où ces extractions étaient en activité. La première question paraît susceptible d'une solution satisfaisante. En effet, lorsqu'on examine avec attention les amas de débris qui environnent les anciens travaux, et qui proviennent du cassage et du triage des minerais, on n'y découvre d'autres indices métalliques que du plomb sulfuré riche en argent et du cuivre gris également très-argentifère, que pour cette raison on nommait autrefois *argent gris;* de plus, l'inspection la plus minutieuse des filons sur lesquels on a travaillé n'a pas fait découvrir d'autres espèces métalliques que celles que l'on vient de nommer. On ne peut douter, par conséquent, que ce ne soient elles qui aient été l'objet de l'exploitation. Si l'on considère maintenant que ces filons étaient pauvres et irréguliers, et que le minerai a été trié avec un soin extrême, ce qui prouve qu'il était mêlé de beaucoup de gangue, il est naturel de penser que c'était principalement et même uniquement pour obtenir de l'argent que l'extraction avait lieu. La valeur de ce métal, encore plus précieux autrefois qu'aujourd'hui, pouvait seule dédommager des frais énormes que devait entraîner le percement des travaux souterrains. Quant à la date de l'exploitation, on manque tout-à-fait de renseignemens positifs; la tradition se tait sur ce point, et les plus anciens du pays ne peuvent rien en dire, si ce n'est que leurs aïeux étaient comme eux sur ce sujet dans une profonde et mystérieuse ignorance. Les archives des communes ne contiennent sur ce même objet que des documens insuffisans. Nous citerons bientôt un ancien titre du XIIIme siècle, d'où il résulte que sous les Dauphins les mines d'argent de Brandes et des montagnes voisines étaient encore en activité. Mais le faible produit et la courte durée de ces exploitations, qui cessèrent bien avant le XVme siècle, ne permettent pas de rapporter à cette époque les vastes travaux dont nous avons parlé plus haut : tout annonce en eux une antiquité bien plus reculée. A défaut de renseignemens certains, nous allons essayer de recourir à des conjectures qui nous paraissent réunir tous les caractères de la vraisemblance.

Lorsque l'on considère la haute antiquité de ces exploitations

dont le souvenir s'est perdu, l'immensité des excavations et la difficulté de les pratiquer sans le secours de la poudre dans une roche très-dure, sur des montagnes désertes et exposées aux tourmentes les plus violentes, enfin les connaissances métallurgiques assez étendues que suppose le traitement des minerais extraits, il semble que de pareils travaux n'ont pu être entrepris que par un peuple civilisé et instruit, disposant de moyens puissans et de beaucoup de bras, capable, en un mot, de concevoir et d'exécuter de grands projets. Il est naturel alors de les attribuer aux Romains, qui, pendant plus de quatre cents ans, ont occupé ce pays et y ont fait fleurir les arts et l'industrie. Ils ne se sont pas contentés de couvrir la Provence et le Dauphiné de monumens magnifiques, d'y construire des routes, des ponts et des temples : les mines ont été aussi pour eux l'objet d'une attention particulière. Par leurs soins, les granites, les marbres et les gypses de nos Alpes ont été exploités avec activité (1); ils ont connu et utilisé nos eaux minérales. Il est évident que les gîtes d'or et d'argent ont dû les tenter encore bien davantage; aussi, des traditions conservées dans beaucoup de localités, et les noms que portent encore plusieurs communes, prouvent que pour en découvrir ils avaient fait de nombreuses recherches. Une circonstance particulière devait favoriser l'exploitation des mines de l'Oisans : on sait que cette contrée a été traversée autrefois par une voie romaine allant d'Italie dans les Gaules, par Briançon, la vallée de la Romanche, Grenoble et Vienne. Comme à cette époque la plaine de Bourg-d'Oisans était un marais impraticable,

(1) De nombreux fragmens trouvés dans des restes d'édifice prouvent que les Romains ont exploité autrefois le granite de Tain sur les bords du Rhône. Non loin de là, à Mercurol, on a découvert, en 1796, une colonne milliaire ronde, faite d'un bloc de gypse anydre, tout-à-fait semblable à celui que l'on extrait encore aujourd'hui des carrières de Vizille. Il existe dans les ruines d'anciens monumens, à Vienne, des fragmens de sculpture et d'architecture en marbres français, dont plusieurs appartiennent au département de l'Isère. La mine de plomb argentifère de l'Argentière (Hautes-Alpes), celle de Courmayeur en Piémont et d'autres, renferment des travaux qui sont généralement attribués aux Romains. Enfin, Pline rapporte que de son temps les Alpes passaient pour une des contrées les plus riches en métaux.

la route passait par Mizoën, la montagne d'Auris et probablement par la Garde, un peu au-dessous d'Huez. Il existe sur cette dernière commune un grand chemin pavé que la tradition attribue aux Romains, et qui, partant du village, se dirige à travers les prairies jusqu'aux ruines de Brandes dont il a été parlé. En remontant au nord-est, on trouve les restes d'un embranchement de la même route qui conduisait vers le lac Blanc, et de là jusqu'au col de la Cochette. Il paraît certain que ces chemins, faits à une époque inconnue, dans un pays désert, communiquaient avec la grande voie romaine, et n'avaient été pratiqués que pour favoriser l'exploitation des mines des environs.

On n'a aucune donnée sur l'époque où cessèrent les exploitations romaines dans l'Oisans. Il est probable que cet abandon suivit de près l'affaiblissement de l'empire, et que les mines furent tout-à-fait délaissées lorsque le pays fut devenu la proie des peuples du nord. En effet, d'un côté, ces nouveaux maîtres, ignorans et barbares, étaient plus disposés à se procurer des trésors par le pillage qu'à les extraire laborieusement du sein de la terre; de l'autre, les vaincus, opprimés et ravagés, avaient assez de défendre leur vie et leurs biens. Toutefois, le souvenir des mines et des richesses qui en avaient été retirées dut se perpétuer dans le pays, et lorsque plus tard les habitans, devenus plus tranquilles, purent s'occuper d'arts et d'industrie, ils songèrent naturellement à remettre en activité les anciennes exploitations. L'époque où les travaux furent repris est inconnue; on sait seulement que les mines de Brandes étaient en pleine exploitation dans le XIIIme siècle. Valbonnays, dans son *Histoire du Dauphiné*, cite une ancienne reconnaissance de ces mines de l'année 1220, qui nous apprend que les Dauphins percevaient alors sur les produits un droit considérable, égal à six onces et quart par seize marcs d'argent affiné. Le Dauphin pouvait même disposer de tout l'argent provenant de l'exploitation, en le payant ce qu'il pouvait valoir sur les lieux. Dans un autre titre du même siècle, le revenu annuel des mines de Brandes est évalué à deux cents livres (1), somme

(1) La livre viennoise valait à cette époque un marc d'argent.

à-peu-près équivalente à 10,000 francs de notre monnaie. On trouve encore quelques détails curieux sur les mêmes mines dans une reconnaissance du XIVme siècle conservée dans les archives de la commune d'Huez (1). On y voit qu'à cette époque Brandes avait des habitans qui étaient hommes liges du seigneur et lui devaient hommage; que la juridiction, haute, moyenne et basse, appartenait au seigneur, excepté toutefois les articles concernant l'*argenterie*, lesquels se portaient par-devant les consuls; que le *quint* ou cinquième partie de tout l'argent qui sortait de quelque *cros* ou *pertuis* appartenait audit seigneur; enfin, que les seuls habitans de Brandes avaient le droit de faire un cros neuf ou pertuis dans l'argenterie, à moins qu'un étranger n'en obtînt la permission du bailli et du seigneur, et qu'il ne fît des expériences devant le bailli. Ainsi, à cette époque les filons métalliques de Brandes et des montagnes voisines étaient encore l'objet de recherches, mais probablement peu actives, car au commencement du siècle suivant tous les travaux avaient complètement cessé : c'est ce que l'on doit conclure d'un titre du 6 décembre 1404 (2), dans lequel il est fait mention de prairies situées au-dessous des anciennes mines de Brandes, *fossæ, fodinæque antiquæ Brandarum*. Ces expressions semblent annoncer qu'alors ces mines étaient abandonnées depuis long-temps. Pourquoi cet abandon eut-il lieu ? c'est ce qu'il serait difficile d'indiquer d'une manière précise. On peut l'attribuer à l'épuisement des filons, devenus pauvres et irréguliers, ou bien aux troubles religieux et aux guerres civiles qui ont long-temps déchiré le pays, ou, ce qui est encore plus probable, à la destruction absolue des bois, car maintenant il n'existe pas un seul arbre à Brandes et aux environs.

Après l'abandon des exploitations de Brandes, dans le courant du XIVme siècle, les mines de l'Oisans restèrent long-temps négligées. En effet, jusqu'à l'année 1768, époque de la découverte

(1) Voir les *Affiches du Dauphiné*, 18 avril 1777.

(2) Ce titre, conservé par un habitant d'Huez, a été montré à M. Héricart de Thury. (*Journal des Mines*, tome XXII, page 295.)

des filons argentifères des Chalanches, on ne cite aucune exploitation qui ait eu de la durée ou de l'importance. Il paraît que dans l'intervalle il n'y eut que des travaux de recherches peu heureux, ou des projets d'exploitation qui ne furent pas exécutés. La découverte de la mine d'argent des Chalanches est un fait mémorable dans l'histoire métallurgique de l'Oisans. La montagne qui porte ce nom est située un peu à l'ouest du village d'Allemont, en face du confluent de la Romanche et de la rivière d'Olle. Sa hauteur barométrique est d'environ 2,750 mètres au-dessus du niveau de la mer. Il n'est pas de lieu en France aussi remarquable par la beauté et la variété de ses substances minérales. On y trouve presque tous les métaux, et parmi eux les plus précieux, tels que le mercure, l'argent et l'or. L'argent surtout, soit natif, soit combiné avec d'autres matières, s'y montre sous des formes très-variées, dont les échantillons sont devenus malheureusement de plus en plus rares par suite de l'épuisement des filons. Ces mines, découvertes pour la première fois par des paysans en 1768, furent exploitées pour le compte du roi jusqu'en 1776, année où Louis XVI les concéda à son frère, alors comte de Provence. Les résultats de l'exploitation furent d'abord très-brillans : en moins de dix ans, la recette s'éleva à 360,000 francs. L'argent était affiné à Allemont, où l'on avait construit à grands frais une fonderie. Comme pour le traitement de la plupart des minerais des Chalanches il était nécessaire d'employer le plomb, on eut recours à la galène de Pesey, et plus tard à celle des filons de Giranse, de l'Ourcière et de Parizet, situés dans les parties les plus escarpées des montagnes de la Grave. Ces filons, dont la découverte est due aux intrépides habitans de ce pays, étant très-riches en plomb et même en argent, contribuèrent beaucoup à la prospérité de l'établissement. Vers la même époque, on eut l'espérance de joindre aux exploitations déjà en activité celle d'une mine d'or. Des recherches de ce métal avaient été faites depuis long-temps sur un filon de quartz situé près du hameau de la Gardette, commune du Villard-Eymont; mais les premiers travaux, entrepris par des montagnards privés de moyens pécuniaires et de connaissances suffisantes, n'avaient pas eu de succès. Il paraît

certain cependant qu'ils avaient fait découvrir quelques indices d'or. En 1770, un nommé Laurent Garden attaqua le filon et obtint, au bout de plusieurs journées de travail, des échantillons plus considérables et mieux caractérisés, qui furent apportés à la fonderie d'Allemont. M. Binelli, alors directeur, ne pouvant se persuader que ces minéraux aurifères provinsent de l'Oisans, négligea cette découverte. Laurent Garden ne fut pas découragé; il continua ses recherches et recueillit, en 1779, d'autres échantillons, que M. Schreiber, nouveau directeur de la fonderie, reconnut pour être originaires du filon de la Gardette. Cet habile minéralogiste ordonna aussitôt quelques attaques et recueillit lui-même de l'or natif. C'est ainsi que l'existence de la mine fut bien constatée. De nombreux travaux furent entrepris presque immédiatement et poursuivis avec activité; malheureusement ils ne réalisèrent point les espérances que l'on avait d'abord conçues, et en 1788, après un mûr examen, on se décida à tout suspendre. Les produits de l'exploitation furent une petite quantité d'or en lingot envoyé au comte de Provence en 1786 et des échantillons de cabinet vendus aux minéralogistes et aux curieux.

La mine d'argent des Chalanches continua d'être exploitée, avec plus ou moins d'avantage, jusqu'en 1792, époque où elle fut reprise par le gouvernement. Mais déjà les filons commençaient à s'épuiser et l'extraction devenait de plus en plus coûteuse. Bientôt éclatèrent les orages de la révolution. Les fonds et les hommes manquant pour entreprendre de nouvelles recherches, les travaux restèrent languissans ou suspendus jusqu'en 1808. La mine fut alors concédée à une compagnie qui fit d'inutiles efforts pour relever une exploitation devenue dispendieuse. Il y eut encore trois fontes jusqu'en 1813, année où tout fut définitivement abandonné.

En compulsant les registres de l'établissement d'Allemont, on trouve que la quantité totale d'argent obtenu depuis le commencement de l'exploitation jusqu'au 30 mars 1803 a été de 9,453 kilogrammes, ayant une valeur de 2,098,481 francs. Les dépenses de toute espèce se sont élevées à la somme de 1,890,896 francs. Il restait par conséquent à cette époque un bénéfice de 207,585 f.,

auquel il fallait ajouter la valeur des bâtimens existans, des fourneaux et du mobilier (1). De 1803 à 1813, les fontes ont produit environ 150 kilogrammes d'argent, dont la valeur a été surpassée de beaucoup par les dépenses.

L'exploitation des filons de plomb sulfuré de la Grave a survécu pendant plusieurs années à celle de la mine d'argent des Chalanches. Ces filons, situés au Grand-Clot, se montrent à droite et à gauche de la vallée de la Romanche; ils se correspondent et il n'est pas douteux que les uns ne soient le prolongement des autres. Celui de Giranse domine à gauche la vallée; il touche à un glacier immense sous lequel il s'enfonce en partie; on n'y parvient qu'en bravant des précipices affreux. Le filon de Pisse-Noire et quelques autres situés en face ne sont pas dans une position meilleure. Les galeries ont été creusées dans un escarpement à pic élevé de 500 mètres au-dessus de la Romanche. Aucun chemin n'y conduit; pour y arriver, il faut gravir le rocher en se cramponnant à ses aspérités. Ces mines, d'un accès si difficile et si dangereux, continuèrent cependant d'être exploitées avec activité, parce qu'elles sont les plus riches du pays. Le minerai était bocardé et lavé sur les lieux et transporté ensuite à Allemont, où il était fondu. L'exploitation, d'abord avantageuse, cessa peu à peu de l'être, à cause de la baisse toujours croissante du plomb. En 1829, les travaux qui, depuis quelques années, étaient devenus ruineux, furent tout-à-fait abandonnés, et le propriétaire fit faillite. Les bâtimens du Grand-Clot tombèrent bientôt dans une ruine complète, les ateliers furent dévastés et le mobilier dispersé. Tout annonçait que cet établissement et celui d'Allemont, jadis si prospères, ne se relèveraient pas de long-temps, lorsqu'une circonstance imprévue est venue leur donner une nouvelle vie. Des échantillons de cuivre pyriteux, que des chasseurs de chamois avaient recueillis sur les crêtes les plus élevées de la montagne du Chardonnet (Hautes-Alpes), ayant été transportés par hasard dans le département de la Côte-d'Or, firent naître de grandes

(1) *Sur la minéralogie, la géologie et la métallurgie du département de l'Isère*, page 124.

espérances. Il s'organisa dans ce pays une société nombreuse, et des recherches furent commencées avec activité, soit au Chardonnet, d'où provenaient les échantillons, sait aux Acles, autre lieu peu éloigné de là, où il existait aussi des indices de cuivre. Les travaux, bornés à ces deux localités, eurent d'abord peu de succès; ce ne fut qu'au bout de quelques années que, prenant plus d'extension, ils embrassèrent des gîtes réellement importans. Les habitans du Villard-d'Arène ayant découvert un filon de cuivre panaché au-dessus de l'hospice de Lautarel, cédèrent leur découverte à la compagnie. D'autres gîtes cuivreux furent signalés sur la montagne de l'Homme et à l'Alp, au milieu des glaciers qui environnent les sources de la Romanche. Le filon de cuivre gris des Hières, commune de la Grave, qui était connu depuis longtemps, devint l'objet de nouveaux travaux. Des montagnes de la Grave les recherches s'étendirent dans le reste de l'Oisans. Enfin on reconnut que les indices de cuivre poursuivis d'abord au Chardonnet et aux Acles, étaient extrêmement communs dans toute cette partie des Alpes, et qu'on y trouvait en outre des pyrites aurifères, du cuivre gris riche en argent et de la galène également argentifère. Il était naturel d'exploiter tous ces minerais dont le traitement s'allie ensemble, et surtout de tenir compte de l'argent qui formait la principale richesse de beaucoup de filons. Par suite, on ne pouvait négliger la mine d'argent des Chalanches et les filons de plomb du Grand-Clot, exploités si longtemps avec succès, ni les mines de plomb argentifère de l'Argentière, près de Briançon, dont les nombreux restes de travaux, attribués en partie aux Romains, attestent l'ancienne importance. Ainsi, la compagnie a été amenée, par ses découvertes successives et par ses véritables intérêts, à embrasser dans son plan d'exploitation tous les gîtes métallifères de l'Oisans et de l'arrondissement de Briançon. Cette vaste entreprise, que dirigent des ingénieurs habiles, a été conduite jusqu'à présent avec tout le zèle et l'activité qu'inspirent ordinairement les grands projets. En moins de deux ou trois ans, et malgré des difficultés de toute espèce que faisaient naître le climat rigoureux de ces hautes montagnes, l'absence totale de communications et le manque d'ouvriers

instruits, on est parvenu à ouvrir des travaux réguliers d'exploitation sur dix à douze points différens, à créer de grands ateliers de préparation mécanique et de nouvelles usines. Ces divers établissemens sont dispersés dans les vallées de la Romanche, de la Guisanne et de la Durance, sur une longueur de près de vingt lieues. Les principaux centres d'exploitation sont l'Argentière, le Chardonnet, le Villard-d'Arène, l'Alp et le Grand-Clot. A l'Argentière on a établi des bocards et une laverie. Les mêmes ateliers ont été créés à l'extrémité du vallon de l'Alp, dans un lieu désert, à peine habitable pendant quelques mois de l'année. L'atelier de préparation mécanique du Grand-Clot a été complétement rétabli et augmenté d'un appareil à cylindres pour broyer le minerai. Afin de faciliter l'accès du filon de Pisse-Noire, les directeurs de l'exploitation ont fait fixer contre le rocher une échelle gigantesque haute d'environ 175 pieds et ayant 358 échelons (1). Un couloir de même longueur sert à la descente des produits de l'extraction. Enfin, une usine, pour la fusion du minerai à l'aide de l'anthracite, a été établie au Lauzet, commune du Monestier, et l'ancienne fonderie d'Allemont a été réparée et augmentée de plusieurs fourneaux pour le traitement du cuivre. Tous ces travaux sont actuellement achevés, et la société est à la veille d'en recueillir des fruits qui, il faut l'espérer, la dédommageront des sommes considérables déjà dépensées pour l'entreprise.

Nous terminerons cette esquisse historique de l'exploitation des mines de l'Oisans par quelques réflexions sur le gisement et l'importance métallurgique des filons métallifères que ce pays renferme. Les montagnes de l'Oisans, qui sont riches en métaux, sont presque toutes formées du terrain que les géologues nomment *primitif*. La roche dominante est un gneiss (2) talqueux, verdâtre, associé souvent à des couches amphiboliques. C'est là que se

(1) Malgré cette échelle, la mine de Pisse-Noire est encore très-dangereuse. Ce fut en la visitant, le 4 août 1836, que M. Warmholz, ingénieur prussien très-distingué, se précipita d'une hauteur de plusieurs centaines de mètres, et périt victime de son zèle et de son intrépidité. Avant lui, deux ouvriers piémontais avaient éprouvé le même sort.

(2) Variété de roche granitique.

trouvent ces filons dont les échantillons minéralogiques, dispersés dans toutes les collections de l'Europe, ont donné une si grande réputation à cette contrée. Leur gangue est ordinairement du sulfate de baryte ou du quartz. Parmi les substances métalliques qui y sont disséminées, les plus communes sont le fer pyriteux, le plomb sulfuré, le cuivre gris et le cuivre pyriteux, ordinairement argentifères ou aurifères. Les minerais d'argent et d'or proprement dits, ceux de nickel et de cobalt, sont plus rares et ne se rencontrent que dans quelques localités particulières. Plusieurs de ces gîtes, signalés depuis long-temps, ont été visités par un grand nombre de naturalistes et décrits dans divers mémoires. D'autres, restés inconnus, ont été explorés pour la première fois par les directeurs de la compagnie des mines d'Allemont. Aujourd'hui, on peut estimer au moins à cent le nombre des filons cuivreux ou argentifères dont l'existence a été constatée, et que l'on essaiera d'exploiter successivement. On éprouve d'abord de l'étonnement de ce que des mines aussi multipliées aient été négligées jusqu'à ce jour; il semble que depuis de longues années l'Oisans aurait dû être le centre d'exploitations importantes et inépuisables. Cela s'explique quand on a observé les lieux. En effet, à l'exception d'un petit nombre de ces filons, qui sont en général les moins précieux, tous les autres sont d'une pauvreté et surtout d'une irrégularité extrême; loin d'être bien réglés, la plupart n'ont pas même de limites bien sensibles; ce ne sont, à proprement parler, que des masses de rocher qui offrent çà et là de légères traces métalliques. Lorsque les gîtes ont quelque suite, ils sont encore très-irréguliers sous le rapport de la puissance et de l'abondance du minerai. Il arrive que des veines épaisses d'un pied à deux pieds et très-riches se terminent brusquement, et ne laissent pas même de ces traces légères qui sont si utiles au mineur pour se guider au milieu des brouillages. Souvent, après avoir trouvé de petits amas de minerai pur de la grosseur du poing et au-delà, on ne rencontre plus le moindre indice de métal, et l'on est obligé de marcher au hasard : les travaux de recherches sont alors plus considérables que ceux de l'exploitation. La richesse en argent paraît aussi très-variable. En parlant de la mine des

Chalanches (1), M. Schreiber affirme qu'un filon nouvellement découvert, et contenant 60 à 80 marcs d'argent au quintal, ne donne pas plus d'espérance que s'il n'en contenait qu'un seul, et que la teneur du minerai ne reste pas la même dans l'étendue d'une toise. Cette grande irrégularité paraît commune à tous les filons de cette contrée, c'est au moins ce qu'indiquent les essais faits jusqu'à présent. On conçoit que de pareils gîtes, s'ils étaient isolés ou en petit nombre, ne pourraient nullement servir de base à une entreprise métallurgique. Ce n'est que par leur multiplicité qu'ils acquièrent de l'importance et qu'ils assurent des ressources. Ainsi, un projet d'exploitation durable doit les embrasser tous. Si maintenant on considère, d'un côté la valeur actuelle du plomb et du cuivre en France, valeur qui tend plutôt à diminuer qu'à augmenter; de l'autre la pauvreté et l'irrégularité des filons de l'Oisans, leur position au milieu de rochers presque inaccessibles, les dépenses qu'entraîne le traitement des minerais pyriteux, enfin la rareté du combustible, on est porté à croire que tous ces gîtes sont inexploitables comme mines de cuivre ou de plomb; mais il n'en est plus de même si l'on a égard à l'argent qu'ils renferment et qui souvent double ou triple leur valeur intrinsèque. La plupart des cuivres gris de l'Oisans et la galène de l'Argentière doivent être considérés comme de véritables mines de ce métal. On a vu par cette notice que les minerais argentifères ont été de tout temps la principale richesse minérale de cette partie des Alpes, et que le cuivre gris, en particulier, a donné lieu à des travaux immenses, dont la durée a été de plusieurs siècles. Si à cette époque l'argent avait plus de valeur que de notre temps, et si les montagnes étaient alors couvertes d'épaisses forêts, ces avantages sont bien compensés aujourd'hui par les progrès qu'ont faits le traitement métallurgique et la préparation mécanique des minerais. D'ailleurs, une découverte imprévue peut d'un jour à l'autre devenir la source de grandes richesses. Est-il bien sûr que nos montagnes ne renferment plus de filons abondans et précieux, semblables, par exemple, à ceux qui ont été exploités autrefois.

(1) *Journal de Physique*, mai 1784.

aux Chalanches? C'est une question qui mérite d'être éclaircie; elle le sera bientôt, grâce à l'exploration si active et si complète qui a été entreprise par la compagnie des mines d'Allemont et des Hautes-Alpes.

SCIPION GRAS,

Ingénieur au corps royal des mines.

POÉSIES PATOISES.

L'ÉTUDE approfondie de la langue française ne se borne plus aujourd'hui à connaître le dialecte classique que nous ont légué les grands écrivains du XVIIme et du XVIIIme siècle : elle embrasse aussi dans le domaine de ses recherches philologiques nos antiques et délicieux idiomes nationaux, qui ont succombé dans la violence de la conquête et de la civilisation, et ceux qui, flétris du nom de *patois* par la morgue académique des pédans, ont tant de grâces encore et d'inépuisables trésors d'élocution. Les patois, qui forment aujourd'hui même la véritable langue populaire de la France, ne sont-ils pas la source à laquelle il faut puiser l'intelligence du génie de la langue française, de sa formation, de son mécanisme et des plus heureuses expressions de son vocabulaire. Osons le dire, la langue française qui, par l'uniformité de sa syntaxe et son admirable lucidité, est si bien faite pour exprimer en prose, nettement et sans ambages, les créations de la pensée, est loin de formuler les inspirations de la poésie avec les grâces et la délicatesse qui éclatent à profusion dans les dialectes vulgaires du Languedoc et de la Provence. Quels trésors de naïveté, quel charme d'expression, quelle richesse de détails, ne nous ont pas révélés les poésies patoises publiées depuis quelques années, surtout lorsque, restées fidèles au génie national, elles n'ont pas flétri par l'imitation la virginité de leur origine ! Nous ne citerons que le

Recueil des Poésies de Jasmin, que le plus spirituel de nos philologues, M. Charles Nodier, n'a pas craint de mettre en parallèle avec Lamartine, Victor Hugo et Béranger (1).

La pièce de vers que nous offrons aujourd'hui aux lecteurs de la *Revue du Dauphiné* est écrite en patois de la partie méridionale du département de la Drome, et du plus pur provençal; elle excitera, nous l'espérons, par sa délicieuse naïveté, une vive sympathie parmi les gens de goût pour un idiome si fécond en richesses poétiques; elle servira aussi à faire apprécier l'importance des recherches philologiques sur les patois que l'un de nos collaborateurs confiera bientôt aux pages de la *Revue;* enfin, en la produisant à la publicité, nous révèlerons l'existence d'un poète appelé peut-être à grandir un jour virilement, et dont nous serons heureux d'avoir favorisé l'essor. (*N. du D.*)

Lou Parpayoun.

Picho couquin de parpayoun,
Vole, vole..., te prendraï proun!

Et, poudre d'or sus seis alete,
De mille coulours bigara,
Un parpayoun sus la viooulete,
Et pieï sus la margaridete,
Voulestrejave dins un pra.
Un enfant pouli coume un angé,
Gaoute rounde coume un arangé,

(1) *Las Papillotos de Jasmin, coiffur.* Agen, 1835, in-8°. — *Bulletin du Bibliophile.* Paris, Techener, 1re année, 1835, article de M. Nodier sur les poésies de Jasmin, N.° 22.

Mita-nus, voulave après eou;
Et pan!... manquave, et pieï la bise
Que bouffave din sa camise
Fasié veïre soun picho quieou....

Picho couquin de parpayoun,
Vole, vole..., te prendraï proun!

Anfin, lou parpayoun s'arreste
Sus un boutoun d'or printanié;
Et lou bel enfan per darnié
Ven d'aïse, ben d'aïse..., et pieï leste!
Din seï mans lou faï presounié.
Alors vite à sa cabanete
Lou porte ame mille poutouns;
Maï las! quan drube la presoun,
Trove plus dedin seï manete
Que poudre d'or de seis alete....

Picho couquin de parpayoun!

DUPUYS.

BULLETIN
LITTÉRAIRE ET SCIENTIFIQUE.

I.

Leçons de Botanique à l'usage des jeunes gens des deux sexes, ou instructions sur le règne végétal présentées à l'esprit et au cœur, par M.me Bonifas-Guizot. Grenoble, Prudhomme, 1837.

Cet ouvrage est un résumé succinct et complet des connaissances actuelles sur les plantes, leur étude, leur organisation, leur classification et leur usage. Il indique, avec des détails suffisans, la structure et les caractères organiques des différentes classes de végétaux, les phénomènes de leur vie, les traits qui les rapprochent, les différences qui les distinguent. Un exposé des méthodes successivement proposées par Tournefort, Linné, de Jussieu et Lamarck, fait apprécier les travaux de ces illustres créateurs de la science et donne la clef de leurs systèmes. L'application de ces connaissances à l'étude des familles naturelles complète l'ouvrage d'une manière non moins intéressante qu'utile; car l'auteur s'est attaché à faire connaître les caractères de celles que fournit notre province et de celles qui peuvent être utilisées dans la médecine ou les arts. Les descriptions sont exactes, les définitions précises et claires; les caractères si nombreux, si variés des différentes parties de la plante, sont exposés avec ordre et méthode. Cet ouvrage peut fournir des notions suffisantes à celui qui veut étudier cette branche intéressante des sciences naturelles; il convient surtout aux jeunes élèves pour l'instruction desquels il a été composé. On reconnaît à la délicatesse et à la pureté des détails la touche d'une femme.

DUPRÉ-DELOIRE.

II.

La *Revue du Lyonnais* (1), qui se distingue par une excellente rédaction et un choix d'articles spéciaux d'un caractère également intéressant et sérieux, renferme dans sa dernière livraison un épisode de la vie d'un Dauphinois, dont le nom n'est pas sans illustration dans les annales des erreurs populaires. Il est peu de personnes qui n'aient entendu parler des merveilles de la baguette divinatoire et de son heureux possesseur Jacques Aimar. C'était un simple paysan de Saint-Veran, près de Saint-Marcellin, qui eut l'adresse de persuader à ses contemporains, et surtout à ses compatriotes, qu'une baguette de coudrier placée dans sa main lui révélait la marche des sources souterraines. Enhardi par d'heureux résultats, il prétendit que la connaissance des actions humaines les plus cachées lui était aussi dévoilée par les frémissemens que lui faisait éprouver son intelligente baguette; il le dit souvent et eut l'adresse, par le charlatanisme de ses prétendues divinations, d'en imposer à la multitude et même aux hommes éclairés : on le crut, parce que c'était une sottise. Le prince de Condé, vers la fin du XVIIme siècle, ayant ouï le récit des prodiges qu'il avait opérés, le fit venir à Paris, et mit la puissance de sa seconde vue à l'épreuve, en lui proposant l'exploration d'un jardin dans lequel on avait enfoui diverses sommes d'argent, et la découverte de quelques crimes dont la police recherchait les auteurs. Appelé sur un théâtre où la critique des hommes éclairés pouvait s'exercer librement, Aimar perdit son audace, et sa baguette resta muette : on le renvoya comme un fripon, ce qui n'empêcha pas que ses compatriotes n'eussent en lui une foi très-ardente. L'épisode qu'a traité la *Revue du Lyonnais* est relatif à une procédure criminelle dirigée par les magistrats de Lyon contre les auteurs d'un assassinat commis en 1692. Aimar fut appelé à diriger les investigations de la police : il réussit à découvrir les auteurs du crime, et surtout à jeter, par ses manœuvres, les esprits dans le plus incroyable aveuglement. La fascination qu'il

(1) *Revue du Lyonnais*. Lyon, Boitel, in-8°, tome V, livraison de février 1837.

parvint à produire, dans un temps où les sciences physiques étaient encore dans l'enfance, lui fit attribuer des prévisions surnaturelles, dont l'extravagance serait peu digne de créance, si elle n'était attestée par les nombreux écrits qui furent publiés dans cette circonstance (1).

Jacques Aimar n'est pas le seul imposteur qui, par le prestige de ses opérations, ait abusé de la crédulité publique en Dauphiné; il a eu dans cette province de nombreux successeurs, dont les manœuvres ont si vivement frappé les esprits, que la foi en leurs prodiges n'est point encore éteinte parmi les personnes peu éclairées qui sacrifient routinièrement à des traditions puériles la critique de la science et l'examen de la raison. Les plus notables disciples d'Aimar furent Bleton, de Grenoble, et Parangue, de Montélimar, qui, dans un temps où les passions politiques sommeillaient encore, excitèrent en France, vers les années 1772 et 1778, une agitation aussi active qu'elle était inoffensive. L'un et l'autre s'attribuaient des propriétés hydroscopiques que la baguette avait la vertu de mettre en action; et lorsque la niaiserie de leurs admirateurs eut augmenté leur audace, ils étendirent le cercle de leur puissance divinatoire. Ils eurent de chauds partisans, c'est-à-dire des dupes, et il est inutile de dire que le nombre en

(1) Je citerai parmi les nombreux opuscules que fit naître le charlatanisme d'Aimar les ouvrages suivans, qui, n'eussent-ils d'autre mérite que celui d'être un témoignage de la popularité qui environne l'imposture, jettent sous ce rapport de curieuses révélations sur la sottise humaine : *Notice sur Jacques Aimar,* dans le *Dictionnaire de Bayle,* édition de M. Beuchot. Paris, Desoër, 1820, in-8°, tome Ier, page 13. — *Notice sur le même,* dans les *Lettres historiques, contenant ce qui s'est passé de plus important en Europe,* par Basnage, etc. Amsterdam, in-12, vol. de mai 1693. — *Notice sur le même,* dans le *Mercure historique et politique,* rédigé par Bayle, Rousset, etc. La Haye, volumes de mai 1693, page 565, et d'avril 1697, page 440. — *Notice sur le même,* dans le *Mercure galant,* volume de février 1693. — *Histoire de la baguette de Jacques Aimar, pour faire toutes sortes de découvertes,* par Garnier. Lyon et Paris, Langlois, 1693, in-18, 108 pages. — *Lettre à Madame la marquise de Senoyan sur les moyens dont on s'est servi pour découvrir les complices d'un assassinat commis à Lyon le 5 juillet* 1692, par Chauvin. Lyon, Deville, 1693, in-18, 78 pages. — *Lettre à M. l'abbé D. L. sur les véritables effets de la baguette de Jacques Aimar,* par P. B. (Buissière), apothicaire de M. le prince de Condé. Paris, Lucas, 1694. — Voyez aussi les *Erreurs et préjugés,* par M. Salgues, édit. de 1818, in-8°, tome Ier, page 152 et suiv.

fut considérable, tandis que les hommes de sens qui dévoilèrent leur charlatanisme produisirent peu d'entraînement : la découverte de la vérité n'est pas populaire. La science ne tarda pas à s'émouvoir au bruit des prodiges de Bleton et de Parangue; les savans et les philosophes taillèrent leur plume, compilèrent des rêveries académiques sur la rabdomancie et ses effets, et s'évertuèrent à prouver dans leurs doctes libelles que Parangue et Bleton étaient des prophètes ou des fripons (1). Les hommes de sens, qui n'étaient ni savans ni philosophes, n'eurent besoin que des lumières de la simple et droite raison pour découvrir la fraude de Bleton et de Parangue.

Bien que les sciences physiques aient acquis aujourd'hui un immense développement et que les lumières tendent à se généraliser, la race des fripons et des dupes, race foisonnante et vivace, qui survivra éternellement à toutes les révolutions, n'a pas laissé tomber dans l'oubli et le mépris le charlatanisme des émules obscurs des Aimar, des Parangue et des Bleton. Il est encore une foule de bonnes ames pour lesquelles l'hydroscopie est chose vénérable et sainte, et plus d'un honnête propriétaire, faisant l'esprit fort et gourmandant son fermier qui demande conseil au sorcier sur le mauvais sort dont est frappée sa vache, consulte religieusement le tourneur de baguette sur les fouilles qui doivent faire jaillir les eaux dans son jardin.

(1) *Lettre de M. Delalande, de l'académie royale des sciences, à M. l'abbé Rozier, sur le jeune homme de Dauphiné dont il a été question dans la Gazette de France des* 5, 12 *et* 15 *juin* 1772, dans le *Journal de Physique de l'abbé Rozier*, tome IV, partie II, année 1772, page 239. — *Lettre sur la baguette divinatoire de Bleton*, par le même, dans le *Journal des Savans*, année 1782, page 558. — *Lettre écrite à M. Audon, docteur en médecine à Montpellier, sur l'hydroscope Parangue*, par M. Calvet, médecin d'Avignon, dans le *Journal de Physique*, tome Ier, partie Ire, page 77, année 1772. — *Lettre de M. de Morveau, avocat général au parlement de Bourgogne, au sujet de Bleton*, dans les *Affiches de Dauphiné*, N.° du 6 novembre 1778, et dans le *Journal de Paris*.

III.

Revue française et étrangère, paraissant par livraisons mensuelles de 160 pages grand in-8°. Paris, au bureau de la *Revue*, rue des Grands-Augustins, N.° 28.

Nous nous empressons de signaler à la sympathie publique la création de la *Revue française et étrangère*, qui, d'après la pensée sous l'influence de laquelle elle a été conçue, s'est imposé une mission critique, dont l'exercice s'étendra non-seulement sur les productions intellectuelles des écrivains nationaux, mais aussi sur la littérature étrangère. Cette mission serait loin d'être complète, si elle se bornait à formuler un contrôle purement bibliographique : elle doit embrasser encore dans la sphère de son activité toutes les questions qui se réfèrent au développement littéraire de la civilisation. Les articles qui forment la 1re livraison de la *Revue française et étrangère* font parfaitement apprécier, par leur choix et leur diversité, l'étendue de ce plan, dont nous n'indiquons que l'ensemble. Ainsi, dans une étude sur les romans et spécialement sur ceux de Victor Hugo, on examine quel est leur rôle dans la société moderne ; et dans un rapide exposé de doctrines saines et nettement exprimées, M. Charles Farcy a déterminé le point de vue sous lequel les beaux-arts doivent être jugés avec impartialité. L'œuvre d'art que M. de Montalembert a créée d'une manière si originale et saisissante sur la légende de sainte Élisabeth de Hongrie, a trouvé dans M. Thomassy un organe plein de goût et de savoir ; et les travaux exécutés par M. Ballanche sur l'histoire, ou plutôt sur la théosophie de l'histoire, ont été appréciés par la plume d'un savant allemand, M. Gans. L'examen de la littérature étrangère s'est exercé surtout sur les écrivains allemands. Les *Contes* de Spindler, les *Systèmes philosophiques* de Schlegel et de Karl Gutzkow, le dernier ouvrage du docteur Gervinus sur l'histoire de la poésie nationale des Allemands, ont été l'objet d'observations approfondies, dont l'inspiration indépendante et élevée nous promet enfin l'avénement d'une ère de critique littéraire dégagée des préoccupations mesquines de l'esprit de coterie. La

Revue française et étrangère est loin, comme on le voit, d'être un de ces *Magasins* nourris de fragmens de romans et de nouvelles : la critique littéraire est son individualité.

IV.

La *Revue de Toulouse* vient de publier des considérations philosophiques fort remarquables à l'occasion de l'un des derniers ouvrages de M. Rey, de Grenoble, intitulé : *Des bases de l'ordre social* (2 vol. in-8°). L'auteur de ces considérations, M. Brothier, tout en rendant hommage aux vues de M. Rey, a combattu quelques principes émis par cet écrivain, avec un talent remarquable de critique et une connaissance approfondie des élémens qui constituent l'économie sociale.

V.

Archéologie.

M. Alexis Ramond, propriétaire à Pont-en-Royans, a eu la bienveillance de nous communiquer quelques documens propres à guider les recherches des antiquaires qui s'occupent à retrouver les traces de l'occupation romaine dans nos contrées. Quelques fouilles qu'il a fait exécuter dans une de ses propriétés, située sur la commune de Saint-André-en-Royans, lui ont procuré la découverte des objets suivans : une grande quantité de tuiles à crochet, vulgairement connues sous la dénomination erronée de *tuiles sarrazines*, quoiqu'elles soient d'origine romaine; des bandes de marbre provenant sans doute d'une décoration en mosaïque, des fragmens d'émail bleu, les vestiges fort bien conservés d'une piscine revêtue d'une couche de ciment solide, enfin diverses médailles de petit et moyen bronze, et une d'argent du petit module : celle-ci est à l'effigie de CAESAR AVGVSTVS; les autres appartiennent à divers empereurs. Une circonstance curieuse à constater, c'est que les traditions populaires ont conservé le souvenir d'un palais construit sur la propriété dans laquelle ont été découverts ces objets, et que cette propriété n'est encore connue aujourd'hui que sous le nom de *Palais*.

OLLIVIER JULES.

LE COMBAT D'ANTHON[1].

Trois cents gentilshommes, l'élite de la noblesse du Dauphiné, conduits par le baron de Sassenage, avaient déjà trouvé une mort glorieuse sur le champ de bataille de Verneuil; d'autres, parmi lesquels se trouvait le jeune Aymar de Poissieu, qui devait un jour s'illustrer sous le surnom de *Capdorat*, s'étaient jetés dans Orléans et secondaient puissamment la vaillance de Dunois et les merveilleuses prouesses de Jeanne la Pucelle. Mais pendant que ceux-ci combattaient, pour ainsi dire, sous les regards de la postérité, moins heureux peut-être, mais non moins généreux, d'autres

(1) Paradin (*Chronique de Savoie*. Lyon, Jan de Tovrnes, 1561, in-fol., page 289), Monstrelet (*Chroniques*, édit. de Buchon. Paris, Verdière, 1826, in-8°, tome V, page 313), et les autres chroniqueurs contemporains font mention de la bataille d'Anthon, mais sans avoir eu connaissance des détails rapportés par l'auteur de cet article, M. le vicomte de Leusse. M. de Leusse a puisé les élémens de son récit dans un document inédit provenant des archives de l'ancien château de Colombier, qui appartenait à sa famille, et dont le territoire fut le théâtre de la bataille d'Anthon. Ce document est la copie d'un procès-verbal qui fut dressé contre Louis de Châlons, prince d'Orange, accusé de félonie pour avoir porté les armes contre son seigneur suzerain, le Dauphin. L'original de ce procès-verbal était déposé parmi les registres de l'ancienne chambre des comptes de Grenoble, sous la cotature *Grand bureau, N.° 16, Processus super insultu guerræ Anthonis, in anno 1430*. Ainsi, comme on le voit, l'authenticité historique des circonstances rapportées dans cet article est suffisamment garantie et hors de toute contestation.

(*N. du D.*)

s'exposaient aux mêmes dangers et pour la même cause dans un coin obscur de leur chevaleresque patrie.

C'est afin de rappeler à leurs enfans le souvenir de ces braves, souvenir enseveli dans l'obscurité des chroniques, que nous allons essayer de retracer une de ces scènes guerrières du moyen-âge qui rendraient l'histoire de cette contrée si intéressante sous la plume d'un Barante ou d'un Châteaubriand.

Le Dauphiné était, au commencement du XVe siècle, l'une des provinces le plus nouvellement réunies à la couronne de France, et cependant nulle n'était plus fidèle et plus dévouée à ses nouveaux souverains; et lorsque l'infortune qui poursuivait Charles VII détachait de sa cause ses plus anciens sujets, sa famille et sa capitale, les Dauphinois lui faisaient le sacrifice de leur repos, de leur fortune et du plus pur de leur sang. Aussi, Charles VII, qui savait apprécier le dévouement, se plaisait-il surtout dans cette province, et l'affection qu'on lui témoignait lui faisait trop souvent oublier qu'il avait ailleurs des ennemis à vaincre et un royaume à reconquérir.

Ce fut à Vienne que Lahire le surprit au milieu des préparatifs d'une brillante fête qu'il voulait donner à sa jeune belle-sœur, la reine de Sicile, et que ce fidèle serviteur lui dit *qu'il était impossible de perdre plus gaîment un royaume*. Charles comprit ce langage, et la voix prophétique de Jeanne venant aussi se joindre à celle non moins éloquente d'Agnès Sorel, le rappelèrent à lui-même et à son importante mission. Il abandonna le Dauphiné à son fils âgé de cinq ans, ou plutôt il confia son fils au Dauphiné; puis il alla chercher ailleurs des sujets à ramener, des dangers à affronter et des ennemis à vaincre.

C'était en 1428, et à cette époque désastreuse tout espoir coupable semblait permis aux traîtres et aux ennemis de la France. Parmi ceux-ci figurait le duc de Savoie, cet ennemi perpétuel des Dauphins, qui ne manqua pas une si belle occasion d'exécuter ses projets toujours conçus et toujours déçus de conquête.

Il disputait alors le comté de Genève à Louis de Châlons, prince d'Orange, vassal des Dauphins, dont l'ambition était aussi très-vivement excitée par la détresse de Charles VII et par la mort de son parent Bernard de Salluces, baron d'Anthon, tué à la bataille de Verneuil.

Comprenant l'un et l'autre l'importance de leur réunion, ils oublièrent un instant leurs querelles et se lièrent de cette amitié qui unit les ambitieux et qui dure autant que leur intérêt l'exige; puis, bien convaincus qu'ils n'avaient qu'à entrer en Dauphiné pour s'en rendre maîtres, ils se le partagèrent provisoirement; le duc de Savoie se réservant Grenoble, le Graisivaudan et tout ce qu'on appelait alors le haut-pays, et abandonnant à Louis de Châlons le Viennois et tout le bas-pays le long du Rhône, jusqu'à Orange.

Le duc de Savoie entra dans le Valentinois et eut à lutter contre Louis de Poitiers; tandis que Louis de Châlons, voulant se ménager des communications avec le duc de Savoie et le duc de Bourgogne, se retrancha dans cette partie du Dauphiné qui n'était séparée des possessions de ces deux puissans ducs que par le Rhône et qui était hérissée de forteresses. Trois châteaux étaient surtout redoutablement fortifiés : Auberive, Colombier et Anthon. Il disposa de nombreuses garnisons, et il put encore parcourir la contrée à la tête d'une armée composée de Bourguignons, d'Anglais et de Savoyards.

Louis de Châlons était un paladin accompli en son temps; brave, chevaleresque, inconsidéré, il était fier de compter parmi ses capitaines des hommes tels que le comte de Fribourg, le sire de Montaigu, Amédée de Virieu, Jean de Beaufremont, et une foule d'autres chevaliers illustres. Mais il n'avait de son côté ni le bon droit, ni l'opinion publique, ni la maturité du talent et de l'expérience, toutes choses qui se rencontraient dans l'armée qu'il allait combattre et dont il soupçonnait à peine l'existence.

C'était le sire de Gaucourt que la sollicitude de Charles VII avait placé à la tête du Dauphiné, et qui avait succédé à Mathieu de Foix,

dans ce gouvernement (1). Rejeton de l'une de ces illustres familles qui avaient placé la couronne sur la tête de Hugues Capet, et qui auraient peut-être maintenu la puissance féodale qu'elles avaient fondée, si les champs de bataille n'eussent enseveli la féodalité avec elles, Raoul de Gaucourt avait déjà donné d'éclatantes preuves de sa capacité et de son dévouement à Orléans, dont il était gouverneur à l'époque où cette ville fut assiégée par les Anglais, et il avait dans Humbert de Grolée, maréchal du Dauphiné, un digne rival de fidélité et d'honneur.

Le maréchal du Dauphiné remplissait sous le Dauphin Guigue-André, qui institua cette charge, le rang occupé en France par le connétable, et il n'avait point perdu de son importance sous les Dauphins de France, quoiqu'il fût subordonné au gouverneur, puisque le gouverneur représentait le souverain.

Raoul de Gaucourt et Humbert de Grolée comprirent la gravité de la position où les plaçait l'invasion du prince d'Orange, et ne s'en effrayèrent pas; mais ne voulant rien livrer au hasard, et ne

(1) Raoul de Gaucourt, nommé gouverneur du Dauphiné par lettres-patentes de Charles VII en date du 1er novembre 1428. Marcial de Paris, dit d'Auvergne, lui a consacré les vers suivans :

« En l'an du dit couronnement (a)
» Gavcovrt povr le roy gouuerneur
» Du Daulphine fit vaillamment
» Et y acquit un grand honneur.
» Illecques en pays estrange
» Il e ses gens desconfirent
» Vaillamment le prince d'Orenge,
» Et le Daulphine resiouyrent;
» Là y eut mors et prisonniers
» Des Bourguignons bien largement,
» En quoy François maints bons deniers
» Y gaignerent finablement. »

(*Les Vigiles de la mort du feu roy Charles VII, à neuf pseaumes et à neuf leçons, contenant la chronique et les faits advenus durant la vie du dit feu roy*, par Marcial de Paris, dit d'Auvergne. Paris, Le Noir, 1505.)

(a) Le couronnement de Charles VII, en 1430.

(*N. du D.*)

pouvant opposer à l'ennemi que le petit nombre de gentilshommes qui avaient échappé à la bataille de Verneuil et quelques auxiliaires qui leur étaient survenus de Milan, ils allèrent à Annonay demander le secours de Rodrigue de Villandras et de sa troupe d'aventuriers espagnols. C'étaient sans doute les restes de ces *malandrins* et de ces *tard-venus* que Duguesclin avait cru dissiper à jamais en les conduisant en Espagne, et dont l'espèce ne devait finir qu'avec le connétable de Bourbon sur les bords du Tibre. Rien de plus extraordinaire que l'existence de ces aventuriers, dont la valeur était à la fois chevaleresque et sauvage, et qui embrassant avec le même enthousiasme les bonnes et les mauvaises causes, le parti du plus faible ou celui du plus fort, étaient presque aussi redoutables pour ceux qu'ils protégeaient que pour leurs ennemis. Mais entre les mains d'hommes tels que Raoul de Gaucourt et Humbert de Grolée cette arme à deux tranchans était moins dangereuse.

Gaucourt voulut ensuite faire un dernier effort de conciliation auprès du duc de Savoie; mais celui-ci lui fit répondre par Jean de Beaufort, son chancelier, qu'un des priviléges de la noblesse de Savoie était de servir indifféremment où il lui plaisait; que l'offre la plus avantageuse la déterminait d'ordinaire à embrasser le parti qui la lui avait faite, et que c'était là le moyen le plus sûr de se concilier son appui. Après cette réponse, qui peint bien les appréciations du temps et le caractère particulier du duc de Savoie, il n'y avait plus à hésiter, il fallait combattre.

Gaucourt et Villandras se donnèrent rendez-vous sous les murs d'Auberive, où ils se rencontrèrent le 27 mai 1430. Le 28, Auberive et sa forteresse étaient enlevés; les 7 et 8 juin suivant, les châteaux de Pusignan et d'Azieu se rendirent, et le lendemain les troupes de Gaucourt se présentèrent devant le château de Colombier. C'est là qu'elles rencontrèrent une partie de l'armée du prince d'Orange.

De ce château, situé sur une élévation qui domine une plaine immense qui ne paraît avoir d'autres bornes à l'horizon que les montagnes des Cevennes, du Jura et des Alpes, les soldats du prince

d'Orange purent enfin juger des forces et surtout de la résolution de leurs ennemis, et la surprise que leur fit éprouver ce spectacle ayant sans doute paralysé leurs efforts, ils se rendirent après une faible résistance, et les ruines de Colombier, qui n'ont jamais été relevées, sont encore aujourd'hui un monument de cette honteuse capitulation.

Anthon, l'une des clefs du Dauphiné, et le plus fort boulevard du prince d'Orange, lui restait encore et était approvisionné pour deux ans : c'est là qu'il se trouvait lorsqu'il apprit la capitulation de Colombier, et d'où il sortit précipitamment pour aller au-devant d'ennemis que leurs succès ne l'empêchaient pas encore de mépriser.

Mais Gaucourt, Grolée et Villandras avaient mieux employé les heures qui suivirent la capitulation de Colombier. Nous lisons dans le récit officiel où nous puisons ces détails qu'ils réunirent une espèce de conseil de guerre, où figuraient les gentilshommes leurs compagnons d'armes, tels que les sires de Malibec, du Bouchage, de Bernon et de Saint-Georges, et qu'après avoir dévotement entendu la messe, récité des psaumes et s'être recommandés spécialement à la Vierge Marie (1), ils délibérèrent sur le parti à prendre.

Villandras fit valoir sa qualité d'étranger pour obtenir le commandement de l'avant-garde, que lui disputait le maréchal du Dauphiné, et que Gaucourt ne put lui refuser lorsque Villandras, pour le décider, lui dit que s'il succombait, sa perte et celle de ses compagnons sauverait la noblesse dauphinoise et ne causerait aucun dommage à la patrie (2). Puis, après avoir distribué à chacun le poste qu'il devait occuper et défendre, le gouverneur recommanda à tous la subordination et la vigilance, et il donna le signal du départ.

Il était midi, et le plus beau soleil éclairait la marche de ces guerriers, qui s'avançaient précédés du signe de la croix (3), au son

(1) « Missam devotè audiverunt, dicendo inter alia sua secreta verba Psalmistæ, præsertim dictus gubernator, Deo et ejus piæ Matri gloriosæ multum devotus..... »

(2) « Nihil perderet patria. »

(3) « Venerabili signo sanctæ crucis præmisso. »

de la trompette, enseignes déployées, et dont un grand nombre, appartenant à des nations étrangères, ne se rencontraient pour la première fois de leur vie peut-être que pour mourir sur le champ des batailles.

D'après Monstrelet, les Dauphinois et leurs alliés ne s'élevaient qu'au nombre de seize cents; mais, dit Chorier, « ce n'étaient que » gentilshommes et soldats aguerris (1) »; tandis que les termes de la relation officielle qui nous sert de guide permettent de penser que leur nombre était bien plus considérable (2).

Parvenue à un quart de lieue du château de Colombier, l'armée dauphinoise fut instruite par ses éclaireurs de l'arrivée du prince d'Orange, dont les troupes étaient éparses dans les forêts qu'elles traversaient au sortir de la plaine d'Anthon. Gaucourt reconnut bien vite l'avantage qu'il pouvait tirer de cette circonstance, en opposant le sang-froid de ses soldats à la fougue des Orangistes, et le bon ordre qu'il avait su maintenir dans son armée au désordre qui devait résulter pour celle du prince d'Orange de sa marche précipitée à travers les bois. Il ordonna aussitôt à ses soldats de s'arrêter; puis il les disposa de manière à ce qu'ils pussent engager le combat au premier signal; profitant ensuite du temps qui lui restait encore, il leur dit que le moment était venu d'élever leur gloire au-dessus de celle de leurs ancêtres, en combattant vaillamment les ennemis de la patrie et en les exterminant sans miséricorde. « *Quod se facturos*, ajoute la naïve chronique, *benignè et cum grandi corde obtulerunt.* »

C'est alors que la bannière rouge et noire du prince d'Orange se fit apercevoir à travers l'épais feuillage des forêts, et que le maréchal du Dauphiné, un genou en terre, les mains élevées vers le ciel et sa noble tête dépouillée de son heaume, s'écria d'une voix animée par la foi du chrétien et la bravoure du chevalier : « Dieu! par ta » sainte justice, bonté et miséricorde, plaise-toi de faire droit en

(1) Chorier, *Histoire générale de Dauphiné*, tome II, page 427.

(2) « Quam plurimis balistariis et sagittariis, cum multis peditibus in numero » magno. »

» cette journée! » Ces paroles chevaleresques furent le signal du combat.

Le prince d'Orange, surpris mais non découragé, se précipita sur les phalanges ennemies, qui soutinrent le choc avec autant de résolution quoique avec moins de furie. Une terrible mêlée suivit bientôt; elle dura une heure à peine, mais fut des plus rudes (1).

Déjà les sires de Beaufremont, de Mirabel, de Moullent, de Basseys, les chevaliers de Troyes et de la Chapelle étaient étendus sans vie sur le champ de bataille; d'autres, tels que le comte de Fribourg et les sires de Montaigu et de Virieu, fuyaient à travers la plaine et les bois, *ad similitudinem leporis*, dit la chronique. Le prince d'Orange combattait pourtant encore; mais il était blessé au visage et dans plusieurs parties de son corps, et lorsque cédant enfin à sa mauvaise fortune, il abandonna à son tour le champ de bataille, emporté par son vigoureux destrier, personne n'aurait pu le reconnaître, couvert qu'il était du sang qui coulait de toutes ses blessures et qui inondait aussi son cheval.

C'est ainsi qu'il se présenta au château d'Anthon, où il ne resta même pas le temps nécessaire pour panser ses blessures; poursuivi incessamment par l'image d'un ennemi victorieux, il se précipita tout armé dans le Rhône, qui est plus large et plus tumultueux dans cet endroit, où il reçoit la rivière d'Ain, que partout ailleurs. Mais son heure n'était point sonnée, et il dut encore la vie à son cheval qui le transporta à travers les flots sur la rive opposée. Là, dit la chronique, il se mit à genoux devant le généreux animal, lui baisa les pieds et jura qu'à l'avenir personne ne le monterait : action que Chorier trouve indigne, et qui nous semble au contraire peindre fort bien les mœurs chevaleresques du temps.

La chronique ajoute qu'il fut moins généreux envers son écuyer, dont il trancha la main d'un coup de sabre au moment où il essayait

(1) « Sic quod erat quasi unum terribile, nedum videre sed audire. »

de se sauver avec son maître en s'attachant à la queue de son cheval.

La fuite du prince d'Orange ruina complétement ses espérances, et son entreprise ne lui procura d'autre gloire que celle d'être immortalisé dans une chanson dont la popularité triviale ne devait céder qu'à celle de Marlborough (1).

Tout contribua à rendre meurtrier le combat d'Anthon : les ordres cruels de Gaucourt, la férocité des aventuriers espagnols et l'animosité des gens de la contrée, que leurs intérêts et leur sympathie attachaient à la cause de Charles VII (2). Aussi, peu échappèrent au fer des vainqueurs, et ceux qui cherchèrent un refuge dans les bois ne furent pas plus heureux que ceux qui périrent dans les flots du Rhône, car ils furent massacrés par les habitans. L'un d'eux s'était réfugié dans le creux d'un grand chêne, qui ayant été coupé deux siècles plus tard, laissa à découvert ce malheureux guerrier, dont les os à demi consumés étaient pourtant encore enveloppés de son armure.

Douze cents chevaux et une énorme quantité d'armures furent vendus sur la place publique de Crémieux, trois jours après la bataille, et les étendards, bannières et pennons des chevaliers vaincus furent déposés dans différentes églises du Dauphiné, et l'on a vu long-temps suspendu aux voûtes de la chapelle du Dauphin, à Grenoble, l'étendard du prince d'Orange, aux couleurs rouge et noire et au soleil rayonnant.

Ainsi se termina ce court épisode, dont le retentissement se

(1) Nous avons vainement essayé de nous procurer cette chanson, qu'il n'est pas rare d'entendre chanter par les rapsodes de nos contrées, mais que peu d'entre eux possèdent complétement.

(2) « Et fut cette besogne environ l'heure de tierce; en laquelle se porta tres-» vaillamment le dessusdit Rodrigues de Villandras, qui menoit l'avant-garde » des François. Lesquels François, apres cette besogne se rassemblerent et eurent » moult grand joie de leur bonne victoire, en remerciant et louant Dieu leur » createur; et depuis, par le moyen de cette detrousse, conquirent sur la partie » de Bourgogne plusieurs villes et forteresses, dont l'une d'icelles fut Aubrune, » etc. » (Monstrelet, *loco citato.*)

perdit bientôt au milieu du fracas militaire dans lequel la France semblait à jamais devoir s'engloutir, et qui fut pourtant sur le point de priver la couronne de France de l'un de ses plus beaux fleurons.

VICOMTE DE LEUSSE.

CAMILLE DESMOULINS.

(PREMIER ARTICLE.)

Ce fut le 12 juillet 1789 que Louis XVI, cédant à de pernicieux conseils, appela à remplacer Necker et ses collègues, justement entourés de la faveur publique, des hommes que leurs opinions rétrogrades et leurs relations intimes avec le parti de la cour rendaient antipathiques à la nation. La nouvelle inattendue de ce brusque changement de ministère se propagea rapidement de Versailles à Paris, et jeta partout, en se répandant, la consternation et l'effroi. Toutefois, les esprits inquiets étaient encore sous le coup de la surprise excitée par cet événement; la population, quoique agitée de sombres pressentimens, contenait l'indignation qui fermentait dans son sein, et Paris jouissait encore du calme, mais de ce calme imposant et sinistre qui précède l'explosion de la tempête. Tout-à-coup un jeune homme se précipite vers le jardin du Palais-Royal : sur ses traits altérés est empreinte l'expression de la colère; et chacune de ses mains est armée d'un pistolet. Il s'élance sur une table, et s'adressant au peuple qui s'empresse autour de lui : « Citoyens! dit-il, il n'y a pas un moment à perdre. J'arrive de » Versailles : Necker est renvoyé; ce renvoi est le tocsin d'une » Saint-Barthélemy de patriotes : ce soir tous les bataillons suisses » et allemands sortiront du Champ-de-Mars pour nous égorger.

» Il ne nous reste qu'une ressource, c'est de courir aux armes et » de prendre une cocarde pour nous reconnaître. Que tous les » citoyens m'imitent! ajoute-t-il en montrant ses pistolets. » Il dit, et la foule enthousiasmée applaudit à ses paroles et se presse sur ses pas. Il pénètre dans les rues de la capitale et en appelle les habitans à la révolte. Il envahit les salles de spectacle, et y renouvelant sa courte et chaleureuse allocution, les spectateurs qui les remplissent s'empressent de grossir le cortége tumultueux qui l'accompagne. Le lendemain, la ville entière est soulevée par le mouvement qu'il a imprimé la veille. Surgissant tout-à-coup au milieu du désordre, la garde civique se crée et s'organise, et pour lui livrer des armes il force les ateliers et les dépôts qui les renferment. Confondu dans les rangs des citoyens, mais les dirigeant toujours, le 14 il assiège cette forteresse redoutée qui s'élevait menaçante dans le sein de la capitale, et la Bastille tombe enfin aux acclamations d'un peuple transporté, dont un soleil radieux éclaire la victoire.

Ce jeune homme qui prenait si hardiment possession de la vie publique, dont la parole ardente enflammait tous les esprits, qui entraînait sur ses pas la multitude docile à l'impulsion de ce chef improvisé, qui prépara, dirigea et accomplit cette glorieuse insurrection qui ouvre la fatale série de nos calamités; ce jeune homme, c'est Camille Desmoulins!

C'est de cette époque mémorable que date la célébrité de ce révolutionnaire, si diversement jugé par ses contemporains et par son parti lui-même, qui fut successivement l'objet de ses flatteries et de ses persécutions, et dont il finit par être la victime. Jusqu'alors il n'était pas sorti de son obscurité. Son père l'avait destiné au barreau, et, par condescendance pour la volonté paternelle, il embrassa la profession d'avocat; mais, soit aversion pour les études arides que cette profession impose, soit pressentiment secret de sa mission future, il montra peu d'aptitude et de zèle pour les luttes judiciaires. La révolution l'entraîna bientôt dans des luttes plus

orageuses, plus appropriées à son génie, et qui lui offraient en perspective une gloire, moins paisible il est vrai, mais entourée de plus de séductions et d'éclat.

En étudiant la vie des hommes dont l'histoire a recueilli le nom dans ses fastes, notre curiosité ne se tient pas toujours pour satisfaite de connaître leurs actions mémorables, le rôle plus ou moins important qu'ils ont joué sur la scène publique; elle aime aussi parfois à se reporter en arrière pour démêler dans la partie première et obscure de leur vie les élémens générateurs des actes de leur vie publique; elle aime à saisir cet enchaînement toujours logique, quoiqu'il ne soit pas toujours possible de le suivre, des faits qui remplissent les deux phases de leur existence, leur succession, leur filiation nécessaire, comme on se plaît à rattacher la conséquence à son principe. D'ailleurs, ces recherches, ces investigations qui ont pour objet de découvrir les causes premières et réelles, mais souvent inaperçues et ignorées, qui ont dicté les déterminations des hommes, engendré leurs vertus ou leurs vices, et d'expliquer ainsi la conduite et les passions de l'âge mûr par l'éducation du premier âge, ne sont pas moins ordonnées par la justice que recommandées par la philosophie. En nous donnant une connaissance plus complète, plus approfondie de l'agent, elles nous servent, en effet, à mieux apprécier la moralité de ses actes, à en porter un jugement plus équitable, plus dégagé de préjugés et de partialité.

Ces recherches sont faciles pour Camille Desmoulins.

L'enthousiasme avec lequel il embrassa les idées républicaines ne prenait pas seulement sa source dans l'exaltation naturelle à son caractère, ni dans cette soif immodérée de réformes, ce désir ardent d'innovations qui tourmentaient la génération au milieu de laquelle il vécut. Elles contribuèrent sans doute à le fomenter et à l'entretenir, mais elles ne lui donnèrent pas exclusivement naissance. Il provenait surtout des impressions de son enfance, de l'objet de ses premières études, de l'instruction dont on avait nourri son esprit, instruction si peu appropriée aux principes du gouver-

nement sous lequel il devait vivre. Placé de bonne heure au collége de Louis-le-Grand, où il commença à former avec Robespierre les liens d'une amitié que rendit plus étroite dans le monde la conformité de leurs opinions politiques, et que le dernier finit par sacrifier aux calculs de son ambition, il lut avec avidité les auteurs de l'antiquité grecque et romaine qu'un usage inconsidéré mettait entre les mains de la jeunesse. En les lisant, il ressentit cette émotion révélatrice de la destinée future, qu'éprouva Mallebranche à la lecture de Descartes, et à celle de la Bible le plus grand de nos orateurs sacrés. La traduction de Tite-Live, de Tacite et de Thucidides ne fut pas seulement pour lui le sujet d'un exercice propre à hâter ses progrès dans l'étude des langues; il y trouva surtout un aliment pour son cœur et son intelligence, et sous les beautés littéraires dont on croyait ne lui offrir que les modèles, il saisissait fortement les pensées dont elles n'étaient que l'ornement. Prompt à s'exalter au récit de ces nobles actions, qui, pour être transmises à la postérité, trouvèrent des historiens si propres à en rehausser l'éclat, cette exaltation ne resta pas stérile, et le sentiment d'admiration qu'il conçut pour les hommes produisit bientôt l'amour des institutions qui les avaient créés (1). La liberté et l'égalité des citoyens, la participation du peuple aux affaires publiques ne ravirent pas moins son esprit que n'avaient ému son ame les exploits ou les discours de ceux qui les défendirent par la parole ou par l'épée, et c'est imbu, pénétré des maximes et des principes républicains qu'il avait puisés dans les ouvrages, objet de ses études et de ses méditations, qu'il sortit du collége et entra dans la société.

(1) M. Matton, parent de Desmoulins, qui a publié une notice sur sa vie en tête de la dernière édition du *Vieux Cordelier*, raconte l'anecdote suivante : « Dans les vacances de 1784, il allait souvent chez Mme Godart de Wiège, qui » s'amusait beaucoup à le contrarier sur ses opinions politiques. Un jour, pendant » le dîner et en présence d'un grand nombre de convives, elle le contrarie plus » que jamais. Camille se lève furieux de sa chaise, monte sur la table, au milieu » des plats, et parle pendant une heure pour lui prouver et à la société qui l'en- » toure que le gouvernement républicain est le seul qui convienne à des hommes » libres, et qu'il n'y a que des esclaves qui puissent courber la tête sous le joug de » la royauté. »

Mais là, quel spectacle s'offrit à ses regards, et quelle différence entre le monde qu'il venait de quitter et celui qui s'ouvrait devant lui!

Une monarchie héréditaire et absolue, dont le prestige s'était évanoui dans les orgies de la Régence et du règne scandaleux de Louis XV; trois ordres dans l'état, déchiré par leurs divisions; une noblesse déchue de sa splendeur première, et investie, pendant l'oisiveté de la paix, de priviléges qui n'étaient, dans l'origine, que le prix de services militaires qu'elle ne rendait plus; un clergé déjà infesté par la corruption que sa mission devait combattre; la classe plébéienne exclue des fonctions importantes et des hautes dignités; enfin la liberté des citoyens à la merci de dénonciations subalternes et des lettres de cachet; voilà, en peu de mots, le tableau du gouvernement sous lequel Desmoulins était appelé à vivre.

Le contraste de la société dont ses livres lui avaient offert une si séduisante image et des tristes réalités de la société actuelle frappa vivement son imagination. La différence qui existait entre le temps présent et les temps passés devait se reproduire dans ses sentimens, et autant il s'était épris d'une folle admiration pour les institutions antiques, autant les institutions modernes le trouvèrent animé de dispositions hostiles.

Ce fut donc avec un enthousiasme que faisait pressentir la vivacité de son caractère qu'il salua l'aurore d'une révolution qui s'annonçait avec de si brillantes promesses, et qui devait soulever tant d'orages. Aussi, à l'aspect de ce mouvement immense auquel la nation, comme frappée de vertige, se laissait entraîner avec une inconcevable sécurité, de ces essais de réformes réclamés de toutes parts, de la convocation des états-généraux sur laquelle se fondaient de si belles espérances, entendez-le s'écrier : « Que je te remercie, » ô ciel! d'avoir placé ma naissance à la fin de ce siècle! Je la ver- » rai donc s'élever dans toutes nos places cette colonne de bronze » que demande le cahier de Paris, où seront écrits nos droits et » l'histoire de la révolution, et j'apprendrai à lire à mes enfans dans

» ce catéchisme du citoyen que demande un autre cahier. La na-
» tion a partout exprimé le même vœu. Tous veulent être libres.
» Oui, mes chers concitoyens! oui, nous serons libres, et qui
» pourrait nous empêcher de l'être? Les provinces du nord de-
» mandent-elles autre chose que celles du midi? et les pays d'élec-
» tion sont-ils donc en opposition avec les pays d'état, pour que
» nous ayons à craindre un schisme et une guerre civile?

» Non, il n'y aura point de guerre civile. Nous sommes plus
» nombreux, nous serons les plus forts. Voyez la capitale même,
» ce foyer de corruption, où la monarchie, ennemie née des mœurs,
» ne veille qu'à nous dépraver, qu'à énerver le caractère national,
» à nous abâtardir en multipliant autour de la jeunesse les piéges
» de la séduction, les facilités de la débauche, et en nous assiégeant
» de prostituées; la capitale même a plus de trente mille hommes
» prêts à en quitter les délices pour se réunir aux cohortes sacrées
» de la patrie, au premier signal, dès que la liberté aura levé son
» étendard dans une province et rallié autour d'elle les bons
» citoyens. Paris, comme le reste de la France, appelle à grands
» cris la liberté... Le patriotisme s'étend chaque jour dans la pro-
» gression accélérée d'un grand incendie. La jeunesse s'enflamme;
» les vieillards, pour la première fois, ne regrettent plus le temps
» passé; ils en rougissent. Enfin, on se lie par des sermens et l'on
» s'engage à mourir pour la patrie. »

Dans les transports de sa joie délirante, il va jusqu'à se féliciter du déficit de nos finances, et à remercier Calonne dont les prodigalités l'avaient agrandi, en songeant qu'il a amené la rénovation sociale à laquelle il assiste : « Le spectacle de la mort de Virginie
» rétablit à Rome la liberté. Tout le monde fut citoyen, parce que
» tout le monde se trouva père. En France, le déficit aura rétabli
» la liberté. Tout le monde sera devenu citoyen, parce que tout le
» monde aura été contribuable. O bienheureux déficit! ô mon cher
» Calonne! »

Jeune, doué de convictions ardentes, animé de cet esprit de

prosélytisme qui les caractérise, Camille Desmoulins ne pouvait pas rester le partisan contemplatif des idées nouvelles; il en devint un des plus zélés propagateurs.

Le jardin du Palais-Royal est devenu célèbre par les réunions qui s'y formaient à cette époque, et que tolérait imprudemment le pouvoir, soit par le sentiment de sa faiblesse et de son impuissance, soit par une fausse appréciation des résultats dangereux qu'elles pouvaient avoir. C'était là qu'à des heures convenues accourait la foule avide d'entendre des dénonciations calomnieuses ou des motions incendiaires; c'était là que d'une chaise ou d'une table, comme d'une tribune, les orateurs haranguaient la multitude, qui écoutait avec faveur et même applaudissait avec enthousiasme ceux qui savaient revêtir leurs opinions d'une expression éloquente et passionnée, mais assez peu révérencieuse pour ceux dont elle ne goûtait pas les avis et qui ne craignaient pas d'exposer à sa malignité leurs prétentions orgueilleuses et leur ridicule ineptie. « Le Palais-» Royal, dit Camille Desmoulins dans l'un de ses écrits, est le » foyer du patriotisme, le rendez-vous de l'élite des Français qui » ont quitté leurs provinces pour assister au magnifique spectacle de » la révolution de 1789, et n'en être pas spectateurs oisifs. Pour les » Parisiens mêmes, il est plus court d'aller au Palais-Royal. On » n'a pas besoin de demander la parole à un président, et d'atten-» dre son tour pendant deux heures. On propose sa motion : si » elle trouve des partisans, on fait monter l'orateur sur une chaise. » S'il est applaudi, il la dirige; s'il est sifflé, il s'en va..... Ainsi » faisaient les Romains, dont le forum ne ressemblait pas mal à » notre Palais-Royal. »

De tous les orateurs qui, se donnant à eux-mêmes leur mission civique, s'aventuraient à cette tribune populaire, aucun n'était écouté avec plus de faveur que Camille Desmoulins. Il intéressait par sa jeunesse, il plaisait par son audace, et l'énergie de ses discours répondait à l'exaltation des esprits. Il était né avec une difficulté de langue qui rendait sa parole quelque peu embarrassée;

mais il ne crut pas devoir se condamner au silence, malgré ce léger bégaiement qui, du reste, n'ôtait rien au plaisir qu'on prenait à l'entendre, et ce fut au Palais-Royal qu'il réalisa l'horoscope de celui qui, dans les dispositions précoces de l'enfant et la direction de ses idées, entrevoyant déjà le futur tribun du peuple, avait prédit *que la révolution lui délierait la langue.*

Toutefois, ce n'est pas au rôle de tribun que Camille borna sa mission, et il ne prêta pas aux idées républicaines le seul appui de sa parole improvisée.

A ce moyen de propagande, dont l'influence était nécessairement circonscrite dans une sphère assez bornée, Camille en ajouta un autre, moins restreint dans ses effets, et qui devint son titre le plus légitime à la célébrité. Ses discours ne retentissaient que dans une enceinte étroite ou ne pouvaient s'adresser qu'à un nombre forcément limité d'auditeurs. Il voulut donner plus d'extension à son enseignement, et fomenter dans les provinces cette ardeur révolutionnaire dont la capitale était sans cesse travaillée. Le moyen auquel il eut recours, qui fut sans contredit le plus actif de tous, mais dont il ne soupçonnait peut-être pas, en le mettant en usage, la puissance formidable qu'il devait acquérir entre ses mains, ce fut la presse.

Il signala son entrée dans le champ des controverses politiques par la publication d'un libelle intitulé : *La France libre*, avec cette épigraphe caractéristique : « *Quæ quoniam in foveam incidit, ob-* » *ruatur* (Cic.), puisque la bête est dans le piége, qu'on l'assomme. » Dans cette brochure il discourait rapidement sur les graves questions qui s'agitaient alors et relatives à la délibération par ordre ou par tête, à la noblesse, au clergé, à la royauté, à la meilleure constitution à donner à la France. Il ne faut pas chercher dans ses pages un examen consciencieux, une discussion sérieuse de ces graves questions : la vivacité de son esprit était peu compatible avec l'application qu'exige le développement d'une théorie approfondie, et la nature, en le créant, lui avait départi le talent

incisif du pamphlétaire et non la raison sévère du publiciste. Mais un esprit plein de verve et d'originalité se révèle à chaque page, les anecdotes facétieuses (1) y remplacent les raisonnemens suivis, et l'on y reconnaît surtout l'influence que ses souvenirs classiques et ses lectures de collége exercèrent toujours sur son imagination.

Après cette première publication, qui honorait plus le mérite littéraire de l'auteur que la sagesse de ses jugemens politiques, Camille, encouragé par ses amis et poussé aussi par la nature de son talent, entreprit la rédaction d'un journal qui parut à des intervalles inégaux, suivant la gravité des circonstances, et auquel il donna successivement les titres de : *Discours de la lanterne aux Parisiens, — les Révolutions de France et de Brabant, — la Tribune des Patriotes.* Le succès de ces feuilles éphémères fut prodigieux. Il y régnait une exagération de langage et de principes qui répondait à l'état des esprits; aussi attirèrent-elles bientôt à leur auteur une popularité immense et craignit-on ses censures comme on rechercha ses éloges.

Mirabeau régnait alors, dont la parole puissante et hardie sapait les fondemens de l'ancienne monarchie, et qui, par l'éclat de ses triomphes oratoires, préludait au triomphe de la cause populaire. Camille, né pour les admirations, ne pouvait échapper à l'ascendant du roi de la tribune. Transporté par les prodiges de son génie, il ne fut pas moins séduit par les charmes de son commerce intime. Mais, à son tour, le sublime orateur ne tarda pas à s'apercevoir de la puissance de l'arme que Camille maniait avec tant de dextérité. Il unissait à une avidité immense pour la louange une susceptibilité

(1) Voici une de ces anecdotes qui pourra donner une idée de l'esprit général de l'ouvrage : « En 1709, le pouvoir monarchique et l'état républicain furent » représentés à Londres par une danse tout-à-fait neuve. On voyait d'abord un » roi qui, après un entrechat, donnait un grand coup de pied dans le derrière » de son premier ministre; celui-ci le rendait à un second, le second à un troi- » sième, et enfin celui qui recevait le dernier coup figurait, par son gros derrière, » la nation qui ne se vengeait sur personne. Le gouvernement républicain était » figuré par une danse ronde où chacun donnait et recevait également. »

très-vive sur la critique, et même une assez grande crainte des blessures que la presse peut faire à une réputation d'homme du peuple. Il rechercha donc la société du journaliste, et noua avec lui des relations qu'il couvrait des apparences de l'amitié, mais dans lesquelles n'entrait pas moins d'intérêt personnel que d'affection réelle. Il le fit venir à Versailles, et lui offrit un logement dans son habitation. « Il me flattait par son estime, a dit Camille lui-» même, il me maîtrisait par son génie et ses grandes qualités, et » je l'aimais avec idolâtrie. Ses amis savaient combien il redoutait » ma censure qui était lue de Marseille et qui le serait de la posté-» rité. On sait que plus d'une fois il envoya son secrétaire à une » campagne éloignée de deux lieues, me conjurer de retrancher » une page, de faire ce sacrifice à l'amitié, à ses grands services, » à l'espérance de ceux qu'il pouvait rendre encore. »

Toutefois, disons ici que l'admiration qu'il manifesta pour Mirabeau pendant sa vie ne lui survécut pas. Quand la tribune fut veuve de l'orateur qui répandit sur elle un si grand éclat, et qu'on eut acquis la certitude que la probité du Démosthènes français n'était pas toujours restée inaccessible aux séductions dorées du pouvoir, Camille, saisi d'une vive indignation, mit autant d'ardeur à flétrir sa mémoire qu'il en avait mis à honorer sa personne. S'irritant au souvenir des regrets qu'avait causés sa mort et du deuil de tout un peuple qui avait accompagné ses funérailles, il s'écriait : « Va donc, « ô nation corrompue ! va donc, ô peuple stupide ! te prosterner » devant le tombeau de cet honnête homme, véritable Mercure de » son siècle, et, comme lui, le Dieu des orateurs, des menteurs » et des voleurs ! »

Mirabeau ne fut pas le seul qui rechercha la bienveillance de Camille ; les membres les plus distingués de l'Assemblée Constituante caressèrent aussi ce dispensateur redouté du blâme et de l'éloge. Il se lia particulièrement avec Pétion, et Robespierre, resserrant les liens d'amitié qui les avaient unis au collége, embrassa sa défense dans une circonstance qui mérite d'être rapportée.

Quelques numéros des *Révolutions de France et de Brabant*, qui renfermaient d'audacieuses provocations à la révolte, furent dénoncés à l'Assemblée Constituante par un député courageux, Malouet. Sur sa proposition, l'assemblée décréta que le procureur du roi au Châtelet serait mandé, et qu'il lui serait donné *ordre de poursuivre comme criminels de lèse-nation les auteurs d'écrits excitant le peuple à l'insurrection contre les lois, à l'effusion du sang et au renversement de la constitution.* (Moniteur, 31 juillet 1790.)

Le 2 août, Desmoulins envoya à l'assemblée une adresse dans laquelle il se plaignait qu'on n'eût pas lu les numéros incriminés et demandait à prendre à partie son accusateur. Malouet s'élança à la tribune, et après avoir énergiquement signalé les attaques séditieuses de Camille, il ajouta : Qu'il se justifie, s'il l'ose! — Oui, je l'ose! s'écria Desmoulins, présent dans les tribunes. Cette interruption audacieuse produisit un tumulte effroyable. On demanda sur-le-champ l'arrestation de l'auteur du scandale. Robespierre, dont les apparitions à la tribune étaient rares encore, crut devoir y monter et chercha à justifier son ancien condisciple en attribuant l'interruption au sentiment d'irritation que la nature de l'accusation avait fait naître, et non au dessein de manquer de respect au corps législatif. L'ordre d'arrestation, du reste, ne fut pas exécuté. Desmoulins jugea plus prudent de s'y soustraire par la fuite et se hâta de quitter les tribunes. Cet incident n'eut pas de suites, et dès le lendemain il fut oublié.

Les ménagemens dont Camille était l'objet, la vive sympathie que provoquaient ses feuilles, l'influence réelle qu'il exerçait sur l'opinion publique, lui révélèrent bientôt son importance politique. Il crut dès-lors ne se devoir qu'à sa patrie et ne pouvoir faire qu'à elle seule le sacrifice de sa vie. C'est ce sentiment qui le porta à braver un préjugé que la France nouvelle n'a pas laissé enseveli sous les ruines du passé. Provoqué en duel à la suite d'un démêlé avec Naudet et Desessarts, comédiens français, il refusa le cartel proposé et publia dans les *Révolutions de France et de Brabant* une

profession de foi qu'il est peut-être intéressant de reproduire ici.
« On peut braver la mort pour la liberté, pour la patrie : eh ! je
» me sens la force de passer le cou hors de la litière, et, comme
» l'orateur romain, de tendre la gorge au glaive d'Antoine. Je me
» sens la force de mourir sur un échafaud avec un sentiment mêlé
» de plaisir. Voilà l'espèce de courage que j'ai reçu, non de la
» nature qui frissonne toujours à cet aspect, mais de la philoso-
» phie... Être assassiné par le spadassin qui me provoque, c'est
» mourir piqué de la tarentule, et je crains bien que le temps ne
» soit pas loin où les occasions de périr plus glorieusement et plus
» utilement ne nous manqueront pas. »

Acteur dans toutes les scènes de la révolution, Camille fut loin de manifester toujours la même élévation de sentimens. Il n'entre pas dans notre plan de retracer les événemens de sa vie que l'histoire a recueillis et qui sont présens à tous les souvenirs; nous nous bornerons donc à dire que s'associant aux passions du moment, auxquelles il prêtait une expression violente et quelquefois cynique et grossière, il attaqua successivement les membres du côté droit de l'Assemblée Constituante et de la Législative, et qu'il se montra inexorable envers Louis XVI qu'il avait appelé *le plus honnête homme de son royaume*, envers Marie-Antoinette que son sexe aurait dû protéger, envers Bailly lui-même dont les vertus auraient dû le désarmer. Ses attaques, sur la violence desquelles on mesurait l'énergie de son patriotisme, portèrent Danton, devenu ministre de la justice, à se l'adjoindre en qualité de secrétaire général, et le firent nommer membre de la Convention. On sait encore qu'il commença l'attaque contre Brissot et ses amis, qu'il entra dans la lutte de la Montagne contre les Girondins, et que dans cette guerre acharnée que les partis se livrèrent, il eut trop souvent recours au mensonge et à la calomnie, alors que la calomnie et le mensonge dévouaient aux vengeances populaires et produisaient des arrêts de mort.

A l'obsession de quel mauvais génie obéissait donc Camille

Desmoulins, quand il irritait ainsi les passions qui fermentaient autour de lui et s'en rendait le complaisant organe? Est-ce la peur, ce vil sentiment qui, dans le temps d'épreuve des révolutions, exerce tant d'empire sur les ames pusillanimes, et, transformant des hommes inoffensifs en bourreaux, arrache à leur faiblesse des arrêts que leur conscience réprouve, qui dirigeait sa plume agressive et fermait son ame à la pitié? Mais, partout où se trouvaient des périls à courir, il les recherchait avec le même empressement que d'autres mettaient à les éviter, et il s'exposa toujours avec courage à la fureur de ses ennemis. Est-ce l'amour de la popularité et des honneurs, dont les attrayantes séductions, aux prises avec l'austérité du devoir, remportèrent sur lui une victoire trop commune à ces époques fatales, et voulut-il, par le sacrifice immense des principes éternels de la justice et de l'humanité aux passions éphémères d'une multitude forcenée, conquérir et conserver sa faveur inconstante et cette domination dont elle paie la complaisance et la servilité de ses adulateurs? Mais il affronta souvent la défaveur de l'opinion publique, et il ne flatta les caprices populaires qu'autant qu'ils s'accordèrent avec ses propres convictions. Enfin, son caractère fut-il enclin à la cruauté? le ciel, en douant son esprit d'une si merveilleuse intelligence, avait-il refusé à son cœur la sensibilité, le plus bel apanage du génie? et dans les excès dont il fut trop souvent le promoteur ou le complice, cédait-il plutôt qu'il ne résistait aux instincts de sa nature, à ses propres penchans? Mais l'histoire est là pour donner un démenti à toutes ces suppositions. Camille poussa jusqu'à l'idolâtrie le culte des beaux-arts, qui corrigent la rudesse des mœurs et adoucissent l'âpreté du caractère. Son ame était ouverte à toutes les nobles inspirations, à ces affections douces et généreuses qui, pour croître et se développer, demandent en quelque sorte une nature choisie, et qui, comme un germe heureux tombé sur un sol stérile, se dessèchent bientôt dans les organisations portées au crime. Qui ne connaît la reconnaissance et l'inaltérable attachement que, depuis sa sortie du collége, il conserva pour

l'abbé Bérardier, qui en avait été le principal? Qui ne connaît surtout sa tendresse pour sa femme, qui ne justifiait pas moins l'affection de son époux par ses vertus que par sa beauté? Étrange bizarrerie du cœur humain, capable de s'ouvrir aux impressions les plus diverses et d'associer quelquefois les sentimens les plus incompatibles! cet homme qui, dans son ardeur républicaine, ne semblait devoir trouver de charmes qu'au milieu des agitations de la place publique ou des orageuses discussions du club des Cordeliers, recherchait avec avidité les agrémens de la société intime, sa cordiale familiarité, ses doux épanchemens, et goûtait avec délices les joies de la famille et les douceurs du foyer domestique. Offrant le plus étonnant contraste dans sa vie publique et dans sa vie privée, ardent et implacable au *forum*, il était calme et doux sous le toit conjugal. Là il soufflait parmi les citoyens le feu de la discorde, et, exhalant en termes véhémens sa haine contre le *modérantisme* et l'*aristocratie*, il signalait leurs partisans à la vengeance publique; ici, le fanatisme du tribun et l'inexorable sévérité du proscripteur disparaissaient devant la tendresse de l'époux et la touchante sensibilité du père; et, après l'avoir vu, en public, tel que la révolution l'avait fait, on le retrouvait, dans son intérieur, tel que la nature l'avait créé.

Par quelle déviation funeste de sa vocation réelle trahissait-il donc ses tendances généreuses, et trompait-il la noble destination pour laquelle il était né? Comment l'homme aux affections douces et pures et l'amant passionné des lettres et des arts se transformait-il tout-à-coup en démagogue forcené?

La substitution d'une forme nouvelle de gouvernement à une forme ancienne profondément enracinée ne s'effectue pas sans périls et sans combats. La république naissante avait peine à s'asseoir sur les débris de la monarchie tombée. La résistance armée des uns, l'indifférence même des autres, étaient autant d'obstacles qui s'opposaient à son affermissement, et Camille, un de ses plus fervens apôtres, eut moins de foi, pour activer la rapidité de ses conquêtes.

et déterminer son adoption définitive, dans la séduction des bienfaits qu'elle offrait en perspective que dans la violence des moyens dont elle pouvait actuellement disposer. Il crut nécessaire de mettre promptement un terme, par la terreur des supplices, aux hostilités déclarées et aux neutralités suspectes. Il crut enfin à la légitimité d'un divorce entre la politique et la morale, que les exigences de l'une autorisaient la transgression des maximes de l'autre, et, pour me servir de ses propres expressions, que, *dans les cas de conscience politique, le plus grand bien effaçait le mal plus petit.* Erreurs fatales qui ne sauvèrent pas la république de la mort qu'elle portait dans son sein, et qui imprimèrent aux hommes et aux événemens de cette époque un caractère de réprobation que le temps ne peut pas effacer !

Toutefois, il faut le dire, il est certaines bornes que, dans ses égaremens, ne franchit jamais Camille Desmoulins. Amant exalté de la liberté, il ne partageait pas la passion sanguinaire dont Marat s'était épris pour elle, et ne croyait pas honorer et affermir son culte par l'oblation journalière de sacrifices humains. Aussi, quand *l'ami du peuple* demandait des milliers de victimes pour les offrir en holocauste sur ses autels ensanglantés, l'ancien *procureur général de la lanterne*, digne alors d'un plus beau titre, osait lui dire, et l'histoire doit retenir ces paroles : « On s'afflige de voir l'usage » de la lanterne devenir trop fréquent... C'est un grand mal que » le peuple se familiarise avec ces jeux. Les exécutions du peuple » sont atroces, alors qu'il envoie le cordon avec autant de facilité » que le fait Sa Hautesse à ceux qu'elle disgrâcie... Marat, vous » nous ferez faire de mauvaises affaires. Vous êtes le dramaturge » des journalistes... Les Danaïdes, les Barmécides ne sont rien en » comparaison de vos tragédies. Vous égorgeriez tous les person- » nages de la pièce et jusqu'au souffleur... Pour moi, j'ai donné » ma démission de procureur général de la lanterne; je pense que » cette grande charge, comme la dictature, ne doit durer qu'un » jour et quelquefois qu'une heure... Vous compromettez vrai- » ment vos amis, et vous les forcerez à rompre avec vous. »

Ce n'est pas seulement par de belles mais fugitives et trop vaines paroles que Desmoulins, au milieu de ses excès, trahisssait la bonté naturelle à son cœur; elle se manifesta aussi par des actes, et plus d'un malheureux, condamné à périr, dut à son active et courageuse intervention la conservation de sa vie. Ce fut lui qui, dans ces jours consacrés par de si lamentables souvenirs et l'éternel opprobre de la révolution, arracha au poignard des assassins l'abbé Legris-Duval qui, depuis, honora le sacerdoce par ses vertus simples et modestes, et la chaire chrétienne par un talent plein de douceur et d'onction. Ce fut lui encore que le général Arthur Dillon, mis en état d'arrestation pour crime d'aristocratie et de contre-révolution, chargea de sa défense, et l'on sait avec quel empressement il accepta cette mission périlleuse et avec quel courage il la remplit. L'ardeur de son zèle fit même soupçonner la pureté de son patriotisme, et la haine des persécuteurs du général, s'attachant à la personne de son défenseur, interpréta son assistance généreuse moins comme l'effet d'un noble dévouement à l'infortune que comme l'indice d'une conformité secrète d'opinions politiques; elle s'en prévalut même plus tard dans les accusations qui furent dirigées contre lui.

Tous ces faits, qui révélaient chez Camille de nobles inclinations, dont l'entraînement des circonstances avait pu seul arrêter momentanément l'essor, devaient faire pressentir qu'elles reprendraient sur lui tout leur empire dès que ces circonstances auraient cessé. Elles le reprirent en effet, et le jour vint où Camille rompit ouvertement avec son passé et commença l'ère d'un nouvel avenir. Mais il ne dut pas aux seules inspirations de son cœur son retour aux sentimens d'humanité qu'il avait trop long-temps méconnus : d'autres circonstances y contribuèrent également, et nous devons les signaler.

A toutes les époques où de profondes révolutions ont tourmenté violemment la société en proie à la dissolution, alors que les passions mauvaises, libres de tout frein, deviennent maîtresses et fomentent les agitations publiques, le germe des plus nobles vertus

se resserre en quelques ames d'élite, que la Providence envoie aux malheureux pour qu'ils ne désespèrent pas de sa clémence. C'est surtout parmi les femmes que ces ames privilégiées se révèlent avec une rare énergie. Faible et craintive, jetez la femme au milieu des orages politiques et parmi les grandes crises de la vie, elle trouvera dans son cœur d'admirables élans de courage et d'inépuisables inspirations de tendresse, que le calcul d'une froide raison et la vue du danger le plus imminent n'attiédiront jamais. Nos annales révolutionnaires offrent de nombreux exemples de ce dévouement, dont l'abnégation sans bornes ne semble pas être l'apanage de l'homme, qui, dans ses entraînemens les plus sublimes, conserve toujours un secret levain d'égoïsme. Ce n'est pas seulement en face de circonstances terribles que les femmes ont déployé les ressorts de leur sensibilité; combien parmi elles sont devenues, dans l'obscurité de la vie domestique, les anges tutélaires de l'humanité, en tempérant par leur influence la fureur des passions politiques.

Lucile Duplessis, dont le nom rappelle de si touchans souvenirs, douée d'une ame tendre et courageuse, avait été vivement émue du spectacle des misères enfantées par les excès de la révolution : le bonheur domestique dont elle jouissait, en lui faisant sentir plus vivement la désolation où étaient plongées tant de familles, avivait avec plus de force sa généreuse pitié, et ce fut au triomphe de ce noble sentiment qu'elle consacra l'ascendant que la tendresse lui donnait sur le cœur de Camille Desmoulins, son époux. Elle lui dépeignit combien grande et belle serait la mission de celui qui, au milieu de la consternation publique, ferait entendre le langage de la clémence. Camille ne résista pas à cet appel fait par une bouche aimée, et après plusieurs mois d'un silence absolu, espérant en la puissance de sa parole et des sympathies que devait éveiller l'invocation de la justice et de la miséricorde, il entreprit d'arrêter le cours des exécutions sanglantes dont l'horreur commençait à exciter la répulsion générale.

CAMILLE BERNARD.

DOCUMENS HISTORIQUES

INÉDITS.

Nous nous proposons de publier sous ce titre des documens relatifs à l'histoire du Dauphiné jusqu'à ce jour inédits, documens qui contribueront sans doute à répandre quelques lumières sur les annales de notre province. On sait combien de révélations importantes fait surgir chaque jour la *Revue rétrospective*, si habilement dirigée par M. Jules Taschereau : la *Revue du Dauphiné* essaiera aussi de remplir la même mission dans une sphère beaucoup plus restreinte, il est vrai, mais qui, nous l'espérons, ne sera pas dépourvue d'intérêt. Les sources auxquelles elle puisera lui offriront d'abondantes découvertes à faire ; ce sont les dépôts des manuscrits de la bibliothèque du roi, de quelques bibliothèques départementales et des cabinets particuliers, qui renferment des richesses jusqu'à ce jour inexplorées.

(*N. du D.*)

Lettres de M. d'Ornacieux, président au parlement de Dauphiné, à l'évêque de Grenoble et à l'archevêque d'Embrun, par lesquelles ce magistrat les invite à résider dans leur diocèse.

Réponses de ces deux prélats. — Remontrances du parlement de Grenoble au Roi, par lesquelles Sa Majesté est suppliée de contraindre ces prélats à la résidence (1).

Lettre de M. le président d'Ornacieux à Mgr. l'évêque de Grenoble (2).

Le 8 septembre 1783.

Vous avez été instruit, Monseigneur, des troubles qui se sont élevés à Moirans à l'occasion de la cure, et de l'événement postérieur et malheureux attribué à l'ecclésiastique qui y était nommé.

Malgré les efforts et les lumières de MM. vos grands-vicaires, ils n'ont pu étouffer le grand scandale qui en est résulté et qui subsiste encore dans tout votre diocèse.

Dans de pareilles circonstances, la présence et l'autorité de son gouverneur spirituel paraissent indispensables, et le besoin est si pressant que le parlement s'est cru dans l'obligation de vous en avertir; c'est pourquoi il m'a chargé d'avoir l'honneur de vous écrire.

Il arrive souvent au magistrat de trouver son ministère pénible, mais il ne peut lutter contre le devoir; en conséquence, il vous

(1) Ces pièces sont tirées d'un Ms. appartenant à la bibliothèque de Grenoble, coté in-4°, N.° 461. Ce Ms., composé de quelques feuilles détachées, renferme des copies d'arrêts du parlement et des copies de lettres, parmi lesquelles se trouvent celles-ci. (*N. du D.*)

(2) Joseph-Arthus de la Croix de Sayve d'Ornacieux, président au parlement de Grenoble. (*N. du D.*)

demande instamment de prendre en considération le désordre actuel ; il est trop grand pour ne pas lui rappeler ses obligations et les vôtres, si rigoureusement prescrites par les articles 14 de l'ordonnance de Blois et 23 de l'édit de 1695.

Cette compagnie espère que vous apprécierez la marche tracée par ces lois, et que, libre des occupations qui sans doute font violence à votre cœur, vous donnerez dans peu à cette ville la satisfaction de vous voir au milieu d'elle. A ces motifs supérieurs j'ajouterai l'exemple de Mgr. l'archevêque de Vienne, votre métropolitain, et de quelques évêques de la province, si distingués par leur exactitude à remplir leurs fonctions et les aumônes abondantes qu'ils répandent dans leur diocèse (1).

Le parlement se flatte de plus que le premier sentiment que vous lui ferez éprouver sera la confiance qu'il a mise dans le zèle de son évêque, et le second l'assurance de plus de facilité pour convaincre un prélat qu'il a le plaisir de compter dans le nombre de ses membres.

J'ai l'honneur d'être, etc.

Réponse de Mgr. de Grenoble (2).

Fougères, le 21 septembre 1783.

Je n'hésite point, Monsieur le président. Dès que ma présence paraît nécessaire à Grenoble, je m'y rendrai promptement ; c'était mon projet depuis plusieurs mois, mais ma mauvaise santé et des événemens que je n'avais pas prévus m'ont contrarié sans cesse.

(1) Jean-Georges Le Franc de Pompignan, nommé archevêque de Vienne en 1774 ; Fiacre-François de Grave, sacré évêque de Valence le 26 avril 1772 ; Gaspard-Alexis de Plan-des-Augiers, sacré évêque de Die le 20 février 1742 ; Pierre-François-Xavier Reboul-de-Lambert, sacré évêque de Saint-Paul-trois-Châteaux en février 1744 ; Jean-Baptiste-Marie de Maille-Latour-Landri, évêque de Gap, transféré à Saint-Papoul en 1784 ; Guillaume-Louis du Tillet, sacré évêque d'Orange le 17 juillet 1774. (*N. du D.*)

(2) Hay de Bonteville, nommé à l'évêché de Grenoble le 29 août 1779, se suicida le 6 octobre 1788. Sa mort fut attribuée au dégoût de la vie qu'avaient déve-

Je suis au désespoir de tout l'éclat de ce procès du curé de Moirans. Sans doute MM. les grands-vicaires généraux auront fait tous leurs efforts pour l'étouffer; j'apprends avec la plus grande peine qu'ils n'y ont pas réussi. Vous voulez bien, Monsieur, m'assurer de la confiance du parlement dans le zèle de son évêque. Je m'efforcerai toujours de mériter un sentiment aussi précieux. Je suis trop flatté de pouvoir me compter au nombre de ses membres, pour ne pas me porter à tout ce qu'il désire de moi avec tous les égards qui lui sont dus et le plus véritable empressement.

Agréez en particulier tous mes remerciemens et l'assurance de l'inviolable et respectueux attachement avec lequel je suis, Monsieur le président, votre, etc.

Lettre écrite par M. d'Ornacieux à Mgr. l'archevêque d'Embrun.

Le 8 septembre 1783.

L'article 14 de l'ordonnance de Blois, Monseigneur, et l'article 23 de l'édit de 1695, imposent au parlement des obligations que les circonstances ne lui permettent pas de méconnaître, et vous êtes trop

loppé les excès de libertinage auxquels il se livrait, mais plus vraisemblablement au dépit que lui fit éprouver la défaveur avec laquelle avaient été accueillis aux états de Dauphiné ses opinions politiques et son caractère privé. La mémoire de ce prélat, justement flétrie, fut déchirée sans pitié dans une foule de libelles, dont voici les plus rares et les plus curieux :

1° *Procès-verbal des derniers états-généraux tenus aux enfers, où se trouvent les plaidoyers de l'évêque de Grenoble et de Judas, dédiés au clergé et à la noblesse de France par l'archevêque d'Embrun.* De l'Imprimerie royale des enfers, 1789, in-8°, 61 pages.

2° *Supplément au procès-verbal des états-généraux tenus aux enfers, ensuite de la correspondance de l'abbé Gigard, secrétaire de l'évêché de Grenoble, avec feu suicide Hay de Bonteville, jadis évêque de Grenoble, aujourd'hui cardinal aux enfers, de la création de Léon X, laquelle avait été perdue entre Gavet et Livet par le courrier des enfers, et qui a été trouvée par le frère Tiburce, quêteur des capucins, qui l'a fait imprimer à ses frais et l'a dédiée à Pie VI, pape régnant.* A Francopolis, 1789, in-8°, 59 pages.

3° *Les mânes de M. de Bon* (Bonteville, évêque de Grenoble) *à M. de B***, archevêque de S***. Des champs élisées, ce* 17 (1789), in-8°. (*N. du D.*)

instruit pour ne pas applaudir à son empressement de les remplir.

En conséquence, la compagnie m'a chargé d'avoir l'honneur de vous écrire combien votre présence serait nécessaire dans votre diocèse. Votre exemple y animerait le zèle de vos coopérateurs, et les avantages qui en résulteraient seraient d'autant plus flatteurs pour vous qu'ils dédommageraient vos diocésains des privations auxquelles une absence de trois ans a dû infailliblement donner lieu. Si j'avais besoin de nouveaux motifs, je vous proposerais la conduite de Mgr. l'archevêque de Vienne et de quelques évêques de la province, si recommandables par l'observation de la loi de la résidence et par les aumônes abondantes qu'ils répandent dans leur diocèse.

J'ai l'honneur d'être avec des sentimens aussi sincères que respectueux, etc.

Réponse de Mgr. d'Embrun (1).

Paris, le 3 octobre 1782.

J'ai fait part, Monsieur, à M. le garde des sceaux des raisons qui me retiennent à Paris. Ce ministre les a mises sous les yeux du roi, et Sa Majesté les a approuvées.

Je désire avec la plus vive impatience que mes affaires me permettent de retourner dans mon diocèse : c'est là où je dois être, et j'espère que ma conduite ne sera jamais en contradiction avec mes devoirs.

Recevez, je vous prie, les assurances des sentimens sincères et respectueux avec lesquels j'ai l'honneur d'être, etc.

(1) Pierre-Louis de Leyssin, nommé à l'archevêché d'Embrun en 1767, et sacré le 20 juin 1767, prélat attaqué dans les écrits du temps à cause du relâchement de ses mœurs et de l'ardeur de ses opinions politiques. (*N. du D.*)

Lettre écrite au Roi par le Parlement de Grenoble, concernant l'archevêque d'Embrun.

Le 18 décembre 1783.

SIRE,

Dans tous les temps nos rois, protecteurs de la hiérarchie ecclésiastique, ont apporté la plus grande attention pour faire exécuter les canons qui prescrivent la résidence aux évêques. En effet, la plénitude du sacerdoce dont ils sont revêtus annonce l'importance de leurs fonctions et l'étendue de leurs devoirs, qu'ils ne pourraient remplir lorsqu'ils abandonnent leur diocèse pour en confier l'administration à des préposés, qui ne sauraient avoir le même zèle, ni inspirer la même confiance que les pasteurs chargés par la providence de les éclairer, de les instruire et de pourvoir aux besoins de la pauvreté et de l'indigence, dont le patrimoine est entre leurs mains.

Nos souverains n'ont pas borné l'exercice de leur puissance à la nomination aux évêchés; ils ont fixé les regards de leur sagesse sur les obligations essentielles que les canons imposent aux évêques, et statué sur cet objet par les lois les plus précises.

L'article 14 de l'ordonnance de Blois s'explique en ces termes : « Seront tenus les archevêques et évêques de faire résidence en » leur église et diocèse et satisfaire aux devoirs de leur charge en » personne, de laquelle résidence ils ne pourront être excusés » que pour cause juste et raisonnable approuvée de droit, qui sera » certifiée par le métropolitain, ou en son absence par le plus ancien » évêque, lequel aussi certifiera du métropolitain; autrement » et à faute de ce faire, outre les peines portées par les conciles, » seront privés des fruits qui écherront pendant leur absence, » lesquels seront mis en notre main pour être employés en réparations d'églises ruinées; et surtout admonestons et enjoignons » auxdits prélats se trouver en leurs églises au temps de l'Avent,

» Carême, fêtes de Noël, Pâques, Pentecôte et pour la Fête-Dieu. »

Nous ne rappellerons pas toutes les ordonnances qui contiennent les mêmes dispositions, et nous nous bornerons à présenter à Votre Majesté l'article 23 de l'édit d'avril 1695. « Si aucun prélat » manque à résider dans son diocèse un temps considérable, ou si » les titulaires des bénéfices ne font pas acquitter le service et les » aumônes dont ils peuvent être chargés, entretenir en bon état » les bâtimens qui en dépendent, nos cours de parlement, nos » baillis et sénéchaux, ressortissant nuement en nos dites cours, » pourront les en avertir, et en même temps leurs supérieurs » ecclésiastiques; et, en cas que dans trois mois après ledit » avertissement ils négligent de résider sans en avoir des excuses » légitimes, ou de faire acquitter les services et les aumônes, et de » faire faire les réparations, particulièrement aux églises, nos dites » cours, les baillis et sénéchaux pourront seuls, à la requête de » nos procureurs généraux et de leurs substituts, faire saisir à » concurrence du tiers des revenus desdits bénéfices, pour être » employés à l'acquit du service, des aumônes, à la réparation des » bâtimens, ou distribués à l'égard de ceux qui ne résident pas, » par les ordres des supérieurs ecclésiastiques, au profit des » pauvres des lieux, ou autres œuvres pies, telles qu'ils le juge- » ront à propos; enjoignons à nos officiers et procureurs de » procéder auxdites saisies avec toute la retenue et la circonspec- » tion convenables, et par la seule nécessité de faire observer les » saints décrets, de faire exécuter les fondations et de conserver » les églises et bâtimens qui dépendent desdits bénéfices; et à » l'égard des archevêques et évêques, voulons que de tous nos » officiers nos seules cours de parlement en prennent connaissance, » et qu'elles donnent avis à notre très-cher et féal chancelier de » tout ce qu'elles estimeront à propos de faire exécuter les lois » et les ordonnances. »

M. le garde des sceaux n'a pu méconnaître des dispositions aussi sages et aussi précises; il n'a pas dû, en conséquence, se dissimuler

que depuis trois ans l'archevêque d'Embrun est absent de son diocèse, et cependant, au lieu de procéder conformément à ces ordonnances, il a usé de ménagement et chargé le président de la compagnie de lui en écrire.

Ce magistrat, dans sa lettre du 8 septembre dernier, lui a représenté combien sa présence serait nécessaire dans son diocèse, qu'elle animerait le zèle de ses coopérateurs, et que les avantages qui en résulteraient seraient d'autant plus flatteurs pour lui qu'ils dédommageraient ses diocésains des privations auxquelles une absence de trois ans aura dû infailliblement avoir donné lieu.

Le 3 octobre, ce prélat répondit qu'il avait fait part à votre garde des sceaux des raisons qui le retenaient à Paris; que ce ministre les avait mises sous les yeux de Sa Majesté, qui les avait approuvées; qu'il désirait avec la plus grande impatience que ses affaires lui permissent de retourner dans son diocèse; que c'était là où il devait être et qu'il espérait que sa conduite ne serait jamais en contradiction avec ses devoirs.

D'après cette réponse, il était difficile d'espérer le prochain retour de ce prélat.

Mais tandis que votre parlement s'occupait des moyens d'obliger l'archevêque d'Embrun à se conformer à la disposition des ordonnances, le président de la compagnie a reçu une lettre de votre garde des sceaux, du 10 de ce mois, portant « que ce prélat » était à Paris par la permission de Votre Majesté, pour des » affaires qui exigeaient sa présence; que Votre Majesté le charge » de lui mander qu'elle en a connaissance, afin d'en informer votre » parlement. »

Dans ces circonstances, votre parlement, Sire, a suspendu la délibération sur le moyen de faire exécuter les lois au sujet de la résidence des évêques, et rentrer dans le devoir l'archevêque d'Embrun; il a arrêté de mettre sous vos yeux l'exposé des démarches que lui a dictées dans cette occasion son zèle pour le maintien des lois et le bon ordre.

L'archevêque d'Embrun annonce la plus vive impatience que ses affaires lui permettent de retourner dans son diocèse.

Permettez-nous, Sire, de vous représenter que ce ne peuvent être des affaires de sa famille qui le retiennent à Paris : il n'en est pas le chef. Ce ne sont certainement pas les affaires de son diocèse ; aussi il n'a pu présenter que des allégations vagues et dénuées de tout motif légitime pour prolonger son séjour à Paris, se dispenser des devoirs auxquels l'assujétit l'éminente dignité dont il est décoré, et se soustraire à l'obligation réelle, obligation prescrite par les saints décrets, renouvelée par les ordonnances, de résider dans son diocèse.

Nous ne saurions assez insister, Sire, pour que l'église d'Embrun ne soit pas privée plus long-temps de son pasteur légitime : l'importance de ses fonctions, l'influence que son exemple doit avoir, le bon ordre, l'exécution des saints décrets, des ordonnances, la religion, tout réclame en faveur de cette église.

Nous ajouterons, Sire, que le diocèse d'Embrun est situé dans un pays pauvre, qui ne subsiste que par l'industrie de ses habitans ; si l'archevêque y résidait, ses revenus y seraient consommés et y établiraient une circulation toujours utile dans une ville qui a si peu de ressources ; mais le produit en est porté sans retour dans la capitale. Quelle sera la ressource des pauvres quand l'administrateur principal de leurs biens sera absent, et ne pourra leur en distribuer la portion qu'ils sont en droit de réclamer aux titres les plus légitimes ?

Ce sont là, Sire, les grandes et importantes considérations qu'il était de notre devoir de mettre sous les yeux de Votre Majesté. Daignez, Sire, les comparer avec les prétextes dont a pu user l'archevêque d'Embrun pour prolonger son séjour à Paris, et bientôt votre justice, votre sagesse, votre amour pour la religion obligeront l'archevêque d'Embrun de retourner dans son diocèse, et dispenseront votre parlement de faire exécuter les lois qui prescrivent la résidence si rigoureusement aux évêques dans leur diocèse.

Nous sommes avec un très-profond respect de Votre Majesté, Sire, les très-humbles, etc.

PRÉSENTATION DE TROIS CANDIDATS

FAITE AU ROI PAR LE PARLEMENT DE GRENOBLE POUR LA NOMINATION A LA VACANCE D'UNE CHARGE DE CONSEILLER.

Au Roy Daulphin, nostre souverain seigneur.

SIRE,

Il y a pleu à Dieu prandre à sa part feu maistre Jehan Cic, l'un de voz conseillers en vostre une court de parlement de Daulphiné.

Sire, en suivant l'ordre stillé et une façon de faire acoustumée, avons nommé troys bons parsonnages, clercs, experimentez et souffisantz, pour vous estre présentez : c'est assavoir Maistre Glandt March, Jehan Audeyer et Guy Materon; et quant, Sire, vostre bon plaisir sera de pourvoir au lieu du dit feu maistre Jehan Cic, de l'un des troys, vous en serez, Sire, bien servy, et l'office en sera très-bien pourveu.

Sire, vous nous manderez voz bons plaisirs et les accomplirons de tout nostre pouvoir.

Sire, nous prions Dieu qu'il vous doint très-bonne vie et longue.

Escript à Grenoble, le XXVIIe jour de may.

Voz très-humbles et très-obéissantz subgects les gens tenantz vostre parlement de Daulphiné.

CHAPUYS.

Cette lettre, sans date, mais qui sans doute est adressée à Charles IX, parce qu'elle renferme la présentation du conseiller Jehan Audeyer, qui figure sur les rôles du parlement de Grenoble sous Henri III, est insérée en original dans le volume XVII, in-fol., de la *Collection* manuscrite de *Dupuy*, appartenant à la bibliothèque du roi. Elle est curieuse, parce qu'elle établit, sinon le

droit d'élection, du moins l'usage en vertu duquel les parlemens présentaient aux charges vacantes de judicature des candidats parmi lesquels le roi faisait un choix. Cet usage, sanctionné notamment par l'ordonnance réglementaire du 15 janvier 1465, que Louis XI rendit en faveur du parlement de Toulouse, était en vigueur dans tous les parlemens de France, ainsi que l'a fait remarquer leur annaliste la Roche-Flavin (1). Mais il était loin d'être absolu et n'enchaînait nullement la prérogative royale en lui imposant un choix obligatoire. Dans le temps même où les parlemens s'étaient arrogé le droit d'élire leurs membres, les élections avaient toujours été soumises à la sanction du roi. L'usage des présentations s'est éteint avec la vénalité et la transmission des charges de judicature; et il faut avouer qu'aujourd'hui, moins que jamais, ce mode de nomination ne pourrait être évoqué de l'oubli. Les brigues et les rivalités, qui ont si étrangement corrompu notre système électoral, infesteraient bien vite la magistrature, et feraient un fléau d'un moyen qui pouvait avoir de bons résultats dans un temps où l'ambition personnelle était moins désordonnée et le sentiment du devoir plus profondément planté dans les ames.

(*N. du D.*)

(1) *Treze livres des parlements de France*, etc., par Bernard de la Roche-Flavin. Bovrdeavs, Millanges, 1617, in-fol., fol. 52-357-610 et *passim*.

UNE DISPUTE SCIENTIFIQUE

EN 1672.

Il n'y a point de livres absolument mauvais, et du plus médiocre un esprit investigateur sait toujours retirer quelque profit. Ne serait-ce que cet enseignement qui résulte de la lecture d'un ouvrage parfaitement ennuyeux, dépourvu de pensée, de style et d'utilité, de nous apprendre à éviter les mêmes défauts, que le temps consacré à une occupation aussi peu gracieuse n'est point perdu sans retour? En toutes choses, et des pires, gît moralité. Outre cette appréciation philosophique, qui est le propre d'une intelligence grave, la curiosité est souvent aussi la seule impulsion qui guide bien des esprits dans l'exploration des livres; et il faut avouer que ce second motif, s'il émane d'un ordre d'idées moins élevé que le premier, est, à bien dire, beaucoup plus récréatif et plus plaisant, et surtout mieux approprié à une foule de livres tombés dans le gouffre de l'oubli, et reproduits diligemment à la lumière par des mains amies des raretés littéraires. C'est la curiosité qui pousse le bibliophile à fouiller avec délices dans le cimetière de la pensée écrite; et si les ridicules de l'esprit humain servent d'aliment à cette curiosité, certes elle doit être largement satisfaite du résultat de ses recherches, car les livres dans lesquels sont déposés les témoignages de notre vanité foisonnent; il ne s'agit que

de les exhumer pour quelques instans du sein de la poussière où ils sommeillent.

Les petits bouquins que je vais tirer de leur léthargie séculaire n'ont pas été inconnus à nos plus illustres bibliothécaires; mais, évidemment, ils ont été cités sur la foi d'autrui, c'est-à-dire sans exactitude et sans détail. Leur rareté, la difficulté de se les procurer dans les bibliothèques publiques, leur existence presque ignorée, sont autant de causes qui ouvrent à l'amateur de livres, dont l'oisiveté laborieuse se consacre au culte des produits surannés de la presse, la source des plus vives émotions bibliographiques. Voici l'événement considérable auquel se rattache leur naissance.

Au sein d'une étroite vallée se cache, dans les premières chaînes des Alpes, la petite ville de Die, et non loin de ses murs coule obscurément, depuis bien des siècles, une fontaine connue dans la contrée sous le nom de *Fontaine de Pennes*. Or, en l'an de grâce 1672, deux honorables disciples d'Esculape en firent l'heureuse découverte et la dotèrent des propriétés curatives les plus universelles. Ils ne se bornèrent pas à une contemplation stérile; ils eurent dessein de prodiguer le bénéfice de leur eau à l'humanité souffrante, en donnant, par la voie de la presse, la plus éclatante publicité à ses miracles. L'un et l'autre taillent donc leur plus fine plume, se recommandent au dieu de la médecine, fouillent les sources médicales des anciens, des modernes et des Arabes, et, même dans Homère et dans Platon, découvrent maints petits passages au fait de leur fontaine.

Il était difficile que deux médecins fussent long-temps d'accord sur le même point; et cela soit dit sans intention maligne contre ceux de nos jours, dont la confraternité est toujours fort honnête et fort civile, comme les parties de M. Fleurant, même dans les discussions qu'a fait éclore l'homœopathie. Il ne s'agit ici que des Purgons et des Diafoirus du XVIIe siècle. Or, les deux médecins de la ville de Die, qui avaient entrepris de décerner l'ovation aux eaux de la *Fontaine de Pennes*, se divisèrent sur un cas notable, la

nature des matières qui faisaient la base des propriétés minérales de la fontaine. Enfin, la providence, car, en occurrence aussi grave, le doigt de Dieu était chose visible, suscita un troisième champion, qui heurta l'opinion des deux premiers. La querelle des trois docteurs se vida à coups de libelles, monumens curieux de sottise et de vanité.

Le premier dont la verve se mit en travail d'enfantement fut le sieur Terrisse. Son livret, intitulé : *Traité de la nature, qualitez et vertus de la Fontaine depuis peu découverte au terroir de la ville de Die, au lieu de Pennes, composé par Théophile Terrisse, docteur en médecine et professeur de philosophie en l'Académie de la ville de Die, l'an* 1672 (1), est remarquable par le luxe des autorités scientifiques, méthode fort en vogue alors dans les discussions médicales, et qui sacrifiait les découvertes de l'observation à l'autorité de textes dont le moindre vice, souvent, était d'être étrangers à la matière. Or, pendant que M. le professeur de philosophie faisait imprimer son *Traité de la nature*, etc., un rival, d'autant plus acerbe qu'il était son compatriote, le docteur Terrasson, de Die, confiait aux presses de Grenoble le fruit de ses admirations sur le même sujet; et comme il arriva que les productions des deux médicastres étaient imprimées simultanément, ils eurent le loisir de les grossir de répliques et de réfutations.

Terrasson n'avait pas moins de science que son confrère; mais, mieux que lui, il était initié aux aménités du beau langage et aux fines galanteries de la mythologie classique; aussi ne se fait-il faute de répandre les fleurs de rhétorique dans sa *Description et relation fidèle de la nature, proprietez et usage de la Fontaine minérale nouvellement découverte au terroir de la ville de Die*, *par Terrasson*

(1) Imprimé à Die, chez Fiquel, imprimeur de l'Académie, 1672, in-8°, 40 pages. A la page 23 se trouve l'*Apologie du Traité de la nature, qualitez*, etc.; à la page 33 est imprimé *le Plomb hors du tombeau, victorieux et triomphant de M. Terrasson*, etc. Ces opuscules paraîtront d'après l'ordre de leur émission dans le cours de cet article.

docteur en médecine (1). Il dédie son œuvre à François de Bonne de Créqui, duc de Lesdiguières, et déploie dans l'*Épître dédicatoire* les merveilles de cet incroyable euphémisme dont Molière nous a donné un échantillon dans le compliment que *Thomas Diafoirus* adresse à *Angélique*. Voici un passage de cette mirobolande épître, qui nous montrera que l'auteur des *Précieuses*, en transportant sur la scène les ridicules de son siècle, ne les outra jamais, mais qu'il en fut le copiste fidèle : « Monseigneur, voicy mes eaux qui versent » à vos pieds les merveilles dont le ciel les a favorisées ; et comme » la réputation qu'elles ont acquise dans la province seroit impar- » faite, si elle n'estoit soutenue de l'autorité de votre grandeur, » elles viennent avec un très-profond respect implorer l'approbation » qu'elles en attendent, en vous offrant les prémices de leurs » vertus. Il est bien juste, Monseigneur, qu'elles s'acquittent de ce » devoir, puisqu'elles vous considèrent non-seulement comme le » gouverneur de leur patrie, mais comme leur protecteur parti- » culier. Elles savent que vous honorez quelques-unes de votre » présence, qui peut-être ne les égalent pas en riches qualitez. » L'estre qu'elles tirent de tout ce qu'il y a de plus pur dans la » nature, et la naissance qu'elles doivent au roi des métaux, leur » pourroit donner accès à tout ce qu'il y a de grandeur sur la » terre : de sorte, Monseigneur, qu'elles n'auroient rien qui ne » pust paroistre devant vous, et qui ne mérite d'être présenté à » une personne aussi illustre et d'un aussi rare mérite que le vôtre ; » mais, comme je me crois indigne d'être l'interprète de leur » langage muet, je dois craindre qu'elles ne s'expliquent pas aussi » bien par ma plume que par les effets surprenans qu'on en voit » tous les jours. » Voilà pour la partie littéraire de l'œuvre de Terrasson ; quant à son mérite scientifique, on appréciera facile-

(1) Imprimé à Grenoble, chez Édouard Dumon, imprimeur, à l'entrée de la Brocherie, 1672, in-8°, 70 pages. A la page 61 se trouvent des *Remarques sur le Traité de la nature*, etc. C'est une réfutation de l'ouvrage de Terrisse, dont il sera parlé bientôt.

ment son importance, quand on saura que l'auteur, après avoir compilé avec grand labeur les dits notables de Galien, d'Hippocrate, d'Æginetta, de Paracelse, de Van-Helmont, et des autres pères de la matière médicale, fait de ces passages tronqués une application directe à la *Fontaine de Pennes*. A la suite de ces autorités, Terrasson conclut doctement « que ces eaux étant donc composées d'un » beaume semblable à l'humide radical et à la chaleur naturelle, » et d'un mercure très-pur, subtilizé et préparé par l'esprit » universel, de là on doit tirer cette conséquence que, par leur » qualité balsamique, elles conservent la chaleur naturelle. » Et judicieusement aussi doit-on tirer cette conséquence que Terrasson aurait rempli au naturel le rôle du *premier médecin de M. Pourceaugnac*, et qu'avec celui-ci on aurait pu lui demander : « Qu'est-ce que tout ceci? et que voulez-vous dire avec votre » galimatias et vos sottises? » Et notez que *M. de Pourceaugnac* était représenté depuis 1669, et qu'il était en pleine vogue au moment où écrivait Terrasson. Si jamais on était tenté de crier à l'exagération en lisant les billevesées oratoires que Molière fait débiter à ses médecins ridicules, qu'on ouvre les livres écrits par les Terrasson du temps, c'est-à-dire presque tous les ouvrages de médecine, non-seulement l'étonnement cessera, mais on sera presque tenté de reprocher à Molière trop de réserve.

Jusqu'ici nous ne voyons pas que le feu de la discorde ait éclaté entre Terrisse et Terrasson; cependant n'oublions pas que le dernier prouve, ou du moins s'efforce de prouver, dans sa dissertation, que les eaux de sa fontaine sont composées d'un *mercure très-pur, subtilizé et préparé par l'esprit universel*, tandis que le premier attribue à la présence du plomb les propriétés des mêmes eaux. De cette divergence d'appréciations naquit une querelle furieuse avec tout son fiel et toutes ses amertumes. Terrasson ne put tolérer que son rival fît l'injure au mercure, le roi des métaux, comme il se plait à l'appeler, de lui substituer un minéral aussi peu noble que le plomb : il poussa donc à Terrisse

un terrible coup, et lança contre lui des *Remarques sur le Traité de la nature, vertus et qualitez de notre Fontaine* (1).

Terrisse releva bientôt le gant, et répondit par l'*Apologie du Traité de la nature, vertus et qualitez de la Fontaine depuis peu découverte au terroir de la ville de Die, contre les remarques faites sur iceluy par l'auteur de la Description et relation fidèle de la nature, propriété et usage de ladite Fontaine* (2). Il se montre, dans cette polémique, tout aussi peu judicieux que Terrasson, mais bien moins violent. Il est généralement assez bénin, et se donne les allures d'une modération magistrale, comme il convenait, au reste, à un honnête professeur de philosophie, que l'étude de la sagesse avait rendu maître, sinon de son bon sens, du moins de sa colère. Cependant, tout en faisant le sentencieux, il ne ménage pas les épigrammes à son adversaire, et l'on verra quel tour ingénieux il a su leur donner. « Le surplus des remarques, dit-il, n'est qu'un » libelle diffamatoire, qui ne vaut pas la peine de relever, quoiqu'il » me traite fort mal, et les auteurs desquels je me suis servi. » J'aurois le droit de lui rendre l'échange, mais j'aime mieux faire » le philosophe chrétien que le médecin évaporé, et me contente » de lui conseiller d'acheter du plomb pour arrêter ce mercure » coulant qui l'emporte et le transporte si mal à propos, qu'il lui » ôte le discernement des choses, lui faisant prendre les contro- » verses et problèmes pour des paradoxes. »

L'épigramme piqua au vif le bouillant Terrasson, dont la plume, trempée dans l'encre vénéneuse des *Sciopius* et des *Garasse*, fulmina contre Terrisse un nouveau pamphlet avec ce titre dédaigneux : *Le Plomb au tombeau*, ou *Apologie juste et véritable contre les calomnies du sieur Théophile Terrisse, professeur en philosophie, par P. Terrasson* (3). C'est ici que Terrasson s'arme de sa massue

(1) Ces remarques sont imprimées à la page 61 de la *Description et relation fidèle*, etc., *par Terrasson*, citée plus haut.

(2) Cette *Apologie* est imprimée à la page 23 du *Traité de la nature, qualitez*, etc., *par Terrisse*, cité plus haut.

(3) Imprimé à Die, chez Fiquel, 1672, in-8°, 38 pages.

littéraire pour terrasser monsieur le professeur en philosophie, et l'écraser sous le fardeau d'une dialectique assaisonnée d'injures et d'invectives. « S'il m'accuse d'avoir trop de vivacité du mercure » dans mon ouvrage, je n'envie point la crasse de son plomb dans » sa tête ni dans son livre. J'aurois pu, si je l'eusse entrepris, » faire voir que, dans son livre, il n'y a ni grammaire, ni » rhétorique, ni philosophie, ni médecine; autant de lignes autant » de fautes de langage, et à tel point que je défie que qui lira ses » ouvrages puisse deviner de quel pays il est, si peu il y a de » langue françoise dans tout son discours. » Pour combler la mesure, Terrasson menace son rival de le faire châtier par les magistrats, méthode de réfutation tout-à-fait ultra-médicale : « S'il continue à m'injurier, je me servirai des voies que le prince » me permet de suivre pour me venger. » Et, en terminant, il le laisse dédaigneusement en repos, *fovere suas iras et ideas plumbeas.*

Un athlète moins vivace que Terrisse eût succombé sous les coups du redoutable Terrasson ; mais n'oublions pas que la philosophie chrétienne soutenait son courage ; aussi ne tarda-t-il pas à rentrer dans la lice en publiant *Le Plomb hors du tombeau, victorieux et triomphant de M. Terrasson, médecin, par lui-même,* etc. (1). Terrasson lui avait reproché l'incorrection de sa plume, et prétendait que son style était si barbare, que le lecteur était empêché de savoir en quelle langue il s'était énoncé. L'imputation d'être un méchant écrivain était poignante pour un homme d'école, qui n'était parvenu aux profondeurs de la philosophie qu'après avoir parcouru les champs émaillés de fleurs de la rhétorique ; aussi concevra-t-on que, dans cet excès d'ignominie, la réserve toute chrétienne de monsieur le philosophe finisse par s'évanouir en face de son légitime courroux. Cependant, quelque vive que fût sa réplique, il vengea noblement l'insulte faite à sa plume, en prouvant qu'elle pouvait faire éclore la pompe

(1) Cet opuscule est imprimé à la page 33 du *Traité de la nature,* etc., *par Terrisse,* cité plus haut.

et les prestiges du langage oratoire. Voici son début : « Les poètes » ont dit que le géant Antée, fils de Neptune et de la Terre, n'étoit » jamais terrassé en luttant qu'il ne se relevât plus vigoureux » qu'auparavant, et en état de résister à ceux qui l'attaquoient de » nouveau, par les nouvelles forces qu'il recevoit de sa mère. Ce » géant est le plomb, que vous, M. Terrasson, avez si généreuse- » ment terrassé et enterré pour mort dans le tombeau que vous » lui avez si ingénieusement et artistement bâti et préparé ; mais le » voici vivant et hors de ce tombeau, résolu au combat dans lequel » il prétend de vous battre et abattre entièrement par les forces » qu'il a reçues dans le tombeau, et par les armes que vous lui » avez mises en main. » Terrisse vient de faire usage d'une arme terrible, l'apostrophe, une des plus puissantes machines de la rhétorique, et, comme l'appelait *Courier*, cette mitraille de l'éloquence : aussi sommes-nous fondés à penser, d'autant mieux que les monumens bibliographiques du temps gardent le silence, que Terrasson resta muet sous le coup de cette foudroyante apostrophe. Après avoir réfuté pied à pied toutes les objections de son adversaire, Terrisse se sert des mêmes armes, c'est-à-dire qu'il le menace d'avoir recours aux magistrats, et il lui décoche, en terminant, cette épigramme : *Territius primus statuit fontem, alter honorem ambiit occulto præripere aucupio.*

Fatigués des labeurs de la lutte, et sans doute se glorifiant d'avoir l'un et l'autre remporté la victoire, nos deux champions savouraient tranquillement les douceurs du triomphe, lorsqu'un troisième adversaire vint se lancer dans l'arène, et conjura sur sa tête tous les orages dont était gros le cœur de l'infatigable Terrasson. Die n'était pas la seule ville de la contrée qui eût le privilége de posséder dans son terroir des eaux miraculeuses : un village voisin, celui de Bourdeaux, avait aussi sa source d'eau minérale, et cette fontaine trouva, en 1673, un apologiste enthousiaste de ses prodiges; cet apologiste fut un sieur de Passis, médecin à Crest, ville du diocèse de Die. Si le docteur de Passis se fût borné à faire

modestement l'éloge de la fontaine de Bourdeaux, sans vouloir l'exalter au préjudice de celles dont la science avait proclamé les vertus, rien de mieux; mais point : le démon de la jalousie le poussant, il versa le ridicule et l'outrage sur les eaux de *Pennes*, et partant sur leurs historiens, en livrant à la publicité ses malévoles objurgations. Mais c'est ici que le cœur du bibliophile se serre de tristesse, car, *Proh! dolor!* le livre de de Passis ne se retrouve plus ou repose inconnu dans la poussière des greniers ou des bibliothèques. Cependant on ne saurait douter que ce rarissime monument du génie médical n'ait vu le jour, puisque Terrasson l'affirme, et qu'il l'a combattu à outrance dans le pamphlet dont il sera bientôt question. C'est là une perte véritable pour l'étude des ridicules et des sottises de la cervelle humaine, et jusqu'à ce qu'une heureuse découverte ait retiré de la sépulture l'œuvre du docteur de Crest, l'histoire de la querelle que fit éclore la *Fontaine de Pennes* restera toujours incomplète.

Terrasson, que dévorait le zèle de sa fontaine, ne porta pas long-temps l'outrage; bientôt il produisit contre le détracteur des eaux de *Pennes* l'ouvrage suivant : *Le Mercure vengé de M. de Passis, docteur-médecin de la ville de Crest*, ou *Apologie des eaux de Die, par Paul Terrasson, docteur en médecine* (1). Jamais la verve de Terrasson n'était parvenue à un aussi haut degré d'exaltation que dans cette dernière production, et *Le Mercure vengé* peut être considéré comme un des plus originaux monumens littéraires de la faconde des médecins. Les fins connaisseurs trouveront peut-être que maints de ses passages n'auraient pas été déplacés dans la bouche de *M. Thomas Diafoirus*, du *Malade imaginaire*, qui, par

(1) Imprimé à Die, chez Jacques Fiquel, imprimeur, 1673, pet. in-12. — Il y a des erreurs de pagination dans cet ouvrage, savoir : à la page 25, numérotée 2 pour 25; à la page 32, numérotée 33 pour 32; à la page 33, numérotée 35 pour 33. Depuis la 61e page jusqu'à la 71e, il y a erreur d'une dizaine : *sic* 61-71, et ainsi de suite. La bibliothèque du roi possède, sous le N.° S, 1251, un exemplaire de cet ouvrage qui est fort rare. La plupart des autres bibliothèques publiques de Paris ne possèdent pas cet opuscule, ni les autres déjà mentionnés de Terrisse et de Terrasson.

une coïncidence singulière, était représenté à Paris la même année où Terrasson faisait imprimer à Die son chef-d'œuvre. On jugera du mérite de ce rapprochement par le passage suivant : « Les » choses du monde qui paroissent avec le plus d'éclat ne sont » pas toujours dans le même lustre. Le soleil, comme les autres » astres, a ses éclipses; et le plus beau jour cesse de l'être, si » quelque nuage s'oppose à cette vive source de la lumière..... Les » eaux découvertes depuis peu au terroir de cette ville ont été » sujettes à ces révolutions naturelles. Cet astre nouveau, qui, » dans sa naissance, a surpris toute la province par les merveilleux » effets qu'il a produits, n'a pu paroître long-temps sans ses » brouillards et ses nuages..... L'envie et la médisance, comme » ces sales mouches qui infectent les plus belles fleurs, n'ont pu » souffrir leur grande réputation sans en tenter la ruine; mais, » comme nous voyons que les nuages n'offusquent pas long-temps » le soleil, que par sa chaleur il n'en dissipe les plus épais, et qu'il » ne pénètre les plus obscurs par sa lumière, nous devons espérer » que nos eaux, par le prodige de leurs merveilles, dissiperont » de même tout ce que l'envie la plus forte et la plus fine médi- » sance pourroient inventer contre elles. La reconnoissance de » ceux pour qui elle a tant prodigué de ses faveurs sera un feu » secret qui en consumera l'ingratitude, et l'excellence de ses » vertus pénètrera les desseins de la plus noire malice, pour la » forcer d'en avouer la vérité, et rendre justice à un des plus rares » et des plus précieux dons de la nature..... Nous n'ignorons pas, » avec bien de la douleur, que les ennemis de nos eaux ne soient » en très-grand nombre; nous savons qu'il en est dont l'ignorance » fait le crime....., et d'autres, pour la plupart, qui trouvent leur » intérêt dans la perte de ce qu'ils persécutent..... L'eau merveil- » leuse de Bourdeaux, que M. de Passis, docteur en médecine de » la ville de Crest, a donnée au public, est une preuve manifeste » de ce que j'avance. Cet auteur n'a pas pu établir ses eaux sans » s'attacher aux nôtres, comme à la victime qu'il leur immole, et

» leur ravir la gloire et la réputation qu'elles se sont justement
» acquises, pour les transférer aux siennes, sans doute parce qu'il
» a cru ne pouvoir pas les revêtir de plus belles qualités qu'en
» leur attribuant celles des nôtres, qui avoient déjà charmé toute
» la province..... Je pourrois bien, en cette rencontre, me
» plaindre avec justice de cet excès de passion qu'il témoigne
» contre la personne de mon collègue (Terrisse) et la mienne, et
» faire d'une querelle publique la nôtre particulière; mais, comme
» je ne me suis jamais proposé la réputation de nos eaux que
» pour l'utilité de ma patrie, je veux bien lui sacrifier mon res-
» sentiment et mon intérêt, et pour cette considération et beaucoup
» d'autres, dont celle de mon collègue et d'aîné n'est pas des
» moindres, oublier entièrement, et ne prendre pas garde à toutes
» ces manières d'écrire injurieuses et choquantes, dont il se sert
» contre moi..... Mon dessein n'étant donc que de retenir nos eaux
» dans le penchant de la ruine où il les veut pousser, et publier
» de nouveau à toute la terre que les vertus que nous leur attribuons
» sont autant véritables que la description que j'en avois donnée
» au public. »

Terrasson avoue qu'il aurait pu s'abstenir de réfuter le sieur de Passis, puisque, dans la polémique qui s'était engagée entre lui et Terrisse, il avait déployé d'assez victorieux argumens en faveur de son système : « J'ai écrit contre M. Terrisse assez pour » que toute la terre juge qui des deux a raison » ; mais il craint que son silence ne soit réputé impuissance; et puis, ce n'est certes pas une préoccupation vulgaire qui excite si vivement sa sollicitude : la terre entière n'est-elle pas dans l'attente de l'issue de sa querelle, et l'univers n'est-il pas le juge du débat ! C'est là l'idée fixe qui pousse Terrasson à la controverse, et c'est en invoquant le suffrage universel qu'il termine son argumentation.

Là s'arrête la querelle issue de la bile médicale de Terrisse, de Terrasson et de de Passis : *invidia medicorum pessima*. De tout ce fatras, impossible d'extraire une définition claire, qui

donne une notion satisfaisante de l'objet en litige (1). Une discussion obscure et creuse, une argumentation puérile, un style de parodie, et beaucoup d'injures, font les frais des platitudes que se jetaient réciproquement à la tête les *Vadius* et les *Trissotins* d'une petite ville de province ; la vanité de ces pédans passe toute créance, et il faut ingérer le nez dans leurs ridicules écrits pour s'en faire une idée. Ils ne s'adressent jamais qu'au monde entier, aux planètes, et à Dieu s'ils l'osaient, et le font arbitre de leur cause, bien entendu en prenant le soin de formuler avec force éloges la décision en leur faveur. A les entendre, ce n'est rien moins que le salut de l'humanité, dont ils se proclament les rédempteurs, qui est en jeu. L'univers doit prêter attention : on approche, il ne s'agit que de quelques gouttes d'eau, dont la couleur et la saveur ont ému la bile d'une paire de *Cottins* de la Faculté. C'était de cette manière que se traitaient encore au XVIIe siècle la plupart des discussions médicales, et que l'on s'étonne ensuite que Molière ait traîné la Faculté sur la scène, et livré à la risée publique les incroyables bouffonneries de son langage pédantesque. Remarquons aussi que les médecins surent profiter des leçons que leur donna le peintre inimitable de leurs travers, car, depuis cette époque, on rencontre bien moins de livres écrits dans le goût de ceux de Terrisse et de Terrasson ; les docteurs réformèrent leur vocabulaire barbare, devinrent même intelligibles quelquefois, et apportèrent dans leurs controverses ces convenances dont un homme de goût et de sens ne doit jamais se départir.

OLLIVIER JULES.

(1) En 1783, le médecin Nicolas explora la *Fontaine de Pennes* et rendit compte, dans ses *Mémoires sur les maladies épidémiques qui ont régné dans la province du Dauphiné depuis l'année* 1780 (Grenoble, imprim. royale, 1786, in-8°, page 138), de la dispute de Terrisse, mais avec son inexactitude ordinaire. Ainsi, c'est à l'année 1572 qu'il fixe le débat ; il appelle Terrisson Terrasson, et Terrasson Terrisse, qu'il prend pour de Passis. Depuis long-temps la *Fontaine de Pennes* a perdu toutes les propriétés dont l'avait gratifiée la munificence de ses apologistes, ou plutôt elle n'en a jamais eu. D'après l'opinion de M. Denis Long, de Die, médecin et archéologue distingué, elle n'est que légèrement chargée de carbonate de chaux.

BULLETIN

LITTÉRAIRE ET SCIENTIFIQUE.

I.

Les Hébérard, légende des Baronies, 1643, par A. Barginet (de Grenoble). Paris, Jules Laisné, 1837, 2 vol. in-8°.

Bien des provinces en France, dont le patrimoine historique est moins fécond que celui du Dauphiné, ont inspiré cependant à quelques-uns de leurs enfans de belles et riches créations littéraires. Leurs annales, jusqu'à ce jour plongées dans les ténèbres du passé, ont été évoquées à la lumière par les travaux qui s'exécutent chaque jour sur nos chroniques nationales, et leurs traditions populaires se sont révélées avec un saisissant intérêt sous la plume de jeunes et enthousiastes écrivains. Dans *le Vicomte de Béziers, le Comte de Toulouse, Sathaniel,* M. Frédéric Soulié a tiré de l'histoire du Languedoc des pages éminemment dramatiques, ornées de tous les trésors de sa poétique imagination. M. Émile Souvestre, austère et consciencieux écrivain, a puisé ses inspirations dans les sauvages bruyères de la Bretagne et sur les âpres récifs au pied desquels mugit la colère de l'Océan : fils de l'antique Armorique, il a reproduit avec un énergique burin les mœurs, les coutumes et les croyances superstitieuses d'un peuple qui, au milieu de la fusion

de tant de nationalités et de l'affaiblissement des types primitifs, a conservé sa physionomie originelle. *Les derniers Bretons*, en fondant la réputation littéraire de M. Souvestre, immortaliseront cette terre féconde, qui a donné le jour aux Châteaubriand et aux Lamennais. M. Henri Berthoud est le conteur fin, malicieux et naïf, qui nous a donné le piquant recueil des *Chroniques et traditions surnaturelles de la Flandre française;* macédoine multiforme du moyen-âge flamand, si franchement dépeint avec ses sombres abbayes, ses moines érudits, la brume de ses sites septentrionaux.

Tous ces jeunes écrivains, puisant leur enthousiasme dans le sentiment patriotique, ont rempli leur tâche avec bonheur. Et par quelle fatalité la vieille terre des Allobroges, contrée des monts alpins, des forêts séculaires, des couvens et des ruines féodales, n'a-t-elle pas trouvé encore une éloquente voix qui ait chanté les solennelles beautés de ses aspects et les événemens dramatiques de son histoire? Cette stérilité est affligeante, et franchement nous croyons en trouver la cause dans l'inexactitude, le faux enthousiasme et le goût peu éclairé des écrivains qui, après de fugaces études à peine ébauchées, ont mis en œuvre les traditions du pays. Nous espérons que l'on ne trouvera pas une préoccupation malveillante dans ce jugement peut-être un peu sévère : inaccoutumés que nous sommes à flétrir systématiquement les productions de nos écrivains contemporains, ou à les entourer aveuglément d'une adulation servile et sans élévation, notre critique, s'affranchissant des entraves des affections personnelles et des sympathies intimes, s'efforcera d'être juste et désintéressée, et se renfermera toujours dans des limites purement littéraires.

Le nouveau roman de M. Barginet est puisé dans les souvenirs des guerres de religion, dont le vieux levain fermentait encore au XVIIe siècle dans les contrées méridionales du Dauphiné. La scène se passe aux environs de la petite ville de Nyons, dont la plume du romancier s'est plu à embellir le paysage de descriptions pittoresques que la connaissance des lieux est loin de légitimer. Cette

petite licence serait sans doute de peu d'importance ; cependant, dans les romans prétendus historiques, l'exactitude de la peinture des sites n'est pas sans valeur, et l'on sait quelle est à cet égard la scrupuleuse fidélité de Walter Scott, peintre inimitable des grandes scènes de la nature et des secrets du cœur humain.

Au lever du rideau, apparaît chevauchant parmi les gorges des hautes montagnes de Nyons une troupe de cavaliers, dont le chef, silencieux et sombre, est le seigneur Don Raphael, gentilhomme espagnol, que la soif de la vengeance a jeté loin de sa patrie. Mais quel grave événement a fait germer au cœur de l'étranger ce profond sentiment d'hostilité? C'est là ce que naturellement une exposition aurait dû nous apprendre, tandis que le romancier, adoptant une marche contraire, interrompt son récit et rejette hors de l'action les premiers acteurs qu'il avait mis en scène, pour dérouler une nouvelle série de faits qui, accomplis bien avant ceux sur lesquels s'était arrêté l'intérêt du lecteur, enveloppent d'une inextricable confusion l'intelligence du drame et son développement progressif. La vengeance est une de ces fortes et énergiques passions dont il faut de prime abord saisir l'origine et la cause impulsive, pour que l'anxiété, croissant avec sa marche, parvienne avec elle, d'émotions en émotions, jusqu'à la plus terrible péripétie. Ainsi, lorsque dans *la Fiancée de Lammermoor* nous voyons le *maître de Ravenswood* l'ame remuée par la vengeance, avec des tristesses infinies, nous savons de quelles injures implacables son père en mourant lui a légué l'héritage.

Laissons donc le seigneur Raphael méditer en silence ses projets sinistres au fond du castel où M. Barginet vient de le cacher, et prêtons notre attention au nouveau personnage qui doit expliquer les mystères du drame.

Le jeune Achille Hébérard, né au château des Pilles, près de Nyons, avait pris part, en 1640, à la campagne de Catalogne, à la tête d'une compagnie formée de compatriotes et levée à ses frais. Un ami dévoué l'avait suivi au milieu des chances de la guerre ; cet ami,

qui se cache sous l'enveloppe d'un simple colporteur, avait été l'amant tendrement aimé de la noble fille du sire de Bordeléu, que des convenances sociales jetèrent dans les bras de Salomon Hébérard, père d'Achille. Depuis cette époque fatale, les affections de l'honnête colporteur s'étaient concentrées sur la tête du fils de la femme à laquelle il avait voué les sermens de son cœur, et le rendaient ingénieux à veiller sur une destinée si chère. Le colporteur Jacquemin est le personnage mystérieux du roman. Le sort des armes ne fut pas favorable au capitaine Achille Hébérard; il tomba grièvement blessé sur le champ de bataille de Huesca, et serait resté parmi les morts, si le comte de Velasco ne l'eût recueilli hospitalièrement dans son château. La vitalité du jeune âge et les soins du docteur Leganez firent bientôt recouvrer au capitaine Hébérard la vigueur de la santé, mais ce fut, hélas! pour affronter un triple péril, le premier d'être prisonnier de guerre, le second d'être la victime de l'inquisition, car le capitaine était calviniste, et le troisième d'être amoureux. Le capitaine obtint d'être prisonnier sur parole; d'après le conseil de Leganez, il dissimula ses croyances religieuses, dont un franciscain, familier du saint-office, suspectait le mauvais aloi; et quant aux piéges de l'amour, il ne put y échapper, tendus qu'ils étaient par une séduisante Andalouse, la fille du seigneur Velasco. C'est dire assez qu'Hébérard, violant les lois de l'hospitalité que lui avait généreusement prodiguée Velasco, séduit sa fille, la déshonore et s'enfuit furtivement avec le secours de son ange gardien, le colporteur Jacquemin, pour rejoindre ses compagnons d'armes. Grand émoi au logis du noble Velasco, surtout lorsque la désolée Léonora lui fait l'aveu qu'elle porte dans son sein le fruit de ses coupables amours. La pauvre fille ne trouve plus alors dans son père qu'un juge implacable qui, au milieu du plus terrible appareil, lui imprime le sceau de l'infamie, la chasse comme une vile créature et la jette dans l'obscurité du cloître.

Voilà en peu de mots l'exposé du second acte du drame de M. Barginet; acte qui, à notre avis, aurait dû être le premier.

C'est dans cette période que l'auteur a donné libre carrière aux écarts d'une peinture exagérée et fausse des passions humaines : le caractère de Velasco, sous sa plume, devient une création tout au plus supportable dans un mélodrame semé de pères barbares et de tyrans peu délicats ; car, fût-on cent fois Castillan et doué de l'orgueil espagnol concentré au plus haut degré de puissance, on n'en est pas moins père, et l'on ne foule pas aux pieds les plus doux sentimens de la nature d'une manière aussi brutale que le fait Velasco. L'auteur prodigue aussi à pleines mains la couleur locale ; mais je doute fort qu'il soit allé en Espagne étudier les modèles dont il lui plaît de nous donner les enluminures. Je ne sais trop si ses portraits sont empreints du sceau de la nationalité, mais, à coup sûr, ils n'ont pas été puisés à l'étude intime et profonde du cœur humain.

Reste maintenant le troisième acte. Le frère de Léonora revient fort heureusement du Mexique pour laver l'outrage fait à sa sœur. A sa vengeance il immolera d'abord Achille Hébérard, en lui arrachant la vie, et ensuite ses sœurs, en faisant naître dans leur cœur une flamme coupable. Cette vengeance, d'un goût tout-à-fait excentrique, bien arrêtée, le Mexicain chevauche, suivi de Léonora déguisée en page et d'une bande de cavaliers : c'est Don Raphael que nous avons vu arrivant à Nyons au commencement du roman. La vengeance ne tarde pas à s'accomplir et va bon train, c'est-à-dire que Stella et Émeline, sœurs d'Achille Hébérard, en courant dans les bois, rencontrent Raphael, et pour lui s'éprennent follement d'amour. Hébérard, de son côté, retrouve Léonora et avec elle son ancienne passion. Cependant Raphael et Achille sont en présence : transportés de rage, ils se précipitent sur leur épée....., point du tout, mais dans les bras l'un de l'autre et s'embrassent fraternellement : le premier épouse Stella et le second Léonora. Grande joie parmi les vassaux et la gentilhommerie de la contrée : on se rue en nopces et en festins, et tout le monde est heureux, hormis le brave Jacquemin, qu'à son air de mystère on aurait soupçonné

d'avoir eu le malheur d'être bâtard, et qui n'est rien moins que le frère du vieux Salomon Hébérard. Un être encore souffre aussi, c'est Émeline, que son imprudent amour pour Raphael condamne à un exil volontaire.

Il serait difficile, dans cette rapide analyse, de donner une idée de l'incohérence et de l'invraisemblance romanesque des scènes dont M. Barginet a tissu son roman : l'action, embarrassée par le vice de distribution que nous avons signalé, se traîne péniblement et n'excite qu'un intérêt médiocre, et le dénouement surtout, si peu en harmonie avec l'exposition du sujet et qui se résout par un avortement, fait regretter que l'auteur se soit longuement battu les flancs pour si peu de chose. Nous attendions mieux de la plume mélancolique et rêveuse qui écrivit *les Montagnardes*, et qui a su évoquer de la terre natale de si fraîches inspirations.

ALFRED BOUGY.

II.

Nécrologie.

M. Raymond (Jean-Michel), né à Saint-Vallier, département de la Drome, le 24 mars 1766, y est mort le 6 mai 1837, à la suite d'une longue et douloureuse maladie.

Il se destina d'abord à la médecine, et après avoir reçu le grade de docteur à la Faculté de Montpellier, il vint, en 1786, exercer son art à Saint-Vallier; mais, entraîné, dès ses premiers pas dans la carrière, par un goût passionné pour la chimie appliquée aux arts, il quitta ses malades pour aller suivre à Paris les leçons des plus savans professeurs de chimie : il fut le disciple et l'ami de Fourcroy, de Vauquelin et de Bertholet.

Après un séjour de plusieurs années dans la capitale, il revint dans sa ville natale fonder un établissement pour le blanchiment des toiles par un procédé nouveau.

C'était dans les premiers mois de l'année 1794, à cette époque fameuse où la France, avec l'énergie d'un grand peuple qui veut être libre, opposait à l'Europe conjurée un déploiement de forces jusque-là sans exemple. L'atelier de M. Raymond était à peine formé, qu'un ordre du comité de salut public envoya le savant chimiste dans les départemens du midi hâter et diriger, en qualité d'inspecteur général, la fabrication des poudres et salpêtres. Il suspendit ses travaux de blanchîment des toiles, et alla remplir, avec le zèle d'un citoyen dévoué aux intérêts de son pays, la haute mission qu'il venait de recevoir.

Cette mission finie, le comité de salut public, où siégeait Fourcroy, lui fit offrir la place de commissaire des poudres; mais, pénétré des avantages que pouvait avoir pour la science et l'industrie la continuation de ses expériences de blanchîment, il refusa et reprit à Saint-Vallier des travaux que les circonstances l'avaient seules forcé d'interrompre.

Ces expériences n'ayant pas répondu à l'espoir qu'il en avait conçu, il les suspendit encore, et, en janvier 1795, il retourna à Paris suivre les cours de l'école normale, où professait tout ce que la France offrait alors de plus distingué dans les sciences et dans les lettres (1).

De l'école normale il passa à l'école polytechnique comme préparateur et répétiteur de chimie : il rappelait avec une sorte de complaisance que c'était lui qui avait dressé le premier appareil de chimie dans cette école célèbre.

Il publia dans le *Journal des Mines*, sur la nature et les propriétés de l'acide nitreux, un mémoire qui obtint le suffrage des savans. Il fit connaître aussi, par des articles insérés dans les *Annales de*

(1) L'école normale fut créée par une loi du 9 brumaire an III (30 octobre 1794), et ouverte dans l'amphithéâtre du jardin des plantes le 1er pluviôse suivant (20 janvier 1795). Elle avait pour but de former des professeurs et d'apprendre l'art d'enseigner. Lagrange, Laplace, Monge, Haüy, Daubenton, Bertholet, Thouin, Busche, Mentelle, Volney, Bernardin de Saint-Pierre, Sicard, Garat, Laharpe, y professaient et enseignaient l'art de professer.

Chimie, un procédé nouveau pour se procurer promptement et à peu de frais une plus grande quantité de gaz hydrogène phosphoré.

Il avait perfectionné son procédé pour le blanchiment des toiles, et comme c'était depuis long-temps l'objet constant de ses recherches et de ses pensées, il quitta l'école polytechnique pour recommencer à Saint-Vallier ses expériences pratiques.

Forcé encore une fois d'y renoncer, il devint, en 1802, professeur de chimie au collége de Tournon, alors transformé en école centrale du département de l'Ardèche. De l'école centrale de l'Ardèche, il fut appelé, en 1803, par le ministre de l'intérieur Chaptal, à la chaire de chimie appliquée à la teinture que venait de fonder la ville de Lyon, et dans ce professorat, qu'il exerça avec une rare distinction, il rendit d'importans services à l'industrie lyonnaise.

Napoléon voulut, en 1810, faire concourir les lumières de la chimie au succès de son système continental. Il consacra un prix de 50,000 francs à la découverte d'un procédé pour teindre en bleu la soie et la laine sans aucun emploi d'indigo. Le problème était difficile; dans tout autre temps il eût même paru insoluble. M. Raymond se mit à l'œuvre, et, après trois ans d'expériences sans cesse répétées, il parvint à donner à la soie avec le bleu de prusse (prussiate de fer) une couleur égale et brillante, beaucoup plus belle et plus solide que celle qu'avait jusque-là donnée l'indigo.

Cette découverte fut pour l'industrie lyonnaise un immense progrès; aussi la reconnaissance publique décerna-t-elle à cette nouvelle couleur le nom de *bleu-Raymond*.

L'empereur fit remettre à l'inventeur une somme de 8,000 francs à valoir sur l'encouragement promis, et sans les événemens politiques qui le précipitèrent du trône, il eût sans doute complété cet acte de munificence, car, quoique le problème ne fût pas encore entièrement résolu, il était fort avancé.

Les expériences de M. Raymond ont été continuées par les chimistes les plus distingués de l'époque, et surtout par son fils et son gendre, et le but que se proposait l'empereur est aujourd'hui

atteint, au point que l'usage de l'indigo a presque entièrement disparu de nos grands ateliers de teinture.

En même temps qu'il professait à Lyon, M. Raymond créait à Saint-Vallier, en 1815, une manufacture de produits chimiques. En 1818, il quitta sa chaire pour venir diriger lui-même cet établissement, et, secondé par son fils et son gendre, il y introduisit de nombreux perfectionnemens. Cet établissement lui a survécu, et c'est aujourd'hui encore l'un des plus importans et des plus habilement dirigés qui existent en ce genre (1).

A l'exposition des produits de l'industrie française en 1819, M. Raymond reçut, sur la proposition du jury, une médaille d'or et la décoration de la légion-d'honneur comme récompense de ses belles découvertes dans la teinture des soies (2). Déjà la société des amis du commerce et des arts de Lyon et la société d'encouragement pour l'industrie nationale lui avaient décerné des médailles d'or dans le même but.

Entièrement retiré des affaires depuis plusieurs années, M. Raymond vivait en sage dans sa campagne des *Rivoux*, qu'il avait ornée avec goût et en ami éclairé des arts.

Dans ces derniers temps, il recueillit les souvenirs de ses premières études, de sa participation aux progrès de la science, de ses

(1) M. Raymond fils rend également chaque jour d'importans services à l'art de la teinture. Non-seulement il est parvenu à teindre la laine en bleu sans emploi d'indigo, en perfectionnant les procédés inventés par son père pour la teinture de la soie, mais il a su encore extraire des fleurs du *safranum* (carthame) une matière rouge plus pure et plus riche que celle que l'on obtenait avant lui. Il a augmenté dans la proportion de 15 à 25 l'effet de cette substance exotique. Il a porté à la perfection le procédé de préparation de la cochenille, et a substitué au jus de citron un acide qui est un des produits de notre sol. (*Rapport du Jury central sur les produits de l'industrie française, exposition de* 1823, page 150.)

(2) Le rapport du jury est conçu dans ces termes : « ..... pour les éminens services rendus par M. Raymond à la teinture des soies à Lyon. Il n'y a qu'une voix » sur les obligations qu'on lui a dans cette ville. Il est aussi inventeur d'un bleu » qui porte son nom. Le *bleu-Raymond*, en supprimant la dépense de l'indigo, » donne une couleur solide et de la plus grande beauté, avec des teintes nouvelles. » (*Rapport du Jury central sur les produits de l'industrie française, exposition de* 1819, page 361.)

relations avec les savans, les artistes et d'autres personnages distingués; et ces souvenirs, il les a publiés en 1836, sous le titre de *Souvenirs d'un oisif*, en deux volumes in-8°. Les détails en sont attachans, et la narration rappelle souvent avec bonheur le style des *Confessions* de Rousseau, que M. Raymond paraît avoir voulu imiter. Il a publié aussi en 1835, en un volume in-8°, un *Essai sur le Jeu, considéré sous le rapport de la morale et du droit naturel.*

Ces deux productions témoignent de plus en plus que M. Raymond fut tout à la fois un homme de bien, d'un commerce agréable et facile, et un savant dont la longue carrière fut utilement et complétement remplie. Nous aimons à penser que les nombreux services qu'il a rendus à la science et à l'industrie sauveront de l'oubli sa mémoire justement honorée.

DELACROIX,

Correspondant de l'Institut, membre du conseil général du département.

III.

Chronique littéraire.

La *Revue de la Numismatique française* (1), cette heureuse création scientifique due au zèle et aux lumières de MM. Cartier et de la Saussaye, vient de publier une dissertation de M. le marquis de Pina sur des *monnaies inédites ou peu connues des évêques de Valence et des comtes de Valentinois.* Cette dissertation, remarquable par une connaissance profonde du sujet, est un service rendu à une spécialité intéressante des annales de notre province; elle fait aussi vivement désirer que son auteur veuille bien consacrer le fruit des savantes recherches auxquelles il se livre depuis plusieurs années, à la rédaction d'une histoire numismatique du Dauphiné. Le riche cabinet qu'il a formé et les matériaux que son érudition a recueillis sont une mine que nul mieux que lui ne saurait explorer judicieusement dans l'intérêt de la science.

(1) Blois, in-8°, 2e année, 1837, N.° 2, page 99 et suiv.

— Sous presse : *Histoire pittoresque du Dauphinais* (*sic*). Paris, Roux, éditeur, 2 vol. in-8°, par M. Édouard PRIMARD. Nous formons le vœu que ce nouvel ouvrage de l'un de nos compatriotes se recommande par des qualités plus solides que celles qui forment la physionomie littéraire de l'une de ses premières productions, *les Nuits d'un Chartreux* (1). Un style incorrect, sans élévation et sans nerf, une peinture presque toujours fausse de la vie intellectuelle et des agitations de l'ame, une fable ourdie sans vraisemblance, ont bien vite précipité *les Nuits d'un Chartreux* dans l'oubli. Espérons que M. Primard, abandonnant la fausse route dans laquelle il s'est engagé, saura faire de l'étude et de la méditation, sans lesquelles le style et la pensée ne sauraient parvenir à maturité, le gage de ses succès littéraires.

— Le libraire Girard, de Vienne, va mettre prochainement sous presse un *Guide de l'Étranger à Vienne*, 1 vol. in-8°. M. Delhorme, bibliothécaire de cette ville, est chargé de la rédaction du texte, et les planches ont été confiées au crayon habile de M. Cassien, de Grenoble. Il existe déjà un *Guide des Étrangers à Vienne*, par M. Rey. Lyon, Lambert-Gentot, 1819, in-8°.

— M. A. Y., que nous croyons être M. Yverain, vient de publier à Avignon, chez Jacquet, une brochure in-8°, intitulée *le Collége de Vienne en* 1788, *Souvenirs d'enfance*. Cet opuscule, dans lequel l'auteur raconte avec une naïveté exemplaire ses espiégleries de collége et celles de ses camarades, n'est, dit-il, qu'un fragment d'un travail détaché plus étendu. Il est fort édifiant sans doute de faire au public ses confidences intimes, cependant il faudrait, dans un siècle sérieux et positif comme le nôtre, se garder de tomber dans les écarts de cette extrême simplicité qui a donné à M. A. Y. le courage de raconter la mystification qu'il fit essuyer au *cuistre Comet*, dont il barbifia le menton avec un savon très-peu propre à cet usage.

(1) Paris, Roux, 1835, in-8°.

— *La Rue aux Ours*, nouvel ouvrage de M.me Mélanie Waldor, renferme une nouvelle de *M. Paul Mole, gentilhomme*, dont le sujet est *la tour sans venin.*

— M. Xavier Benoit, avocat à la cour royale de Grenoble, auteur des *Traités de la Dot et des Biens paraphernaux*, va publier un *Traité du Retrait successoral;* il s'occupe aussi d'un travail sur les *Servitudes*, qui formera plusieurs volumes.

— La *Revue française et étrangère*, dont nous avons signalé l'apparition dans notre dernière livraison, continue à offrir le même degré d'intérêt et d'importance par l'excellent choix de ses articles. Dans son N.° de février, le mérite comparatif du docteur Millar, l'historien-philosophe d'Irlande, et de M. Guizot, a été développé avec une grande habileté de vues. M. Fournier, en rendant compte de l'un des derniers ouvrages du bibliophile Jacob sur *l'homme au masque de fer*, a émis à son tour, avec beaucoup de sagacité, son sentiment sur cet épisode, dont la mystérieuse obscurité a fatigué les recherches de l'érudition. Le N.° de mars est enrichi d'excellentes considérations critiques sur l'unité et l'universalité de la langue française, par M. Raimond Thomassy.

— M. Gautier, conseiller de préfecture du département des Hautes-Alpes, vient de procéder au dépouillement des documens historiques que les archives de la préfecture et de la mairie de Gap renferment sur cette ville. Ce dépouillement lui a révélé l'existence d'un assez grand nombre de pièces importantes, dont il a transmis l'extrait à M. Augustin Thierry, chargé par M. le ministre de l'instruction publique de diriger le recueil et la publication des documens inédits de l'histoire du tiers-état en France. De semblables recherches sont faites dans les archives de l'ancienne cour des comptes et de la préfecture de Grenoble, par M. Crozet, paléographe distingué, et dans les archives du département de la Drome, par M. Ollivier Jules. Ce dernier a découvert une série de chartes municipales appartenant à la ville de Valence, du plus haut intérêt historique, dont nous publierons l'extrait.

TABLE

DES MATIÈRES DU PREMIER VOLUME.

INTRODUCTION, par M. OLLIVIER JULES, *page* 5.

PHILOSOPHIE.

CONSIDÉRATIONS PHILOSOPHIQUES SUR LA PUISSANCE PATERNELLE, par M. LAURENT, *page* 40.

NOUVELLES CONSIDÉRATIONS RELIGIEUSES ET PHILOSOPHIQUES SUR LA PUISSANCE PATERNELLE, par M. ALBERT DU BOYS, *page* 193.

DU CARACTÈRE ACTUEL DE LA PHILOSOPHIE EN FRANCE, par M. MALLET, *page* 254.

HISTOIRE.

ÉTUDE HISTORIQUE DU DROIT ROMAIN, par M. MÉNABRÉA, *page* 186.

LETTRE A M. REINAUD SUR LE SÉJOUR DES SARRAZINS EN DAUPHINÉ, par M. OLLIVIER JULES, *page* 225.

NOTICE HISTORIQUE SUR L'EXPLOITATION DES MINES DE L'OISANS, par M. SCIPION GRAS, *page* 264.

LE COMBAT D'ANTHON, par M. le vicomte DE LEUSSE, *page* 289.

DOCUMENS HISTORIQUES INÉDITS.

LETTRES DU PARLEMENT DE GRENOBLE AU ROI, etc., *page* 316.

BIOGRAPHIE.

M.me DE TENCIN, par M. AZÉMA DE MONTGRAVIER, *page* 167.

CAMILLE DESMOULINS (1er article), par M. CAMILLE BERNARD, *page* 299.